NAZIONALE
B. Prov.
I
904
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XI

Palchetto 9

Num.° d' ordine 13-3-18

110
B36

B. Prov.
II
904

HISTOIRE
DES PROGRÈS
ET
DE LA CHÛTE
DE LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE.

612475

HISTOIRE
DES PROGRÈS
ET
DE LA CHÛTE
DE LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE.

Par ADAM FERGUSON, *Professeur de Philosophie morale à l'Université d'Edimbourg.*

Ouvrage orné de Cartes & traduit de l'Anglois.

TOME SECOND.

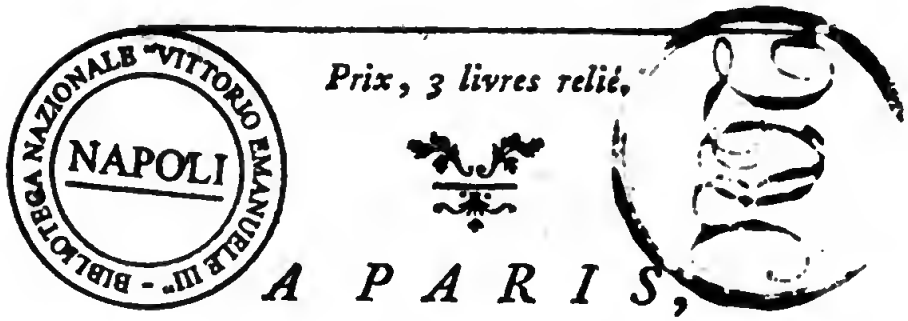

Prix, 3 livres relié.

A PARIS,

Chez NYON l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, *quartier Saint André-des-Arcs.*

M. DCC. LXXXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

HISTOIRE
DES PROGRÈS
ET
DE LA CHÛTE
DE LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE.

LIVRE DEUXIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de Rome. Observations sur ses mœurs & sur sa police. Le sénat reçoit des plaintes multipliées contre les Carthaginois. Il paroît disposé à recommencer la guerre. Il décide qu'on empêchera Carthage d'exercer aucun empire sur la côte d'Afrique. Mesures qu'il prend pour l'exécution de son projet. Siege de Carthage. Prise & destruction de cette ville. Révolte des

Macédoniens. Leur pays réduit en province romaine. Sort de la ligue achéenne. Opérations en Eſpagne. Conduite de Viriate. Etat de Numance. Blocus de Numance. Sa deſtruction. Révolte des eſclaves en Sicile. Nouveaux établiſſemens à Rome, & obſervations ſur les mœurs des Romains.

LIVRE II.
CHAP. I.

Etat de Rome, obſervations ſur ſes mœurs & ſa police.

LA réduction de la Macédoine forme dans l'hiſtoire de Rome une époque diſtinguée à bien des égards. Juſqu'alors les citoyens de cette république avoient été traités comme des ſujets & ils avoient payé des impôts. On les obligeoit à chaque cens de donner un état de leurs biens; on exigeoit d'eux une taxe fixe ſur la valeur entiere de leurs propriétés, & ils étoient aſſujettis à d'autres contributions ordinaires & extraordinaires; mais après cette conquête ils voulurent jouir de tous les privileges des ſouverains, & le tréſor ſe trouvant rempli des dépouilles du royaume de Perſée, ils déclarerent que déſormais ils ſeroient exempts de taxes.

Les hiſtoriens ne ſont pas d'accord ſur les ſommes qui entrerent à cette occaſion dans le tréſor de la république.

Tite-Live cite Valerius Antias qui les évaluoit à *millies ducenties*, c'eſt-à-dire à peu près à un million ſterling. Velleius Paterculus les porte à deux millions ſterling, & Pline va encore plus loin (1); mais cette derniere évaluation elle-même paroît à peine ſuffiſante. Il eſt plus vaiſemblable que l'intérêt de l'argent dépoſé ſi ſouvent au tréſor par les généraux à la fin des guerres, joint au tribut que recevoit la république, de Carthage & de la Syrie, aux revenus de la Campanie, aux dixiemes qu'on percevoit en Sicile & en Sardaigne, & aux impôts qu'on venoit d'établir en Macédoine, mit Rome en état de ne plus rien demander à ſes citoyens; car elle ne pouvoit avoir dans ſon tréſor un capital aſſez conſidérable pour produire cet effet. On fit l'inventaire du tréſor environ dix ans après, & on n'y trouva pas en lingots & en argent monnoyé, au-delà d'un demi million ſterling (2),

(1) Velleius Paterculus, Liv. 1, ch. 9. Pline, Liv. 33, ch. 3.

(2) Pline, Liv. 33, ch. 3. On y trouva 16,810 liv. ſeſterces en lingots d'or; 22,070 en lingots d'argent, & 620,854,000 en eſpeces. Voyez Arbuthnot, ſur les anciennes monnoies.

ſomme qui ont été bientôt épuiſée s'il n'y avoit point eu de revenu ordinaire.

Il ne paroît pas que Rome ait eu à combattre d'ennemi dangereux les vingt années qui ſuivirent la guerre de Macédoine; il y a lieu de croire que ſes nombreuſes colonies, répandues depuis Aquileia juſqu'à Rhegium, firent durant cette époque de grands progrès dans l'agriculture, le commerce & tous les arts de la paix. Parmi les ouvrages publics qu'elle conſtruiſit alors, on cite non-ſeulement des temples & des fortereſſes, monumens où les peuples groſſiers eux-mêmes déploient une ſorte de magnificence; mais des aquéducs, des marchés, des routes & d'autres ouvrages de commodité qui annoncent la richeſſe & le commerce.

Caton prononçant un diſcours ſur le danger d'élever pluſieurs fois au conſulat la même perſonne, attaqua le luxe de ſon tems; il dit que les riches citoyens n'avoient d'autre moyen de ſoutenir leurs dépenſes extravagantes que de piller les provinces, & que pour cela ils ſollicitoient la dignité de conſul après l'avoir

déja obtenue. « Obſervez, s'écria-t-il, » la recherche de leurs maiſons de » campagne, la profuſion d'ivoire & » de bois précieux qu'on y trouve. Ils » imitent les Carthaginois, & ils » mettent des peintures & des mar- » queteries juſques dans leurs plan- » chers (1) ».

Une ancienne loi fixoit l'âge auquel les citoyens pouvoient aſpirer aux différentes charges de l'état (2), & Caton vint à bout d'obtenir un réglement qui défendoit d'élire pluſieurs fois la même perſonne. On ajouta de nouveaux articles aux anciennes loix ſomptuaires dont j'ai déja parlé. Le cens ou l'enrôlement du peuple ſe fit avec beaucoup plus de ſoin qu'auparavant; on exclut des rôles les alliés Latins, même ceux qui venoient s'inſcrire à Rome (3). Le nombre des

Lex annalis.

(1) Voyez Pomponius Feſtus.

(2) Il paroît par cette loi qu'on pouvoit être queſteur à trente-quatre ans & conſul à quarante-trois.

(3) Une loi dont parle Plutarque (vie de Flamininus), obligeoit les cenſeurs d'enrôler tous les hommes libres qui venoient ſe faire inſcrire. Les Latins ſe plaignirent de ſes effets; ils dirent que leurs villes ſe dépeuploient,

citoyens étoit de trois à quatre cens mille.

Rome employoit alors ſes légions ſur les frontieres de l'Eſpagne, de la Dalmatie, de la Ligurie & à la deſcente des Alpes; elle fit un traité d'alliance avec la république de Marſeille; elle s'engagea à défendre cette colonie mercantille contre les attaques des tribus barbares, ce qui établit ſes premiers rapports avec les nations tranſalpines en général; elle ſervit d'arbitre dans les querelles de tous les peuples; elle recevoit leurs plaintes; elle interpoſoit ſon autorité & ſa force & elle diſpoſoit à ſon gré des provinces & des royaumes; elle épioit ſoigneuſement la conduite & la politique de toutes les puiſſances qui pouvoient un jour lui faire la guerre; elle dictoit ſes volontés aux états indépendans comme à ſes propres ſujets; elle leur envoyoit des commiſſaires; elle ordonnoit à ces députés d'examiner le plus promptement qu'il ſeroit poſſible toutes les diſcuſſions qui s'élevoient dans leur reſſort.

---

parce qu'un trop grand nombre de leurs citoyens alloit à Rome. Tite-Live, Liv. 41, ch. 8.

Le nombre des commiſſaires qu'elle envoyoit chez les nations étrangeres étoit pour l'ordinaire de dix. Ils prenoient des informations; ils imaginoient des plans, & ils faiſoient leur rapport au ſénat, qui donnoit enſuite ſes derniers ordres; on nommoit ſi ſouvent des commiſſions de cette eſpece, que tous les ſénateurs avoient des occaſions de s'inſtruire de l'état du monde entier qu'ils devoient gouverner un jour.

Le ſénat étoit fort nombreux; la jalouſie regnoit parmi quelques-uns de ſes membres, & il ſemble qu'il devoit y avoir de longs débats; que l'expédition des affaires devoit y être lente, qu'on devoit y publier indiſcrettement tous les deſſeins de l'état, mais ſes opérations étoient auſſi fermes & auſſi ſecretes, on y expédioit les affaires avec autant de célérité que dans les conſeils de nos monarchies. Il paroît qu'il ſuivit toujours le même plan durant une longue période, & qu'il ne s'écarta jamais de ſon but; il cachoit ſi bien ſes projets, qu'on ne connoiſſoit ſes réſolutions qu'au moment où il les exécutoit. Le roi de Pergame fit un voyage à Rome afin

Livre II. Chap. I.

d'engager la république dans une guerre contre le roi de Macédoine ; il porta ſes plaintes au ſénat & il détermina cette compagnie à la guerre ; mais on ne ſut le détail de la négociation que lorſque Perſée fut priſonnier à Rome (1).

Rome à qui la paix laiſſoit du loiſir, voulut établir une ſorte d'équilibre entre les royaumes de Pergame, de Bithynie & de Cappadoce, de maniere qu'elle pût détruire celui de ces états qui deviendroit trop fier ou trop dangereux.

Elle plaça le fils d'Antiochus ſur le trône de Syrie, & ſous prétexte que le nouveau monarque étoit mineur, elle voulut gouverner le royaume par ſes commiſſaires. Il ſurvint à Antioche une émeute qu'encourageoit ſecrétement la cour ; on attaqua les commiſſaires, quelques-uns furent tués & les autres obligés de prendre la fuite.

Lorſque Séleucus, roi de Syrie, mourut, Démétrius ſon fils & l'héritier préſomptif de la couronne, étoit en ôtage à Rome, & il fut ſupplanté

(1) Valere Maxime, L. 2, ch. 2.

par ſon frere cadet, pere du prince mineur, que reconnurent enſuite les Romains.

Après l'inſulte qu'eſſuyerent les commiſſaires de Rome à Antioche, Démétrius crut avoir une occaſion favorable pour réclamer ſes droits & obtenir du ſénat la couronne de ſon pere; mais le ſénat, toujours adroit dans ſa conduite, diſſimula l'outrage qu'il avoit reçu de l'enfant qui étoit ſur le trône de Syrie; il préféra les avantages qu'il pouvoit tirer d'un roi mineur à l'affection & à la reconnoiſſance précaire d'un prince courageux qui avoit été élevé à Rome & qui connoiſſoit la politique ambitieuſe de la république.

Démétrius qui étoit venu à Rome en ſortit furtivement, & le roi mineur & ſon tuteur étant mort, il prit poſſeſſion du royaume de Syrie. Pour faire ſa cour à la république il livra Octavius, l'aſſaſſin des commiſſaires. Mais le ſénat dédaigna de venger ſur un ſeul homme un outrage commis par pluſieurs, ou croyant avoir à ſe plaindre de la nation entiere, il voulut punir tous les Syriens, & il rendit la liberté à Octavius.

Les Romains, en qualité de protecteurs de l'Egypte, partagerent ce royaume entre les deux freres, qui réclamoient l'un & l'autre le trône, mais qui en attendant exerçoient la ſouveraineté en commun (1).

Le ſénat reçoit des plaintes multipliées contre les Carthaginois.

Les plaintes multipliées que le ſénat recevoit d'Afrique, à cette époque, allumerent une guerre qui entraîna la deſtruction de Carthage. Rome qui redoutoit moins alors l'opinion des peuples étrangers, ne ſe couvrit plus du maſque de la généroſité, elle ſacrifia ſans miſéricorde des nations entieres à ſon ambition ou à ſa jalouſie (2).

Gala, roi de Numidie & pere de Maſſiniſſe, avoit envahi bruſquement la province d'Emporiæ, diſtrict ſitué ſur la côte, & le plus riche du territoire carthaginois. Syphax, après s'être emparé de la couronne de Numidie, au préjudice de la famille de Gala, avoit rendu cette province. Maſſiniſſe enleva enſuite le ſceptre à Syphax, à l'aide des Romains, &

(1) Polybe, *excerptæ legationes.*
(2) *Ibid.* n°. 142.

reprit le diſtrict d'Emporiæ. Les Carthaginois, qui, ſelon le dernier traité, ne pouvoient faire la guerre à un allié de Rome, adreſſerent des plaintes & des repréſentations au ſénat, avant & après la réduction de la Macédoine. Le ſénat éludoit depuis vingt-cinq ans une réponſe déciſive; durant cet intervalle, il envoya des commiſſaires en Afrique ſous prétexte d'entendre les plaintes des parties intéreſſées; mais avec le projet de favoriſer Maſſiniſſe & d'obſerver la ſituation & les mouvemens de Carthage (1).

Le ſénat paroît diſpoſé à récommencer la guerre contre Carthage.

Carthage avoit encore de grandes reſſources: ſes richeſſes & ſa magnificence lui donnoient l'extérieur d'une nation puiſſante. Laſſée de faire des remontrances à Rome & de n'en point obtenir de réponſe, elle prit la réſolution d'entrer en campagne, & d'établir par la force la juſtice de ſes droits ſur la province d'Emporiæ.

Deſpotiſme de Rome envers Carthage.

Ses troupes rencontrerent l'armée de Maſſiniſſe commandée par lui-même, quoiqu'il eût environ quatre-

(1) Polybe, *ibidem*, ch. 118. Tite-Live, L. 40, ch. 17.

LIVRE II. CHAP. I.

vingt-dix ans, & elles furent battues (1).

Cette défaite détruiſit l'eſpérance de Carthage ; elle l'expoſa même au reſſentiment des Romains, qui ne virent dans ſon entrepriſe qu'une contravention au dernier traité, & une infraction des articles de paix ſignés entre les Carthaginois & la Numidie.

On examinoit depuis quelque tems dans le ſénat de Rome, s'il convenoit de déclarer la guerre à Carthage. On avoit envoyé des commiſſaires en Afrique afin de recueillir les informations néceſſaires pour décider cette queſtion. Caton, l'un d'eux, frappé de la grandeur, de la richeſſe, de la population de cette république, & de la fertilité de ſes domaines, rapporta un régime de figues ; il le montra au ſénat, lorſqu'il rendit compte de ſa commiſſion. « Voilà, » dit-il, les fruits d'une terre où nous » pouvons aborder en trois jours ; » jugez de ce que l'Italie doit craindre » d'un pays dont les productions ſont » ſi ſupérieures aux nôtres. Ce pays eſt

(1) Tite-Live, épitome, L. 48. Appien, *de bello punico.*

» en armes ; il a levé le glaive contre
» Maſſiniſſe ; les coups qu'il portera
» à ce prince pénétreront juſqu'à vous.
» Toutes ces victoires que vous van-
» tez, n'ont pas ſoumis les Carthagi-
» nois ; elles les ont aguerris ; elles leur
» ont appris à ſe montrer circonſpects
» & à cacher ſous des apparences de
» paix, une guerre dont ils ſont les pré-
» paratifs dans leurs chantiers & leurs
» arſenaux ». Caton termina ſon diſ-
cours, & tous ceux qu'il prononça
ſur la même matiere, par ces mots
célèbres : il faut détruire Carthage (1).

Scipion Naſica opina pour la paix. Il dit que les forces de Carthage ne devoient pas alarmer les Romains ; qu'en les ſuppoſant plus grandes encore, elles ne ſeroient pas dangereuſes ; qu'il falloit permettre à cette république de lever des troupes afin d'entretenir une ſorte d'activité parmi les Romains, dont la vigilance, la diſcipline & la valeur commençoient à dégénérer, parce qu'ils manquoient d'occaſions d'exercer ces vertus.

Le ſénat réſolut, non pas de détruire Carthage, mais de tranſplanter

(1) *Delenda eſt Carthago.*

ſes habitans à au moins dix milles de la mer (1).

Les Carthaginois, après avoir été battus par Maſſiniſſe, ſe montrerent diſpoſés à faire les conceſſions les plus humiliantes ſi on vouloit leur laiſſer leurs biens. La réſolution que Rome venoit de prendre devant leur ôter leurs maiſons, leurs édifices publics, & les dépouiller d'une foule d'avantages dont ils ne pourroient pas jouir ailleurs, le ſénat prévit qu'ils y acquieſceroient avec peine, & il voulut la tenir ſecrette, juſqu'à ce qu'il eût préparé des moyens ſûrs de l'exécuter.

Troiſieme guerre punique.

Les conſuls eurent ordre de faire un armement & de paſſer en Sicile à la tête de leurs troupes. Leur arrivée dans cette iſle, qui jouiſſoit alors d'une paix entiere, annonçoit des deſſeins ſur l'Afrique ; & les habitans d'Utique, afin d'avoir le mérite de ſe déclarer de bonne heure en faveur de Rome, envoyerent des députés qui offrirent aux conſuls leur port & leur

(1) Appien, *in punicis*. Plutarque, vie de Caton. Zonaras, L. 9, ch. 26. Oroſius, L. 4, ch. 22. Velleius Paterculus, L. 1, ch. 12. Polybe, *excerptæ legationes*, n°. 192.

ville. La, diviſion régnoit dans les conſeils de Carthage. Aſdrubal & ſes partiſans, qu'on accuſoit d'avoir excité la guerre contre Maſſiniſſe, furent condamnés à l'exil. Les Carthaginois ne prirent d'autre réſolution que celle d'envoyer des ambaſſadeurs à Rome, avec plein pouvoir de terminer la querelle, & de ſigner ce qu'ils jugeroient le plus utile à la république. Ces ambaſſadeurs ne trouverent pas le ſénat diſpoſé à traiter avec eux à conditions égales, & ils ſe déterminerent à la ſoumiſſion la plus complette, afin de prévenir le malheur qui menaçoit leur patrie. Ils avouerent qu'ils avoient eu tort d'attaquer Maſſiniſſe, & ils demanderent pardon. Ils citerent, comme un témoignage de leur repentir, l'exil d'Aſdrubal & de ſes partiſans; ils en vinrent juſqu'à déclarer que Rome pouvoit diſpoſer à ſon gré de la ville & du territoire de Carthage.

Le ſénat répondit que Rome approuvoit leur ſoumiſſion, & qu'elle leur laiſſoit leur liberté, leurs loix, leur territoire, toutes leurs propriétés publiques & particulieres; mais que pour s'aſſurer de leur obéiſſance aux

réglemens qu'on jugeroit propres à empêcher le retour des anciennes diſputes, elle demandoit trois cens ôtages qui fuſſent fils de ſénateurs & des premieres familles de la république. Cette demande répandit l'alarme à Carthage. L'opinion de ceux qui vouloient la paix prévalut. On enleva des bras de leurs parens les fils des premieres familles de la république ; on entendit de toutes parts des cris d'affliction & de déſeſpoir lorſqu'il fallut les embarquer. Ils arriverent en Sicile, & on les livra aux conſuls qui les firent paſſer en Italie.

Les conſuls, ſans rien dire de leur projet, quitterent la Sicile avec leurs troupes, & continuerent leur voyage. Dès qu'ils parurent ſur les côtes d'Afrique ; Carthage fut conſternée de nouveau, elle envoya des députés qui les attendirent à Utique. Les conſuls déclarerent que les Carthaginois devoient livrer toutes leurs armes, leurs machines de guerre & leurs munitions navales, ainſi que celles des armées de terre. Les députés reçurent ces ordres effrayans comme des coups du ſort qu'il n'étoit pas poſſible d'éviter. « Nous ne

Ordres rigoureux que donnent les Romains aux Carthaginois.

» voulons pas, dit l'un d'eux, vous
» conteſter le droit de donner des
» ordres; mais nous vous prions de
» conſiderer à quel affreux état vous
» allez réduire un peuple malheureux,
» qui ne peut plus maintenir la paix
» parmi ſes concitoyens, ni ſouſ-
» traire ſes domaines à l'invaſion de
» l'ennemi le plus foible. Nous avons
» exilé Aſdrubal afin de vous rece-
» voir; nous l'avons déclaré ennemi
» de ſon pays, pour que vous fuſſiez
» nos amis; lorſque nous ſerons dé-
» ſarmés, qui empêchera ce proſcrit
» de venir s'emparer de Carthage?
» Il a vingt mille hommes à ſes or-
» dres, & s'il rentre dans nos con-
» ſeils, il nous obligera bientôt de
» vous faire la guerre « (1). Les con-
ſuls répondirent que Rome protége-
roit Carthage, & ſans rien ajouter
de plus, ils ordonnerent à leurs com-
miſſaires de recevoir les différentes
choſes qu'on leur livreroit, & de
détruire les chantiers & les arſenaux.

On dit que Carthage livra aux
commiſſaires romains quarante mille
armures complettes, vingt mille ca-

(1) Polybe, *excerptæ legationes*, ch. 42.

tapultes, ou grandes machines de guerre, & une quantité prodigieuſe de dards, de traits & d'autres armes miſſiles.

Rome ſe propoſoit d'exiger quelque choſe de plus; mais ſachant quel reſpect inſpirent aux hommes la demeure & le tombeau de leurs ancêtres, les temples & les ſanctuaires de leurs dieux, & craignant les effets du déſeſpoir, lorſqu'elle ſaiſiroit la propriété des Carthaginois, elle voulut les déſarmer avant tout. Dès que le premier des conſuls vit qu'il n'avoit plus rien à redouter, il ſignifia les réſolutions du ſénat dans toute leur étendue. Après avoir exhorté les députés Carthaginois à ſupporter leurs malheurs avec courage, il leur déclara que les habitans de Carthage devoient évacuer la ville, & choiſir une demeure dans quelques autres cantons de leurs domaines, éloignés de plus de quatre-vingt ſtades ou de dix milles de la mer. La conſternation & la douleur que produiſit cet ordre, expliquent les ſtratagemes qu'avoient pris les Romains pour en aſſurer l'exécution. Les députés ſe jetterent aux pieds du conſul; ils employerent l'é-

loquence & la raiſon, afin de faire révoquer ce decret barbare & tyrannique. Ils lui repréſenterent que les Carthaginois s'étoient ſoumis à Rome ſans réſerve ; qu'elle ne devoit plus craindre un peuple foible & déſarmé, qui avoit livré en ôtage les enfans de ſes plus illuſtres familles ; ils dirent que Rome avoit engagé ſa foi ; qu'elle avoit donné des eſpérances de protection ; que ſa juſtice nationale, ſa clémence & ſa généroſité envers tous ceux qui l'imploroient, avoient rendu ſon nom juſtement célèbre. Ils remontrerent que toutes les nations doivent reſpecter les temples de leurs divinités ; qu'une foule de Carthaginois dépouillés de leurs habitations qui formoient l'article principal de leurs propriétés, ſeroient réduits à la miſere ; que beaucoup d'autres accoutumés à tirer leur ſubſiſtance de leur poſition maritime, tranſplantés loin de la mer, n'auroient aucune reſſource, & qu'ils tomberoient dans une affreuſe indigence.

Le conſul répliqua que les ordres du ſénat étoient abſolus : il ajouta enſuite que les hommes & non les fortereſſes & les murailles conſti-

tuent les états ; que le ſénat de Rome avoit promis de ne pas détruire, mais au contraire de protéger la république de Carthage ; qu'il avoit rempli cet engagement en laiſſant aux Carthaginois la jouiſſance de leur liberté & de leurs loix ; qu'on ne toucheroit point aux lieux conſacrés ; que les habitans de la capitale pourroient toujours venir à leurs anciens temples ; que Carthage, après cette tranſplantation, ſeroit encore plus voiſine de la mer que Rome ; que les Romains avoient réſolu de ne plus laiſſer au peuple Carthaginois la vue d'un élément qui excitoit ſon ambition, qui l'avoit engagé d'abord à paſſer en Sicile, enſuite en Eſpagne, & enfin en Italie, & juſqu'aux portes de Rome ; & qui ne ceſſeroit jamais de lui inſpirer des projets dangereux pour lui-même, & incompatible avec la paix des nations. « Puiſque rien ne vous » touche, s'écrierent les députés de » Carthage, nous allons à une mort » certaine, & nous l'avons mérité » en perſuadant à trois cens de nos » compatriotes, qu'ils devoient ſe » livrer aux Romains ; ſi vous voulez » que vos ordres ſoient accomplis,

» préparez-vous à les exécuter de
» force ; de cette maniere vous empê-
» cherez un peuple malheureux de ſe
» livrer à des actes de déſeſpoir, &
» à des maux encore plus triſtes que
» ceux qu'il a déja ſoufferts ».

Les députés ſe rembarquerent, & ils retournerent à Carthage, ſuivis de loin par les galeres de la flotte romaine. Une multitude innombrable les attendoit au rivage pour ſavoir le réſultat de leur négociation. Sous prétexte qu'ils devoient d'abord l'apprendre au ſénat, ils ne voulurent rien dire, & leur ſilence répandit une conſternation générale. Leur rapport au ſénat fut reçu avec des cris de déſeſpoir, qui inſtruiſirent bientôt le peuple de l'ordre effrayant des conſuls. Les Carthaginois, qui avoient conſenti quarante ans auparavant à mettre les chefs de leurs concitoyens dans les mains de leur ennemi, qui venoient de renoncer à tous les honneurs & à tous les privileges d'un état libre, montrerent de la fureur, & voyant qu'on les obligeoit à livrer une grande partie de leurs richeſſes & à s'éloigner de la mer, ils ſe précipiterent dans le palais où le ſénat étoit raſſem-

blé, & ils égorgerent tous ceux qui avoient conſeillé ou accepté les conditions humiliantes impoſées par Rome depuis quelques années, ou qui avoient contribué à jetter l'état dans l'impuiſſance où il ſe trouvoit. Selon la méthode de toutes les populaces corrompues, ils exercerent d'autres vengeances pour des fautes qu'ils avoient approuvé de leurs ſuffrages; & comme ſi le ſentiment de l'honneur ſe fût réveillé dans leur ame, ils déclamerent contre la baſſeſſe de la république, qui étoit toujours prête à ſacrifier ſa gloire à des vues d'intérêt, à acheter la paix à un prix déshonorant, & qui pour éloigner un danger, ne manquoit jamais de renoncer à ce qui fait la ſûreté des peuples, c'eſt-à-dire à la fermeté nationale.

Tandis que la multitude ſe livroit aux violences les plus déſordonnées, quelques-uns des habitans eurent la précaution de fermer les portes, d'étendre la chaîne qui gardoit l'entrée du havre, & de raſſembler ſur les remparts des pierres, les ſeules armes qu'on leur eût laiſſé pour repouſſer les premieres attaques des Romains. Ceux des ſénateurs qui avoient échap-

pé au maſſacre, oublierent l'état déſeſpéré de la république, & réſolurent de ſe défendre. Le déſeſpoir & la phrénéſie s'emparerent de tous les cœurs.

On convoqua des aſſemblées pour annuller l'arrêt de banniſſement prononcé contre Aſdrubal & les troupes qu'il commandoit. On les ſupplia de venir en hâte au ſecours d'une ville qui manquoit d'armes, de vaiſſeaux & de munitions de guerre. Les habitans de Carthage montrerent une ardeur que la raiſon & l'eſpoir du ſuccès ne leur avoient jamais inſpiré durant la proſpérité de la république; ils s'efforcerent de remplacer les armes & les munitions dont ils s'étoient dépouillés ſi lâchement; ils démolirent les maiſons afin de procurer des bois aux chantiers; ils changerent en atteliers les temples & les autres édifices publics; tous ſans diſtinction de ſexe, de rang & d'âge, ſe mirent au travail; ils raſſemblerent des matériaux & des proviſions, & ſupporterent les fatigues néceſſaires pour mettre la ville en état de défenſe. Ils porterent chez les fondeurs & les armuriers le cuivre & l'airain de leurs

meubles domeſtiques ; & lorſqu'on manqua de ces métaux, ils donnerent tout ce qu'ils avoient d'or & d'argent ; ils ſacrifierent juſqu'à leurs cheveux pour en faire des cordages.

Siege de Carthage.

Les généraux Romains inſtruits de ce qui ſe paſſoit, voulurent attendre que ces premiers mouvemens d'enthouſiaſme fuſſent diſſipés, & que les Carthaginois euſſent repris leur raiſon ; ils paſſerent quelques jours ſans former d'attaques contre la ville ; mais dès qu'ils ſurent qu'Aſdrubal approchoit, ils crurent devoir ſe rendre maîtres des portes avant ſon arrivée. Après s'être efforcé vainement d'eſcalader les murs, ils ſe virent réduits à faire le ſiége d'une maniere réguliere ; ils parvinrent à ouvrir une brèche, mais ils furent repouſſés lorſqu'ils eſſayerent d'emporter la ville d'aſſaut.

Aſdrubal s'étoit poſté ſur l'anſe qui ſéparoit du continent la peninſule de Carthage, qui entretenoit les communications de la ville par eau, & qui fourniſſoit aux habitans des munitions & des armes. Les conſuls voyant qu'ils ne réduiroient pas la ville tant qu'Aſdrubal garderoit ce poſte,

poſte, entreprirent de le déloger. Mais on les repouſſa, & ils furent contraints de lever le ſiege. Rome s'occupoit de cette expédition depuis deux ans; elle avoit changé deux fois ſes généraux, & elle ſe trouvoit encore bien éloignée de ſon but. On l'accuſoit d'avoir formé contre une république voiſine des projets odieux qu'elle ne pouvoit point exécuter. Cette impuiſſance excita ſes ennemis de la Grece, de la Macédoine & de l'Eſpagne à lui déclarer la guerre. Maſſiniſſe lui-même qui ne vouloit pas voir l'empire des Romains ſubſtitué à celui des Carthaginois, & qui étoit jaloux de l'empreſſement des premiers à ſe rendre maîtres de l'Afrique, & à le priver des fruits d'une conquête ſur laquelle il croyoit avoir quelques droits, retira ſes forces, & laiſſa les conſuls dans l'embarras où ils ſe trouvoient.

Mais les obſtacles qui abattent les autres nations élevoient le courage de Rome. Le peuple n'imputa ſes revers qu'à la mauvaiſe conduite des généraux, & il en demanda de plus habiles. Scipion, fils de Paul Emile, & petit-fils par adoption de Scipion l'Africain,

s'étoit diſtingué en Eſpagne & en Afrique ; il venoit d'arriver pour ſolliciter la charge d'édile, & on le jugea digne de les remplacer. Comme il avoit dix ans de moins que l'âge preſcrit, on ſuſpendit la loi en ſa faveur ; il fut nommé conſul, & ſans tirer au ſort on lui donna la province d'Afrique de préférence à ſon collegue.

Carthage avoit repris ſon rang parmi les nations ; on ne la traitoit plus d'une maniere dédaigneuſe ; elle négocioit avec la Mauritanie & la Numidie ; pour obtenir l'alliance de ces deux contrées, elle leur peignoit l'ambition démeſurée & la politique odieuſe des Romains. Elle promettoit des ſecours aux Achéens, à l'impoſteur Philippe, qui réclamoit le trône de Macédoine, & aux ſujets de ce royaume, qui étoient alors en armes pour recouvrer l'indépendance de leur monarchie.

Le nouveau général ayant introduit une meilleure diſcipline dans l'armée des Romains, changea bientôt la face de la guerre. Le premier ſoin de Scipion fut d'interrompre la communication des habitans de Carthage avec l'intérieur du pays, & d'inter-

cepter les munitions dont ils avoient beſoin pour ſoutenir un ſiege.

Carthage étoit ſituée au fond d'une baie ſpacieuſe, abritée à l'occident par le promontoire d'Apollon, & à l'eſt par celui d'Hermés ou de Mercure, éloigné du premier d'environ quinze lieues. Elle occupoit une péninſule jointe au continent par un iſthme large de trois milles, qui couvroit un baſſin où les chantiers & les vaiſſeaux ſe trouvoient à l'abri des orages & des entrepriſes de l'ennemi. La citadelle qu'on nommoit Byrſa, commandoit l'iſthme & préſentoit de ce côté, qui étoit le ſeul par où l'on pût arriver de l'intérieur du pays, une muraille élevée de ſoixante pieds & épaiſſe de trente. La place entiere avoit plus de vingt milles de circonférence (1).

Les vaiſſeaux romains pouvoient arriver aux pieds des murs du côté de la ville, mais une chaîne qui traverſoit l'entrée du havre le mettoit en ſûreté. Aſdrubal occupoit un poſte en face du baſſin; Scipion, pour l'en

(1) Oroſius, Liv. 4, ch. 22. Tite-Live, épitome, L. 51.

déloger, fit ſemblant de vouloir eſcalader les remparts dans la partie la plus avancée des ouvrages; ſes troupes monterent juſques ſur les creneaux; les aſſiégés prirent l'alarme, & le général carthaginois crut devoir ſe retirer dans la ville. Scipion, ſatisfait du ſuccès de ſon ſtratagême, s'empara du poſte qu'Aſdrubal avoit abandonné, & ſe voyant maître de l'iſthme & de tout le côté du havre qui regardoit la terre, s'avança juſques ſous les murs de la citadelle: ſelon l'uſage des Romains, il couvrit ſon camp par deux lignes; la premiere, qui ſe trouvoit en face des fortifications de l'ennemi, étoit formée d'une courtine de douze pieds de hauteur, avec des tours de diſtance en diſtance; de l'une de ces tours on dominoit les remparts & on voyoit les ouvrages de l'ennemi. L'autre ligne enfermoit ſes derrieres du côté de l'intérieur du pays, & toutes les deux gardoient l'iſthme & empêchoient d'arriver à la ville par terre.

Les aſſiégés néanmoins recevoient encore quelques munitions par mer. Les navires avitailleurs profitoient de tous les vents forts qui ſouffloient

contre le havre, & ils paſſoient à travers l'eſcadre romaine qui n'oſoit démarrer pour leur donner la chaſſe. Afin de leur ôter cette reſſource, Scipion réſolut de conſtruire un mole qui s'étendroit, de la terre ferme à la pointe de la péninſule le long de la rade. Il voulut le faire de quatre-vingt-dix pieds de profondeur, & de vingt-quatre pieds d'élévation au-deſſus de l'eau. Lorſque les Carthaginois s'apperçurent de ce travail, ils le regarderent comme une vaine entrepriſe, mais ils eurent de ſérieuſes alarmes quand ils le virent s'élever avec des progrès très-ſenſibles.

Pour détruire l'effet que Scipion attendoit de ce mole, ils entreprirent un ouvrage plus difficile & plus conſidérable; ils ſe déterminerent à couper la péninſule en dedans de leurs murs & à ouvrir une nouvelle route à leurs navires; ils en vinrent à bout, & ce grand travail fut fini au moment où l'autre paſſage fut fermé. Quoiqu'ils euſſent livré depuis peu tous leurs vaiſſeaux & toutes leurs munitions navales, ils avoient conſtruit & raſſemblé ſoixante galeres avec des peines incroyables; celles

des Romains ne craignant rien d'un ennemi qu'elles ſuppoſoient enfermé par des barrieres impénétrables, ſe trouvoient dégréées & mal équipées, & ſi les Carthaginois avoient ſu profiter de cette circonſtance, ils auroient fait beaucoup de mal à l'eſcadre romaine ; mais ils employerent deux jours à nettoyer le nouveau paſſage & à ſe diſpoſer au combat, & ils laiſſerent à l'ennemi le tems de ſe préparer. Le troiſieme jour ils attaquerent l'eſcadre des aſſiégeans & ils combattirent juſqu'au ſoir ſans gagner aucun avantage ; ils ſe retirerent la nuit, ſerrés de près par les Romains.

Tandis que les aſſiégeans s'efforçoient d'obſtruer la nouvelle route des navires, la garniſon de Carthage fit une entrepriſe déſeſpérée ſur leurs ouvrages de terre. Un corps nombreux d'hommes qui ſe dévouoient pour la défenſe de leur pays, prit des mêches, traverſa le havre ſans armes, s'expoſa à une mort certaine, & mit le feu aux machines de guerre & aux tours des Romains; dès que ces braves Carthaginois ſe virent environnés par l'ennemi, ils n'eſſayerent point de ſe ſauver, & ils furent maſſacrés juſqu'au dernier.

Ces différentes opérations employerent tout l'été ; Scipion qui avoit perdu ſes machines de guerre, & qui redoutoit la marine des Carthaginois, convertit le ſiege en blocus. LIVRE II. CHAP. I.

Rome ayant prorogé ſon commandement, il recommença le ſiege dès que la ſaiſon le permit. Il fut inſtruit que le déſeſpoir & la famine regnoient dans la place ; il vint à bout de s'emparer de l'un des chantiers, où il obſerva que les murs étoient bas & mal gardés. Quoiqu'il ſe trouvât en dedans des murs, il ne fut pas maître de la ville. Les habitans lui diſputerent durant ſix jours chaque maiſon & chaque paſſage, & ils mirent le feu à tous les édifices lorſqu'ils furent contraints de les abandonner. Plus de cinquante mille perſonnes des deux ſexes, qui s'étoient réfugiées dans la citadelle, demanderent quartier ; Scipion écouta leur priere & il réduiſit en captivité vingt-cinq mille femmes & trente mille hommes. Priſe de Carthage.

Neuf cens déſerteurs qui avoient quitté ſes drapeaux durant le ſiege, n'ayant pas obtenu la grace qu'on accordoit aux Carthaginois, ſe retirerent dans un temple qui étoit ſur

une hauteur; ils réſolurent d'y mourir l'épée à la main & de maſſacrer le plus de Romains qu'ils pourroient. Aſdrubal alla les joindre avec ſa femme & ſes enfans, mais il n'eut pas le courage de ſe défendre juſqu'à la derniere extrémité, & il ſe rendit. Sa femme, plus intrépide & plus féroce, égorgea ſes enfans, elle les précipita au milieu d'un édifice que les flammes conſumoient de tous côtés, & elle s'y jetta après eux. Les déſerteurs ne pouvant plus ſupporter l'idée du ſort affreux qui les attendoit, mirent le feu au temple & périrent au milieu de l'incendie.

L'incendie de Carthage dura dix-ſept jours. On permit aux ſoldats romains de s'emparer de tout ce qu'ils pourroient tirer du feu ou arracher des mains des habitans qui ſe défendirent avec rage juſqu'à leur dernier ſoupir. On dit que Scipion, à la vue de cette ſcene déplorable, répéta deux vers d'Homere qui renfermoient une prédiction ſur la chûte de Troye : « à qui » appliquez-vous cette prédiction, » lui demanda Polybe qui ſe trouvoit » près de lui ? à ma patrie, lui répon- » dit le général, car je crains qu'elle

» n'éprouve un jour le même ſort (1)».

On aſſure que la lettre de Scipion au ſénat ne contenoit que ces mots : « J'ai pris Carthage, & l'armée attend » vos ordres ». Rome fit éclater une joie extraordinaire en apprenant cette nouvelle ; elle ſe ſouvint de tous les embarras que lui avoient cauſés les guerres puniques, des alarmes que lui avoit donné Annibal, de la haine irréconciliable des deux peuples, & elle ordonna de raſer les fortifications & même de détruire les matériaux dont elles étoient compoſées.

Deſtruction de Carthage.

Elle chargea dix ſénateurs d'aller prendre poſſeſſion des domaines de Carthage, de régler la forme d'adminiſtration de cette nouvelle province & de préparer les habitans à recevoir un gouverneur romain. C'eſt ainſi que fut détruite l'opulente Carthage, l'un des plus célebres empires de l'ancien monde, & la ſeule contrée de l'Afrique où l'induſtrie de l'homme ſe ſoit mon-

(1) Appien, *in punicis*. Plutarque, vie de Caton. Zonaras, L. 9, ch. 26. Oroſius, L. 4, ch. 22. Velleius, Liv. 1, ch. 12. Polybe, *excerptæ legationes*, n°. 142, parlent de la deſtruction de Carthage.

trée avec éclat. Les Romains, entraînés par l'animoſité nationale & par un excès de jalouſie, formerent contre cette république un deſſein plus cruel qu'il ne ſembloit l'être au premier abord, &, pour l'exécuter, ils ſe livrerent à des barbaries auxquelles ils n'avoient point ſongé.

Tandis que Scipion détruiſoit Carthage, Rome ſoutenoit d'autres guerres en Macédoine & dans la Grece; depuis la conquête de ces deux pays, elle avoit toujours cherché à y étendre ſa domination, & profitant d'une maniere habile des meſures concertées avec les peuples voiſins, elle y exerçoit ouvertement une ſouveraineté qu'elle avoit déguiſée juſqu'alors ſous le titre ſpécieux d'allié & de protecteur.

Révolte des Macédoniens

La Macédoine, peu propre au gouvernement républicain, que Rome y avoit établi, fut en proie quelques années aux diſcordes civiles; elle eſſaya à cette époque de recouvrer ſon indépendance, de rétablir ſur le trône un fils ſuppoſé du dernier roi, & elle fut conquiſe de nouveau.

Andriſcus, Africain, d'une extraction incertaine, s'appercevant qu'on

lui trouvoit des traits de reſſemblance avec les princes de la famille royale, oſa ſe dire le fils de Philippe & réclamer la couronne de Macédoine. Il alla en Syrie ſolliciter les ſecours de Démétrius, qui l'arrêta & l'envoya chargé de chaînes à Rome. Les Romains ne daignerent pas s'occuper d'un ennemi ſi mépriſable, & ils lui permirent de ſe ſauver. Cet impoſteur retourna en Macédoine jouer la même farce, & plus heureux que dans ſa premiere entrepriſe, il réunit ſous ſes drapeaux une multitude de Macédoniens & de Thraces. Il livra même un combat où il battit Juventius, préteur romain, & il fut reconnu roi; mais bientôt après il fut vaincu par Metellus, & il fournit au ſénat un prétexte de réduire cette contrée en province romaine.

La Macédoine réduite en province romaine.

Les états de la ligue achéenne, qui n'avoient plus de vigueur, précipiterent leur ruine à la même époque par la témérité & la diviſion de leurs conſeils.

Sort de la ligue achéenne.

Rome, à l'époque où elle laiſſa à cette ligue fameuſe une ombre d'indépendance, traita, à bien des égards, comme ſes ſujets les peuples qui étoient de la confédération achéenne.

LIVRE II. CHAP. I.

A la fin de la guerre contre Perſée, le ſénat avoit mandé ou ſaiſi comme criminels d'état une foule de citoyens de l'Achaïe, qu'on croyoit mal intentionnés pour les Romains. Il en avoit détenu environ mille dans les différentes priſons de l'Italie; dix-ſept ans après, réfléchiſſant que ces priſonniers avoient aſſez ſouffert, ou que Rome ne devoit rien en redouter (1), il mit en liberté les trois cens qui vivoient encore. Polybe, qui étoit du nombre, acquit durant ſa captivité cette connoiſſance de l'hiſtoire romaine qu'on voit dans ſes ouvrages. Dès qu'il fut libre, il s'attacha à Scipion, fils d'Emilius; comme il ſavoit très-bien tout ce qui s'étoit paſſé en Grece dans les derniers tems, & qu'il s'occupoit uniquement des matieres politiques & militaires, il contribua ſans doute à former ce jeune héros, & il a droit à une portion de la gloire de ſon éleve.

Tandis que Rome tenoit un ſi grand nombre de priſonniers en Italie, elle s'arrogea d'une maniere à peu près abſolue le gouvernement de la Grece;

(1) Pauſanias, *in Achaicis.*

elle y disposa de toutes les graces & de tous les emplois, & eut soin de ne les donner qu'à ses partisans & à ceux qui servoient son ambition (1). Elle réforma les arrêts des conseils de la ligue achéenne, &, malgré les conventions expresses de cette ligue, elle excita les peuples qui la composoient à envoyer à Rome des ambassades séparées. Les fragmens d'histoire que nous avons sur cette époque ne nous donnent que des récits imparfaits. Il paroît que les Spartiates entrerent dans la ligue achéenne, & que leur avis fut toujours contraire à celui des autres confédérés ; ils porterent leurs plaintes à Rome. Le sénat leur envoya, selon son usage, des commissaires chargés d'entendre les parties sur les lieux, & de terminer la querelle. Les conseils de la ligue, pleins de fureur de ce qu'on attentoit à leur souveraineté, ne voulurent point attendre l'arrivée des commissaires romains, ils résolurent d'exécuter de force leurs décrets contre la république de Sparte, & ils détacherent une armée dans la Laconie ; cette armée battit les Lacédémoniens

(1) Polybe, *excerptæ legationes*, ch. 103.

aux portes de leur capitale. Les commiſſaires romains arriverent après ces hoſtilités; ils ordonnerent aux peuples de la ligue de s'aſſembler à Corinthe, & ils déciderent au nom du ſénat que Lacédémone, Corinthe, Argos, Héraclée & Orchomenes n'ayant pas été de la ligue achéenne au moment où elle ſe forma, n'en feroient plus partie, & que toutes les villes qu'on avoit affranchi de la domination de Philippe jouiroient de leur liberté & de leur indépendance.

Une multitude de citoyens des différens états de la ligue ſe trouvant alors à Corinthe, il y eut une émeute. Les commiſſaires romains furent inſultés, & on les obligea de ſortir de la ville. Rome qui eſpéroit établir ſans convulſion ſa ſouveraineté dans la Grece, & qui trouvoit en Afrique, en Eſpagne & en Macédoine l'emploi de ſes troupes, ne ſe ſoucioit pas alors de déclarer la guerre aux Achéens. Ses commiſſaires revinrent & elle en renvoya d'autres pour terminer les diſputes de l'Achaïe: les états de la ligue achéenne imputerent cette modération à la frayeur, ils imaginerent que les affaires de Rome étoient en Afrique dans une

position fâcheuse, que son projet sur Carthage réussissoit mal, & ils crurent trouver un moment favorable d'anéantir pour jamais l'influence de cette nation superbe dans leurs conseils (1). Ils compterent sur les secours de Thebes, de l'Eubée ou des autres districts de la Grece où le peuple n'aimoit pas la domination des Romains. Ils assemblerent une armée pour maintenir leurs droits par la force & assurer l'obéissance des membres de la ligue.

Malheureusement Metellus venoit de subjuguer la Macédoine, & rien ne l'empêchoit de tourner ses forces contr'eux. Il marcha vers le Péloponese, disant toujours aux Achéens qu'ils pouvoient prévenir les malheurs de la guerre, qu'ils n'avoient qu'à se soumettre aux ordres de Rome, qu'on ne leur demandoit autre chose, sinon de renoncer à leurs prétentions sur Sparte & sur tous les districts qui réclamoient la protection des Romains.

Les Achéens jugeant qu'il étoit moins dangereux de faire la guerre que de se laisser désarmer sous ces fri-

(1) Polybe, *excerptæ legationes*, ch. 144.

voles prétextes, entrerent en campagne; ils traverſerent l'iſthme de Corinthe, & après leur jonction avec les ſoldats de Thebes, ils marcherent aux Termopyles, afin de défendre cette entrée de la Grece. Mais cette premiere opération ne réuſſit point, ils ne purent ſe rendre maîtres du paſſage ou ils en furent chaſſés par Metellus. Ils furent enſuite ſurpris dans leur retraite au milieu de la Phocide, où ils perdirent Critolaüs, leur général, & une grande partie de leur armée (1). Diæus, qu'ils nommerent commandant de leurs troupes, aſſembla de nouvelles forces; à la tête de quatorze mille fantaſſins & de ſix mille cavaliers, il alla ſe poſter ſur l'iſthme de Corinthe, & il détacha quatre mille hommes pour la défenſe de Mégare, cité qui faiſoit partie de la ligue.

Metellus qui, après ſa victoire, s'étoit emparé de Thebes, ſe rendit à Mégare, il en chaſſa les Achéens & il marcha vers l'iſthme. Il remit le commandement à Mummius, conſul de l'année actuelle, qui amena des recrues:

(1) Oroſius, L. 5, ch. 3. Pauſanias, *in Achaicis.*

l'armée romaine ſe trouva de vingt-trois mille fantaſſins & de trois mille cinq cens cavaliers. Les Achéens ayant obtenu quelqu'avantage ſur ſa garde avancée, voulurent riſquer une bataille ſous les murs de Corinthe, & ils furent battus. Diæus s'enfuit à Mégalopolis, où il avoit envoyé ſa famille, & après avoir tué ſa femme, pour qu'elle ne tombât pas au pouvoir des Romains, il s'empoiſonna.

Il ne nous reſte pas d'autres détails ſur les derniers efforts que firent les Grecs pour conſerver une liberté qui les avoit rendus ſi célebres. On ne trouve point, dans l'hiſtoire du monde, de peuples qui aient défendu la conſtitution républicaine d'une maniere plus ferme, & lorſqu'ils eurent perdu l'eſprit militaire & le patriotiſme, qui conſtituent la force & la ſûreté des nations, ils garderent toujours la ſupériorité qu'ils avoient acquis dans les arts. La ligue achéenne fut détruite parce qu'elle excita le reſſentiment de Rome, & la république de Sparte fut anéantie parce qu'elle accepta la protection des Romains; ainſi la haine ou l'amitié de ce peuple étoit également funeſte. Tous les états de la

Grece ceſſerent à cette époque d'être comptés parmi les nations; ils tomberent ſous le joug d'une puiſſance dont rien ne pouvoit égaler la force, & qui conduiſoit ſes opérations avec un talent & une adreſſe extraordinaires.

Cinquante ans auparavant, Flaminius, pour détacher les villes grecques de l'alliance de Philippe, avoit proclamé au milieu d'une fête ſolemnelle l'indépendance générale de chacune des républiques de la Grece, & il les avoit autoriſées à ſe gouverner ſelon leurs loix. Lorſque Rome vouloit ſéduire un état elle ſurpaſſoit en généroſité toutes les nations, elle inſpiroit la confiance la plus illimitée, elle habituoit les peuples qui pouvoient ſe défendre eux-mêmes à réclamer ſes ſecours; elle les accuſoit enſuite de manquer à la reconnoiſſance ou de l'avoir outragée, & elle dépouilloit de tous leurs droits les mêmes contrées à qui elle avoit prodigué ſes faveurs. Cette conduite annonce un plan qui paroiſſoit d'abord libéral & généreux au-delà de tout exemple, mais qui ne tardoit pas à ſe montrer d'une barbarie & d'une cruauté extrêmes, &

qui étoit propre, ſelon les circonſtances, à ſéduire ou à épouvanter. Il eſt vraiſemblable néanmoins que ſes intérêts changeant d'une année à l'autre, elle regla ſes opérations ſur les conjonctures où elle ſe trouvoit. Quand on agit d'après l'impreſſion du moment, les paſſions jouent toujours un grand rôle, & il y a lieu de croire qu'elle éprouva quelquefois ces mouvemens de généroſité qu'elle ſembloit avoir, & qu'elle s'y livroit ſans ſonger à l'heureux effet qu'ils produiroient par la ſuite. Lorſqu'elle n'avoit plus beſoin de ménager ſes alliés, elle s'irritoit de la contradiction, elle ſe livroit à ſon reſſentiment & elle ne craignoit point de dévoiler ſes vues ambitieuſes. Sa maxime politique ou ſincere d'épargner ceux qui ſe ſoumettoient & de réduire ceux qui vouloient lui réſiſter, amena cette généroſité & cette arrogance ſans bornes qu'on obſerve dans ſon hiſtoire; comme elle ne s'en écarta jamais, elle prit peu à peu de l'aſcendant ſur ſes ennemis & ſur ſes alliés; & à meſure que ſa puiſſance s'accrut, elle devint plus dangereuſe pour les autres nations.

Le troiſieme jour après la bataille où l'armée achéenne fut défaite, le général victorieux entra dans Corinthe; les habitans de cette ville s'étoient diſtingués lorſqu'on outragea les commiſſaires romains, & pour effrayer tous les états de la ligue, il réſolut de les punir avec ſévérité. Mummius peu ſenſible, ainſi que tous les Romains de ce ſiecle, à l'élégance des ouvrages des artiſtes grecs dont Corinthe étoit remplie, ordonna de mettre en réſerve toutes les ſtatues & tous les tableaux qu'il vouloit étaler à ſon triomphe (1), & il abandonna enſuite au pillage de ſes ſoldats cette riche métropole. Il raſa les fortifications, & il réduiſit la place en cendres.

Corinthe fut détruite la même année que Carthage. On démolit en même-tems les fortifications de Thebes, & de quelques autres villes mal intentionnées pour les Romains; & le ſénat chargea des commiſſaires de régler l'adminiſtration de la Grece. Ces commiſ-

(1) Il les mit ſous la garde des capitaines de vaiſſeaux, en leur diſant que s'ils perdoient quelques-uns de ces chefs-d'œuvres, ils ſeroient obligés de les remplacer.

faires anéantirent la ligue achéenne, & annullerent toutes ſes conventions. Les états qui en avoient fait partie, furent privés de leur ſouveraineté : on leur impoſa un tribut, & on les ſoumit à l'autorité du gouverneur que Rome leur envoyoit toutes les années, avec le titre de préteur de l'Achaïe (1).

Les Romains agirent alors en qualité de conquérans, & ce fut peut-être la premiere fois. Les revenus de la Macédoine qui vingt ans auparavant, leur avoient permis de s'affranchir de tout impôt, leur inſpirerent une ardeur démeſurée pour les conquêtes ; & depuis cette époque on les voit faire la guerre ſur leurs frontieres, non pas afin de défendre leur empire, mais dans la vue d'étendre des domaines déja trop vaſtes.

Opérations en Eſpagne.

Ils agiſſoient depuis long-tems en Eſpagne d'une maniere offenſive ou défenſive, ſelon qu'ils étoient plus ou moins preſſés par leurs autres ennemis, & ſelon que les généraux employés à ce ſervice, étoient ambitieux ou pacifiques.

(1) Pauſanias, Liv. 7, ch. 6. Polybe ; *excerptæ de virtutibus & vitiis.*

Lorſqu'ils ſignerent la paix avec Philippe, leur territoire en Eſpagne fut diviſé en deux provinces, où ils envoyoient chaque année deux commandans ; & lorſqu'ils ſe virent forcés de recommencer la guerre en Macédoine, ils réunirent ces deux provinces ſous le même gouverneur. Mais après la défaite de Perſée & la réduction de la Macédoine, ils les diviſerent de nouveau, & ils ne les réunirent plus.

Il paroît que leur ambition ſe montra en Eſpagne auſſi ouvertement que ſur les autres parties de leurs frontieres ; ils reſſerrerent les naturels du pays, moins pour ſe mettre à l'abri des incurſions, que pour acquérir de nouveaux diſtricts & de nouvelles richeſſes. Ils s'avancerent juſqu'au Tage ; ils s'efforcerent de pénétrer dans les montagnes au-delà de la ſource de ce fleuve, & ils eurent à combattre durant pluſieurs années les peuples de la Luſitanie, de la Gallice & les Celtiberes.

L'avarice autant que l'ambition excitoit aux hoſtilités les officiers de Rome. Ils étoient bien aiſe de trouver des prétextes de guerre contre un ennemi qui poſſédoit des mines d'or &

d'argent, & qui promettoit une riche dépouille.

Les guerres d'Eſpagne ne faiſoient pas autant de bruit que celles de l'Afrique, de l'Aſie ou de la Grece, & l'on n'épioit pas d'un œil auſſi attentif les généraux qui en étoient chargés. Afin de hâter leurs conquêtes, ils ſe permettoient des perfidies ou des infidélités que le ſénat n'avouoit point; ils ſe livrerent même dans leurs gouvernemens à des concuſſions & à des crimes de péculat ſur leſquels on forma des plaintes qui furent les premieres de cette eſpece.

Le proconſul Lucullus ayant reçu la ſoumiſſion d'une ville, la pilla & en fit maſſacrer les habitans contre les articles de la capitulation. Galba qui commandoit dans la Luſitanie & dans la province occidentale d'Eſpagne, ſe livra bientôt après à la même perfidie & à la même cruauté envers quelques peuplades qu'il ne pouvoit réduire d'une autre maniere. Il eſt probable que ces traits de barbarie reculerent, au lieu d'avancer, les progrès des armes romaines ; qu'ils donnerent un nouvel eſſor à cette valeur opiniâtre avec laquelle les natu-

rels de l'Eſpagne diſputerent tous les poſtes de leur pays, & avec laquelle ils réſiſterent à une foule de généraux, de préteurs & de conſuls romains envoyés contr'eux. Depuis la premiere expédition de Scipion juſqu'à celle d'Auguſte, qui fut la derniere, les hoſtilités durerent preſque toujours; ou ſi elles furent interrompues, ce fut pour peu de tems.

Conduite de Viriathe.

Au commencement de la troiſieme guerre punique, les peuples de la Luſitanie que la perfidie de Galba avoit irrités, ſe réunirent ſous les drapeaux de Viriathe. Ce brave guerrier, échappé au maſſacre ordonné par Galba contre la foi des traités, avoit juré aux Romains une haine implacable. Les hiſtoriens de Rome diſent qu'il fut d'abord pâtre, enſuite chef de bandits, & qu'il ſe trouva vers la fin de ſa carriere à la tête d'une armée qui battit ſouvent les légions romaines, & qui manqua de les chaſſer d'Eſpagne. Il paroît qu'il ſavoit employer la valeur impétueuſe d'un peuple groſſier, & qu'il poſſédoit le talent que déployerent les Eſpagnols juſqu'au tems de Céſar, celui de tirer parti de l'indiſcipline contre des ennemis

remis tellement accoutumés à la discipline, qu'ils comptoient sur cet avantage dans la plupart de leurs opérations. Une déroute apparente de ses soldats étoit le prélude d'une attaque vigoureuse. Il faisoit semblant de fuir, il ordonnoit à ses troupes de marcher en désordre afin d'attirer les Romains dans des pieges, & il profitoit de ces momens de surprise avec une adresse & une intrépidité extraordinaires. Il les empêcha durant dix années de subjuguer la Lusitanie. Il vouloit établir une ligue défensive parmi tous les peuples libres de l'Espagne, lorsqu'il fut assassiné par deux de ses officiers qu'on supposa vendus à Rome.

Les Romains après la mort de Viriathe s'avancerent dans les parties occidentales & septentrionales de l'Espagne ; une de leurs armées commandée par Brutus passa le Duero (1), & pénétra jusqu'à la côte de Gallice. Les soldats de Brutus se permirent au retour de cette campagne encore plus de mensonges & d'exagérations qu'on n'en reproche aux voyageurs ; ils di-

(1) Durius.

rent qu'ils avoient vu le ſoleil ſe coucher dans l'océan, & y éteindre ſes feux avec un bruit pareil à celui du tonnerre.

Les habitans de l'Eſpagne ne ſe crurent pas ſubjugués, parce que les légions romaines inondoient leur pays; ils ſe retirerent dans des lieux fortifiés avec leurs troupeaux & leurs richeſſes, & lorſqu'on voulut leur demander des contributions, ils répondirent qu'au lieu d'or pour racheter leurs domaines, leurs ancêtres leur avoient laiſſé des épées pour les défendre.

Tandis qu'on ravageoit la partie occidentale de l'Eſpagne, l'aîné des Catons, Tiberius Gracchus & d'autres généraux, qui s'efforçoient de garder ou d'étendre les domaines de Rome, faiſoient la guerre dans la partie orientale. Ils y gagnerent des batailles qui furent ſuivies de pluſieurs triomphes, & ils joignirent aux diſtricts que la république poſſédoit ſur la côte, de vaſtes cantons de l'intérieur des terres. Leur progrès ne furent pas rapides; les habitans de Numance & les Celtiberes, qui ſe défendoient depuis cinquante ans, venoient de ſe réunir à toutes les nations de l'intérieur ſous la conduite

de Viriathe, mais la mort de ce chef formidable rompit toutes leurs mesures.

Etat de Numance.

Numance étoit la principale forteresse, ou, si l'on veut, la capitale de la petite nation des Numantins : elle occupoit une circonférence de trois mille, & elle étoit située au milieu des montagnes de la Celtibérie & de la vieille Castille, au confluent du Duero & d'une seconde riviere, qui avoient l'une & l'autre des bords escarpés, & qui rendoient la place d'un accès très-difficile par deux de ses cotés ; un rempart & un fossé défendoient le troisieme.

Le peuple de Numance ne pouvoit mettre plus de huit à dix mille hommes en campagne ; mais ses soldats avoient beaucoup de valeur ; ils passoient pour les plus habiles cavaliers de l'Espagne ; ils égaloient, dans l'usage du bouclier & de l'épée, les Romains qu'ils avoient battus en bien des rencontres ; & malgré la coutume de Rome, ils avoient obligé Pompée à signer un traité au moment où le sort de la guerre s'étoit déclaré contre lui. Ils avoient réduit le consul Mancinus à accepter une capitulation pour sauver son armée (1).

(1) Eutropius, L. 4, ch. 8.

Il eſt vrai que ni l'un ni l'autre de ces traités ne fut ratifié par le ſénat; & que ce corps, toujours fidele à ſes maximes, ordonna de livrer à l'ennemi le conſul Mancinus, & ſon queſteur Tiberius Gracchus, qui ne pouvoient remplir leurs engagemens. Tiberius Gracchus appella de ce décret au peuple, & le peuple le prit ſous ſa protection. La conduite politique de Gracchus changea dès-lors, & on ſuppoſe que cet événement le jetta depuis dans le parti populaire. Mancinus ſe ſoumit aux ordres du ſénat; il fut préſenté nud & chargé de fers aux portes de Numance : on dit aux Numantins en le leur livrant, qu'ils étoient les maîtres de venger ſur lui l'infraction d'un traité que Rome ne vouloit pas obſerver. Ils renvoyerent noblement cette victime; ils inſiſterent ſur les conditions ſtipulées, & ils déclarerent qu'un ſeul homme ne pouvoit expier une infidélité publique (1).

Ces choſes ſe paſſerent environ dix ans après la deſtruction de Carthage, & les Romains humiliés de la longueur & du mauvais ſuccès de la guerre con-

(1) Appien, *de bello Hiſpan.*

tre Numance, eurent de nouveau recours à Scipion.

Ils l'avoient autrefois diſpenſé de l'âge requis pour être nommé conſul, & afin de l'employer en cette occaſion, ils furent obligés de ſuſpendre une loi qui défendoit d'élever de nouveau la même perſonne au conſulat.

On dit que Scipion, à ſon arrivée en Eſpagne, trouva l'armée romaine découragée par ſes défaites ; qu'elle s'étoit retirée loin de l'ennemi dans des poſtes fortifiés ; qu'elle déteſtoit la fatigue des camps ; qu'elle ſe livroit à tous les déſordres, & que la plus légere alarme lui donnoit de la frayeur. On ajoute que les cris, la phyſionomie, le viſage peint & les longs cheveux des Eſpagnols, lui inſpiroient de l'épouvante (1).

Scipion s'efforça de rétablir la diſcipline & la vigueur dans l'armée ; il chaſſa du camp tous ceux qui n'y étoient pas néceſſaires, & entr'autres des femmes, des marchands, & des diſeurs de bonne aventure ; il diminua la quantité du bagage ; il n'accorda qu'une broche & qu'une poële à cha-

(1) Florus.

cune des cuiſines ; & il réduiſit la table des officiers aux alimens rôtis & bouillis. Il défendit l'uſage des lits, & il coucha lui-même ſur une natte de paille ; il ne permit pas aux fantaſſins de ſe ſervir de chevaux dans leurs marches, & il les obligea de porter leurs fournimens.

Quoique ſon armée fût ſupérieure en nombre, il évita le combat & toutes les routes où l'ennemi étoit préparé à le recevoir ; il ſut ménager habilement ſes reſſources ; & par la lenteur de ſes opérations, il étouffa l'ardeur des Numantins : il ravagea leurs campagnes, il les obligea inſenſiblement de ſe retirer derriere leurs remparts, & il les empêcha d'approviſionner leurs magaſins.

Il fut joint par Jugurtha, petit-fils de Maſſiniſſe, qui n'avoit pas encore combattu ſous les drapeaux de Rome, & qui amena douze éléphans, & un corps conſidérable de cavalerie, d'archers & de frondeurs. L'armée, après cette jonction, montoit à ſoixante mille hommes ; mais Scipion n'oſa pas riſquer l'aſſaut de Numance ; il s'empara d'un certain nombre de poſtes, qu'il fortifia ſucceſſivement ; & en les réu-

Blocus de Numance.

niſſant, il acheva une double ligne de circonvallation égale en force aux murailles des Numantins. Ses courtines, ſes tours, ſes places d'armes, correſpondoient à celles de la ville. Il établit des ſignaux d'alarme pour le jour & la nuit, & il fit d'autres arrangemens plus propres à une armée qui ſe tient ſur la défenſive, qu'à une armée qui fait un ſiege. Il vouloit réduire les Numantins par la famine; & durant l'intervalle que devoit entraîner cette longue opération, il prévoyoit que ce peuple guerrier tenteroit des ſorties, & livreroit des attaques déſeſpérées.

La place ſe trouvant au confluent de deux rivieres que les petits navires deſcendoient avec rapidité, & même qu'ils pouvoient remonter à la vue de l'ennemi par des vents favorables, en recevoit des proviſions. Quelques-uns des habitans qui étoient d'habiles nageurs, plongeant avec adreſſe en des lieux convenables, traverſoient les lignes des aſſiégeans & entretenoient la communication avec le pays d'alentour; Scipion vint à bout de jetter ſur les canaux de ces rivieres des poutres armées de lames d'épées & de pointes de fer.

Les Numantins comptoient toujours ſur leurs alliés. Cinq vieillards ſuivis de leurs fils, réſolurent de paſſer au milieu des lignes des aſſiégeans, & d'aller demander du ſecours aux nations voiſines. Ils réuſſirent à l'aide de la nuit dans la premiere partie de leur entrepriſe ; ils égorgerent la garde romaine ; ils jetterent de la confuſion dans le camp, & ils s'enfuirent ſans qu'on pût les atteindre. Mais Numance n'avoit plus d'eſpoir, & la mort de tous ceux qui eſſayeroient de la ſecourir paroiſſoit inévitable ; Lutia, capitale d'un petit canton ſitué à quarante milles de Numance, écouta cependant les prieres des dix guerriers dont je viens de parler.

Les jeunes gens de Lutia réſolurent d'aller au ſecours des Numantins. Scipion fut inſtruit de leur projet aſſez-tôt pour le faire avorter. Il ſe mit en route ; & après avoir achevé en huit heures, cette marche de quarante milles, il ſurprit la ville de Lutia ; il ordonna qu'on lui remît quatre cens jeunes gens, auxquels il fit couper le bras droit. Ce châtiment barbare remplit de terreur tous les peuples des environs.

Numance ſur ces entrefaites éprouvoit toutes les horreurs de la famine ; & n'eſpérant plus de ſecours, elle ſongea à implorer la clémence de l'ennemi. Ses députés s'adreſſerent à Scipion en ces termes : « Numance jadis » heureuſe & contente de ſes poſſeſ- » ſions, que défendoit la valeur de ſes » citoyens, eſt réduite à une affreuſe » détreſſe, parce qu'elle a voulu main- » tenir ſa liberté, & protéger les fem- » mes & les enfans de l'état. Il ſeroit » digne de vous, qui réuniſſez, dit- » on, tant de vertus, d'écouter la » priere de cette nation opprimée, & » de lui offrir des conditions hono- » rables qu'elle puiſſe préférer aux » maux qu'elle endure. Elle ne porte » pas ſes eſpérances bien loin, car » elle eſt accablée de malheurs. Que » Rome lui dicte des termes ſup- » portables, elle s'y ſoumet ; ſinon » vous la verrez ſe livrer à des actes » de déſeſpoir qui coûteront la vie à » une foule de vos ſoldats, & peut- » être à vous-même ».

Scipion leur répondit qu'ils ne pouvoient capituler, & qu'ils devoient ſe rendre à diſcrétion.

Dès que les habitans de la ville fu-

LIVRE II. CHAP. I. Deſtruction de Numance.

rent inſtruits de cette réponſe, ils réſolurent de ſe défendre juſqu'à la derniere extrémité. Après avoir conſumé toutes leurs proviſions, ils eſſayerent de manger le cuir de leurs boucliers; ils dévorerent des cadavres, & ils finirent par égorger des hommes pour ſe nourrir de leur chair.

Les hiſtoriens ne ſont pas d'accord ſur le dénouement de cette ſcene tragique; les uns racontent que les Numantins ſortirent de leurs murs pour ſe précipiter ſur les ſoldats de Scipion, & ne pas mourir ſans vengeance; qu'ils ſe battirent avec tout l'emportement de la rage; que la plupart ayant été maſſacrés, les autres retournerent à la ville, mirent le feu aux maiſons, & ſe jetterent au milieu des flammes avec leurs femmes & leurs enfans (1).

On lit ailleurs qu'ils convinrent de ſe rendre un certain jour; que ce jour arrivé, ils demanderent à Scipion vingt-quatre heures de délai, ſous prétexte que pluſieurs de leurs concitoyens paſſionnés pour le gouvernement républicain, avoient réſolu de

(1) Oroſius, Liv. 51, ch. 7. Florus, L. 2, ch. 18.

ſe donner la mort, & qu'ils deſiroient encore quelques momens pour s'y préparer. Tel étoit l'effroi inſpiré par la captivité & par les ſuites qu'elle entraînoit chez les anciens peuples. Le petit nombre de Numantins qui ſurvécurent aux effets du déſeſpoir, tomberent au pouvoir de l'ennemi, & furent déſarmés. Cinquante furent deſtinés à orner le triomphe de Scipion, & le reſte fut vendu à l'encan. On raſa les murailles de leurs fortereſſes. Les captifs après s'être rendus, & après avoir dépoſé leurs armes aux pieds des Romains, ne changerent point de contenance ; & comme ils jettoient toujours des regards d'indignation & de rage ſur leurs vainqueurs, ils entretinrent l'animoſité des Romains, & ils furent traités ſans pitié. Ces détails indiquent les défauts de la loi de la guerre qui ſubſiſtoit parmi les nations de l'antiquité ; & puiſque je devois peindre les mœurs du tems, le lecteur me pardonnera d'avoir mis ſous ſes yeux des tableaux ſi terribles.

Si l'on juge de Numance par la peine qu'eurent les Romains à la ſubjuguer, car ce fut une de leurs conquêtes les plus difficiles, elle paroît

avoir été une puiſſance conſidérable. La réduction de cette ville leur procura quelque repos en Eſpagne. Scipion & Brutus retournerent à Rome, & ils y reçurent l'honneur du triomphe dans la même année.

Révolte des eſclaves en Sicile.

Tandis que Rome faiſoit la guerre à Numance, à Carthage, à la Macédoine & à la Grece, les eſclaves ſe révolterent en Sicile, & elle avoit à combattre d'autres ennemis moins dangereux dans l'Illyrie, la Thrace & la Gaule. La révolte des eſclaves nous donne une idée de l'état des pays qui relevoient immédiatement de la république, & elle mérite une attention particuliere. L'iſle de Sicile qui fut la premiere conquête des Romains au-delà des limites de l'Italie, jouit d'abord d'une longue tranquillité au-dedans & au-dehors. Ses terres étoient devenues la propriété des riches citoyens; ils y cultivoient par les mains des eſclaves, comme dans leurs domaines de l'Italie, du bled, du vin & de l'huile, qu'ils envoyoient aux marchés & aux greniers de la métropole. On enchaînoit ces eſclaves pour les mener dans les champs, où on les occupoit dans des loges & des atteliers bien fer-

més. Les hommes libres ayant beaucoup de devoirs politiques à remplir & pouvant être enrôlés de gré ou de force, les cultivateurs préféroient les eſclaves, & le nombre de ceux-ci augmentoit de jour en jour. C'étoient pour la plupart des priſonniers de guerre ; quelques-uns d'entr'eux avoient occupé un rang diſtingué dans leur patrie ; peu habitués à la ſoumiſſion & remplis d'indignation & de fierté, ils cherchoient des occaſions favorables de prendre les armes contre leurs maîtres, & même d'ébranler l'état ; ils cachoient leur complot avec ſoin, & on ne le pénétroit jamais avant qu'il éclatât.

Eunus, eſclave ſyrien, excita une révolte dangereuſe environ dix ans après la réduction de Carthage, & quatre ans avant celle de Numance. Il avoit la réputation de faire des miracles, & il ſe ſervit d'abord de la religion pour engager les autres eſclaves à rompre leurs fers ; il parcourut la Sicile ; il briſa les cachots & les priſons où étoient renfermés ſes compagnons d'infortune, & il aſſembla une armée de ſoixante-dix mille hommes. Il marcha contre les préteurs

romains ; il eut des ſuccès durant quatre campagnes, & il emporta quelquefois leur camp d'aſſaut.

Ce chef cependant qui ne ſavoit pas profiter de ſes victoires, & qui n'avoit aucun deſſein formé pour le gouvernement & la ſubſiſtance de ſes troupes, dévaſta, ſans en prévoir les ſuites, le pays qui étoit le théâtre de la guerre, & il fut enfin arrêté dans ſes déprédations par l'adreſſe & les talens ſupérieurs de Perpenna & de Publius Rutilius. Son armée fut battue & lui-même réduit à ſe refugier à Enna, place fortifiée, où vingt mille de ſes adhérens furent paſſés au fil de l'épée. Le général romain, afin d'épouvanter les eſclaves qui ſongeroient à la révolte, fit mourir les autres ſur une croix, près des grands chemins les plus fréquentés, & dans les lieux les plus viſibles.

A l'époque où la république faiſoit ainſi la guerre dans les provinces ou ſur les frontieres des vaſtes états qu'elle avoit conquis, l'Italie jouiſſoit d'une tranquillité parfaite ; ſes terres étoient bien cultivées & remplies d'habitans étrangers ou citoyens, de condition libre ou eſclaves. Le nom-

bre des citoyens enrôlés par les censeurs, avoit été ordinairement d'environ trois cens mille (1), & il monta bientôt après à plus de quatre cens mille (2). Le héraut à la fin du dernier dénombrement pria les dieux, selon l'usage, d'augmenter la population de la république & l'étendue de son territoire. Scipion qui présidoit au cens lui ordonna de demander qu'elle se maintînt dans la position où elle se trouvoit, puisqu'elle étoit assez grande. Il est vraisemblable que cet habile observateur appercevoit déja des symptomes de corruption, & que la tige de ce grand arbre qui continua durant plus d'un siecle à pousser de vigoureux rameaux, commençoit à se pourrir.

On recherchoit les premieres charges de l'état & le gouvernement des provinces autant par cupidité que par ambition. Rome reçut alors des plaintes de concussion & de péculat de l'Espagne & de la Macédoine ; elle sentit qu'il falloit réprimer ces abus, & elle établit quelques loix pénales,

(1) 320,000.
(2) 428,342.

qu'elle perfectionna & qu'elle confirma vainement par la ſuite.

LIVRE II. CHAP. I.

Nouveaux établiſſemens à Rome.

Elle permit aux provinces d'accuſer les gouverneurs ou les officiers qui leveroient des contributions ſans l'autorité du ſénat, & elle chargea l'un des préteurs de juger les accuſations de cette eſpece. Elle n'infligea d'abord aux coupables d'autre peine que la reſtitution & une amende ; mais elle les condamna peu-à-peu à la dégradation & à l'exil.

Lex Calpurnia de repetundis; quæſtiones perpetuæ.

Ces inſtitutions eurent lieu au tems de la troiſieme guerre punique, & on les attribue à Calpurnius Piſon, qui étoit alors un des tribuns. On avoit porté juſqu'alors toutes les cauſes criminelles devant le peuple ; & quand le peuple raſſemblé ne prononçoit pas ſur ces objets, il les renvoyoit à une commiſſion particuliere. On citoit peu de crimes qui fuſſent bien définis par la loi, & Rome n'avoit point encore de cours de juſtice. Les criminels pouvoient ſe ſouſtraire au châtiment après l'accuſation, & même en recourant à l'intrigue, & faiſant uſage de leur crédit ſur le peuple, ils pouvoient empêcher ou ſuſpendre l'inſtruction du procès.

Pour remédier à ces vices du gouvernement, on publia une liſte des délits publics, & on créa des tribunaux pour les punir. Outre les concuſſions dans les provinces que la loi de Calpurnius avoit bien détaillée, on y inſcrivit ſucceſſivement, l'aſſaſſinat, l'infidélité, le vol, la violence, l'empoiſonnement, l'inceſte, l'adultere, la corruption, le crime de faux, la fraude, le parjure, &c. (1); on déſigna la maniere de les juger, & l'un des préteurs fut chargé d'inſtruire ces ſortes de cauſes, avec le titre de commiſſaire.

On augmenta le nombre des préteurs; on le porta à ſix. Ils avoient à Rome aſſez d'affaires relatives à leur magiſtrature; & quoique deſtinés, ainſi que les conſuls au commandement des armées & au gouvernement des provinces, ils ne tiroient les provinces au ſort qu'après l'année révolue de leur exercice. On ſuivit bientôt le même ſyſtême à l'égard des conſuls &

(1) *Parricidium, vis publica, latrocinium, injuria, veneficium, inceſtus, adulterium, captæ pecuniæ, corrupti judicii, falſi, perjurium.*

des autres officiers de l'état. On ſuppoſa que les devoirs de leur charge les occupoient ſuffiſamment en Italie & à Rome, & on ne les envoya plus hors de la capitale avant la fin de leur emplois.

Outre ces inſtitutions qui avoient la police pour but, on établit l'uſage des ballotes, dont on ſe ſervit d'abord dans les élections, & qui fut enſuite adopté par les tribunaux (1). Cette maniere de donner ſon ſuffrage eſt très-dangereuſe dans les conſtitutions populaires où le bas peuple, lorſqu'il n'eſt pas ſurveillé, fait plus d'injuſtices que n'en produit l'influence des hommes d'un rang ſupérieur, & où l'autorité des ſages & la crainte du blâme public ſont les principaux ſoutiens du gouvernement.

Les précautions qu'on emploie afin de prévenir les délits uſités, en amenent ſouvent de nouveaux. Comme on recevoit facilement les accuſations criminelles, on vit paroître un nouveau genre de crimes. Les candidats qui n'avoient pas eu la pluralité des ſuffrages dans les élections, imagi-

(1) *Lex Gabinia tabellaria.*

nerent des calomnies contre les hommes en place ; ils les accuſerent ſans aucun motif raiſonnable ; & ces procès ſcandaleux ſe multiplierent tellement, que la légiſlation crut devoir s'en occuper. Une loi propoſée par Memmius, déclara que tous les citoyens revêtus d'une charge publique, ou nommé au commandement des provinces, pourroient ne répondre à une accuſation criminelle, qu'après avoir quitté leur emploi, ou après leur retour (1) ; que tout le monde ſans diſtinction auroit la liberté de pourſuivre comme calomniateurs ceux qui intenteroient une accuſation fauſſe ou mal fondée, & qu'on graveroit ſur le front des coupables la lettre initiale de leur crime.

Obſervations ſur les mœurs des Romains.

C'eſt ainſi que Rome perfectionnoit peu-à-peu ſa police & ſes loix. J'ai déja dit qu'elle commençoit à avoir quelques compoſitions littéraires, & particuliérement des ouvrages dramatiques. Des vues religieuſes établirent la comédie : on la jouoit pour demander aux dieux la fin d'une peſte ou

(1) *Lex Memmia de reis poſtulandis. Lex Caſſia tabellaria.*

d'une autre calamité publique. Ce ſpectacle fit un plaiſir extrême au peuple, & les édiles qui avoient le département des fêtes & des jeux, le donnerent ſouvent. Rome néanmoins ne permit pas de ſe livrer indifféremment à toutes les parties de la littérature ; elle jugea que quelques-unes menoient à la corruption dans les républiques. L'an de Rome 592, c'eſt-à-dire, environ huit ans après la réduction de la Macédoine, le préteur M. Pomponius avertit le ſénat qu'il y avoit à Rome des philoſophes & des rhéteurs de profeſſion, & ce magiſtrat eut ordre de les ſurveiller & de les chaſſer s'il le jugeoit à propos (1). Huit ans après, il arriva d'Athenes une ambaſſade compoſée de ſavans & de rhéteurs, qui exciterent l'enthouſiaſme des jeunes citoyens, & le ſénat expédia tout de ſuite leurs affaires, pour qu'ils n'euſſent pas un prétexte de demeurer long-tems en Italie.

LIVRE I. CHAP. I.

An de Rome 592.

On propoſa à cette époque de bâtir un théâtre afin que les ſpectateurs fuſſent placés plus commodément dans les jeux publics ; on rejetta le projet

(1) Aulugelle, L. 15, ch. 11.

avec indignation; il fut regardé comme un moyen de corrompre les mœurs du peuple. On vendit à l'enchere les matériaux qu'on avoit raſſemblés pour cet ouvrage; & une ordonnance défendit de jamais renouveller cette demande, & de ſe ſervir de bancs ou de chaiſes aux jeux publics dans Rome, ou à un mille de ſes murailles (1). On jugea ſans doute qu'il ne convenoit qu'aux femmes de s'aſſeoir aux ſpectacles; que les ſieges étoient une invention de la molleſſe, indigne du peuple romain. On ne doit pas blâmer le ſénat, car il eſt bon d'interdire les choſes indifférentes en elles-mêmes, lorſqu'elles peuvent avoir des ſuites fâcheuſes, & de s'occuper avant tout de la pureté des mœurs.

Les loix ſomptuaires relatives aux repas & aux dépenſes de l'intérieur des familles, furent confirmées ſous le nom de Didius, qui propoſa de les renouveller (2), & on y ſoumit avec quelques modifications tous les citoyens de Rome repandus en Italie.

Rome n'imagina pas d'autres moyens

(1) Val. Max., Liv. 2, ch. 4.
(2) *Lex Didia.*

de prévenir le luxe & l'oſtentation des richeſſes, maux qui accompagnent la proſpérité des grands empires, & qu'on ne guérit point avec de foibles remedes. Elle avoit ſu réſoudre le fameux problême de Thémiſtocles ; elle avoit connu l'art d'*aggrandir un petit état*, mais elle ne connoiſſoit pas de même les effets inſéparables de la grandeur ; elle imputoit l'introduction du luxe à des circonſtances particulieres, au haſard ; elle attribuoit aux dépouilles de Tarente & de l'Aſie (1), à la deſtruction de Carthage, à cette profuſion de ſtatues, de tableaux & de meubles que Mummius avoit apportés de Corinthe, l'amour du faſte & de l'opulence qui commençoient à paroître.

Elle ſe trompoit : ce goût de magnificence étoit la ſuite de ſes vaſtes conquêtes ; les ennemis de Rome ſe trouvoient bien loin de ſes murs ; les richeſſes de tout l'empire arrivoient dans les coffres des individus ou dans le tréſor public, & l'or & l'argent y augmentoient d'une année à l'autre (2).

(1) *Aſia primum devicta luxuriam miſit in Italiam.* Pline, L. 33, ch. 11.

(2) Tite-Live, L. 39, ch. 6. Pline, L. 37, ch. 1.

CHAPITRE II.

Étendue des domaines de la république. Politique de Rome. Avec quelle facilité elle pourſuit ſes conquêtes. Altération de ſon caractere politique & moral. Caractere du peuple. Germes de diviſion. Tiberius Gracchus. Il projette de renouveller la loi de Licinius. Intervention du tribun Octave. Il ſe forme pluſieurs partis. Diviſion dans les comices. Dépoſition du tribun Octave. Commiſſaires nommés pour le partage des terres. Tiberius Gracchus demande qu'on l'éliſe de nouveau, tribun. Sa mort. Ses ſuites. Conduite de Carbon. Ambaſſade de Scipion. Affaires étrangeres. Violences des commiſſaires. Affaires domeſtiques.

ROME perfectionna la forme politique de ſon adminiſtration, ainſi que je l'ai raconté ſommairement; elle fit ſes plus grandes conquêtes ſans ſe départir des maximes par leſquelles elle s'étoit maintenue dans ſon enfance. Elle étoit devenue ſouveraine

LIVRE II. CHAP. II.

Etat des domaines de la république.

de la Macédoine, de la Grece, de l'Italie, d'une partie de l'Afrique, de la Luſitanie & de l'Eſpagne; quoiqu'elle poſſédât un empire auſſi vaſte, elle n'avoit point encore ſéparé les départemens civils & militaires, & elle n'affranchiſſoit du ſervice public aucun de ſes citoyens. Elle ne mépriſoit aucun ennemi; dès qu'elle prenoit les armes, elle combinoit ſoigneuſement ſes meſures; ſes généraux ne livroient bataille qu'avec précaution; & comme une défaite entraînoit chez les anciens peuples la ſervitude ou la mort des vaincus, il n'y avoit point de revers ou de malheur qui pût la déterminer à ſe ſoumettre.

Ses maximes politiques.

Les autres nations s'enorgueilliſſoient de leurs victoires & ſe laiſſoient abattre par le malheur; elles montroient de l'inſolence ou de la baſſeſſe, ſelon que la fortune leur étoit favorable ou contraire. Les Romains ſeuls avoient de la modération dans la proſpérité, & ils répondoient toujours d'un ton fier aux peuples qui croyoient leur dicter des conditions.

Lorſque les autres peuples ſe trouverent dans la détreſſe, ils comparoient leur ſituation aux ſacrifices qu'on leur demandoit,

demandoit, & ils ſe décidoient pour le mal qui leur ſembloit le moindre. Les Romains ſeuls dédaignoient les avances d'un ennemi victorieux; ils ne ſe déterminoient jamais d'après les maux qu'ils ſouffroient ; & quoiqu'ils évitaſſent ſoigneuſement les difficultés qui paroiſſoient au-deſſus de leurs forces, ils ne laiſſerent jamais croire qu'ils fuſſent dominés par la crainte. Ils traitoient volontiers avec les vaincus; ils leur accordoient des conditions favorables toutes les fois qu'on ne pouvoit pas attribuer cette modération à la foibleſſe ou à la peur. En ſe conduiſant ainſi, ils acquirent une réputation de généroſité, qui ne les ſervit pas moins que leur valeur.

Sous le nom perfide d'alliés & de protecteurs, avec lequel ils avoient ſéduit tous les peuples du Latium dans les premiers tems de la république, on les voit à toutes les époques de leur hiſtoire obtenir de l'aſcendant ſur des nations qu'ils n'avoient pu ſubjuguer d'une autre maniere. Ils rempliſſoient d'une façon généreuſe les devoirs d'amis; mais dès qu'on leur manquoit, ils ſe montroient terribles dans leur reſſentiment, & ils ſe dédommageoient

complettement de leurs ſacrifices.

D'après la maxime dont j'ai parlé ſi ſouvent (1), ils ſe trouvoient dans chaque guerre réduits à vaincre ou à périr; & les autres nations devoient les regarder comme les ennemis de tous les peuples. Aucun état n'a droit de vouloir ainſi dicter des loix; & il eſt difficile d'en rencontrer d'aſſez puiſſans pour ſoutenir de pareilles prétentions. Cependant cette maxime reſtreinte dans de juſtes bornes, eſt néceſſaire à la ſûreté, ainſi qu'au progrès des nations; une république n'eſt plus en ſûreté dès qu'elle compte pour ſa défenſe ſur d'autres que ſes citoyens; un peuple quelconque n'eſt point en ſûreté s'il exige d'un allié puiſſant des ſecours trop diſpendieux, ou ſi à la ſuite d'une défaite ou d'un malheur, il renonce à une partie eſſentielle de ſes droits.

Les conquêtes de Rome étoient fort étendues au commencement du ſeptieme ſiecle; mais elle les pouſſa beaucoup plus loin dans la ſuite; l'énergie du peuple étoit toujours la même; le deſir de s'aggrandir qu'on remarque

(1) *Parcere ſubjectis & debellare ſuperbos.*

chez toutes les nations, mais qui ſe calme ſouvent lorſqu'elles ſont parvenues à un certain degré de puiſſance, n'étoit point rallenti.

Avec quelle facilité elle pourſuit ſes conquêtes.

La conſtitution produiſoit toujours une foule d'hommes d'états & d'habiles généraux ; & les armes de la république continuerent quelque tems à tout renverſer devant elles. Rome ſubjügua des royaumes puiſſans avec au moins autant de facilité qu'elle avoit jadis conquis des villages ou de petits territoires.

Altération de ſon caractere moral & politique.

Mais l'étendue de ſes domaines & les victoires de ſes légions au-dehors, devinrent la ſource d'une corruption fatale à la république. L'argent des provinces arriva à Rome ; & comme je le diſois à la fin du dernier chapitre, il enrichit lès individus & le tréſor public. Les charges de l'état & le commandement des armées étoient devenus lucratifs, & on les recherchoit autant par cupidité que par amour de la gloire. Ceux qui ſe trouvoient dans les emplois & les ſimples ſujets avoient des intérêts ſéparés ; & au lieu de ces partis qu'avoit formé auparavant le deſir de ſe diſtinguer au ſervice de la république, on vit naître des

factions qui ſe diſputoient pour avoir une portion plus conſidérable des dépouilles, & qui ſacrifioient le public à leur animoſité.

Il y avoit deux cens cinquante ans qu'on ne parloit pas de la haine des patriciens & des plébéiens, ſi violente dans les premiers ſiecles de la république. Cette diſtinction elle-même ne ſubſiſtoit plus à bien des égards; on y avoit ſubſtitué la dénomination de nobles & de citoyens de la commune, d'hommes illuſtres & d'hommes obſcurs; ils étoient revêtus les uns & les autres des mêmes privileges; il s'étoit établi cependant une ariſtocratie moitié héréditaire, puiſqu'elle étoit fondée ſur une ſucceſſion réitérée de dignités dans la même famille; & moitié perſonnelle, puiſqu'elle étoit fondée ſur le crédit qui eſt la ſuite de la célébrité, & ſur les avantages que donne toujours l'éducation dans les états qui ont une ſorte de proſpérité & de grandeur.

Les nobles acquirent ainſi une puiſſance qui, à la vérité, excitoit moins la jalouſie, mais qui étoit auſſi réelle que celle dont ils avoient joui autrefois ſous le titre de patriciens. Le ſé-

nat entiérement composé de nobles, étoit le centre de ce pouvoir ; & quoique l'émulation de ſes membres lui inſpirât trop le deſir de la guerre & des conquêtes, il eſt vraiſemblable que le conſeil d'état d'aucune nation ne déploya plus de nobleſſe, de talens & de fermeté.

Le ſénat dominoit le peuple par l'empire qu'on accorde à la naiſſance & au mérite ſupérieur ; & les hommes de la commune les plus ambitieux ſe laiſſoient gouverner par ce corps, parce qu'ils eſpéroient ſe diſtinguer aſſez pour y être admis un jour. On voyoit ſouvent des citoyens monter des derniers rangs aux premiers de l'état ; ils excitoient, il faut l'avouer, l'envie des patriciens qui ſe trouvoient à la tête de la république ; mais d'après ces exemples, on ne ſongeoit pas même qu'une claſſe de ſujets pût, au préjudice des autres, ſe croire des droits excluſifs aux honneurs.

Pour être admis dans l'ordre équeſtre, il falloit avoir un certain revenu (1). Les chevaliers formoient

(1) 400,000 as romain ou environ 3000 liv. ſterling.

ainſi entre le ſénat & le peuple un rang intermédiaire ; & comme ils avoient de la fortune & qu'ils étoient moins occupés que les ſénateurs des affaires de l'état, ils devinrent commerçans, entrepreneurs, fermiers des impôts, & ils acquirent à Rome & dans les provinces, l'eſpece de crédit qu'entraîne la richeſſe.

Telle étoit la diſtribution des rangs dans la derniere partie de l'époque dont j'ai tracé l'hiſtoire. Les nobles profiterent du crédit & des autres avantages de leur illuſtration, & ils envahirent les propriétés, ainſi que les honneurs. Leurs plantations & leurs eſclaves rempliſſoient les trois quarts des domaines de Rome. A meſure qu'ils acquéroient des propriétés territoriales, le nombre des eſclaves augmentoit, & l'exploitation des domaines par les eſclaves étoit indiſpenſable & avantageuſe dans la poſition où ſe trouvoit l'état ; car les citoyens les plus pauvres avoient beaucoup de part au gouvernement ; & quand même ils auroient voulu ſe mettre au ſervice des propriétaires, il n'étoit pas de l'intérêt de ceux-ci d'employer des hommes qui à cha-

que inſtant pouvoient être conduits à la guerre, & que leurs devoirs appelloient pluſieurs fois l'année, aux comices, & à l'aſſemblée générale de la nation.

Les citoyens doués de quelques talens ſollicitoient alors les charges comme un moyen d'obtenir des commiſſions lucratives ; & lorſqu'ils y étoient parvenus, & qu'ils avoient commandé dans une des provinces, ils en rapportoient des richeſſes mal acquiſes, & l'habitude d'une autorité abſolue & arbitraire. Quand ils ne pouvoient pas obtenir des gouvernemens, ils devenoient les chefs d'une faction dangereuſe ; & ſi le haſard leur donnoit de la fortune ſans ſortir de Rome, ils cherchoient à répandre parmi le peuple l'amour de l'oiſiveté, & le goût des plaiſirs ruineux.

Germes de diviſion.

Les chevaliers ne pouvant gueres arriver aux dignités de l'état & ayant pluſieurs moyens de s'enrichir, tels que les entrepriſes des finances, ou la ferme des revenus de l'état, prenoient l'habitude du commerce, & s'occupoient ſur-tout de ce qui devoit augmenter leur fortune.

Les colonies & les villes munici-

pales ſe dépeuploient ; leurs habitans venoient en foule s'établir à Rome, attirés par le bas prix des grains & par les diſtributions gratuites, par les fêtes & les réjoüiſſances publiques, ou peut-être chaſſés de la campagne par les propriétaires qui envahiſſoient tout, & qui aimoient mieux employer des eſclaves que des hommes libres; l'oiſiveté & l'indigence ne tardoient pas à les corrompre, & les affranchis augmentoient de jour en jour l'aviliſſement des dernieres claſſes du peuple.

Les Romains qui étoient ſi jaloux de leurs prérogatives de citoyens, inſcrivoient ſur les rôles du peuple tous les eſclaves qui obtenoient leur liberté ; c'eſt ainſi qu'ils recrutoient principalement les dernieres claſſes. Ces affranchis prenoient le nom de leur maître ; ils devenoient ſes cliens; ils conſervoient beaucoup de rapport avec ſa famille ; ils aſſiſtoient à ſes funérailles & à toutes les cérémonies où l'uſage demandoit un nombreux cortege. La vanité ou la foibleſſe des maîtres qui vouloient avoir un plus grand nombre de citoyens ſous leur dépendance, multiplioient les affranchis ; & la plupart de ceux qu'on avoit amenés

captifs à Rome, ou acheté en Asie & dans la Grece à un prix plus ou moins considérable, selon l'étendue plus ou moins grande de leurs talens frivoles, grossirent cette populace turbulente, qui revêtue du droit de cité, tyrannisoit à son tour les maîtres du monde, & vengeoit les maux du genre humain sur les vainqueurs des nations (1).

Les citoyens d'extraction servile ne pouvoient arriver qu'après plusieurs générations aux places de confiance; on leur supposoit des défauts personnels, & on se gardoit bien de les élever aux emplois; mais ils accroissoient par leur nombre & leurs vices, cette vile populace qui infecte les grandes cités; ils entroient toujours dans les factions que des vues mercénaires ou une crainte abjecte formoient contre les rangs supérieurs. Ils étoient toujours prêts à embrasser la cause de quiconque vouloit troubler l'ordre public & à outrager les hommes les plus respectables. Insensibles à la justice & à l'honneur, on ne pouvoit les dompter que par la terreur & la force.

(1) Velleius Paterculus, L. 2, ch. 4.

Quoique les citoyens de cette eſpece fuſſent loin encore de former la majorité dans les aſſemblées de la nation, il y a lieu de croire qu'ils étoient aſſez nombreux pour ſouiller tout le corps du peuple; & que ſi on les avoit admis indifféremment à toutes les tribus, ils auroient pu dominer les conſeils de l'état. Heureuſement les cenſeurs eurent la ſageſſe de n'incorporer qu'à quatre des tribus les citoyens d'une extraction baſſe & ſervile. On les appelloit les tribus de la ville (1).

Malgré cette précaution, il ſemble qu'ils étoient indignes de participer à la ſouveraineté de Rome, & qu'ils devoient introduire le déſordre & le tumulte dans les aſſemblées.

A l'époque où Rome conquéroit l'Italie, elle réduiſoit en captivité, ou elle dépouilloit les habitans des cantons qu'elle ſubjuguoit. Elle pouvoit ainſi donner des établiſſemens à ſes citoyens, & ſe débarraſſer de la po-

(1) Tite-Live, Liv. 9, ch. 46. Lorſque Fabius Maximus fit ce ſage réglement, il y avoit trente-une tribus. On peut voir dans le même auteur, L. 6, ch. 5. L. 7, ch. 15. L. 8, ch. 17. L. 9, ch. 20, comment les tribus parvinrent peu à peu à ce nombre.

pulace ; elle fonda en effet ſoixante-dix colonies qui s'étendoient de Rhegium à Aquileia. Mais l'Italie entiere ſe trouvant occupée par des Romains, & les loix aſſurant la propriété de chaque diſtrict, il n'étoit plus poſſible de pourvoir de cette maniere à la ſubſiſtance des pauvres citoyens. Quoiqu'on eût éprouvé les avantages des colonies, qui cultivoient & gardoient les domaines dont les légions s'étoient emparés, le ſénat n'en avoit point encore fondé hors de l'Italie, & il n'avoit pas cru devoir employer ce moyen de tenir ſous le joug des provinces étrangeres nouvellement conquiſes. De ſimples colonies en effet auroient été inſuffiſantes ; la république jugeoit ce moyen ſi dangereux, qu'elle ne l'a jamais employé que rarement au-delà des mers. Les provinces étoient ſoumiſes au gouvernement militaire, & on les contenoit avec des troupes régulieres. Les citoyens de Rome étoient peu diſpoſés à quitter l'Italie ; & quand ils auroient eu le goût des émigrations, arrêtés par les liens qu'ils devoient contracter dans leur nouvel établiſſement & par leur intérêt perſonnel, ils auroient

refuſé de ſervir la tyrannie de la métropole. Ainſi malgré l'étendue de l'empire, les pauvres citoyens avoient moins de reſſources. Ils formoient dans le corps politique des humeurs qui ne s'écouloient plus, & qui commençoient à déranger l'harmonie de l'état.

Tandis que le bas peuple de Rome tomboit dans l'aviliſſement & la dépravation, les citoyens d'un rang ſupérieur, fiers de leur connoiſſance des affaires de l'état, de leur éducation, de leur naiſſance & de leur fortune, augmentoient leurs prétentions & leur pouvoir; ils montroient une ſorte de mépris pour des hommes qui, ſelon la loi, étoient toujours leurs égaux.

Dans cet état de choſes ſi dangereux pour les républiques, l'animoſité des patriciens & des plébéiens, dont on ne parloit plus dès long-tems, ſe ranima, & une légere étincelle produiſit un vaſte incendie. La ſuite des faits nous a conduit, dans les chapitres qui précedent, au-delà de l'époque dont nous parlons ici, & il faut revenir ſur nos pas.

Tiberius Gracchus.

Tandis que Scipion faiſoit le ſiege de Numance & que les généraux romains combattoient ſans ſuccès les eſ-

claves de Sicile; Tiberius Gracchus, de famille plébéienne, mais annobli par les dignités de ſon pere, par ſa mere, fille du grand Scipion, & par ſon alliance avec le ſecond des Scipions dont il étoit le beau-frere, fut nommé tribun. Il poſſédoit toutes les qualités néceſſaires à un chef du peuple ; il avoit de l'ardeur, du courage & de l'éloquence, & il forma un projet très-alarmant en lui-même, & très-nuiſible par ſes effets à la paix de la république.

Ainſi que tous les jeunes citoyens de Rome qui aſpiroient aux grandes charges, il étoit entré dans la carriere des armes à l'âge ordinaire ; il avoit ſervi au ſiege de Carthage ſous Scipion ſon beau-frere, & enſuite en qualité de queſteur ſous Mancinus en Eſpagne; ſon pere y jouiſſoit de beaucoup de crédit, & on le chargea de la négociation du traité dont j'ai parlé plus haut. Les déſagrémens qui furent la ſuite de cette commiſſion, le dégoûterent du ſervice militaire, & des affaires diplomatiques. On examina juridiquement ſa conduite; j'ai déja dit quel fut à ſon égard le décret rigoureux du ſénat ; les marques de bienveillance qu'il reçut du

peuple en cette occaſion, lui inſpirerent de la haine pour les ſénateurs, & de l'attachement pour les plébéiens (1).

LIVRE II. CHAP. II.

Il projette de renouveller la loi de Licinius.

Entraîné par ces ſentimens & par l'idée des eſprits enthouſiaſtes, que l'*inégalité des biens ſi favorable aux riches eſt une injuſtice envers les pauvres*, il réſolut de détruire ou d'affoiblir ce mal ſuppoſé, en ranimant la fameuſe loi de Licinius, qui défendoit aux citoyens de Rome de poſſéder plus de cinq cens arpens (2), d'avoir plus de cent têtes de gros bétail, & plus de cinq cens de petit.

Il avoit obſervé en parcourant l'Italie, qu'un petit nombre de nobles envahiſſoit tous les domaines ; qu'au lieu d'employer des hommes libres aux travaux de la campagne, ils n'employoient que des eſclaves. Il eut ſoin de répandre que la race des citoyens s'éteindroit bientôt (3) ſi l'on ne donnoit pas aux pauvres des moyens de ſoutenir leurs familles & d'élever leurs enfans ; que ſi on réduiſoit les biens des riches à la me-

(1) Cicéron, dialogue des orateurs illuſtres.
(2) Un peu plus de 1000 acres.
(3) Plutarque, Vie de Tiberius Gracchus.

ſure fixée, il reſteroit aſſez de terres pour remplir cet objet.

Comme il vouloit prévenir l'oppoſition des nobles autant qu'il ſeroit poſſible & concilier les intérêts des riches & des pauvres, il propoſa de modérer à quelques égards la loi de Licinius, de permettre à chaque famille de garder d'abord cinq cens arpens au nom du pere, & enſuite deux cens cinquante au nom de tous les enfans mâles qui ne ſeroient pas émancipés ; de dédommager avec l'argent du tréſor public les citoyens à qui cette opération enleveroit quelques domaines.

Il avoit gagné pluſieurs des chefs de la république & des membres du ſénat, tels que le conſul Mutius Scevola & Appius Claudius, dont il avoit épouſé la ſœur, qui étoit de la famille de Craſſus, & qui ſe trouvoit alors à la tête des pontifes.

Afin d'opérer la réforme d'une maniere complette & de prévenir déſormais de ſemblables abus, il propoſoit de défendre la vente des biens fonds, & de nommer annuellement trois commiſſaires qui veillaſſent à l'exécution de la loi.

Il y a lieu de croire que ce projet plauſible en apparence, ne convenoit pas à la poſition où ſe trouvoit la république. On avoit fait la loi de Licinius l'an 377, quatorze ans après la reconſtruction de Rome, c'eſt-à-dire, environ deux cens cinquante ans avant l'époque que je traite ici ; quoiqu'elle fût utile dans une petite république ; quoiqu'elle fût néceſſaire au maintien de la démocratie, elle eſſuya beaucoup de difficulté, & celui même qui l'avoit ſollicitée, ne tarda pas à l'enfreindre. Les abus dont ſe plaignoit Tiberius Gracchus prouvent qu'on ne l'obſervoit en aucune maniere ; elle étoit preſque devenue impraticable, & elle étoit dangereuſe. Le bon ordre demande qu'il y ait des pauvres & des riches dans les grands états. Les pauvres ſont deſtinés au travail ; & les riches ayant de l'éducation, de l'indépendance & du loiſir, ſont plus propres aux emplois ſupérieurs. L'empire de Rome ſe trouvoit alors fort vaſte, & il devoit ſa ſûreté & ſa police à une ariſtocratie reſpectable, fondée ſur la richeſſe de quelques citoyens, autant que ſur les qualités perſonnelles & les honneurs publics. On ne pouvoit ſans

cauſer des troubles affreux, dépouiller les riches des domaines qu'ils avoient achetés, ou qu'ils avoient reçus de leurs ancêtres. Les pauvres auroient abuſé de leur condition, ſi on les avoit rendu tout-à-coup les égaux des citoyens habitués à la fortune. Ainſi l'exécution de ce projet qui violoit la loi ſacrée de la propriété, auroit été fatale au gouvernement.

La majorité des nobles ſéduite par ces raiſons & par des motifs d'intérêt perſonnel, combattit vivement au ſénat le projet de Tiberius Gracchus. Ses partiſans entraînés par la jalouſie, par la cupidité, par des idées de juſtice mal entendues, la défendirent avec chaleur. Tiberius harangua le peuple dans les diverſes aſſemblées qui furent convoquées ſur cet objet. Il mit en oppoſition le caractere des hommes libres & celui des eſclaves ; il déploya l'éloquence douce & pathétique qui lui étoit familiere. Tous les habitans libres de l'Italie étoient citoyens de Rome, ou proches alliés de citoyens. Après avoir obſervé que leur nombre diminuoit de jour en jour depuis que les riches n'employoient plus à leurs travaux que des eſclaves,

il peignit d'une maniere énergique les effets de cette coutume ; il dit que les eſclaves n'ajoutent rien à la force de l'état, qu'ils expoſent à des alarmes continuelles, qu'ils ſont toujours prêts à ſe révolter ; qu'on a tout à craindre de leur fureur ; que ceux de la Sicile occupoient les armées romaines, & qu'on ne prévoyoit pas encore la fin de cette guerre humiliante & ruineuſe (1).

En déclamant ſur la miſere & l'infortune des pauvres citoyens, il n'oublia pas les argumens qu'on fait partout contre l'inégalité des conditions. « Les bêtes farouches, dit-il, ont des » tanieres ou des cavernes, & pluſieurs de nos braves & vertueux » citoyens, qui ont expoſé leurs jours » & qui ont verſé leur ſang au ſervice » de la patrie, n'ont point de demeure » où ils puiſſent ſe mettre à couvert » de l'injure des ſaiſons. Ils errent çà » & là avec leurs femmes & leurs enfans, & ils ne poſſedent rien, ſi ce » n'eſt l'air & la lumiere C'eſt les outrager que de leur dire *de défendre* » *les tombeaux de leurs aïeux, & les au-*

(1) Appien, *de bello civili.*

» *tels de leurs dieux domeſtiques ;* leurs
» dieux n'ont point d'autels, & leurs
» aïeux n'ont point de monumens. Ils
» combattent & ils meurent pour ac-
» croître les domaines & pour nour-
» rir le luxe d'un petit nombre de
» citoyens faſtueux qui ont envahi
» toutes les richeſſes de la république.
» En qualité de citoyens de Rome, ils
» portent le titre de maîtres du monde ;
» mais ils ne poſſedent pas un pied de
» terrein (1).

» N'eſt-il pas raiſonnable, ajou-
» toit-il, d'appliquer aux uſages pu-
» blics les terres conquiſes ? Ne doit-
» on pas préférer un homme libre à
» un eſclave ; un brave homme à un
» lâche, & un compatriote à un
» étranger ? »

Développant enſuite la grandeur de la république, il dirigea ſur l'avenir les réflexions de ſon auditoire. « Rome,
» s'écria-t-il, a ſoumis un grand nom-
» bre de nations, mais il lui en reſte
» encore beaucoup à ſubjuguer. Le
» peuple en donnant ſon décret ſur la
» queſtion qui nous raſſemble, va dé-
» cider s'il veut augmenter la liſte

(1) Plutarque, Vie de Tiberius Gracchus.

» des citoyens, & ſe mettre en état » d'achever la conquête du monde ; s'il » laiſſe quelques patriciens jouir ex- » cluſivement de la fortune de l'état, » la république n'aura plus aſſez de ci- » toyens pour triompher d'une foule » de nations envieuſes & jalouſes de » ſa puiſſance ; elle n'en aura pas même » aſſez pour garder ſes domaines ».

Il exhorta les grands propriétaires, auxquels le nouveau réglement ôteroit des richeſſes, à ne point contrarier par de miſérables vues d'intérêts une loi favorable à la république. Il leur dit qu'on leur aſſureroit la jouiſſance de cinq cens arpens, & de deux cens cinquante pour chacun de leurs fils ; que ces avantages pourroient les dédommager d'un léger ſacrifice ; qu'on n'étoit jamais riche ou pauvre que relativement à la fortune de ſes concitoyens, & qu'après la réforme, ils ſe trouveroient toujours dans les premieres claſſes de l'état (1).

Il employa beaucoup d'autres raiſons pour obtenir le conſentement de ſes adverſaires, & exciter le zele de ſes partiſans ; mais lorſqu'il propoſa la

(1) Appien, *de bello civili.*

lecture de la loi, il découvrit que les nobles vouloient faire usage de leur ressource accoutumée ; que M. Octavius, l'un de ses collegues, leur avoit promis de s'opposer à la lecture & de défendre d'aller plus loin sur cette matiere. Octavius tint sa parole ; & selon les formes de la constitution, la loi devoit être mise de côté. Les tribuns étoient institués pour défendre le peuple, & non pour attaquer les patriciens ; pour empêcher les innovations, & non pour les établir. Chacun d'eux avoit une voix négative, & il pouvoit arrêter les entreprises de ses collegues. Gracchus voyant son projet ainsi rejetté dès le premier abord, ne suivit pas sa résolution avec moins d'ardeur & de fermeté. Il ajourna l'assemblée, & il proposa une loi plus violente que la premiere. Il y supprima toutes les clauses par lesquelles il avoit essayé de diminuer les sacrifices qu'on imposeroit aux riches ; elle les dépouilloit de tout ce qu'ils possédoient par-delà cinq cens arpens ; elle déclaroit que le surplus ayant été acquis par l'injustice & la fraude, ne méritoit aucune compensation.

LIVRE II. CHAP. II.

Intervention du tribun Octave.

Cette question divisa les colonies

Cette ques-

& les villes libres d'Italie ; elle fut vivement agitée par-tout où les citoyens de Rome avoient des domaines. Les riches & les pauvres adopterent des avis différens ; ils examinerent leurs forces, & chercherent de nouveaux argumens, afin de mieux ſoutenir leur opinion. Les premiers firent uſage de tous ceux qu'on emploie en faveur de la preſcription ; ils dirent qu'ils poſſédoient quelques-uns de leurs domaines depuis un tems immémorial, qu'ils les avoient améliorés à force d'induſtrie & de travail ; que d'autres leur appartenoient, parce qu'ils en avoient payé la valeur ; qu'ils les avoient achetés ſous la foi publique, & que l'état étoit obligé de les garantir & de leur en aſſurer la poſſeſſion ; que comptant ſur ce titre, ils y avoient enterré leurs peres ; qu'ils avoient hypothéqué ſur ces biens les douaires de leurs femmes, le patrimoine de leurs enfans, & les ſommes qu'ils devoient à leurs créanciers ; qu'on pouvoit, ſi on le jugeoit à propos, défendre aux propriétaires de rien acquérir par la ſuite ; mais qu'une loi rétroactive, qui violeroit les droits & qui cauſeroit la ruine d'un ſi grand.

tion forme pluſieurs partis.

nombre de familles, étoit injuſte & même d'une exécution impraticable.

Les pauvres au contraire firent valoir leur indigence & leurs ſervices; ils dirent qu'ils n'étoient plus en état de ſoutenir la dignité de citoyens de Rome ou d'hommes libres; qu'ils ne pouvoient pas nourrir leurs familles & élever leurs enfans; qu'aucun individu ne devoit réclamer, à titre de preſcription, des terres qui avoient été conquiſes au nom du public; ils rappellerent enſuite les combats qu'eux & leurs ancêtres avoient livrés pour s'en rendre maîtres, & ils finirent toujours par dire que chaque citoyen a droit au partage des conquêtes publiques, & que les nobles ſe défendoient comme ſe défendent des uſurpateurs inſolens & préſomptueux.

Ces argumens ſemblent plauſibles; mais lorſqu'on les examine de près, on y découvre un vice eſſentiel. S'il étoit raiſonnable d'admettre chaque citoyen de Rome au partage des terres conquiſes, il étoit plus raiſonnable encore de reſtituer ces biens aux anciens propriétaires à qui on les avoit enlevés injuſtement. Si Rome avoit voulu obſerver d'une maniere rigoureuſe les

maximes de la juſtice & de la raiſon ; elle n'auroit jamais formé qu'un petit état ; les petites républiques ſuivent ſans inconvéniens des principes d'égalité ; mais les Romains étant devenus maîtres d'un vaſte empire, l'inégalité des fortunes devoit s'établir parmi eux, & ils devoient ſe ſoumettre à ces degrés de ſubordination établis ſur tout le globe, & néceſſaires d'ailleurs au maintien du gouvernement en pareilles circonſtances.

Diviſions dans les comices.

Les habitans de toutes les parties de l'Italie ſe rendirent en foule à Rome pour y combattre ou pour y défendre la loi. Gracchus qui, après l'oppoſition d'un de ſes collegues, tenoit davantage à ſon projet, ſongeoit aux moyens de ſurmonter ou d'écarter cet obſtacle.

Il avoit vécu juſqu'alors dans une intimité particuliere avec Octavius. Il alla le voir, & il eſſaya de le ramener. Ne pouvant réuſſir de cette maniere, il lui adreſſa ſes reproches & ſes plaintes au milieu de l'aſſemblée générale ; il lui demanda s'il craignoit de voir diminuer ſa fortune ; il lui dit que ſi ſon oppoſition n'avoit pas d'autre motif, il lui offroit de l'indemniſer à ſes propres

propres dépens de la valeur des terres qu'il ſeroit obligé de rendre. Lorſqu'il s'apperçut qu'Octavius, ſoutenu par le ſénat & les premieres claſſes des citoyens, demeuroit inflexible, il réſolut d'employer les dernieres voies de rigueur ; il mit la république en interdit ; il ſcella les portes du tréſor ; il ſuſpendit de leurs fonctions les magiſtrats & tous les officiers de Rome.

La nobleſſe & les claſſes ſupérieures prirent le deuil. Gracchus de ſon côté s'efforça d'exciter l'enthouſiaſme de ſes partiſans ; il crut, ou il fit ſemblant de croire, que ſa vie ſe trouvoit en danger, & il mit une garde armée autour de ſa perſonne.

Au milieu de cette confuſion & de ce déſordre, les tribuns s'aſſemblerent de nouveau. Gracchus, malgré l'oppoſition de ſon collegue, ſe préparoit à recueillir les voix, lorſqu'une partie du peuple, épouvantée de cette infraction d'une loi ſacrée, ſe précipita au devant de la tribu qui ſe diſpoſoit à donner ſon ſuffrage, & enleva les urnes. Une ſanglante émeute alloit commencer : les citoyens de la faction populaire formoient le plus grand nombre & ſe réuniſſoient autour de

leur chef. Manlius & Fulvius, tous deux ſénateurs & proconſuls, ſe jetterent aux pieds de Gracchus, embraſſerent ſes genoux, & le ſupplierent de ne pas achever. Gracchus contenu par les égards qu'il devoit à des hommes d'un rang ſi diſtingué, & par le ſentiment du malheur qui menaçoit l'état, leur demanda ce qu'il pouvoit faire. « La queſtion qui nous raſſemble, répondirent-ils, eſt trop délicate ; » ſouffrez que le ſénat cherche les » moyens de concilier les différens » partis, & attendez ſon décret ».

Leur priere fut écoutée : le ſénat s'aſſembla & réſolut de ne pas confirmer la loi. Gracchus alors convoqua le peuple pour la troiſieme fois, bien déterminé à ſe débarraſſer de ſon collegue, ou à faire paſſer la loi malgré cette oppoſition. Il déclara qu'il falloit dépoſer Octavius, ou qu'on devoit le dépoſer lui-même. Pour qu'Octavius n'eût aucun prétexte d'éluder un jugement, il lui permit de convoquer l'aſſemblée, d'y préſider, & d'y propoſer d'abord ſi Tiberius Gracchus devoit être dépoſé. Octavius répondit que cette entrepriſe ſeroit illégale & inutile. Gracchus ſur ſon refus convoqua

l'assemblée pour le lendemain, & il ajouta qu'on y examineroit s'il falloit déposer Octavius.

Jusqu'ici les deux partis s'étoient conformés aux loix & aux usages de la république ; mais cette derniere motion de Gracchus violoit également les loix & les usages. Rome avoit fait les sermens les plus solemnels de ne jamais attenter à la personne ou à la dignité des tribuns ; de les soustraire à la violence des particuliers, des magistrats, & même du peuple. Tant qu'ils demeuroient en place leur personne étoit donc sacrée, & aucune puissance n'avoit droit de les déposer sans leur aveu.

Le lendemain, dès que le peuple fut rassemblé, Gracchus exhorta de nouveau son collegue à se désister de son opposition. Octavius demeurant inflexible, on distribua les bulletins. Dix-sept tribus avoient donné leurs suffrages contre Octavius : on en comptoit alors trente-cinq, & il n'en falloit plus qu'une pour le déposer. Gracchus fit interrompre la délibération ; il embrassa son collegue, & élevant la voix de maniere à être entendu de toute l'assemblée, il le conjura de prévenir un

ſi cruel affront, & d'épargner aux comices un décret rigoureux, mais néceſſaire. Octavius fut attendri ; ſes yeux ſe mouillerent de larmes ; mais ayant tourné ſes regards du côté des ſénateurs, il eut honte de ſa foibleſſe, & il répondit à Gracchus qu'il pouvoit achever ſon ouvrage. On continua de recueillir les voix ; Octavius fut dépoſé, & le peuple en fureur l'arracha de ſon tribunal. On voulut attenter à ſa vie ; & un eſclave fidele qui s'efforça de le ſauver, fut bleſſé d'une maniere dangereuſe ; mais les grands de Rome volerent à ſon ſecours, & Gracchus lui-même facilita ſa retraite.

Dépoſition du tribun Octave.

Après la dépoſition d'Octavius, la loi paſſa ; Tiberius Gracchus, Appius Claudius ſon beau-pere, & Caius Gracchus ſon frere, qui ſervoit alors ſous Publius Scipion au ſiege de Numance, furent chargés de ſon exécution.

Lex Sempronia.

Commiſſaires nommés pour le partage des terres.

Cette loi intéreſſoit preſque tous les habitans de l'Italie, & elle produiſit une fermentation générale dans chaque canton. Ceux qui avoient des fonds de terre d'une valeur conſidérable furent conſternés ; l'eſpoir de devenir riches tout à coup raviſſoit

les pauvres de joie. Les citoyens d'une médiocre fortune, qui avoient peu de chose à perdre ou à gagner dans le nouveau partage, redoutoient les suites de ce bouleversement. Le sénat tâchoit de différer l'exécution de la loi ; il refusa les secours & les appointemens qu'on avoit coutume de donner aux commissaires, & il attendit une occasion favorable d'annuller le décret du peuple. Les deux partis s'épioient mutuellement & se défioient l'un de l'autre. Un citoyen qui avoit montré du zele en faveur de la loi agraire mourut ; on accusa les grands de l'avoir empoisonné. Les plébéiens des dernieres classes prirent le deuil afin d'accréditer ce bruit ; Gracchus eut l'air de croire qu'on méditoit contre lui un pareil attentat & parut au Forum en suppliant avec ses enfans & leur mere, qu'il recommanda à la protection des plébéiens. Afin de les intéresser davantage à sa conservation, il publia une liste des loix favorables au peuple ou désavantageuses au sénat, qu'il vouloit proposer.

Attalus, roi de Pergame, mourut sur ces entrefaites, & nomma le peuple romain son héritier ; Gracchus fit

paſſer un acte qui donnoit au peuple l'adminiſtration de cet héritage, & qui partageoit le tréſor du prince entre les pauvres citoyens, afin, diſoit-on, de leur fournir les moyens d'acheter le bétail & les inſtrumens néceſſaires à la culture des terres qu'on devoit leur diſtribuer. Pour mieux circonſcrire l'autorité du ſénat, il fit déclarer par une autre loi, qu'il y auroit autant de chevaliers que de ſénateurs dans les différens tribunaux de Rome.

Cette entrepriſe, jointe à toutes celles qu'on avoit formé pour détruire ou affoiblir la partie ariſtocratique du gouvernement, remplit d'alarmes les Romains qui s'intéreſſoient au maintien de la conſtitution. Ils voyoient qu'en accordant au peuple une autorité plus grande, il n'y auroit plus ni ſageſſe dans les conſeils de la république, ni régularité dans la police; ils redoutoient l'anarchie & les uſurpateurs. Le pouvoir ſacré des tribuns avoit ſervi pluſieurs fois à contenir les caprices du peuple, auſſi bien qu'à réprimer les actes de la puiſſance exécutrice. On crut, après ce qui venoit de ſe paſſer, qu'il ne rempliroit plus

le premier de ces objets; qu'il ne serviroit plus qu'à exécuter les volontés passageres des plébéiens, & que la populace déposeroit tous les tribuns qui ne seroient pas dociles à ses fantaisies. On reprochoit à Tiberius, dans le Forum & dans toutes les assemblées publiques, d'avoir enfreint une loi sacrée. « Si quelqu'un des vos col-» legues, lui dit Titus Annius, accusé » devant le peuple, pour des propos » tenus au sénat, intervenoit en ma » faveur, voudriez-vous aussi le dé-» poser »?

Le gros du peuple commençoit à sentir qu'il avoit violé une loi fondamentale de la constitution, & Tiberius se vit réduit à justifier la déposition d'Octavius. Il observa que la personne des tribuns étoit sacrée, parce qu'ils représentoient le peuple; mais que si ces magistrats, oubliant leur caractere, nuisoient à ceux qu'ils devoient défendre; s'ils affoiblissoient des droits, qu'ils étoient obligés de maintenir, & vouloient enlever au peuple des privileges qu'il étoit de leur devoir de conserver, il ne falloit imputer qu'à eux les suites de leur prévarication.

« Il y a d'autres crimes, ajouta-
» t-il, que les tribuns peuvent com-
» mettre ſans renoncer à leur carac-
» tere. Si l'un de ces magiſtrats en-
» treprenoit de démolir le capitole
» ou de brûler les flottes de la répu-
» blique, il exciteroit à juſte titre
» une indignation univerſelle, ſa per-
» ſonne néanmoins ſeroit toujours
» ſacrée; mais s'il eſſaie d'abolir la
» puiſſance ſur laquelle eſt fondée ſa
» charge, & dont on lui confie le
» dépôt, ce forfait équivaut à une
» abdication volontaire. Les tribuns
» ſont-ils autre choſe que les officiers
» du peuple? Ces officiers, en vertu
» de l'autorité du peuple, ſont les
» maîtres d'envoyer en priſon les
» conſuls eux-mêmes; & n'eſt-il pas
» étrange de ſoutenir que le peuple
» n'a pas le droit de les dépoſer lorſ-
» qu'ils ſe livrent à une infidélité
» auſſi criminelle?

» Leur pouvoir eſt-il donc plus
» ſacré que celui de nos rois? Ces
» monarques réuniſſoient les prérо-
» gatives de tous les magiſtrats; en
» qualité de pontifes des dieux, leur
» perſonne avoit reçu une conſécra-
» tion ſolemnelle; cependant le peu-

» ple n'a-t-il pas dépoſé Tarquin ?
» N'a-t-il pas aboli pour les fautes d'un
» ſeul homme ce gouvernement, ſous
» les auſpices duquel Rome s'eſt
» fondée ?

» Eſt-il parmi nous quelque choſe
» de plus ſacré que la perſonne des
» veſtales ? Ne les enterre-t-on pas
» vives pour une légere offenſe ? Dès
» qu'elles manquent à leurs ſermens,
» on croit qu'elles ont abjuré des
» privileges dont on les avoit revêtues
» par reſpect pour les dieux ? Et lorſ-
» qu'un tribun eſt infidele au peuple,
» ne ſe prive-t-il pas lui-même d'un
» caractere qu'on lui a donné en fa-
» veur du peuple ?

» L'homme qui écarte la baſe ſur
» laquelle il eſt appuyé, produit lui-
» même ſa chûte. La majorité des
» tribus crée les tribuns ; l'unani-
» mité des tribus ne peut-elle pas les
» dépoſer ? Eſt-il rien de plus ſacré
» que les choſes offertes aux dieux ?
» Le peuple néanmoins eſt le maître
» de les enlever ou de les employer
» à un autre uſage. L'office de tribun
» dépend du peuple, il peut l'ôter à
» celui qui l'exerce pour le donner à
» qui il lui plaît ; les tribuns réſignent

» ou abdiquent leur puiſſance d'un » ſeul mot, oſera-t-on dire que le » ſouverain n'a pas le même droit » ?

Ces raiſons ſpécieuſes tendoient à juſtifier les meſures les plus violentes & les moins néceſſaires, & à affranchir l'autorité ſouveraine dans tous les gouvernemens des regles qu'elle s'eſt impoſée. Les Romains ne les trouverent pas juſtes, & ils ſortirent de l'aſſemblée ſans être convaincus. Tiberius vit tomber ſon crédit. On le menaça publiquement de l'accuſer, & il avoit lieu de craindre le moment où il réſigneroit ſa charge (1). On ne s'abſtenoit d'attenter à ſa perſonne que parce qu'il étoit revêtu de la dignité de tribun. Il jugea qu'on lui ôteroit la vie à la premiere opération qu'il feroit en qualité de commiſſaire pour le partage des terres. Il réſolut de ſe couvrir une année de plus, s'il étoit poſſible, de l'égide du tribunat; & afin d'obtenir cette grace du peuple, il annonça d'autres loix non moins favorables aux plébéiens; il en promit ſur-tout une qui abrégeroit le ſervice des ſoldats, & une ſeconde qui ſou-

Tiberius Gracchus demande qu'on l'éliſe de nouveau tribun du peuple.

(1) Oroſius, L. 5, ch. 8.

mettroit les jugemens de tous les tribunaux à un appel devant le peuple.

La frayeur du ſénat & des Romains qui aimoient la conſtitution augmentoit. Ils dirent que Tiberius en voulant exercer le tribunat pluſieurs années, aſpiroit à la tyrannie; que cet uſurpateur, de concert avec la populace effrénée qui le ſoutenoit, chaſſeroit bientôt des aſſemblées publiques tous les citoyens qui ſeroient diſpoſés à la modération; qu'après avoir dépouillé les riches, il ſe rendroit maître de l'état; qu'il imitoit les tyrans, & qu'il ſe croiroit en ſûreté ſi on prorogeoit ſon pouvoir.

Ils ne négligerent rien pour faire avorter ce dernier projet. L'époque où on éliſoit les tribuns approchoit. La plupart des citoyens, diſperſés dans les campagnes, étoient occupés de leur récolte, & ils ne pouvoient venir à Rome. L'aſſemblée fut peu nombreuſe le jour de l'élection; ceux ſur-tout qui devoient favoriſer Tiberius ne s'y trouverent point. Comme il n'obtint pas le ſuffrage des premieres tribus qui donnerent leurs voix, ſes amis éleverent des diſputes ſur les droits de préſéance, & prolongerent les

débats afin de gagner du tems; lorſqu'ils s'apperçurent que le Champ de Mars ne ſe rempliſſoit point, & que le parti contraire à Tiberius alloit triompher, ils demanderent qu'on renvoyât l'élection au lendemain.

Durant cet intervalle, Tiberius prit un habit de deuil, il parcourut les quartiers de Rome accompagné de ſes enfans; il dit aux plébéiens qu'il alloit perdre la vie pour avoir défendu leur liberté; que la faction des riches avoit réſolu de forcer ſa maiſon la nuit ſuivante & de l'aſſaſſiner; il les conjura de ſervir de protecteurs à ſes enfans. La populace, touchée par ce diſcours, ſe rendit en foule à ſa porte & y monta la garde toute la nuit.

Dès que le moment de l'élection fut arrivé, ſon imagination effrayée crut voir de ſiniſtres préſages; & les hiſtoriens ſuperſtitieux nous en ont tranſmis le détail. Il ſe rendit néanmoins, ſuivi d'une foule nombreuſe, au Capitole, où le peuple devoit s'aſſembler; ſon cortege augmenta ſur ſa route, & une multitude de citoyens qui l'y attendoient allerent le recevoir au bas de l'eſcalier. Dès qu'il entra on entendit des acclamations bruyantes, &

ſon parti parut aſſez fort, ſinon pour établir la majorité des ſuffrages, du moins pour empêcher, par la violence, qu'on élût un autre tribun.

Les plus déterminés de ſes partiſans ſe rangerent autour de lui; on leur avoit recommandé de ne pas ſouffrir que les citoyens du parti des nobles l'approchaſſent. On étoit convenu d'un ſignal en cas qu'il devînt néceſſaire de recourir à la force. Sur ces entrefaites les ſénateurs raſſemblés dans le temple de la foi, délibéroient avec inquiétude ſur les meſures qu'ils devoient prendre.

Le déſordre commença dès que la premiere tribu donna ſon ſuffrage; ceux qui étoient à l'extrémité de la ſalle ſe précipiterent vers le centre; Fulvius Flaccus, ſénateur attaché à Tiberius, trop éloigné pour ſe faire entendre, avertit par ſes geſtes qu'il avoit quelque choſe à dire aux tribuns; après avoir percé la foule, il inſtruiſit Tiberius que les ſénateurs venoient de prendre la réſolution d'employer la force, & qu'ils alloient fondre ſur lui à la tête de leurs cliens & de leurs eſclaves armés. Ceux qui ſe trouverent aſſez près pour l'entendre, donnerent

l'alarme, ils ſe ſaiſirent des bâtons des licteurs qui environnoient les tribuns. Ils retrouſſerent leurs robes & ils ſe mirent en état de défendre Tiberius, ce qui acheva de mettre le trouble dans l'aſſemblée. Pluſieurs demandoient à haute voix qu'on leur en apprît la cauſe; Tiberius eſſaya de les ſatisfaire, mais le tumulte & les clameurs de la faction oppoſée à la ſienne étoufferent ſes paroles; alors il toucha ſa tête des deux mains, pour expliquer qu'on en vouloit à ſa vie. On rendit compte aux ſénateurs de cette circonſtance minutieuſe en elle-même, mais qui fit croire que Tiberius demandoit un diadême, & que le peuple alloit le couronner, & les ſénateurs chargerent tout de ſuite le premier conſul de veiller à la ſûreté de la république, ainſi qu'ils avoient coutume de le faire dans les grands périls. Un pareil décret donnoit aux conſuls un pouvoir abſolu; on y recouroit lorſqu'on n'avoit pas le tems d'obſerver les formes uſitées dans l'élection d'un dictateur. Mutius Scevola, qui étoit alors premier conſul, avoit concerté avec Tiberius la rédaction de la loi agraire, & il paroît qu'il abandonna enſuite le

parti de ce tribun, lorſqu'il le vit ſe porter aux dernieres extrémités ; cependant il refuſa d'employer la force contre le magiſtrat du peuple, ou contre le peuple aſſemblé d'une maniere légale. « Si les tribus ſe livrent » à la violence, ſi elles enfreignent » les loix; alors, dit-il, je ferai uſage » de mon autorité ».

Cette réponſe du premier conſul ne ſatisfit pas le ſénat. Les loix étoient violées; une faction déſeſpérée ſe diſpoſoit au carnage ; tous les citoyens modérés, & même la plupart des tribuns avoient quitté le Capitole; les prêtres de Jupiter avoient fermé les portes de leur temple. L'un des ſénateurs obſerva qu'on devoit ſe conformer aux loix en toute autre occaſion; mais que dans celle-ci la faction de Tiberius les mépriſant, on n'étoit pas obligé de les ſuivre à ſon égard; que d'ailleurs, pour les rétablir, il falloit un coup d'éclat & réprimer la force par la force. « Le » premier conſul, s'écria Scipion Na» ſica, abandonne la république, que » ceux qui deſirent la conſerver me » ſuivent ». A ces mots, les ſénateurs ſe levent, un des pans de leur toge leur ſert de bouclier, ils retrouſſent

leurs robes, & ils ſortent en corps du temple de la foi; ils s'arment de tout ce qu'ils rencontrent, & ils courent en fureur au Capitole avec une troupe de cliens & d'eſclaves armés de bâtons & de leviers.

Les citoyens qui étoient du parti de Tiberius ſont ſaiſis de crainte & de reſpect à la vue du ſénat & des nobles. Ceux qui veulent faire réſiſtance ſont terraſſés; les amis de Tiberius l'abandonnent, & il eſt enfin obligé de ſe ſauver comme les autres; on l'arrête par ſa robe, & il la laiſſe afin de courir avec plus de facilité; la foule l'embarraſſe & il tombe: tandis qu'il veut ſe relever on le frappe à la tête avec un morceau de bois, il retombe & on acheve de l'aſſommer. On le regardoit comme un tyran & on refuſa à ſon corps les honneurs de la ſépulture; trois cens hommes de ſon parti furent tués; on les jugea traîtres à la république, & on jetta dans le Tibre leur corps avec celui de leur chef. Ceux qui avoient paru favoriſer ſon projet furent cités en juſtice; on en fit mourir pluſieurs & on bannit les autres.

Mort de Tiberius Gracchus.

Ainſi durant le cours de cette mal-

heureuſe diſpute, le ſénat & le peuple ſe permirent des violences défendues par les loix & par la conſtitution. La conſtitution, il faut l'avouer, n'étoit ni aſſez réguliere ni aſſez ferme pour réſiſter à un ſi grand choc; elle laiſſoit aux divers corps de l'état une étendue de pouvoir qu'on n'a vue dans aucun autre gouvernement; & quoiqu'elle eût établi des moyens d'étouffer des conſpirations, elle n'avoit pas prévu des dangers tels que celui-ci.

Le peuple arrêté dans ſon projet par l'oppoſition d'un des tribuns, devoit attendre que cet officier ſortît de charge; il devoit à la nouvelle élection choiſir des défenſeurs qui euſſent tous le même ſyſtême, & s'aſſurer ainſi de l'unanimité. Il ſe repentit bientôt d'avoir violé la loi la plus ſacrée de la république; il ſentit qu'après cette infraction, les tribuns ne ſeroient plus que les inſtrumens des violences populaires, & qu'ils ne ſerviroient plus à contenir les uſurpations des grands. Une faction capable de tels excès, épouvantoit le ſénat & les nobles.

La conduite de Tiberius; les loix qu'il avoit fait paſſer; ſa réélection

au tribunat, & la ſuite de ſon plan, menaçoient la république de l'anarchie & de la guerre civile; on craignoit que lui ou un autre démagogue ne s'emparât de la ſouveraineté : on eſt tenté de dire au premier coup-d'œil que le ſénat auroit pu nommer un dictateur; qu'après avoir chargé le conſul de veiller au ſalut de la république, il devoit attendre les effets de cette réſolution; que cet expédient légal auroit peut-être ſuffi; mais le conſul étoit ſuſpect de connivence avec Tiberius; il avoit reçu froidement ſa commiſſion, & on n'oſa pas lui laiſſer le choix d'un dictateur.

Le ſénat ſemble avoir été contraint aux violences qu'il ſe permit. Il eſt probable qu'on leur dut le ſalut de la république; ils la conſerverent non pas, il eſt vrai, ſaine & entiere, mais dans un état de maladie & d'agitation, qui la menaça ſouvent de la même criſe. Rome courut les plus grands dangers au retour de chacune de ces criſes.

Les déſordres qui naiſſent dans les états libres, dont la corruption commence, fourniſſent ordinairement des problêmes politiques très-difficiles à

réſoudre, & on les réſout néanmoins d'une maniere très-légere. Pluſieurs écrivains modernes ne parlent qu'avec averſion & avec horreur de la violence du ſénat en cette occaſion. Le projet de Gracchus auroit renverſé le gouvernement; mais parce qu'il n'a point eu lieu, on ne veut pas voir combien il étoit dangereux, & on accuſe de tyrannie le ſénat qui verſa du ſang afin de rétablir le bon ordre.

Au reſte, le ſénat lui-même eut quelque remords, & ce qui eſt dangereux en politique, il prit un parti mitoyen. De peur d'exciter davantage l'animoſité du peuple, il ne s'énorgueillit point de ſa victoire, il parut conſentir à l'exécution de la loi agraire. Pour montrer qu'il regrettoit d'avoir donné la mort à Tiberius, il permit qu'on nommât commiſſaires du partage des terres Fulvius Flaccus & Papirius Carbon, deux des chefs les plus entreprenans de la faction populaire; il éloigna de Rome Scipion Naſica, contre lequel les plébéiens étoient très-irrités, & il l'envoya en Aſie avec une commiſſion honorable qui cachoit un véritable exil. Cet illuſtre citoyen, petit-fils d'un des Scipion, qui périt

Livre II. Chap. II.

en Eſpagne durant la ſeconde guerre punique, finit ſes jours loin de l'Italie.

Il ſemble qu'au milieu de cette guerre civile, Rome dut s'occuper foiblement des nations étrangeres. Ses guerres au-dehors continuoient cependant avec le même ſuccès. Le ſénat ayant appris durant ces troubles la pacification de la Luſitanie, la deſtruction de Numance & la réduction des eſclaves de Sicile, envoya dans ces provinces des commiſſaires qui en réglerent l'adminiſtration de concert avec les généraux.

Brutus & Scipion obtinrent les honneurs du triomphe; on donna au premier le ſurnom de *Galaïcus*, parce qu'il avoit réduit les peuples de la Galice; & le ſecond, conſerva le ſurnom d'Africain, qu'il préféra à celui de Numantin, qu'on lui offrit après le ſac de Numance.

Suites de la mort de Tiberius Gracchus

On attendoit avec intérêt l'arrivée de ce reſpectable citoyen, plus pour ſavoir comment il jugeroit les choſes qui s'étoient paſſées durant ſon abſence, que pour être témoin de ſon triomphe. Il étoit proche parent de Tiberius Gracchus, & l'on craignoit qu'afin de venger la mort de ce dé-

magogue, il ne se mît à la tête d'un parti dangereux. Il étoit chéri & révéré d'une foule de citoyens qui avoient servi sous ses ordres, qui venoient d'arriver en Italie, fiers de leur succès, & qui, sous prétexte d'assurer les droits du peuple, pouvoient tourner leurs armes contre la république. Mais l'époque où les généraux devoient employer les légions à l'asservissement de Rome, n'étoit pas encore arrivée; Scipion avoit paru approuver le sénat; car en apprenant la mort de Gracchus, il prononça ces mots: « Puisse le même châtiment » tomber sur ceux qui oseront com- » mettre de pareils crimes (1) ». Peu de mois après son retour d'Espagne, on lui demanda dans l'assemblée du peuple ce qu'il pensoit de la mort de Tiberius. « Je pense, répondit-il » au tribun Papirius qui lui faisoit » cette question, que s'il vouloit dé- » truire la constitution de son pays, » il méritoit la mort. » La multitude témoigna son mécontentement par des cris de rage. Scipion alors élevant la voix, continua en ces termes, qui

(1) Plutarque, Vie de Tiberius Gracchus.

prouvent combien on mépriſoit déjà la populace de Rome. « J'ai entendu » ſans émotion les cris des armées » ennemies que j'allois combattre, & » vos lâches clameurs ne m'épouvan- » tent pas. » Les cris d'indignation recommencerent, & Scipion déſignant les eſclaves affranchis qui étoient enrôlés dans les tribus de la ville, ajouta : « Montrez donc moins de hauteur, » vous qui n'avez pas reçu le jour » en Italie (1) ; vous êtes libres » aujourd'hui ; mais j'ai amené dans » les fers & j'ai vendu comme eſclaves » la plupart d'entre vous. » Une vérité auſſi terrible humilia quelques-uns des citoyens, & l'aſſemblée entiere fut plus tranquille après cette apoſtrophe.

Le rôle joué alors par Scipion eſt d'autant plus remarquable, qu'il ſe trouvoit au nombre des citoyens les plus pauvres, & que l'exécution rigoureuſe de la loi agraire devoit lui être favorable. La ſucceſſion de ce grand homme ne fut, ſelon Pline, que de trente-deux livres ou de trois cens vingt onces d'argent, c'eſt-à-dire d'en-

(1) Velleius Paterculus, L. 2, ch. 4.

viron deux cens quatre-vingt livres ſterling.

Conduite de Carbon.

Papirius Carbon paſſa l'année de ſon tribunat à fomenter l'animoſité des plébéiens contre les ſénateurs, & à exciter des innovations dangereuſes. Il fut déclaré par une loi que déſormais le peuple & les juges donneroient leurs voix avec des bulletins dans les comices & les tribunaux (1).

Lex Papiria. Tabellaria tertia.

Aidé de Caius Gracchus, il propoſa, mais ſans ſuccès, de nommer pluſieurs-fois au tribunat le même citoyen; Scipion, Lælius & le ſénat entier s'y oppoſerent (2). Ils craignirent de perpétuer une autorité, qui donnoit un caractere ſacré à ceux qui en étoient revêtus, & qui les rendoit preſque ſouverains.

Affaires étrangeres.

Tandis que le peuple & les grands ſe diſputoient ainſi leurs privileges, l'état commençoit une nouvelle guerre au-dehors, & ſe préparoit à conquérir & ravager un des plus riches pays du monde connu. Peu de temps après la mort d'Attale, roi de Pergame, qui avoit légué ſon royaume

(1) Cicéron, traité des loix, L. 3.
(2) Cicéron, traité de l'amitié.

aux Romains, Ariſtonicus, ſon frere naturel (1), forma des prétentions au trône; il avoit le ſuffrage d'une grande partie de la nation. Rome ne manqua pas de défendre ſes droits: Craſſus, l'un des conſuls de l'année précédente, fut envoyé en Aſie avec une armée, mais il fut battu & pris dans la premiere action qu'il livra à Ariſtonicus. Déſeſpéré de ſe voir entre les mains de l'ennemi, il réſolut de ſe faire tuer; il eut l'air de ſe révolter contre un de ſes gardes qui lui donna la mort.

An de Rome 622.

Le conſul Perpenna alla remplacer Craſſus l'année ſuivante; il fut plus heureux; il battit Ariſtonicus & il le fit captif. Il prit poſſeſſion, au nom de Rome, du tréſor & du royaume d'Attale, mais il mourut à Pergame. Depuis cette époque, les Romains ſe mêlerent beaucoup des affaires de l'Aſie; ils y envoyerent Scipion Emilien, Sp. Memmius & L. Metellus, avec ordre d'obſerver ce qui ſe paſſoit dans les différentes contrées. On dit que la ſuite de Scipion étoit compoſée de ſept eſclaves, & cette particularité qui annonce la ſimplicité des mœurs

Ambaſſade de Scipion.

(1) Eumenes l'avoit eu d'une concubine.

du

du tems, eſt plus intéreſſante que tout ce que nous pourrions dire d'ailleurs de cette ambaſſade. Il paroît que la commiſſion regardoit auſſi l'Egypte (1); quoiqu'il n'y eût aucune puiſſance en état d'alarmer la république. Ptolomée Evergetes s'étoit montré un moment ſur le trône d'Egypte, mais il en avoit été chaſſé par le peuple d'Alexandrie. Antiochus, roi de Syrie, venoit de faire aux Parthes une guerre très-malheureuſe, & les Romains ne ſavoient pas encore combien il étoit de leur intérêt d'obſerver le roi de Pont.

Quelleque ſoit l'importance des découvertes faites par les ambaſſadeurs romains dans les différentes contrées de l'Aſie, les diviſions qui régnoient à Rome prirent une nouvelle activité lorſqu'on vit avec quelle violence Papirius Carbon, Fulvius Flaccus & Caius Gracchus, nommés commiſſaires pour le partage des terres, exécutoient la loi Sempronia. On les avoit autoriſés à ordonner aux propriétaires l'évacuation de tous les domaines de l'état, & à faire une nou-

(1) Valere Maxime, L. 4, ch. 3.

velle diviſion de ces domaines. Armés de ce pouvoir, ils s'établirent vérificateurs de tous les droits de propriété en Italie; ils dépouillerent les uns afin d'enrichir les autres, ſans rien écouter que leurs caprices. Quelques-uns des riches, dont on diminuoit ainſi les biens, ne montrerent point leur indignation; mais pluſieurs ſe plaignirent de ce qu'on les chaſſoit d'un domaine qu'ils avoient cultivé, & de ce qu'on les reléguoit enſuite dans des cantons inhabités & ſtériles. Ceux même qui parurent favoriſés, ne furent pas contens des lots qu'on leur aſſignoit. On aigrit la plupart des citoyens, & aucun d'eux ne fut ſatisfait.

Frappé des remontrances que produiſirent ces abus, Scipion, à ſon retour d'Aſie, en fit la matiere d'un diſcours au ſénat, & ce diſcours lui valut des injures de la part de Fabius, l'un des commiſſaires. Il ne propoſa pas d'annuller la loi, mais il demanda qu'on en ôtât l'exécution à des hommes d'une faction ſi dangereuſe, & qu'on la remît au conſul Sempronius Tuditanus, qui demeuroit chargé des affaires de l'Italie, tandis qu'Aquilius ſon col-

legue achevoit la conquête du royaume de Pergame.

Scipion, dans sa harangue au sénat, se plaignit des insultes qu'il avoit reçu & des menaces qu'on lui avoit faites; les sénateurs, & une foule nombreuse de citoyens respectables, l'escorterent jusqu'à sa maison. Le lendemain on le trouva mort dans son lit (1); les historiens disent qu'il y eut des soupçons d'assassinat; mais on ne sçait rien là-dessus de positif. On ne chercha pas à découvrir si ce bruit étoit vrai ou faux. Ce grand homme, malgré ses services, avoit tellement mécontenté le peuple, qu'on ne lui accorda point les honneurs d'une sépulture publique; on croit que le sénat avoit dessein de le nommer dictateur, en lui recommandant de délivrer Rome des maux dont elle étoit affligée. An de Rome 624.

Les troubles excités par Gracchus n'obligeoient pas à recourir à ce moyen extraordinaire, & on ne nomma point de dictateur. L'histoire ne raconte rien d'important durant les premieres années qui suivirent la mort de Scipion. Quintus Cæcilius Metellus Macedo-

(1) Cicéron, traité de l'Amitié.

nicus, & Quintus Pompeius, tous les deux d'extraction plébéienne, furent nommés cenſeurs; on n'avoit pas encore vu de plébéiens revêtus de cette dignité. Metellus prononça à l'ouverture du dénombrement un diſcours remarquable, dans lequel il recommanda le mariage, l'établiſſement des familles, & l'éducation des enfans. Auguſte ayant lu cette harangue au ſénat, pour donner les mêmes leçons aux Romains de ſon ſiecle, nous en parlerons ailleurs.

Violences des commiſſaires.

Les cenſeurs trouverent trois cens dix-ſept mille huit cens vingt-trois citoyens en état de porter les armes. Metellus effaça Caius Attinius Labeo ſur les rôles du ſénat; & ce qui eſt digne de remarque, Labeo devint enſuite tribun du peuple. Il fut ſi difficile de prévenir les effets de ſon reſſentiment, que Rome dut s'appercevoir à combien d'injuſtices elle s'expoſoit en laiſſant aux tribuns ce pouvoir ſacré.

Attinius fit ſaiſir Metellus qui revenoit de la campagne, & il ordonna de le précipiter ſur le champ du haut de la roche tarpéienne. Il étoit midi, & il ſe trouvoit peu de monde dans la

place du marché, mais les citoyens ne tarderent pas à se rassembler en foule. Sentant que le tribun abusoit de son pouvoir d'une maniere atroce; ils s'approcherent de Metellus, ils lui donnerent le nom de pere, & ils déplorerent son sort; mais à moins qu'un autre tribun n'intervînt en sa faveur, il n'y avoit pas dans la république de magistrats ou de conseil qui pût sans profanation s'opposer aux ordres d'un tribun qui commandoit un crime. Metellus se débattit entre les mains des licteurs, afin de surseoir son exécution; on l'accabla de coups, le sang lui sortoit par les narines, & on le traîna du côté de la roche tarpéienne. On vint à bout de trouver un tribun qui sauva ses jours, mais il paroît qu'il ne recouvra jamais ses biens, Attinius, sur ces entrefaites, les ayant consacrés au service des dieux par toutes les cérémonies religieuses qu'on pratiquoit alors (1).

(1) Pline, L. 7, ch. 44. Cicéron plaidant pour qu'on lui rendit sa maison, quoiqu'elle eût été consacrée au service des dieux, rapporte les cérémonies religieuses observées par Attinius en cette occasion; mais il en

Les dernieres factions avoient tellement affoibli le gouvernement, que l'odieux Attinius ne fut jamais puni. Metellus vécut encore quinze ans, ſans rien perdre de ſon crédit; il vit ſes enfans élevés aux premieres charges de l'état; il fut porté au tombeau par ſes quatre fils; l'un d'eux avoit été cenſeur, deux avoient obtenu les honneurs du triomphe, trois avoient exercé le conſulat; le quatrieme, préteur alors, ſollicitoit le conſulat, qu'on lui accorda l'année ſuivante; ils craignirent de troubler la république, & telle fut leur modération, qu'ils n'eſſayerent pas de venger l'outrage fait à leur pere (1).

Lex Attinia.

Obſervations ſur les mœurs.

On attribue à Caius Attinius la loi qui donna aux tribuns l'entrée du ſénat (2).

Le conſul Sempronius, autoriſé par le ſénat à réprimer les violences des commiſſaires qui travailloient à l'exécution de la loi Sempronia, ne voulut point ſe ſervir de ce pouvoir dange-

---

nie les effets. Voyez le diſcours *pro domo ſuâ*, ch. 47.

(1) Pline, L. 7, ch. 44.

(2) Aulugelle, L. 14, ch. 8.

reux; il aima mieux aller ſe battre dans les provinces d'Iſtrie, où il fit quelques conquêtes, dont il fut récompenſé par un triomphe.

Pacuvius, poëte tragique, & Lucilius, inventeur de la ſatyre, vécurent dans ce ſiecle de trouble. Si le dernier eſt le même Lucilius qu'on trouve ſur la liſte des queſteurs, il jouit d'un rang diſtingué, & il ſe mêla de l'adminiſtration.

Les hiſtoriens placent à cette époque une éruption terrible de l'Etna, qui ébranla les fondemens de la Sicile & des îles voiſines. Le volcan vomit des flammes non-ſeulement du cratere de la montagne, mais encore du milieu de la mer, & il produiſit des inondations déſaſtreuſes ſur les îles Lipari & ſes côtes voiſines.

CHAPITRE III.

Situation des alliés de l'Italie, & deſſeins qu'ils commencent à former. Premieres actions de Caius Gracchus. Décret qui ordonne aux étrangers de ſortir de Rome. Conſulat de Fulvius Flaccus, & loix factieuſes qu'il propoſe. Conſpiration de Fregelle. Caius Gracchus retourne à Rome. Il ſollicite le tribunat. Remontrances de Cornelie ſa mere. Tribunat de Caius Gracchus. Il eſt élu tribun pour la ſeconde fois. Il propoſe d'inſcrire les habitans de l'Italie ſur les rôles des citoyens de Rome. Loix populaires de Gracchus & de Livius. La faction du ſénat commence à prévaloir. Mort de Caius Gracchus & de Fulvius.

LIVRE II. CHAP. III.

L'ÉRUPTION de l'Etna & les déſaſtres qui en furent la ſuite, furent regardés comme un préſage de nouvelles calamités pour la république; des germes de troubles ſe trouvoient en effet répandus dans toute l'Italie, & on avoit lieu de craindre une guerre civile. Les citoyens à qui on n'avoit

An de Rome 627.

point accordé de domaines au retour de l'armée; ceux qui avoient obtenu des établiſſemens dans les colonies, & qui ſe croyoient mal récompenſés; les auteurs de la derniere émeute, & les chefs de la faction populaire, regardoient toutes les terres de l'Italie comme un héritage commun; leur imagination en diſtribuoit les lots, & ils examinoient les portions qui valoient davantage.

Situation des alliés, & deſſeins qu'ils commencent à former.

Les habitans des municipes ou des villes libres & de leurs diſtricts, qui ſervoient l'état comme alliés, craignoient la rapacité de ces maîtres ſi pauvres & ſi puiſſans. Ils ſe plaignirent de la ſervitude où on les tenoit; ils obſerverent qu'on leur laiſſoit à peine les poſſeſſions de leurs aïeux, tandis que Rome, aidée de leurs armes, avoit acquis ces vaſtes domaines, objets de la diſpute des pauvres & des riches. « Il faudra, diſoit-il, que les alliés » d'Italie verſent leur ſang dans cette » querelle, ainſi qu'ils l'ont verſé dans » les guerres étrangeres qu'a ſoutenu » la république. Tibérius Gracchus » nous a fait eſpérer qu'on aboliroit » ces diſtinctions odieuſes, qu'on » nous inſcriroit bientôt ſur la liſte

» des citoyens, & qu'on nous accor-
» deroit tous les droits attachés à ce
» titre. » Il étoit urgent de s'occuper de cette matiere, car les ſénateurs & les grands qui avoient à combattre la faction des plébéiens, voyoient les alliés prêts à ſe révolter.

Les révolutions de Rome avoient été fréquentes, & ſes progrès rapides, mais jamais ſes ſujets ne déployerent plus d'activité que dans cette occaſion; & l'hiſtoire & le monde actuel n'offrent point d'exemple de cette eſpece.

Il paroît que dans les premiers ſiecles de la république on ne ſentoit pas, ou qu'on connoiſſoit mal l'importance d'un citoyen. Les ennemis vaincus ne pouvoient plus habiter leur pays; on les forçoit à venir s'établir à Rome, & ils ne voyoient rien de plus déſagréable dans la captivité. Il paroît encore que tous les étrangers étoient bien venus lorſqu'ils alloient donner leur voix à l'aſſemblée du peuple; qu'une multitude d'entr'eux furent admis au ſénat (1), que quelques-uns même monterent ſur le trône (2). Il eſt probable

(1) La famille Claudia étoit étrangere.

(2) Le premier des Tarquins étoit d'extraction grecque & né à Tarquinii.

de plus que les premieres colonies ſe regardoient comme détachées de la métropole & comme formant des cantons ſéparés ; car on voit qu'elles faiſoient la guerre aux Romains, ainſi que les autres états de l'Italie.

Mais lorſque la ſouveraineté de l'Italie fut concentrée à Rome, & qu'elle y fut exercée par les comices, il eſt vraiſemblable que les habitans des colonies réclamerent le droit d'y donner leurs ſuffrages, & qu'ils ſe firent inſcrire dans les tribus. Ils commencerent à ſentir leur ſupériorité ſur les municipes ou les villes libres des environs, auxquelles on avoit laiſſé néanmoins quelques reſtes d'indépendance. A cette époque même on formoit & on conſervoit les rôles du peuple d'une maniere peu ſoignée. Les rois, les conſuls ou les cenſeurs chargés de l'enrôlement, inſcrivoient ſur leurs liſtes tous ceux qui ſe préſentoient, ou tous ceux qu'ils vouloient favoriſer. Un conſul invitoit les habitans libres du Latium à venir voter dans les aſſemblées du peuple ; un autre les privoit de cette faveur & les éloignoit de la ville au tems des élections. Malgré cette défenſe, on recevoit inſenſible-

ment parmi les citoyens les captifs amenés à Rome (1). Les habitans des villes libres qui s'établiſſoient à Rome, & qui n'y vivoient pas dans la derniere miſere, trouvoient ſans peine le moyen de ſe faire inſcrire ſur les rôles de l'une des tribus; les villes ſe dépeuploient & elles ſe plaignirent de tant d'émigrations. On voulut réformer cet abus; on fit des recherches ſur ceux qui entroient dans Rome & on défendit les enrôlemens ſubreptices; mais ces ſoins furent inutiles. Le même abus continuoit, & la conſidération & les privileges que donnoit le titre de citoyen excitoient l'ambition des individus de tous les états d'alentour. On l'avoit déja accordé aux habitans de quelques diſtricts qui n'avoient rien fait pour mériter une pareille faveur. Tous les alliés étoient à peu près dignes de la même grace; ils fourniſſoient au moins la moitié des hommes qui ſervoient dans les armées romaines; aucun d'eux n'avoit ſouffert plus que les autres des dangers & des troubles de la république; &

(1) On reçut ſur-tout les captifs de la Campanie.

comme les titres particuliers & les distinctions nationales dont ils jouissoient encore leur inspiroient de la fierté, ils demanderent qu'on les associât à la souveraineté de l'empire, & qu'au lieu de leur laisser des titres particuliers à leurs cantons, on ne leur donnât plus que celui de citoyens de Rome.

Indépendamment du crédit dont jouissoient tous ceux qui votoient dans les assemblées du peuple, indépendamment des privileges plus utiles que donnoit la loi *Porcia*, on desiroit comme une marque d'honneur le titre de citoyen, celui de soldat légionnaire & le droit de porter la toge. Il y avoit à Rome une multitude d'individus qui espéroient se faire inscrire sur le rôle des tribus, & une foule d'autres qui se flattant de voir réaliser bientôt les projets de Gracchus, arrivoient des cantons voisins, toutes les fois qu'il devoit se passer quelque chose de remarquable aux comices.

Dans cet état de choses, le sénat autorisa Junius Pennus, l'un des tribuns, à proposer aux comices un édit qui défendroit aux étrangers de se trouver à Rome les jours d'élection

L'an de Rome 627, sous le consulat de M. Camilius Lepidus & L. Aurelius Oreste.

ou d'aſſemblées générales, & qui ordonneroit aux villes libres de l'Italie de rappeller leurs citoyens établis dans la capitale.

Premieres actions de Caius Gracchus.

L'édit fut propoſé. Caius Gracchus, frere de Tiberius, dont nous avons raconté la fin tragique, le combattit, & il fit voir l'étendue de ſes talens & le parti qu'il avoit deſſein de ſuivre. Ce jeune homme, âgé d'environ vingt ans à l'époque où la loi agraire produiſit de ſi grands troubles dans l'état, avoit évité depuis de ſe montrer en public, & l'on croyoit que le ſort de ſon frere le dégoûteroit des projets hardis, & même l'éloigneroit des affaires. Il avoit employé ce tems à l'étude des lettres & de l'éloquence, qu'on commençoit à eſtimer & qu'on regardoit comme des préliminaires utiles aux juges, aux ſénateurs & à ceux qui vouloient haranguer les comices. Son premier diſcours annonça un habile orateur & un homme d'état. Il parut avoir encore plus d'eſprit & de courage que ſon frere, & les plébéiens eſpérerent qu'il raniméroit leurs prétentions & qu'il les conduiroit avec plus de ſuccès que Tiberius. La cauſe des villes libres

qu'il ſoutenoit ſembloit juſte ; il comptoit former en Italie un parti nombreux qui l'aideroit dans toutes ſes entrepriſes, & qui inſenſiblement feroit inſcrire tous les étrangers ſur les rôles du peuple ; ſon projet devoit augmenter la confuſion de l'état & diminuer l'importance de ceux qui étoient déja citoyens ; l'avis de Junius Pennus prévalut, & les comices donnerent l'édit qu'il ſollicitoit (1).

Décret qui ordonne aux étrangers de ſortir de Rome.

On s'occupa de l'exécution de l'édit, &, ce qui eſt ſingulier, une des corporations de l'Italie, réclama Perpenna, pere de l'un des derniers conſuls (2), & on trouva qu'en effet il n'étoit pas citoyen de Rome. Son fils, dont nous avons parlé, mourut à Pergame, après avoir vaincu & fait priſonnier Ariſtonicus, qui ſe prétendoit héritier d'Attalus ; & par un caprice biſarre de la fortune, il fut conſul de la république ſans être citoyen. Cet exemple vient à l'appui d'une remarque que nous avons faite plus haut ; & ſi l'on n'avoit

(1) Sextus Pompeius Feſtus *in voce*, *republica*. Cicéron, Dialogue des orateurs illuſtres ; traité des Offices, L. 3.

(2) Valere Maxime, L. 3, ch. 4.

pas d'autres preuves de la facilité avec laquelle les magiſtrats chargés du cens inſcrivoient ſur les rôles du peuple, celle-ci ſuffiroit.

An de Rome 628. M. Plautius Hipſius. M. Fulvius Flaccus.

Le feu de la ſédition parut devoir ſe ranimer avec une nouvelle ardeur lorſque Fulvius Flaccus fut élevé au conſulat. Ce citoyen factieux avoit défendu vivement les projets de Tiberius Gracchus; on l'avoit nommé commiſſaire pour le partage des terres à la mort de celui-ci, & il n'avoit manqué aucune occaſion d'accroître l'incendie. Il étoit parvenu à la premiere dignité de la république en faiſant ſa cour au parti populaire, & il étoit bien déterminé à mettre tout en uſage pour conſerver la faveur des plébéiens.

Loix factieuſes que propoſe Fulvius Flaccus.

Leges Fulviæ.

Dès les premiers jours de ſa magiſtrature il propoſa de donner le droit de cité aux alliés de Rome & à tous les habitans libres de l'Italie; cette loi auroit affoibli la puiſſance du ſénat & porté le nombre des citoyens bien au-delà de la proportion analogue à un corps qui devoit s'aſſembler toutes les fois qu'il s'agiroit d'élire des magiſtrats ou de prononcer en dernier reſſort ſur les affaires de la république. Ayant échoué dans ſon entrepriſe, il

s'occupa d'un autre projet, plus modéré en apparence, mais auſſi dangereux. Il voulut accorder l'appel au peuple à tous ceux qui réclameroient le titre de citoyen & qui ſeroient refuſés par les cenſeurs (1). Les chefs du peuple ſeroient devenus les maîtres de donner des lettres de naturaliſation; le ſénat prévit les ſuites de cette loi, & il la combattit avec toute ſon autorité & toute ſon influence.

Les démarches de Fulvius intéreſſerent vivement les plébéiens en ſa faveur. Comme il étoit tout à la fois conſul & commiſſaire pour le partage des terres, on craignit qu'il n'abuſât de la puiſſance que lui donnoit ſa premiere dignité, & qu'il ne violât les formes qui avoient retardé juſqu'ici l'exécution de la loi *Sempronia*. Il ne vouloit point convoquer le ſénat; il ne l'aſſembla qu'à la derniere extrémité & après qu'on l'eut ſollicité long-tems. Le corps entier des ſénateurs lui fit des remontrances ſur le danger de ſes projets, & on le pria de les abandonner; on n'obtint de lui aucune ré-

(1) Appien, *De bello civili*, L. 1.

ponſe (1). Des députés de Marſeille, ville alliée des Romains, étant venus réclamer des ſecours contre les Salyes, peuples des environs, qui avoient envahi ſon territoire, le ſénat ſaiſit avec empreſſement cette occaſion de ſe débarraſſer du conſul; il réſolut d'envoyer des troupes à Marſeille, & il nomma Fulvius général de l'expédition. Quoique cet incident contrariât ſes deſſeins politiques, il eſpéra mériter les honneurs du triomphe, & il accepta le commandement qu'on lui offroit. Il fut d'ailleurs bien aiſe de calmer par ſon abſence les alarmes qu'il avoit inſpirées. Caius Gracchus étoit parti pour la Sardaigne en qualité de pro-queſteur; & le ſénat comptoit rétablir la tranquillité & le bon ordre dans la république, s'il pouvoit, ſous quelque prétexte, tenir loin de Rome ces eſprits turbulens.

Dans cet intervalle on publia quelques loix relatives aux fonctions & à la conduite des cenſeurs. Les hiſtoriens ne diſent pas en détail ce qu'elles contenoient; mais il eſt probable qu'elles recommandoient aux cenſeurs d'ad-

(1) Valere Maxime, L. 9, ch. 5.

mettre au rang de citoyen avec plus de réſerve ceux qui en réclamoient le titre. Telle dut être du moins la politique du ſénat en l'abſence des démagogues qui, en propoſant d'inſcrire les alliés ſur les rôles du peuple, avoient excité des prétentions dangereuſes dans tous les cantons de l'Italie. On reconnut bientôt que les villes de province réclamoient le titre de citoyen d'une maniere très-ſérieuſe; elles remuoient, elles intriguoient & elles délibéroient ſur les moyens d'obtenir de force un privilege que les citoyens originaires de Rome ne vouloient pas leur accorder. On ſoupçonna que Fregelle tramoit un pareil complot, & le préteur Opimius eut ordre de ſe rendre ſur les lieux & de prendre les meſures qu'il jugeroit convenables. Il manda le premier magiſtrat de Fregelle. Ce magiſtrat ayant obtenu la promeſſe qu'on ne lui feroit point de violence, découvrit tout ce que ſes concitoyens méditoient contre le gouvernement de Rome. Opimius alors raſſembla les forces néceſſaires pour maintenir l'autorité de la république. Afin de prévenir des ſéditions ſi dangereuſes, il crut de-

Conſpiration de Fregelle.

Livre II. Chap. III.

An de Rome 629.

C. Caſſius Longinus. C. Sextius Calvinus.

Caius Gracchus retourne à Rome.

voir punir Fregelle d'une maniere éclatante, & il ordonna de raſer la ville (1).

Un châtiment ſi ſévere déconcerta les alliés; & ils auroient abandonné leurs deſſeins, ſi les factions de Rome ne leur euſſent pas rendu l'eſpoir du ſuccès & de l'impunité. Caius Gracchus revint à Rome peu de tems après ſolliciter la charge de tribun, & ſa préſence ranima les alliés. Il avoit obſervé que le proconſul Aurelius Cotta, ſous lequel il ſervoit en qualité de pro-queſteur, étoit prorogé dans ſon commandement, & qu'on lui donnoit des renforts & des munitions de toutes eſpeces, qui annonçoient des opérations de longue durée. Il découvrit l'objet de cet arrangement; il ſentit que le ſénat vouloit le tenir loin des aſſemblées du peuple, & il quitta la Sardaigne & revint ſans congé. Les cenſeurs l'interrogerent ſur cette déſertion, mais il ſe juſtifia d'une maniere ſi adroite & ſi ferme, qu'il ajouta beaucoup à l'eſpoir de ſes partiſans (2).

(1) Tite-Live, Liv. 10. Velleius Paterculus. Cicéron, L. 2, *de inventione. de finibus.*

(2) Plutarque, Vie de Gracchus.

Il dit qu'il avoit fait douze ans la guerre, quoique la loi n'impoſât aux citoyens qu'un ſervice de dix années; qu'il auroit pu quitter ſon emploi de queſteur après un an d'exercice, & qu'il l'avoit exercé trois ans. Les cenſeurs vouloient le chaſſer de la république; ſon apologie produiſit tant d'effet, & le peuple lui étoit ſi dévoué, qu'ils n'oſerent pas le dégrader. Ils l'accuſerent, mais en vain, d'avoir eu part au ſoulevement de Fregelle; il répondit à ce nouveau grief d'une maniere auſſi heureuſe; & s'il avoit eu les autres qualités de citoyen en proportion de ſon courage, de ſon application, de ſon éloquence & de la pureté de ſes mœurs, il auroit été le meilleur ſoutien de la république. Le diſcours qu'il adreſſa au peuple à ſon retour de Sardaigne fut terminé par ces mots remarquables : « J'ai porté à l'armée d'Au-
» relius Cotta une bourſe pleine d'ar-
» gent, je l'ai rapporté vuide; les autres
» y ont porté des cruches de vin, &
» ils en rapportent ces mêmes cruches
» remplies d'or & d'argent (1) ».

(1) Aulugelle, L. 15, ch. 12.

Caius Gracchus ſollicite le tribunat.

Caius, en ſollicitant l'emploi de tribun, déclara qu'il propoſeroit une foule de loix populaires. Les ſénateurs mirent en uſage tout leur crédit pour qu'il ne fût pas nommé. Les plébéiens, dont il avoit ranimé la confiance à un point extraordinaire, accoururent à Rome du fond de l'Italie. Leur nombre étoit ſi grand le jour de l'élection, que le Champ de Mars ne put les contenir, & que pluſieurs donnerent leurs ſuffrages de deſſus les toîts des maiſons. Il fut élu; mais au lieu d'être le premier des tribuns, comme il l'avoit eſpéré, il ne fut que le quatrieme (1).

Remontrances de Cornélie ſa mere.

Cornélie, ſa mere, qui depuis la mort de Tiberius vivoit retirée dans la Campanie, apprit avec douleur les dangers auxquels il s'expoſoit; craignant pour lui le ſort de ſon frere, elle lui fit des remontrances ſur ſes projets; elle lui parla avec ce ton ſimple & paſſionné, avec ce zele ardent pour la république, qui diſtinguoit depuis ſix ſiecles les citoyens de Rome.

Cette femme magnanime, qui perdit ſon mari à une époque où ſes

(1) Plutarque, Appien, Oroſius, Eutrope, &c.

nombreux enfans étoient en bas âge, prit un ſoin extraordinaire de leur éducation ; elle leur donna tout à la fois le goût des lettres & de la ſageſſe, & le deſir de la gloire. Tiberius, après la condamnation de Mancinus, dont j'ai parlé plus haut, parut abandonner la carriere des emplois & des honneurs. « Quoi donc, lui dit-elle, on m'ap-» pelle la belle-mere de Scipion, & » on ne m'appellera jamais la mere » des Gracques ». Elle obtint par la ſuite ce titre de gloire qu'elle deſiroit, & la poſtérité le joint toujours à ſon nom ; mais elle le dût à des actions qu'elle déſapprouva. Il nous reſte pluſieurs fragmens de ſes lettres : « Vous » me direz, écrivoit-elle à Caius, qu'il » eſt glorieux de ſe venger de ſes » ennemis ; perſonne ne ſent mieux » que moi la vérité de cette maxime ; » mais il faut que la vengeance ne » nuiſe point à la république ; ſi l'in-» térêt de l'état exige que nos ennemis » vivent en paix ; je deſire qu'ils » n'éprouvent aucun malheur ». On trouve ces mots dans une autre de ſes lettres, qui ſemble avoir été écrite au tems où Caius ſollicitoit le tribunat : « J'atteſte les dieux, qu'excepté

» les meurtriers de mon fils Tiberius, » perſonne ne m'a jamais autant affligé » que vous le faites. Vous, de qui je » devois attendre de la conſolation » dans ma vieilleſſe; vous, qui de » tous mes enfans deviez être le plus » occupé de mon bonheur, vous ne » craignez pas de me cauſer de ſi vives » peines. Il me reſte peu d'années à » vivre. Je vous en conjure, que je » n'aie pas le chagrin de vous voir » troubler la république. Ma famille » ſe livrera-t-elle toujours à des pro- » jets extravagans ? A ma mort vous » me rendrez les devoirs funebres que » les fils ont coutume de rendre à leur » mere; mais qu'importe à ma mé- » moire des honneurs rendus par un » fils qui m'a abandonnée & qui m'a » déshonorée pendant ma vie. Puiſſent » les immortels vous faire déſiſter de » vos entrepriſes ! Si vous n'écoutez » pas mes conſeils, vous éprouverez » des remords & des tourmens, » qui vous ſuivront juſqu'au tom- » beau (1) ».

(1) *Fragmenta Corn. Nepotis ab Andrea Scotto collecta, edita cum ſcriptis Corn. Nepotis.*

Tribunat de Caius Gracchus.

Il paroît que ces remontrances furent vaines. Caius s'efforça de remplir l'attente de ſes partiſans. Quoique la loi agraire ne fût pas abolie, ſon exécution avoit éprouvé des délais continuels, & on commençoit à l'oublier; le premier acte de ſa magiſtrature fut de demander la confirmation de cette loi, & un article exprès pour qu'on diſtribuât annuellement des terres aux citoyens les plus pauvres (1). Il propoſa une foule d'autres réglemens qui tendoient à augmenter ſon crédit ſur le peuple & à faire de ſon adminiſtration une époque remarquable dans l'hiſtoire de la république. On conſtruiſit des greniers publics, & il fut l'auteur d'une loi qui ordonnoit d'y vendre au peuple les grains au-deſſous de leur prix d'achat (2).

Lex Sempronia agraria.

Lex frumentaria.

Cette loi nuiſit à l'induſtrie, qui eſt le meilleur gardien des mœurs dans les grandes villes, & par-tout où il y a un grand nombre d'hommes raſſemblés.

(1) Tite-Live, L. 40. Velleius Paterculus, L. 2. Hyginus, *de limitibus.* Appien, *de verſis illuſtribus.*

(2) *Semiſſe & trienti.* Tite-Live, Plutarque, Appien.

Caius obtint auſſi un décret au ſujet des domaines légués aux Romains par Attalus, roi de Pergame; on déclara qu'ils ſeroient affermés ſous l'inſpection des cenſeurs, ainſi que les autres terres de la république; mais que le prix des baux, au lieu d'entrer dans le tréſor de l'état, ſeroit deſtiné à l'entretien des citoyens les plus pauvres (1).

Il en obtint un autre qui déclaroit incapables de ſervir la république dans aucun emploi, les magiſtrats dépoſés par le peuple; il vouloit éloigner à jamais des charges publiques, Octavius, que Tiberius avoit fait dépoſer du tribunat: l'acte prit le nom du citoyen contre lequel on le formoit (2).

Il fit en outre régler les conditions du ſervice militaire (3). Il ſtatua que perſonne ne ſeroit obligé d'y entrer avant dix-ſept ans, & que les ſoldats ſeroient habillés & payés aux frais de l'état (4), & c'eſt peut-être la premiere

(1) Florus, L. 3, ch. 15. Cicéron, diſcours contre Verrès.

(2) *Privilegium in Octavium.*

(3) *De militum commodis.*

(4) Plutarque, Vie de Caius Gracchus; *lex Sempronia de libertate civium.*

fois que les légions furent habillées d'une maniere uniforme; ainſi Rome eut bien tard les idées des peuples modernes, qui regardent l'habit uniforme comme néceſſaire à la bravoure des troupes & à l'appareil de l'armée.

La fameuſe loi de Porcius accordant l'appel au peuple, chaque citoyen avoit une reſſource contre les décrets ou les actions tyranniques des magiſtrats; mais Caius ne jugea pas cette précaution ſuffiſante. Il voulut défendre, ſous peine capitale, d'arrêter ou de pourſuivre un citoyen, ſans une permiſſion ſpéciale du peuple; & pour ſe venger de Popilius Lænas, qui ſe trouvant conſul ſur la fin des troubles excités par Tiberius, jugea & condamna, de l'aveu du ſénat, ceux qui avoient montré le plus d'ardeur dans la ſédition, il propoſa de donner à la nouvelle loi un effet rétroactif (1). Lænas prévit les dangers qu'il couroit, & il s'exila de lui-même. La loi paſſa, quoiqu'elle dût détruire le gouvernement, & empêcher l'exercice des pouvoirs néceſſaires au repos de la

(1) Cicéron, plaidoyer pour Cluentius, Diſcours pour Rabirius, *pro domo ſuâ.*

république. Les factieux pouvoient dès ce moment braver les magiſtrats chargés de la police, & même ſuivre les deſſeins les plus dangereux, ſans avoir à craindre l'autorité d'un dictateur, ni celles des conſuls munis des pouvoirs dont le ſénat les revêtiſſoit dans les momens de criſe, & auxquels on avoit dû ſouvent le ſalut de l'état. On ne voit pas que les magiſtrats aient agi depuis d'une maniere différente, & il eſt probable que l'abſurdité de la loi empêcha de l'exécuter.

Tandis que Gracchus aſſujettiſſoit ainſi la puiſſance exécutrice aux caprices des plébéiens, il rendit les aſſemblées du peuple elles-mêmes plus démocratiques, & il dépouilla les premieres claſſes des prérogatives, de la préſéance ou de l'influence qu'elles avoient dans les comices. Les centuries donnoient leurs voix ſelon l'ordre de leurs claſſes; les claſſes les plus riches entraînoient ſouvent les autres (1). Le nouveau ſtatut déclara que les centuries tireroient déſormais au ſort, & qu'elles voteroient à chaque aſſem-

(1) La premiere centurie étoit appellée *prerogativa.*

blée ſelon le rang que leur donneroit le haſard.

Sous ce tribun actif, la connoiſſance d'une multitude d'affaires qui étoient du reſſort du ſénat, fut attribuée aux aſſemblées du peuple. On ne reſpecta plus le ſénat dans la forme de ces aſſemblées. La tribune aux harangues, où ſiégeoit le magiſtrat-préſident, ſe trouvoit au milieu du forum, ou de la place publique & du comice : le forum étoit environné de boutiques & des cours de juſtice : le comice étoit plus libre; la curie ou le palais des ſénateurs étoit de ce côté, en face de la tribune aux harangues, ou des bancs des magiſtrats : lorſqu'on adreſſoit la parole au peuple, les citoyens ſe tenoient, les uns dans le forum, & les autres dans le comice. Les orateurs s'étoient tournés juſqu'alors vers le comice, de maniere qu'on pouvoit les entendre du ſénat; Caius affecta de ſe tourner vers la place publique; il voulut faire voir que le gouvernement étoit démocratique, & non pas ariſtocratique, & que les orateurs devoient adreſſer leur diſcours, non au ſénat, mais au peuple (1).

(1) M. Varron, *de re ruſticâ*, L. 1, ch. 2;

Tandis que Caius bouleverſoit la conſtitution par ſes loix factieuſes, il exécuta des ouvrages publics d'une extrême utilité, il conſtruiſit des ponts, des grands chemins & des greniers publics. Au milieu de ces troubles, les légions paſſerent les Alpes pour la premiere fois, & ſubjuguerent les Salyes, dont le territoire fut ſoumis aux Romains depuis cette époque. Caius Sextius, conſul de l'année précédente, y fonda une colonie qu'on appella de ſon nom *Aquæ Sextiæ* (1).

Rome apprit en même tems qu'Ariarathes, roi de Cappadoce, allié de la république, venoit d'être aſſaſſiné à l'inſtigation de Mithridate, roi de Pont, dont il avoit épouſé la ſœur; qu'il laiſſoit un fils pour lequel Mithridate faiſoit ſemblant de s'aſſurer du royaume; que la femme d'Ariarathes étoit tombée entre les mains de Nicomede, roi de Bythinie; que Nicomede avoit pris poſſeſſion de la Cappadoce au nom de cette femme, & que Mithridate s'efforçoit de l'en chaſſer.

Cicéron, *de amicitiâ*. Plutarque, Vie de Caius Gracchus.

(1) Aujourd'hui Aix en Provence.

Le ſénat décida qu'on ordonneroit à Nicomede & à Mithridate d'évacuer ſur-le-champ la Cappadoce, & de retirer leurs troupes. Cette réſolution fut lue dans l'aſſemblée du peuple. Caius déploya toute ſon éloquence & tout ſon crédit; il accuſa les ſénateurs de corruption; il leur reprocha d'entretenir une correſpondance ſecrette avec les agens des peuples intéreſſés à cette affaire; « tous ceux, dit-il, qui » s'occupent de l'adminiſtration, ont » des vues d'intérêt; moi-même qui » deſire vous enrichir, ainſi que l'état, » je veux être payé; je ne demande » pas de l'argent, il eſt vrai, mais » vos bonnes graces & de la gloire. » Ceux qui s'oppoſent à la réſolution » du ſénat, veulent non qu'on leur » accorde des honneurs publics, mais » que Nicomede leur donne de l'argent; ceux qui la défendent eſperent » que Mithridate les récompenſera. » Quant à ceux qui ſe taiſent, ils me » paroiſſent les plus adroits. Ils ſavent » l'hiſtoire de ce poëte, qui ſe vantoit » d'avoir gagné une ſomme conſidérable en récitant une tragédie: un » homme qui l'écoutoit lui répondit, » il ne faut pas s'étonner que vous

» ayez gagné une ſi groſſe ſomme en
» parlant; moi j'en ai gagné deux fois
» davantage en retenant ma langue.
» Il y a des occaſions où les rois ache-
» tent le ſilence à très-haut prix (1). »

Voilà le ſtyle que cet orateur populaire crut devoir employer dans les comices; on ſéduit les individus par la flatterie, & on ſéduit la multitude par des traits de plaiſanterie & de ſatyre. D'après ce qui nous reſte du diſcours de Caius, il vouloit, ce ſemble, non pas que les Romains ſéqueſtraſſent le royaume de Cappadoce pour les héritiers d'Ariarathes, mais qu'ils s'en rendiſſent maîtres, & qu'ils le gardaſſent. Cette affaire produiſit une guerre longue & ſanglante, dont je parlerai ailleurs.

An de Rome 630. C. Fannius. Cn. Domitius Ahenobarbus

L'élection des conſuls approchoit. Fannius & Domitius étoient au nombre des candidats. Gracchus favoriſant le premier, mit tous ſes moyens en uſage pour écarter le ſecond, qui, par ſa vigilance & ſon activité, avoit étouffé la révolte de Fregelle, & qui s'étoit attiré la haine du parti populaire. Le choix tomba ſur Fannius &

(1) Aulugelle, Liv. 2, ch. 10.

sur Cn. Domitius Ahenobarbus. Gracchus demanda qu'on l'élût tribun de nouveau. Son frere Tiberius avoit auſſi voulu être continué dans l'exercice du tribunat, & cette prétention alors réputée illégale, avoit alarmé les grands & hâté ſa ruïne. Papirius Carbon ayant eſſayé depuis de faire autoriſer les réélections, n'en étoit pas venu à bout. Gracchus avoit eu l'adreſſe d'inſérer dans une de ſes loix une clauſe qui permettoit au peuple d'élire de nouveau un tribun, ſi la réélection étoit néceſſaire à ce tribun pour remplir ſes engagemens publics. Afin de profiter de cette clauſe, il déclara qu'il lui reſtoit encore beaucoup de projets favorables au peuple. Il fut élu de nouveau, & en donnant aux tribuns la perſpective d'être prorogé dans leurs charges, & de l'exercer un tems indéfini, il renforça leur autorité.

Caius Gracchus eſt élu tribun pour la ſeconde fois.

Caius continua à ſuivre ſon plan; il fit paſſer une loi qui ôtoit aux ſénateurs l'adminiſtration de la juſtice que leur avoit laiſſée Tiberius Gracchus. On déclara alors qu'on ne choiſiroit plus les juges que parmi les chevaliers, qui n'ayant point d'entrée au ſénat, & ne

Opérations de Caius durant ſon ſecond tribunat

ſe trouvant pas ſoumis aux réglemens, qui défendoient le commerce aux ſénateurs, s'adonnoient, ainſi que je l'ai déjà obſervé (1), aux profeſſions lucratives, affermoient les revenus du fiſc, entreprenoient les fournitures de l'armée, & faiſoient à-peu-près tout le commerce de la république. Ils paroiſſoient neutres au milieu des diſputes du ſénat & du peuple, & on imagina qu'ils conſerveroient de l'impartialité dans la plupart des affaires, où les autres claſſes montroient de la prévention; mais c'étoient de tous les citoyens ceux qui devoient le plus trahir leur miniſtere de juges par des vues de cupidité & d'intérêt. Ainſi cette révolution dut accélérer la corruption des mœurs & les déſordres du gouvernement, dont je ne tarderai pas à deſſiner le tableau.

Lex Sempronia judiciaria.

Lex de provinciis ordinandis.

Le ſecond édit préparé par Gracchus, & dont on lui attribue la gloire, regardoit la nomination des officiers qu'on envoyoit au dehors, & ſi on l'avoit obſervé à la rigueur, il auroit compenſé en quelque ſorte les ſuites funeſtes du premier; mais le peuple

(1) Chap. 2 de ce ſecond Livre.

l'enfreignit ſouvent (1). Le droit de nommer ces officiers fut accordé au ſénat; on lui enjoignit ſeulement de déſigner chaque année les provinces avant l'élection des conſuls.

Caius Gracchus renouvella la même année le plus hardi & le plus dangereux de tous les projets qu'avoient conçu les chefs du peuple; il voulut faire admettre au rang de citoyens les alliés de Rome établis en Italie. Fulvius Flaccus avoit déjà fait la même motion, & le ſénat eut beſoin de toute ſa vigilance & de toute ſon autorité.

Loix populaires de Gracchus & de Livius.

Le bruit de cette nouvelle ayant conduit à Rome une foule d'étrangers, le ſénat crut devoir enjoindre aux conſuls de les chaſſer le jour où l'on délibéreroit ſur une affaire ſi importante, & de les tenir à plus de quatre milles des murailles. Tandis qu'on agitoit cette queſtion, Gracchus flatta les citoyens les plus pauvres, de l'eſpoir d'obtenir de riches domaines dans les nouvelles colonies de ſix mille hommes chacune qu'il projettoit de

(1) Florus, L. 4, ch. 13. Salluſte, *de bello Jugurth.*, n°. 625. Cicéron, *Orat. de provinciis conſularibus.*

fonder ſur les territoires de la Campanie & de Tarente, cantons les mieux cultivés de l'Italie, & dans des colonies étrangeres qu'il vouloit établir au milieu des provinces les plus fertiles. On avoit fait jadis des établiſſemens de cette eſpece pour peupler & garder les terres conquiſes, mais Gracchus ne ſongeoit alors qu'à captiver le peuple & à enrichir ſes amis & ſes partiſans.

Le ſénat voyant que ces moyens artificieux produiſoient de grands effets, réſolut de les employer à ſon tour. Les ſénateurs les plus habiles s'adreſſerent à Marcus Livius, l'un des tribuns; ils l'exhorterent à ſupplanter Gracchus dans la faveur du peuple. « On ne vous demande pas, lui dirent-» ils, que vous vous déclariez contre » les intérêts des plébéiens qui vous » ont choiſi pour un de leurs ma-» giſtrats, ni meme qu'à l'exemple » d'Octavius vous vous oppoſiez aux » nouveautés que Caius introduit tous » les jours. Le ſénat forme un plus » noble projet, il n'exige vos ſoins » que pour rétablir la paix & l'union » parmi les différens ordres de la ré-» publique. Propoſez de nouvelles

» loix encore plus favorables que » celles de Caius, le ſénat approuvera » tout, il vous prie ſeulement de dire » qu'il vous a propoſé ces loix & qu'il » s'occupe vivement du bonheur des » Romains ». Livius ſe laiſſa gagner, il ſuivit les inſtructions du ſénat, & il propoſa pluſieurs loix qui reçurent la ſanction du peuple ; l'une déclaroit que les généraux n'auroient pas la liberté de faire battre de verges un ſoldat Latin ; elle accorda ſur ce point aux alliés de l'Italie le même privilege qu'aux citoyens de Rome.

Lex Liviæ de tergo civium latini hominis.

Une autre ordonnoit de fonder douze nouvelles colonies, chacune de trois mille citoyens ; une troiſieme, qui paroiſſoit ſurpaſſer en munificence les édits de Gracchus, & qui acheva de ſéduire le peuple, affranchiſſoit de toute redevance & de toute charge publique les terres qu'on diſtribueroit aux citoyens en vertu de la loi *Sempronia* (1). Il propoſa de nommer dix commiſſaires pour cette diſtribution. Les hiſtoriens diſent que Rome fonda cette année trois colonies, à Syllacée,

(1) Plutarque, Vie de Caius Gracchus. Paulus Minutius, *de legibus romanis.*

à Tarente & à Neptunia, & il eſt probable qu'elles furent établies ſur le plan de Livius.

Lex Rubria. Il fut décidé à peu près dans le même tems qu'on rebâtiroit Carthage & qu'on y enverroit une colonie de ſix mille citoyens. Ce décret ne porte pas le nom de Caius Gracchus ou de Livius, mais celui de Rubrius, un de leurs collegues dans le tribunat.

Le ſénat conſentit de bon cœur aux nouvelles colonies; il y vit un moyen de ſe débarraſſer d'un certain nombre des citoyens les plus factieux, & même d'éloigner de Rome pour quelque tems les chefs du peuple eux-mêmes; il chargea Caius Gracchus & Fulvius Flaccus de la conduite des familles & de la direction de ces établiſſemens (1).

An de Rome 632. Coſſ. L. Opimius. Q. Fabius Maximus.

Le ſénat parvint à élever Opimius, l'année ſuivante, au conſulat; ce ſuccès raffermit la gloire & le parti des grands; ils eſpérerent, à l'aide de ce magiſtrat, combattre le projet de Gracchus d'une maniere plus heureuſe qu'ils ne l'avoient fait juſqu'alors. On lui donna l'adminiſtration des affaires

La faction du ſénat commence à prévaloir.

(1) Plutarque, Appien, Oroſius.

de l'Italie, & Fabius, ſon collegue, fut nommé au commandement de la Gaule. Caius Gracchus, qui oſa demander qu'on le continuât tribun une troiſieme année, ne put réunir les ſuffrages, & il vit avec douleur que l'autorité du ſénat commençoit à prévaloir; que ſi les nobles avoient aſſez de crédit pour l'emporter ſur ce point, ils viendroient à bout d'éluder ou d'abolir la plupart des décrets qu'il avoit obtenus en faveur du peuple.

Depuis cette époque le parti ariſtocratique domina dans tous les conſeils, & même dans le college des tribuns. Il y avoit apparence que tous les points de légiſlation ſeroient décidés par l'aſſemblée des centuries; & cette circonſtance ſeule devoit produire une révolution complette. On étoit perſuadé que les centuries, menées par un conſul actif, annulleroient les loix des Gracques, avec la même rapidité que Tiberius & Caius les avoient fait recevoir. On s'attendoit à beaucoup de violences, & les deux partis ſe rappellant ce qui s'étoit paſſé ſous le tribunat de Tiberius, prirent l'un & l'autre des moyens de n'être pas ſurpris. Les plébéiens & les patriciens

allerent à l'aſſemblée générale en troupes ; ils y parurent armés ; & comme s'ils euſſent été en préſence de l'ennemi, ils s'efforcerent de choiſir le terrein le plus avantageux.

Minucius, un des tribuns, gagné par les ſénateurs, dit qu'on l'avoit informé de pluſieurs préſages funeſtes, & il propoſa d'annuller ou de modifier quelques-uns des derniers actes paſſés en faveur du peuple, & ſur-tout de fonder ailleurs la colonie qu'on vouloit établir ſur les ruines de Carthage. Fulvius Flaccus & Caius Gracchus s'oppoſerent vivement à cette motion ; ils traiterent de fables les préſages qu'on annonçoit ; ils dirent que la haine invétérée des nobles pour les plébéiens avoit imaginé ce menſonge. Avant que le peuple s'aſſemblât ſur cette queſtion, ils voulurent s'emparer du Capitole ; mais le conſul les avoit prévenus, & il s'étoit rendu maître de ce poſte.

Le peuple s'aſſembla le même jour. Le conſul offrit aux dieux les ſacrifices accoutumés ; Antyllius, un de ſes officiers, qui emportoit les entrailles des victimes, dit des injures à Gracchus ; il le traita de ſéditieux & lui reprocha

ſes manœuvres contre le gouvernement. Les amis de Gracchus, pleins de fureur, égorgerent Antyllius avec les poinçons de leurs tablettes. La multitude, témoin de ce meurtre, pouſſa des cris, & l'aſſemblée commençoit à ſe diſſoudre. Gracchus eſſaya de parler, mais il ne put ſe faire entendre, & l'on ne ſongea plus à l'objet de la délibération. Le conſul convoqua ſur le champ le ſénat; il dit ce qui venoit de ſe paſſer dans les comices; il ajouta qu'après le meurtre d'Antyllius on ne pouvoit plus douter que la faction populaire ne prît les armes contre la république, & ſelon l'uſage obſervé dans les tems de criſe, on lui ordonna de pourvoir au ſalut de l'état.

Opimius, en vertu de ce décret, commanda aux ſénateurs & aux chevaliers de prendre les armes, & il s'aſſura des rues principales. Comme il étoit maître du Capitole & du Forum, il ajourna le peuple pour le lendemain au lieu où on l'aſſembloit ordinairement, & il enjoignit à ceux qui étoient accuſés du meurtre d'Antyllius d'y venir rendre raiſon de leur conduite.

Les partiſans des nobles arriverent

en foule à l'aſſemblée le lendemain ; ils étoient armés & prêts à exécuter les ordres qu'on leur donneroit pour la ſûreté publique. Gracchus & Fulvius armerent auſſi leurs troupes ; & comme ils ne vouloient pas répondre à l'accuſation, & qu'ils voyoient le Capitole au pouvoir de la faction des nobles, ils ſe poſterent ſur le Mont-Aventin, qui ſe trouvoit en face du Capitole & qui dominoit également le Forum & le lieu de l'aſſemblée. On leur ſignifia de nouveau de comparoître au tribunal du peuple romain ; ils ne tarderent pas à s'appercevoir qu'ils étoient hors d'état de réſiſter, & ils réſolurent d'envoyer au conſul un député pour lui demander la paix, & le conjurer de prévenir le carnage. On chargea de cette commiſſion le plus jeune des fils de Flaccus. Opimius répondit que Gracchus & Fulvius devoient paroître en criminels devant le peuple, & qu'il n'entameroit point de négociation avec eux ; qu'aucun parti, quelque nombreux qu'il fût, n'avoit droit de faire au peuple romain une propoſition de cette eſpece ; il défendit enſuite au député, ſous des peines très-graves, de revenir ſi ſon pere & ſes

partiſans ne ſe ſoumettoient à tout ce ce qu'il plairoit au ſénat d'ordonner de leur ſort. La troupe de Gracchus eſpéroit gagner du tems ou diviſer celle du conſul, & elle renvoya une ſeconde fois le député auprès d'Opimius. Le conſul le fit arrêter; il déclara ennemi de l'état, Gracchus, Fulvius & leurs adhérens, & il mit leur tête à prix. Il alla les attaquer ſur le champ, & après un léger combat, il les chaſſa du Mont-Aventin. Gracchus prit la fuite, il gagna le pont de bois & paſſa de l'autre côté du Tibre. On ne ſait pas préciſément de quelle maniere il fut tué; les uns diſent qu'il ſe poignarda, d'autres qu'il fut égorgé par les troupes d'Opimius, & pluſieurs qu'il mourut de la main d'un de ſes fideles eſclaves, qui après l'avoir défendu avec un courage extraordinaire, lui donna cette derniere marque d'attachement. Flaccus, qui s'étoit caché dans un bain, fut découvert & maſſacré. Les têtes de ces deux chefs de la faction du peuple furent portées au conſul, qui paya la ſomme promiſe.

Mort de Gracchus & de Livius.

Le parti des ſénateurs, qui étoit armé d'une maniere réguliere & préparé au combat, tua en cette occaſion

beaucoup plus de monde que lors du ſoulevement excité par Tiberius. On trouva environ trois mille deux cens cinquante plébéiens morts ſur la place, & Opimius en fit arrêter un grand nombre d'autres qui furent étranglés dans la priſon. On les déclara coupables de haute trahiſon, & la loi leur refuſa la ſépulture ; on jetta leur corps dans le Tibre. On confiſqua leurs biens (1), & la maiſon de Flaccus fut raſée.

On jugea dès-lors que les Romains qui, dans leurs conquêtes, avoient verſé ſi légerement le ſang des peuples étrangers, ne tarderoient pas à être auſſi prodigues de celui de leurs concitoyens.

(1) Appien. Plutarque. Oroſius, L. 5, ch. 12. Florus, L. 3, ch. 15. Auctor, *de viris illuſtribus*, ch. 65.

CHAPITRE IV.

Le bon ordre & la tranquillité ſe rétabliſſent dans la république. Caius Marius paroît ſur la ſcene. Guerres étrangeres. Plaintes contre Jugurtha. Invaſion des Cimbres. Guerre contre Jugurtha. Campagne & traité de Piſon. Jugurtha vient à Rome avec un ſauf-conduit. Il eſt obligé d'en ſortir. Campagne de Metellus. Campagne de Marius. Jugurtha eſt trahi par Bocchus. Il eſt exécuté après le triomphe de Marius. Marius eſt chargé d'aller combattre les Cimbres.

LIVRE II. CHAP. IV.

Le bon ordre & la tranquillité ſe rétabliſſent dans la république.

LA faction populaire s'étoit portée dans les derniers troubles à des excès qui dégoûtoient & alarmoient tous les citoyens amis de la paix domeſtique, & en recourant aux armes elle n'avoit que trop juſtifié les meſures priſes contre elle. Le ſénat & les magiſtrats ordinaires recouvrerent leur autorité; la tranquillité ſe rétablit, & l'ordre le plus parfait ſuccéda aux déſordres dont on vient de parler. Les points de légiſlation furent diſcutés

au ſénat, & on ne les porta plus devant le peuple ſans l'aveu des ſénateurs. Les centuries exerçoient la puiſſançe légiſlative, les tribuns jouiſſoient toujours de la puiſſance prohibitive, mais ils préveroient les abus de la puiſſance exécutrice ſans arrêter les opérations du gouvernement, & ſans donner trop d'influence au peuple. On attendoit de bons effets de la puiſſance judiciaire elle-même. On eſpéra que les chevaliers qui en étoient revêtus maintiendroient l'équilibre entre les nobles & les plébéiens.

Le parti ariſtocratique, malgré l'aſcendant qu'il venoit d'acquérir, n'entreprit pas d'annuller les loix de Gracchus; il ſe contenta de punir ceux qui avoient eu part à la derniere ſédition & de rendre leurs rangs & leurs biens à ceux des nobles qu'avoit opprimé la faction populaire. Popilius Lænas, qui étoit en exil, fut rappellé ſur la motion de Calpurnius Piſon, l'un des tribuns (1).

An de Rome 633. Coſſ. Publius Manlius.

Les choſes ayant changé de face, Papirius Carbon crut devoir abandonner la faction populaire; il fut nommé

(1) Cicéron, dialogue des orateurs illuſtres.

consul par le crédit de ceux qui tenoient alors les rênes du gouvernement, il abjura ses anciens principes d'une maniere très-solemnelle, car il défendit la cause d'Opimius, son prédécesseur, qui, à l'expiration de son consulat, fut traduit en justice pour avoir fait mourir des citoyens sans observer les formes prescrites par la loi; quoiqu'il eût été leur complice, il soutint que les arrêts de mort avoient été justes & nécessaires, & il vint à bout de sauver son client.

C. Papirius Carbon.

Cette complaisance de Carbon ne fit pas oublier ses premieres fautes; il fut accusé & condamné l'année suivante comme complice de la sédition de Gracchus. On croyoit qu'il avoit contribué à la mort de Scipion, & comme il ne fut défendu vivement par aucun des partis, il fut sacrifié. On dit qu'en apprenant son arrêt il se tua lui-même (1).

Octavius, l'un des tribuns de cette année, fit ajouter une modification à la loi de Gracchus relative aux bleds que fourniſſoient au peuple les greniers

Lex Octavia frumentaria.

(1) Cicéron, *ibid.* Valere Maxime, L. 3, ch. 7.

de l'annone. Il eſt probable qu'il affranchit le tréſor d'une partie de cette charge; mais les hiſtoriens ne donnent pas là-deſſus de détails.

Marius paroît ſur la ſcene.

Le célebre Marius parut ſur la ſcene à cette époque, il étoit d'Arpinum & d'une naiſſance obſcure; élevé parmi des payſans (1) & des ſoldats légionnaires, ſes mœurs étoient ruſtiques; mais il avoit un courage intrépide & une ambition démeſurée; & ſans autre titre que celui de naturaliſé Romain, il aſpira aux honneurs de l'état. Les hiſtoriens obſervent qu'il eſſuya d'abord plus de refus, mais qu'enſuite il fut nommé plus ſouvent aux charges qu'aucun autre citoyen.

La premiere fois qu'il ſe mit au nombre de ceux qui demandoient le tribunat, il n'obtint pas les ſuffrages, mais il les réunit l'année ſuivante. Les loix qui portent ſon nom n'annoncent point d'eſprit de parti, & on n'y découvre pas les germes de cette ambition inſatiable qui fit enſuite tant de mal à la république. La premiere regardoit les élections & réformoit un abus dont on ſe plaignoit alors.

Lex Maria de ſuffragiis.

(1) Juvenal, ſatyre 8. Pline, L. 33, ch. 11.

Le

Le pont où paſſoient les citoyens pour donner leurs voix étoit ſi large qu'il pouvoit contenir, outre ceux qui venoient voter, les candidats eux-mêmes, leurs amis & leurs partiſans, qui ne manquoient pas de s'y placer afin de ſolliciter les électeurs. Marius propoſa de le rétrécir. Quelques nobles qui étoient guidés par le conſul Aurelius Cotta, & qui ne connoiſſoient pas encore Marius, s'oppoſerent à cette motion. Le ſénat déclara qu'elle n'étoit point de ſon aveu, & l'on ne pouvoit plus la propoſer dans l'aſſemblée du peuple; Marius entra au ſénat & menaca le conſul de l'envoyer ſur le champ en priſon ſi le ſénat ne révoquoit ſa déciſion. Lucius Metellus qui donna d'abord ſon avis, conſeilla de s'en tenir au premier décret; Marius ordonna à un de ſes licteurs, qui étoit à la porte, d'arrêter Metellus. Celui-ci en appella aux collegues de Marius, mais aucun d'eux ne vint à ſon ſecours, & il auroit été mis en priſon ſi les autres ſénateurs n'avoient conſenti à ce qu'on propoſât la queſtion au peuple.

Marius déploya de la ſageſſe & du courage dans un autre affaire encore

plus importante : un de ſes collegues voulant favoriſer les citoyens pauvres aux dépens du tréſor, propoſa d'annuller l'édit d'Octavius & de diminuer le prix du bled que vendoient les greniers publics. Les tribuns factieux employoient des moyens de cette eſpece pour gagner les plébéiens. Marius montra les dangers de cette innovation. On vit alors qu'aucun parti ne l'intimidoit, & qu'il finiroit toujours par dominer dès qu'il ſe mêleroit d'une querelle. Il ſentit que la carriere militaire lui procureroit plus de gloire que celle de la politique, & il ſongea ſurtout à s'illuſtrer par les armes. Il eut bien des obſtacles à vaincre ; les nobles lui reprochoient ſa naiſſance ; ils parloient avec mépris de ſon ambition (1), & plus on le dédaignoit & plus ſon caractere prenoit de hauteur.

Guerres étrangeres.

Depuis que Rome avoit envoyé des troupes à la république de Marſeille, elle entretenoit une petite armée dans la Gaule ; elle y avoit fondé des colonies, ſituées d'une maniere heureuſe en tems de guerre, & elle laiſſoit voir qu'elle méditoit des conquêtes au-

(1) Plutarque, Vie de Marius.

delà des Alpes. Betultus ou Betultich, prince gaulois, qui pouvoit, dit-on, lever deux cens mille ſoldats, entreprit de chaſſer les troupes romaines, mais il fut battu d'abord par le proconſul Fabius, & enſuite par Domitius Ahenobarbus. Fabius & Domitius obtinrent les honneurs du triomphe; Betultus qui tomba entre les mains du ſecond, fut envoyé à Rome & traîné au Capitole à la ſuite de ſon vainqueur; on lui laiſſa, dans cette cérémonie humiliante, ſes armes peintes & le charriot d'argent ſur lequel il avoit coutume de ſe montrer au champ de bataille (1).

Il paroît que les Romains employerent des éléphans dans leurs premieres expéditions de la Gaule; car la victoire de Domitius eſt attribuée à l'effet que produiſirent ces animaux (2). An de Rome 633.

Quintus Marcius remplaça Domitius dans la Gaule, & il continua à ſubjuguer les naturels du pays qui voulurent lui diſputer le terrein. Pour

(1) Velleius Paterculus, Ammien Marcellin, Liv. 15. Pædianus, ſur la ſeconde Verrine. Valere Maxime, L. 5, ch. 9.

(2) Suétone, Vie de Néron.

garder les frontieres des terres nouvellement conquiſes, il fonda une colonie à Narbonne; & les Romains ayant juſqu'alors paſſé dans la Gaule par mer, il s'efforça d'ouvrir une route au milieu des Alpes, & d'y établir des points de communication avec l'Italie & la Gaule. Les Stenes, peuple des Alpes, qui lui oppoſerent de la réſiſtance, furent exterminés.

Les généraux romains remporterent des victoires à cette époque aux iſles Baléares & dans la Dalmatie, ainſi que dans la Gaule; & excepté du côté de la Thrace & du Danube, où le proconſul Caton fut défait & où les naturels du pays ſe défendirent quelques années, la république ne trouva point d'ennemi en état de réſiſter à ſa puiſſance.

Elle entreprit bientôt une guerre mémorable. Micipſa, roi de Numidie, fils & ſucceſſeur de Maſſiniſſe, mourut, laiſſant deux fils, Adherbal & Hiempſal, & un troiſieme qu'il avoit adopté & qu'on nommoit Jugurtha, fils naturel de ſon frere Manaſtabale. Il s'étoit décidé à cette adoption après avoir reconnu les talens militaires & la valeur de Jugurtha; il ne craignit

pas, ſelon l'uſage des ſouverains barbares & deſpotiques, de diviſer ſes états; il en donna le tiers à Jugurtha, & il eſpéra que celui-ci, plein de reconnoiſſance, obéiroit à ſes dernieres volontés & protégeroit Adherbal & Hiempſal. Les troubles qui ſuivirent montrerent combien cet arrangement étoit mal calculé. L'ambitieux Jugurtha voulut s'emparer de tout le royaume: il forma un deſſein ſecret contre la vie de ſes deux freres, & Hiempſal, le plus jeune, tomba dans ſes pieges & fut aſſaſſiné. Adherbal, qui ſe tenoit ſur ſes gardes, l'obligea de ſe déclarer ouvertement; il marcha contre lui avec toutes ſes forces, mais il fut battu & réduit à chercher un aſyle ſur les terres des Romains; il crut devoir enſuite paſſer en Italie & y dénoncer au ſénat & au peuple de Rome les violences de Jugurtha.

Plaintes contre Jugurtha.

Maſſiniſſe, ſon grand-pere, avoit donné aux Romains des ſecours importans dans leurs guerres contre Carthage; & lorſque cette république fut entiérement ſubjuguée, il avoit obtenu une partie conſidérable des dépouilles. Depuis cette époque, le roi de Numidie avoit pour Rome les égards que

témoigne un vaſſal ou un prince tributaire à ſon ſuzerain. Adherbal étoit bien ſûr que le ſénat écouteroit ſes plaintes ; Jugurtha, qui ſavoit que Rome, ſous le titre de médiatrice, régloit en ſouveraine les querelles des autres nations, crut devoir lui envoyer des députés afin de répondre aux accuſations de ſon rival.

Cet habile aventurier avoit ſervi ſous Scipion au ſiege de Numance, & il y avoit obſervé les mœurs & la diſcipline des Romains. Il s'y diſtingua par ſon obéiſſance & ſa valeur impétueuſe, & il y montra du talent dans tous les genres de ſervice militaire. Il eſt probable qu'il ſongeoit dès-lors au trône de Numidie, & qu'il prévit que ſa fortune dépendroit de Rome. Il avoit étudié le caractere des Romains, & il s'étoit formé le plan de conduite qu'il devoit ſuivre un jour dans ſes négociations avec eux. Ils lui parurent fiers de leur qualité de ſouverains, habiles dans les conſeils & formidables dans les combats, mais d'une ſimplicité & d'une bonhommie extrême en comparaiſon des Africains. Il vit qu'ils joignoient à l'orgueil des monarques toute l'avidité des courti-

ſans, & qu'innacceſſibles à la crainte, on ne pouvoit les ſéduire que par des vues d'intérêt. Il enjoignit à ſes commiſſaires de ne pas épargner l'or & l'argent ; d'acheter, à quelque prix que ce fût, tous ceux qui jouoient un rôle à Rome, & de proportionner leurs préſens à la dignité & à l'influence de ceux qu'il ſeroit néceſſaire de corrompre.

Ce ſyſtême de Jugurtha ſuppoſoit beaucoup de ſagacité, & il le défendoit d'une maniere ſpirituelle ; mais, comme la plupart des politiques, il forma un mauvais plan, parce qu'il voulut trop le raffiner. Il ne fit pas entrer toutes les circonſtances dans ſon calcul : il ſuppoſoit les citoyens de Rome diſpoſés à ſe vendre ; il oublia que ſi on pouvoit acheter la plupart des Romains, il n'y avoit point de tréſor ſuffiſant pour acheter la république ; qu'après avoir corrompu quelques perſonnes il ſeroit obligé d'en corrompre un nombre beaucoup plus grand ; qu'à meſure qu'il augmenteroit ſes prétentions, les Romains augmenteroient le prix de leur infidélité ; que plus il donneroit & plus on lui demanderoit ; & qu'enfin, dans

un état en proie aux factions, ſi l'on en gagne une, on excite contre ſoi toutes les autres. L'événement le détrompa. Lorſqu'il eut prodigué ſes richeſſes, ſans pouvoir obtenir la déciſion qu'il ſollicitoit, il fut obligé de recourir aux armes, & de combattre les forces de la république.

Il avoit à Rome de nombreux partiſans; mais ſa cauſe étoit ſi injuſte, & on parloit ſi hautement de la vénalité de ceux qui lui paroiſſoient favorables, qu'ils n'oſerent pas le défendre d'une maniere ouverte; ils s'efforcerent de ſuſpendre les réſolutions qu'on projettoit contre lui; ils firent nommer dix commiſſaires qui allerent en Afrique & qui furent chargés de mander les parties ſur les lieux & de prononcer enſuite. Jugurtha, qui employa de nouveau la voie de corruption, trouva les commiſſaires plus faciles que le ſénat & le peuple. Ils diviſerent la Numidie, & il en obtint la partie qu'il demanda. Prévoyant que tôt ou tard la force des armes termine les diſputes qui s'élevent ſur ces ſortes de matieres, il choiſit, non la diviſion la plus riche, mais la plus belliqueuſe. Il avoit réſolu de faire mourir Adher-

bal & de s'emparer de tout le royaume dès que les commiſſaires auroient quitté l'Afrique; il croyoit qu'en continuant de donner de l'argent aux Romains il les détermineroit à ſouffrir une uſurpation qu'ils n'avoient pas voulu autoriſer.

Bientôt après le départ des commiſſaires il entra, à la tête d'une armée ſur le territoire d'Adherbal, & il l'obligea de s'enfermer dans la ville de Cirta. Rome lui ordonna à diverſes repriſes de ſe retirer; mais il continua le blocus. Les mercenaires d'Adherbal ſe laſſerent des fatigues qu'ils enduroient; ils le menacerent de paſſer ſous les drapeaux de l'ennemi, & ce malheureux prince ſe vit forcé de ſe livrer à la merci de Jugurtha qui le fit mettre à mort.

Jugurtha s'empara ainſi de la Numidie entiere après ſept ans d'intrigues & de combats; mais la prodigalité, la violence & la fourberie, qu'il avoit mis en uſage rendoient ſon trône mal aſſuré. Il ne pouvoit calmer les Romains. Son argent avoit paſſé dans les coffres d'un petit nombre d'entr'eux; & ſes crimes excitoient l'indignation de tout le peuple. Les adminiſtrateurs

ou les politiques ne ſont gueres ſenſibles aux injuſtices particulieres; ils ont, ou ils prétendent avoir des raiſons d'état pour oublier les maux des individus. La plupart des ſénateurs, fideles à ce principe, ou gagnés par les préſens de Jugurtha, reçurent avec indifférence les plaintes qu'on forma contre lui; mais l'aſſemblée du peuple, révoltée de ſes perfidies & de ſes aſſaſſinats, pouſſa des cris de fureur & de rage lorſque les tribuns lui peignirent la conduite du monarque Africain. L'oppoſition des nobles qui ſembloient favoriſer le plus coupable des meurtriers, donna une nouvelle ardeur à la colere des plébéiens. Les partiſans les plus déterminés du roi Numide n'oſerent le défendre; & quoiqu'une guerre avec ce prince préſentât de grandes difficultés; quoique Rome eût à craindre une invaſion terrible du côté de la Gaule ou de l'Illyrie, perſonne n'oſa dire qu'il étoit de l'intérêt de la république de ne pas attaquer Jugurtha.

An de Rome 640. Invaſion des Cimbres.

A l'époque où Adherbal ſe plaignit de Jugurtha devant le ſénat, Rome étoit menacée d'une guerre bien dangereuſe. Des peuples ſortis du nord

de l'Europe ou de l'Asie, qui vouloient s'établir dans un climat plus doux, s'avançoient du côté de ses domaines. Ils furent d'abord apperçus sur les frontieres de l'Illyrie & le sénat donna ordre aussi-tôt de mettre tout en usage pour les arrêter. Ils étoient, dit-on, au nombre de trois cens mille combattans ; ils marchoient avec leurs familles, & ils couvroient les plaines de leurs troupeaux. Le consul Papirius Carbon alla se poster dans l'Illyrie, afin d'observer les mouvemens de cette horde de barbares. Il fut alarmé, lorsqu'il les vit s'avancer vers le district d'Aquileia ; il se plaça sur leur route sans beaucoup de précautions, & il fut accablé par leur nombre.

Rome donna le nom de Cimbres à ces peuples errans, sans savoir de quel pays ils sortoient. On assure que leur cavalerie ne montoit pas à plus de quinze mille hommes ; qu'ils dédaignoient les chevaux, ainsi que les autres dépouilles de l'ennemi, qu'ils étoient dans l'usage de détruire. On peut en conclure qu'ils n'étoient pas Scythes d'origine, & qu'ils ne venoient point des plaines du nord de l'Asie, où la cavalerie composoit de tems immémo-

rial les forces militaires, & où l'on eſtimoit les chevaux pardeſſus tout ; qu'ils avoient reçu le jour dans les montagnes & les bois, où ces animaux ſont de peu d'utilité. Leur caſque étoit couvert de plumes, & le devant repréſentoit la gueule ouverte d'une bête ſauvage. Ils avoient des cuiraſſes de fer, & leurs boucliers étoient enduits d'une couleur très-éclatante ; ils portoient deux javelines ou dards qu'ils lançoient ſur l'ennemi, & une courte épée. Le jour d'une action ils ſe rangeoient ordinairement en bataillon quarré ; les hiſtoriens obſervent que chacun des côtés de ce bataillon occupoit un eſpace de trente ſtades ou de trois à quatre milles. Les ſoldats des premieres lignes ſe trouvoient attachés les uns aux autres par des chaînes ſuſpendues à leur ceinture, ce qui les rendoit impénétrables, & leur donnoit la force d'un torrent.

Après la défaite de Carbon, ils pouvoient ravager l'Italie, mais ils tournerent au nord & à l'occident, & laiſſant les Alpes à gauche, ils arriverent ſur la frontiere de la province de Narbonne ; de-là ils paſſerent en Eſpagne, où ils continuerent à répandre l'alarme

au milieu des établiſſemens romains, ſans que le ſénat pût deviner les lieux qu'ils attaqueroient enſuite.

An de Rome 642. Coſſ. Pub. Cornel. Scipion Naſica. L. Calpurnius, Piſo, Beſtia.

C'eſt dans ces circonſtances que l'indignation généreuſe du peuple romain détermina la république à punir Jugurtha. Le conſul Piſon fut deſtiné au commandement de l'Afrique. On fit les préparatifs & les levées de troupes néceſſaires pour cette expédition; Jugurtha vit alors que le ſénat avoit réſolu la guerre, mais eſpérant détourner l'orage, il envoya à Rome ſon fils & deux hommes de confiance, en qualité d'ambaſſadeurs; il leur recommanda d'employer la ruſe & l'artifice, & de prodiguer l'or & l'argent. Dès que le ſénat fut inſtruit de leur arrivée, il leur ordonna de ſortir de l'Italie dans dix jours, ſi Jugurtha ne livroit pas ſa perſonne & ſon royaume à diſcrétion.

Guerre contre Jugurtha.

Campagne & traité de Piſon.

Le fils de Jugurtha & les deux autres ambaſſadeurs partirent, & ils furent ſuivis d'une armée romaine qui étoit prête à s'embarquer pour l'Afrique. Piſon conduiſit d'abord la guerre avec beaucoup d'ardeur & de ſuccès. Jugurtha vint à bout de le ſéduire par ſes offres, & les négociations com-

mencerent. Il fut convenu qu'on enverroit des ôtages romains au camp Numide, & que le roi viendroit dans la tente de Piſon pour y conclure le traité. Dans les articles qu'on publia, Jugurtha ſe rendoit à diſcrétion, & donnoit une quantité conſidérable de chevaux, de grains, d'éléphans & d'argent; mais, par un article ſecret, le conſul promettoit de ne pas attenter à la perſonne de Jugurtha & de laiſſer ce prince ſur le trône de Numidie.

La fin du commandement de Piſon approchoit, & il ſe rendit en Italie afin de préſider aux élections. Son traité avec Jugurtha inſpira des ſoupçons, & les citoyens du parti populaire répandirent qu'il s'étoit laiſſé corrompre. « Où eſt ce captif, dit le tribun Memmius? Faites-le venir; ſi le roi » Numide s'eſt rendu à diſcrétion, il » exécutera vos ordres; s'il ne paroît » pas ici, nous ſaurons ce qu'il faut » penſer d'un traité qui laiſſe impunis » les crimes de Jugurtha, qui donne » des richeſſes immenſes à quelques » individus, & qui couvre la répu- » blique de honte & d'infamie. » Le préteur Caſſius Longinus, qui avoit un

mérite reconnu & une vertu inflexible, fut envoyé en Afrique, avec l'ordre positif d'amener Jugurtha à Rome. Jugurtha voyant qu'on lui offroit un sauf-conduit du sénat, & que Cassius l'assuroit de sa protection, consentit à se livrer à la foi des Romains: résolu de paroître en suppliant, il s'embarqua sans cortege & sans pompe. Dès qu'il fut à Rome, on le manda à l'assemblée du peuple; Memmius proposa de l'interroger sur ses négociations secrettes avec quelques-uns des sénateurs. Bebius, un autre des tribuns, intervint, & s'y opposa d'une maniere formelle; & malgré les cris & les menaces du peuple, il persista dans son opposition. Le peuple s'occupoit des moyens de lever cet obstacle, mais il survint un incident qui occasionna le départ subit de Jugurtha.

Jugurtha vient à Rome avec un sauf conduit.

Massiva, fils de Gulussa, petit-fils de Massinisse, se trouvoit alors à Rome. Albinus, consul désigné, lui persuada de demander au sénat le royaume de Numidie. Jugurtha, quoiqu'il fût entre les mains d'un peuple déjà irrité de ses autres crimes, donna une nouvelle preuve des résolutions sanguinaires auxquels il étoit porté. Il sou-

LIVRE II. CHAP. IV.

doya des aſſaſſins qui tuerent Maſſiva. Le ſénat fut inſtruit de ce nouveau forfait; mais n'oſant violer le ſauf-conduit accordé au roi Numide, il lui ordonna ſeulement de ſortir de l'Italie. Jugurtha dit en partant ces mots célebres : « Rome eſt à ven-» dre; elle n'attend que des acheteurs » aſſez riches. »

Jugurtha obligé de ſortir de Rome.

An de Rome 643. Coſſ. M. Minucius Rufus. Poſthumius Albinus.

Le conſul Albinus le ſuivit de près. Il vouloit remporter quelque victoire avant la fin de ſon conſulat qui approchoit, & il reſſerra Jugurtha avec toutes les forces qu'il put aſſembler dans ſa province. Il reconnut bientôt que ce prince ſavoit éluder les attaques les plus impétueuſes, & qu'il étoit impoſſible de pénétrer ſes deſſeins. Lorſqu'il avoit réſolu d'éviter une bataille, il s'avançoit ſouvent comme s'il eût voulu engager une action, où il ſe retiroit à pas précipités, quand il ſongeoit à fondre ſur l'ennemi. Ses offres de ſoumiſſion & ſes menaces étoient également fauſſes; il cherchoit à tromper dans toutes les occaſions; politique qui paroît avoir été auſſi celle des autres princes de l'Afrique, mais que les peuples anciens & modernes de l'Europe ont toujours con-

damné. Il faiſoit des capitulations & des traités ſolemnels dans la vue de les rompre, & il regardoit un manque de foi comme une feinte, une ambuſcade ou un autre ſtratagême permis à la guerre. Tandis que les Romains donnoient le nom de perfidie à une infraction de traité, les Africains regardoient comme des ſtupides ceux qui ſe laiſſoient tromper de cette maniere.

Les artifices de Jugurtha prolongerent la guerre; le tems des élections approchoit, & Albinus fut rappellé pour préſider au choix de ſon ſucceſſeur. Il y avoit beaucoup de fermentation à Rome lorſqu'il y arriva; la corruption qu'on reprochoit à pluſieurs des nobles à cauſe de leur correſpondance ſuppoſée avec Jugurtha, donna de l'avantage au parti populaire. Il réſolut d'en profiter, & de perdre quelques-uns des grands, odieux au peuple ou aux chevaliers, qui avoient alors le département des tribunaux (1). On nomma trois inquiſiteurs, devant leſquels on renvoya toutes les plaintes de corruption : cette commiſſion ſe

(1) Cicéron, Dialogue des orateurs illuſtres. Salluſte, Guerre de Jugurtha.

hâta de perſécuter la nobleſſe, & de venger la mort de ceux qui avoient péri dans les troubles excités par les Gracques. Lucius Calpurnius Piſon Beſtia, C. Caton, Spurius Albinus & L. Opimius, tous proconſulaires, furent condamnés: l'emploi des commiſſaires alloit finir, & craignant qu'on ne pourſuivît plus les nobles, ils demanderent que leur commiſſion fût prorogée; le ſénat & les conſuls s'y oppoſerent. Le tribun Mamilius, l'un des trois commiſſaires, ſuſpendit en vertu de ſes privileges l'élection des conſuls, & la république ſe trouva une année entiere dans une anarchie abſolue.

Anarchie.

Aulus Albinus, frere du dernier conſul, qui commandoit par intérim l'armée en Afrique, réſolut de faire ſervir ce trouble à ſa gloire. Il quitta ſes quartiers au milieu de l'hyver, il pénétra bien avant dans la Numidie, comptant ſe rendre maître, par force ou par ſurpriſe, des tréſors & des magaſins de Jugurtha. Ce prince, toujours fidele à ſes maximes, parut effrayé; il ſe retira avec précipitation par-tout où les Romains ſe montrerent, & afin d'augmenter la préſomp-

tion de leur général, il implora ſouvent ſa pitié. Il s'efforçoit dans le même tems de gagner les Thraces & les autres étrangers qui ſe trouvoient ſous le drapeau de l'ennemi; il en corrompit quelques-uns, & lorſqu'il eut attiré Aulus dans une poſition dangereuſe, il revint la nuit ſur ſes pas, afin d'attaquer le camp des Romains. Les Thraces & les Ligures qu'il avoit ſéduits en gardoient les avenues, ainſi qu'il l'imaginoit; ils le laiſſerent paſſer, & il ſurprit les légions: elles ſe réfugierent en déſordre ſur une hauteur voiſine; leur fuite fut ſi précipitée, que la plupart des ſoldats n'emporterent point leurs armes. La nuit & le pillage du camp empêcherent les Numides de profiter de leur victoire.

Au point du jour, Jugurtha demanda une conférence au préteur; il lui dit que les Romains manquant de proviſion, n'ayant pas même des armes, étoient au pouvoir des Numides; il ajouta qu'il n'abuſeroit pas de ſes avantages, & qu'il ne feroit paſſer perſonne au fil de l'épée, s'ils vouloient conclure un traité de paix, & évacuer ſon royaume en dix jours.

Le général romain accepta la capi-

tulation; elle fut déclarée infame dès qu'on la connut à Rome; le ſénat refuſa de la ratifier. Albinus, afin de rétablir les affaires de l'état & la gloire de ſa famille, s'empreſſa de lever des troupes, avec leſquelles il ſe propoſoit de recommencer la guerre en Numidie; mais les conſuls ne voulant pas lui permettre de les embarquer, il ſe rendit en Afrique ſans y mener de renforts. Il y trouva l'armée hors d'état de marcher à l'ennemi; il ſe tint ſur la défenſive, & il attendit avec impatience l'arrivée de ſon ſucceſſeur.

An de Rome 644.

Coſſ. Q. Cæcilius Metellus Numidicus. M. Junius Silanus.

La honte du déſaſtre arrivé en Afrique, & la frayeur inſpirée par les Cimbres, qui, après avoir traverſé l'Eſpagne & la Gaule, ſembloient tourner leurs pas du côté de l'Italie, calmerent pour quelque tems l'animoſité des factions domeſtiques. Les tribuns permirent l'élection des conſuls, & le choix du peuple tomba ſur Quintus Cæcilius Metellus, & M. Junius Silanus. Le premier fut nommé général de l'armée de Numidie; on chargea le ſecond d'obſerver les mouvemens des Cimbres ſur les frontieres de la Gaule, & de les écarter, s'il étoit poſſible, des domaines de Rome. Ces

barbares firent demander au ſénat dans quels cantons ils pourroient s'établir (1), ou plutôt par quels lieux ils pourroient paſſer. Le ſénat n'ayant pas daigné leur répondre, ils s'ouvrirent un paſſage de force; ils défirent Silanus en bataille rangée, & comme ils ſe propoſoient vraiſemblablement de ne garder aucune conquête, ils ſe porterent ſucceſſivement vers tous les diſtricts qui leur parurent fertiles & agréables.

Campagne de Metellus.

Metellus s'embarqua pour l'Afrique avec un renfort conſidérable; & après avoir employé quelque tems à rétablir la diſcipline de l'armée, & à exercer les ſoldats de recrue, il alla chercher l'ennemi; il reçut ſur ſa route pluſieurs meſſages de Jugurtha, qui affectoit de la ſoumiſſion & qui demandoit la paix.

Lorſque l'armée romaine entra ſur le territoire de Numidie, elle y fut reçue par les habitans d'une maniere amicale; le peuple étoit tranquille, les villes ouvroient leurs portes, & Metellus trouvoit des proviſions en abondance dans les marchés,

(1) Florus, L. 3. Tite-Live, L. 65.

Il connoiſſoit Jugurtha, & il ſe défia de ces apparences; il ſe tint ſur ſes gardes, bien convaincu que le roi tramoit une perfidie; il réſolut de ſe ſervir des mêmes moyens; il eſſaya de corrompre Bomilcar & les autres députés de Jugurtha, & il leur promit de grandes récompenſes s'ils vouloient livrer ce prince mort ou vif aux Romains.

Jugurtha oubliant que ſa fourberie reconnue tant de fois empêcheroit de croire à ſes promeſſes, lors même qu'elles ſeroient ſinceres, & comptant beaucoup ſur l'accueil amical que recevoit Metellus, ſe diſpoſa à profiter de toutes les fautes des Romains; il eſpéroit les environner & les tailler en pieces. Il les attendit à la deſcente d'une haute montagne qu'ils devoient paſſer pour gagner les bords du lac Muthul, où le beſoin d'eau ne manqueroit pas de les attirer. Il cacha ſon armée ſur une colline voiſine de la montagne dont je viens de parler. L'ennemi donna dans cette ambuſcade; le roi de Numidie qui avoit l'avantage du terrein & celui du nombre, commença l'attaque; ſes troupes irrégulieres, quoique inférieures en diſcipline

& en courage, combattirent les légions avec ſuccès juſqu'à la fin du jour; mais à l'entrée de la nuit, elles furent miſes en déroute, & Jugurtha s'enfuit avec un petit nombre de cavaliers, dans une partie éloignée de ſon royaume.

Cette victoire remportée ſur Jugurtha parut terminer la guerre. Ses ſoldats ſe diſperſerent, & il devoit en lever de nouveaux, s'il vouloit faire encore une campagne.

Les Numides avoient l'habitude des combats; les batailles fréquentes qui s'étoient données ſur le continent de l'Afrique, le défaut de police & les révolutions de leur pays, leur avoient rendu l'uſage des chevaux & des armes très-familier; mais ils étoient ſi mal diſciplinés, ils reſpectoient ſi peu les ordres de leurs généraux & de leur ſouverain, qu'il n'étoit guere poſſible de livrer deux actions avec la même armée. S'ils étoient victorieux, ils quittoient les drapeaux emportant leur butin; s'ils étoient battus, ils ſuppoſoient que leur ſervice étoit fini, & dans l'un & l'autre cas chacun d'eux s'enfuyoit de ſon côté.

Metellus ne rencontrant point d'ennemis après la bataille de la Muthul,

ignora quelque tems dans quel canton de la Numidie Jugurtha s'étoit retiré. Il découvrit enſuite ſa retraite; il apprit que ce prince aſſembloit une armée qui devoit être encore plus nombreuſe que les premieres; mais laſſé de pourſuivre un ennemi qui ſe relevoit toujours après ſes défaites, il marcha vers les parties les plus riches & les mieux cultivées du royaume. Il crut que le pillage l'y dédommageroit de ſes travaux, & que ſi le roi entreprenoit de défendre ces diſtricts, il lui porteroit des coups plus fâcheux. Jugurtha, qui pénétra ce deſſein, marcha du même côté, & il ſe montra bientôt ſur les derrieres de l'armée romaine.

Tandis qu'elle eſſayoit de forcer la ville de Zama, Jugurtha fondit ſur le camp de Metellus; il fut repouſſé, mais il prit un poſte favorable. Les Romains, enfermés entre la ville & l'armée Numide, furent contraints de lever le ſiege.

Le prince Numide demanda de nouveau la paix; il offrit de ſe rendre à diſcrétion, & pour qu'on ne doutât plus de ſa ſincérité, il livra une grande partie de ſes armes & de ſes munitions de guerre; mais, ſelon ſon uſage, il viola

viola bientôt cette promeſſe, & il recommença les hoſtilités.

La victoire remportée en Afrique flatta l'orgueil du peuple romain. Metellus y garda le commandement de l'armée en qualité de proconſul; les troupes qu'il avoit miſes dans la ville de Vacca ayant été maſſacrées par les habitans, il fit la nuit une marche forcée, il ſurprit la place, & punit cette révolte avec toute la rigueur des loix de la guerre.

LIVRE II. CHAP. IV.

An de Rome 645.

Coſſ. Servius Sulpicius Galba. Q. Hortenſius Nepos, auquel on ſubſtitua L. Marcus Aurelius Scaurus.

Jugurtha ſuppoſa que ſes confidens les plus intimes vouloient attenter à ſa vie; il adopta des meſures ſanguinaires pour étouffer ces complots vrais ou faux, & ſes violences mal calculées hâterent plus ſa perte que les ſuccès de Metellus.

Bomilcar ſongeant toujours aux offres de Metellus, & voulant rendre quelque ſervice aux Romains, qui devoient être bientôt les maîtres de tous les ſujets de Jugurtha, forma contre le roi une conſpiration, dans laquelle il attira Nabdalſa, officier principal des armées Numides. Il fut découvert, & il n'exécuta pas ſon deſſein; mais, depuis cette époque, le prince ne ſe crut plus en ſûreté au milieu de ſon

camp; il devint défiant, timide & inquiet; il changea ſouvent ſes gardes & ſes quartiers; il garda peu de jours de ſuite les mêmes hommes auprès de lui, & il ne coucha plus habituellement dans le même endroit. Son eſprit montra toute la foibleſſe que donne la frayeur; il fit des mouvemens rapides & continuels, afin qu'on ne ſût jamais où il étoit, & il reconnut que même à la guerre on eſt puni tôt ou tard des aſſaſſinats particuliers & des infidélités qu'on ſe permet; que ſi on ſe livre à ces crimes pour rendre ſes jours plus tranquilles, on ſe trompe; que l'inquiétude & les alarmes, ſuites des forfaits, ne manquent jamais d'empoiſonner le reſte de la vie.

Las d'éprouver un état auſſi cruel, il voulut riſquer une nouvelle action, mais il fut encore battu, & il s'enfuit à Thala, où il avoit laiſſé ſes enfans & la plus grande partie de ſon tréſor. Il fut obligé d'abandonner cette ville, où Metellus, qui le ſuivoit, alloit arriver, & il ſortit de la Numidie avec ſes enfans; il ſe retira d'abord dans le pays des Gétules, peuples barbares qui vivoient au milieu des montagnes de l'Atlas, & il y raſſembla quelques

troupes. Il se réfugia ensuite à la cour de Bocchus, roi de Mauritanie, dont il avoit épousé la fille. A force de répéter que sa querelle avec les Romains étoit celle de toutes les monarchies, qu'elles tomberoient sous le joug de cette puissance orgueilleuse & insatiable, si on n'arrêtoit pas son ambition, il détermina Bocchus à lever une armée qui fut envoyée en Numidie.

Jugurtha rentra en campagne avec son nouvel allié; il marcha vers Cirta. Metellus se plaça de maniere à couvrir cette place, & tandis qu'il employoit les menaces ou la séduction pour gagner le roi de Mauritanie, il apprit de Rome qu'on lui ôtoit le commandement de l'armée. Alors, sous le prétexte d'une négociation, il traîna la guerre en longueur. Peut-être cherchoit-il à préparer des embarras au général qui venoit le remplacer.

Marius, qui servoit en Afrique au commencement de la campagne, avoit obtenu avec beaucoup de peine, & non sans quelques mots de mépris échappés à Metellus, la permission de retourner à Rome pour y solliciter le consulat. Il se mit au nombre des candidats; au lieu de cacher l'obscurité de

Livre I. Chap. IV.

ſa famille, il s'en vanta publiquement; il invectiva l'ordre entier des nobles, il ſe moqua de leurs parures, de leurs manieres affectées, de leurs lumieres ſur la littérature grecque, de leur complaiſance à étaler les portraits de leurs ancêtres, de leur baſſeſſe qui parloit toujours de la vertu de leurs aïeux, afin de ſe diſpenſer d'en avoir eux-mêmes; il attaqua ſur-tout la hauteur de Metellus; il promit de finir promptement la guerre de Numidie, ſi on vouloit l'en charger; comme il avoit montré du courage & du talent dans tous les poſtes qu'il avoit remplis, on étoit perſuadé qu'il tiendroit ſa parole, & il gagna ſi bien le peuple, qu'il fut nommé conſul, malgré les intrigues des nobles & des principaux ſénateurs. Metellus qu'il avoit attaqué ſans ménagement, qu'il alloit remplacer en Afrique par un ordre exprès du peuple, en dépit des diſpoſitions faites par le ſénat, fut ſûrement le plus affligé.

An de Rome 646. Coſſ. L. Caſſius Longinus. C. Marius.

Ceux qui s'étoient oppoſés à l'élection de Marius, ne refuſerent point de conſentir aux renforts qu'il demanda; ils jugerent qu'il perdroit de ſon crédit en voulant augmenter ſes

troupes. On n'admettoit encore dans les légions que les classes les plus riches du peuple, & comme elles ne se soucioient pas d'aller faire la guerre si loin, il étoit probable qu'elles prendroient de l'aversion pour celui qui les forceroit de s'enrôler ; que ce nouveau consul ne jouiroit plus de la faveur populaire, & qu'il deviendroit moins redoutable aux nobles. L'adroit Marius, qui renversoit toutes les barrieres lorsqu'il s'agissoit d'exécuter ses desseins, enrôla les citoyens pauvres, malgré la loi qui les excluoit du service des légions; les dernieres classes du peuple se rendirent en foule sous ses étendarts; il leva promptement le nombre d'hommes dont il avoit besoin, sans indisposer les riches qui furent bien aises de voir diminuer pour eux cette partie des charges publiques.

Cette innovation de Marius fut très-remarquable & très-dangereuse, & on peut la compter parmi celles qui hâterent la ruine de la république. Au lieu d'armer les citoyens qui avoient un intérêt particulier à maintenir la constitution & les propriétés telles qu'elles étoient, on arma des hommes qui, n'ayant point de fortune, chercherent

à dévorer l'état. Le ſénat ne prévit pas les ſuites de cet abus; le ſervice d'un ſoldat légionnaire étoit devenu trop pénible pour ceux des Romains qui étoient accoutumés à l'aiſance; les pauvres entrerent avec plaiſir dans une carriere qui leur promettoit des richeſſes & des honneurs, & on commença ainſi à former des armées qui furent prêtes à combattre pour ou contre les loix de leur pays, & qui terminerent par des batailles les diviſions domeſtiques qu'on avoit terminées juſqu'alors ſans répandre du ſang.

Campagne de Marius.

Le nouveau conſul, plus chéri du peuple que ne l'avoient jamais été les Gracques, obtint tout ce qu'il voulut. Il s'embarqua pour l'Afrique avec un renfort conſidérable & toute ſorte de munitions, & il fut en peu de jours à Utique. Il entra en campagne immédiatement après ſon arrivée; il porta la guerre dans les provinces les plus riches de la Numidie, où l'eſpoir du butin attiroit ſes troupes. Quoique les nouvelles levées ne connuſſent point du tout le ſervice militaire, elles ne tarderent pas à ſe diſcipliner, & à montrer la même ardeur que les an-

ciennes légions, fieres de leurs victoires ſur les Numides. Bocchus & Jugurtha crurent devoir ſe ſéparer à l'approche de Marius, & ils ſe retirerent chacun de leur côté dans les parties les moins acceſſibles de la Numidie.

Jugurtha qui avoit conſeillé cette ſéparation, prévit que s'il montroit de la frayeur, s'il ceſſoit d'agir d'une maniere offenſive, le général Romain ſe croiroit en ſûreté, & qu'il ſeroit plus aiſé de le ſurprendre. Marius, ſans ceſſer de ſe tenir ſur ſes gardes, ſuivit les Numides; il prit poſſeſſion des villes qu'ils avoient abandonnées, & il s'étendit au loin dans le pays. Afin de rivaliſer la gloire de Metellus qui avoit réduit la ville de Thala en ſurmontant beaucoup de difficultés, il voulut s'emparer de Thapſa, place entourée de déſerts, & qui ſe trouvoit dans un canton privé d'eau & des reſſources néceſſaires à une armée. Il en vint à bout: il attaqua enſuite une autre forteresſe qu'on jugeoit imprenable, & où l'on avoit dépoſé les tréſors du roi de Numidie. Elle étoit ſituée ſur un rocher inacceſſible par-tout, excepté dans un endroit défendu par

des remparts & des tours. La garniſon ne daigna pas interrompre les approches des Romains; elle leur crioit d'un ton d'ironie de travailler avec ardeur. Marius donna pluſieurs aſſauts inutiles; on l'accuſoit de témérité & de folie, & il alloit lever le ſiege; mais un Ligurien qui cherchoit des eſcargots ſur les flancs du rocher ayant trouvé le chemin plus facile lorſqu'il eut fait quelques pas, monta toujours devant lui, & il atteignit une crête d'où il vit qu'il ne ſeroit pas impoſſible de gagner le ſommet. Il y parvint en effet après de grands obſtacles; la garniſon étoit occupée de l'autre côté, où ſe réuniſſoit l'attaque des aſſiégeans, & il ne fut pas découvert. Il alla trouver Marius, qui lui donna tout de ſuite quatre centurions & cinq ou ſix des ſoldats qui ſonnoient de la trompette, auxquels il recommanda de ſe ſervir de leurs inſtrumens pour répandre l'alarme dans la garniſon. Afin de diſtraire les aſſiégés, & d'être prêt à livrer un aſſaut vigoureux, au moment du ſignal, il s'avança vers la portion du rempart qui étoit en face de la tranchée. La petite troupe des centurions rencontra des difficultés incroya-

bles; les ſoldats furent obligés d'ôter leurs ſandales & leurs caſques, de ſe tendre de main en main leurs boucliers & leurs épées, & ils trouverent des endroits ſi dangereux, que leur guide ſe vit réduit, pour les encourager, à y paſſer pluſieurs fois, & à les monter avec des cordes attachées à des pointes de rochers ou des troncs de bois. On ne pouvoit gagner le ſommet que par les branches d'un arbre ſuſpendues ſur un précipice. Ils exécuterent ſans accident cette derniere opération, qui fut la plus périlleuſe, & ils arriverent enfin au pied des murailles. Ils donnerent alors le ſignal convenu; les aſſiégés, qui étoient tous dans la partie de la fortereſſe que menaçoit Marius, furent étonnés du bruit qu'ils entendoient ſur leur derriere, & effrayés bientôt par les cris des femmes, des enfans & des vieillards, que pourſuivoit le détachement: Marius, ſur ces entrefaites, attaqua les poſtes, il les força, & ſe rendit maître de la fortereſſe.

Tandis que Marius formoit le ſiege de Thapſa, ſa cavalerie, qui n'avoit pu s'embarquer lorſqu'il partit d'Italie, arriva. Elle étoit commandée par le

queſteur Sylla, jeune homme d'une famille patricienne & diſtinguée, mais éloignée depuis quelques générations des grandes charges de l'état. Sylla voyoit beaucoup les Grecs, qui répandoient alors en Italie le goût de la littérature, & il avoit conſacré les années de ſa premiere jeuneſſe aux plaiſirs ou à des études littéraires, qu'on regardoit comme une eſpece de corruption; il étoit novice encore dans l'art de la guerre, mais il montroit tant d'ardeur & de génie, qu'il inſpira bientôt du reſpect aux ſoldats, & de la jalouſie à ſon général, qu'il donna lieu à une rivalité plus fatale à la république, que celle de Marius & de Metellus dont nous avons parlé.

Le roi de Numidie, ſenſible aux pertes qu'il avoit déja faites, & n'eſpérant aucun avantage d'un nouveau délai, réſolut de chercher l'ennemi & de livrer bataille à Marius, qui ſe retiroit dans ſes quartiers d'hyver. Bocchus témoignoit alors le deſir de demeurer neutre, & de conclure une paix ſéparée. Mais Jugurtha lui ayant promis un tiers du royaume de Numidie, ſi l'on pouvoit en chaſſer les Romains, & ſi la guerre ſe terminoit

d'une maniere heureuſe, il réunit ſes troupes à celles des Numides.

L'armée romaine triomphante partout, & tellement redoutée, que l'ennemi, n'oſoit plus ſe montrer devant elle, marchoit avec trop de ſécurité, & ſe laiſſa ſurprendre. Une heure avant le coucher du ſoleil, elle vit fondre ſur elle des détachemens nombreux, qui alloient occuper ſans ordre les chemins par où elle devoit paſſer, qui paroiſſoient vouloir l'attaquer de tout côté, jeter de la confuſion dans ſes rangs à l'entrée de la nuit, & continuer l'action à la faveur des ténebres. Jugurtha comptoit ſur une victoire, il eſpéroit que ne connoiſſant point le pays, & hors d'état d'effectuer une retraite, les Romains ſe rendroient à diſcrétion.

Il profita, avec ſon adreſſe & ſon intrépidité ordinaire, de la poſition avantageuſe où il ſe trouvoit. Ses troupes Gétules & Numides, ſa cavalerie & ſon infanterie, haraſſerent l'ennemi de toutes parts. Lorſqu'un de ſes partis étoit repouſſé, il avoit ſoin d'en renvoyer un autre. Afin d'engager les Romains à briſer leurs rangs, il faiſoit ſemblant quelquefois de ralentir

ſon ardeur ou de prendre la fuite. Marius ne ſe laiſſa point tromper; il continua ſa marche en bon ordre, & avant la nuit, il s'empara de quelques hauteurs, où ſon armée fut hors de danger. Il rangea ſon infanterie ſur celle qui étoit la plus eſcarpée, & il ordonna à Sylla de placer la cavalerie ſur une éminence qui étoit plus petite & au-deſſous. Pour ôter à Jugurtha la connoiſſance de cette poſition, il défendit d'allumer des feux & de ſonner, ſelon l'uſage, les veilles de la nuit. Les Numides s'étoient arrêtés ſur une plaine au déclin du jour, & au lever de l'aurore on vit leur camp livré au ſommeil; ils ne croyoient pas avoir rien à craindre d'un ennemi qu'ils ſuppoſoient en fuite, & qui, la veille, avoit manqué de tomber entre leurs mains. Marius réſolut de les attaquer; il ordonna à ſes troupes de courir aux armes au moment où les trompettes ſonneroient, de pouſſer de grands cris, d'augmenter ce bruit en frappant ſur leurs boucliers, & de marcher à l'ennemi avec impétuoſité. Son plan eut tout le ſuccès qu'il en attendoit. Les Numides furent mis complétement en déroute; les Romains les pourſui-

virent, massacrerent une multitude de fuyards, & rapporterent un grand nombre de drapeaux & d'autres trophées.

Marius, après cette victoire, ne fut pas moins vigilant; il marcha vers les villes situées sur la côte, où il vouloit établir ses quartiers d'hiver. Jugurtha instruit de sa route, essaya de surprendre de nouveau l'armée romaine, avant qu'elle eût achevé sa marche; il résolut de ne pas lui donner d'alarmes prématurées. Il se disposa à l'attaquer aux environs de Cirta, où elle devoit se croire en sûreté. Il alla l'y attendre, & lorsque l'instant de l'action fut arrivé, il déploya beaucoup d'adresse & de courage. Le combat étant inégal, il fut battu de nouveau. Plein de fureur de n'avoir plus de moyens de soutenir la guerre, il se précipita lui-même sur les Romains, & en tua plusieurs. Son sabre & son armure étoient couverts de sang. Quand il s'apperçut de l'inutilité de ses efforts, il prit la fuite, & comme il n'avoit fait aucun arrangement pour rallier son armée, elle se dispersa & ne reparut plus (1).

(1) *Note du traducteur.* On retrouvera

LIVRE II. CHAP. IV.

An de Rome 647.

Coſſ. C. Atilius Seranus. Quintus Serſilius Cæpio.

Bocchus prévoyant que Jugurtha ne ſe releveroit point de ſes pertes multipliées, demanda une conférence avec Marius ou avec quelques-uns de ſes officiers. On lui envoya Sylla & Manlius : ſéduit par l'un de ſes courtiſans qui favoriſoit le roi de Numidie, il étoit encore dans l'incertitude, lorſque ces deux officiers arriverent. Marius, prorogé dans ſon commandement, reprit les opérations de la guerre, & il ſe diſpoſa à attaquer la ſeule ville qui reſtât au pouvoir de l'ennemi. Bocchus effrayé réſolut alors de ſolliciter la paix ; il envoya cinq députés au quartier de Marius, & il pria ce général de leur permettre d'aller à Rome.

Les députés offrirent au ſénat l'amitié de leur maître ; on leur répondit que Bocchus devoit d'abord donner des preuves de ſes diſpoſitions amicales, & qu'on écouteroit enſuite ſes termes de paix. Dès que le roi de Mauritanie fut inſtruit de cette ré-

---

bientôt Jugurtha en embuſcade avec quelques troupes, & il ne faut pas donner à cette phraſe de M. Ferguſſon un ſens trop rigoureux.

ponſe, il comprit que les Romains vouloient qu'on leur livrât Jugurtha; il étoit décidé à cette perfidie, s'il n'y avoit pas d'autre moyen de terminer la guerre. Il deſira traiter avec Sylla, & il écrivit à Marius qu'on pouvoit lui envoyer cet officier. Sylla ſe rendit auprès du roi, accompagné d'un détachement peu nombreux. Il rencontra ſur ſa route Volux, fils de Bocchus, à la tête de mille cavaliers. Il penſa d'abord qu'on venoit l'attaquer, mais on lui dit bientôt que le prince lui envoyoit cette eſcorte, & il réunit ſon détachement au détachement Maure. Le lendemain Volux accourut en hâte au quartier de Sylla. Il l'informa que ſa garde avancée avoit découvert Jugurtha caché dans une ambuſcade avec des forces conſidérables, & il le preſſa vivement de ſe ſauver durant la nuit.

Sylla, dominé alors par ſes ſoupçons, & ſentant qu'il s'étoit trop haſardé ſur la foi d'un monarque africain, qu'il avoit eu tort de ne pas demander des ôtages, répondit fiérement qu'il ne changeroit rien à ſa marche; il dit que Volux pouvoit s'enfuir, s'il le jugeoit à propos, mais

il lui déclara en même tems que Rome ſauroit venger l'outrage fait à un officier de la république, & punir la perfidie du roi ſon pere. Volux proteſta que Bocchus étoit innocent, & quand il vit que Sylla étoit inflexible, il réſolut de ne pas le quitter, & de partager le péril. Volux & Sylla continuerent leur route ; ils paſſerent au milieu des troupes de Jugurtha. Ce prince auroit voulu fondre ſur les Romains, mais il avoit encore des meſures à garder avec le roi de Mauritanie ; il demeura indécis, contre ſon uſage, & il laiſſa aux deux détachemens le loiſir de le dépaſſer.

Jugurtha envoya ſur le champ du monde à la cour de Bocchus, pour contrarier les négociations de Sylla. Le roi de Mauritanie fut ſollicité tout à la fois de trahir les Romains & les Numides. Ceux-ci eſſayoient de lui perſuader qu'ayant Sylla entre ſes mains, il pouvoit attendre de Rome des conditions honorables ; les Romains lui remontroient qu'ayant offenſé la république, en donnant des ſecours à l'odieux Jugurtha, il devoit le livrer pour expier ſa faute. Bocchus deſiroit favoriſer Jugurtha ; mais il

étoit de ſon intérêt de gagner les Romains. Tandis qu'il délibéroit, il encourageoit également les deux partis, & ſans avoir pris ſa réſolution, il fixa un rendez-vous ; il exhorta Sylla & le roi de Numidie à y venir ſans eſcorte, & il ſe réſerva juſqu'au dernier moment la liberté de prononcer contre l'un ou contre l'autre. Il avoit placé un corps de troupes en ambuſcade, & bientôt après l'arrivée de Sylla & du roi de Numidie, il fit un ſignal, & l'on ſaiſit Jugurtha. Les Numides qui l'accompagnoient furent maſſacrés; ce prince fut mis aux fers & livré à Sylla. Celui-ci fut tranſporté de joie, & lorſque ſur la fin de ſa carriere il ſe rappelloit ſes exploits & ſes victoires, il s'enorgueilliſſoit ſur-tout du ſuccès de cette commiſſion. Il en parla avec tant de vanité, que Marius, devenu jaloux, ne vit plus en lui qu'un rival dangereux (1). Chez les Romains, le commandant en chef d'une guerre, on le gouverneur d'une province de l'empire, recueilloit l'honneur des victoires gagnées, même en ſon abſence, par ſes lieutenans ou par

Jugurtha eſt trahi par Bocchus.

(1) Plutarque, Vies de Marius & de Sylla.

ceux qui ſervoient ſous ſes ordres, & vraiſemblablement Marius crut que Sylla s'approprioit plus de gloire qu'il ne lui en revenoit. Les généraux de la république mettoient un grand intérêt à finir les guerres ou les opérations dont ils ſe trouvoient chargés. Comme c'étoit une maxime de l'état de ne récompenſer que les ſuccès, & de les récompenſer toujours ſans égard aux moyens qu'on avoit mis en uſage pour les obtenir, les citoyens deſiroient auſſi vivement la réputation d'heureux aventuriers, que les courtiſans de l'Europe moderne deſirent des titres de nobleſſe ou des gages de la faveur de leur ſouverain.

Marius ayant ainſi terminé la guerre d'Afrique, fixa un jour d'actions de graces aux Dieux; & tandis qu'il faiſoit les ſacrifices accoutumés, il reçut de Rome la nouvelle que le peuple le diſpenſant de la loi, l'avoit nommé conſul de l'année ſuivante. Les Romains effrayés de l'approche des barbares, qui traverſoient depuis quelques années les régions de l'Europe, & ravageoient tout ſur leur paſſage, ſans qu'on pût deviner leurs deſſeins, crurent devoir leur oppoſer le vainqueur

de Jugurtha. Ils les avoient combattus en différens endroits, & l'on ne doutoit plus que ces peuples irrités ne vinſſent fondre ſur l'Italie. On ne leur donna que le nom de Cimbres, lorſqu'ils parurent pour la premiere fois; mais on ſavoit alors qu'ils compoſoient pluſieurs hordes ſous celui d'Ambrons, de Teutons, de Tectoſages, &c. & que la jonction des Tiguriens & de quelques autres peuples de la Gaule qui s'étoient enrôlés de bonne volonté ou malgré eux, avoient accru leurs forces.

Les armées des conſuls Carbon & Silanus, avoient été taillés en pieces par ces barbares; des corps conſidérables, ſous Scaurus & Caſſius, avoient eu le même ſort, & Rome craignoit d'éprouver encore de pareils déſaſtres. A l'époque où Marius finiſſoit la guerre de Jugurtha, Quintus Servilius Cæpio, qui commandoit dans la Gaule, venoit de ſaccager la ville de Toulouſe, où il prit, ſelon Juſtin, deux cent mille marcs d'or, & trois millions de marcs d'argent. Les Gaulois, réunis aux barbares, ſe diſpoſoient à venger ce pillage; Mallius ou Manilius eut ordre d'aller joindre Cæpio; ces deux gé-

néraux raſſemblerent le plus de troupes qu'il leur fut poſſible, & ſe poſterent ſur le Rhône. Ils y furent attaqués par les Gaulois & les barbares, & comme ils n'avoient pas fait de diſpoſitions pour agir de concert, ils furent battus d'une maniere complette. Quatre-vingt mille Romains, parmi leſquels on compte les deux fils de Manilius, reſterent ſur le champ de bataille; quarante mille autres furent maſſacrés de ſang-froid par les vainqueurs, & les deux camps furent pris.

Les chefs des Cimbres aſſemblés après cette victoire, firent venir devant eux le proconſulaire Aurelius Scaurus, qui avoit commandé en ſecond l'une des armées vaincues, & qui étoit alors priſonnier. Ils l'interrogerent ſur les forces de l'Italie, & la route qu'il falloit ſuivre pour traverſer les Alpes; il leur répondit qu'ils paſſeroient inutilement les Alpes, que les Romains étoient invincibles ſur leur territoire. Les hiſtoriens racontent qu'un barbare indigné de cette réponſe, poignarda Scaurus; ils ajoutent que le conſeil des Cimbres ordonna d'égorger tous les priſonniers, de détruire leurs dépouilles, de jeter dans

la riviere la plus prochaine tout l'or & l'argent pris aux Romains, de tuer tous les chevaux, de brûler tous les équipages de la cavalerie : de ne garder aucune eſpece de butin; & il faut avouer que d'après leur maniere de vivre, dont ils ne vouloient pas changer, cette réſolution fut dictée par la politique. A la guerre les richeſſes nuiſent ſouvent aux peuples qui ont une demeure fixe, mais elles ne font qu'embarraſſer les nations errantes, & elles produiſent leur ruine (1).

Rome fut conſternée & remplie d'épouvante en apprenant ces détails. Tous les citoyens prirent l'habit de guerre. Le ſénat recommanda au conſul Rutilius, qui étoit chargé de l'adminiſtration des affaires de l'Italie, d'enrôler quiconque ſe trouvoit en état de porter les armes. Aucun de ceux qui étoient en âge de ſervir ne fut excepté. On dit que le fils du conſul lui-même fut inſcrit comme ſimple légionnaire. On n'avoit pas le tems de diſcipliner ces recrues, & la méthode qu'on avoit employée juſqu'alors fut

(1) Oroſius, L. 4, ch. 16. Eutrope, L. 5.

réputée inſuffiſante. On raſſembla tous les maîtres qui formoient les gladiateurs, & on leur enjoignit de donner des leçons aux citoyens (1). Mais le peuple ne comptoit échapper au danger qui le menaçoit, que par les talens & la bravoure de Marius.

Marius qui étoit parti d'Afrique immédiatement après avoir reçu la nouvelle de ſon élection, entra dans Rome en triomphe avec ſes légions & ſes captifs; Jugurtha & ſes enfans chargés de fer ſuivoient le vainqueur. Dès que la cérémonie fut achevée, le roi de Numidie fut envoyé dans un cachot & condamné à la mort; les bourreaux qui le dépouillerent de ſes ornemens & de ſes habits, ſe conduiſirent d'une maniere ſi brutale, qu'ils lui arracherent une partie de l'oreille. On le jetta nud au fond d'un ſouterrein qui devoit lui ſervir de tombeau; on aſſure qu'il ſourit en y entrant & qu'il s'écria : « Hercule, tes étuves » ſont bien froides ». Il y mourut le ſixieme jour. Rome devoit peut-être traiter avec plus de pitié un roi captif qui avoit montré des talens à

Jugurtha eſt exécuté après le triomphe de Marius.

(1) Val. Max., Liv. 2, ch. 9.

la guerre ; mais il ne faut pas oublier que Jugurtha étoit l'aſſaſſin d'Adherbal & d'Hiempſal, les fils de ſon bienfaiteur. Enfin, ce qui peut donner au lecteur quelque conſolation, la république, loin de ſévir contre les enfans de ce prince, fournit à leur entretien d'une maniere honorable.

On dit que Marius dépoſa dans le tréſor de Rome, après ſon triomphe, plus de ſix mille marcs d'or, cinquante-ſept mille ſept cens cinquante d'argent en lingot, & deux cens quatre-vingt-ſept mille deniers (1) d'eſpeces monnoyées. Il parut au ſénat, contre la coutume, avec ſa robe triomphale ; il vouloit, ſelon toute apparence, inſulter les nobles, qui mépriſoient l'obſcurité & la baſſeſſe de ſon extraction ; mais il s'apperçut qu'on déſapprouvoit cette démarche, & il ſe retira pour changer de vêtement.

Le royaume de Numidie fut diviſé ; on en donna une portion à Bocchus pour le récompenſer de ſes ſervices, & l'on mit en poſſeſſion du reſte ceux des deſcendans de Maſſiniſſa qui vivoient encore.

(1) Environ 10000 liv. ſterling.

LIVRE II. CHAP. IV.

An de Rome 649.

Conſ. C. Marius, pour la ſeconde fois. C. Flavius Fimbria.

Marius eſt chargé d'aller combattre les Cimbres.

La loi défendoit alors de nommer conſul un citoyen abſent, & d'élire une ſeconde fois le même citoyen quand il ne s'étoit pas écoulé deux années depuis ſon premier conſulat. Les hiſtoriens diſent qu'afin de laiſſer Marius à la tête de l'armée, on le diſpenſa de ces deux articles; mais comme il auroit pu garder le commandement des troupes & rendre les mêmes ſervices à l'état en qualité de proconſul, il y a lieu de croire qu'on doit attribuer cet événement à ſa propre ambition. Il paſſoit pour le chef du parti populaire, & les tribuns, charmés d'ailleurs de mortifier ceux qui étoient fiers de l'ancienneté de leurs familles, intriguerent en ſa faveur. On enfreignit pour lui un autre uſage; on ne tira point les départemens au ſort, & on l'envoya dans la Gaule de préférence à ſon collegue. Maître de choiſir ſes troupes parmi celles qui ſe trouvoient alors en Italie, il choiſit les nouvelles levées, raſſemblées & diſciplinées par Rutilius, plutôt que les vétérans qui avoient ſervi en Afrique ſous ſes ordres & ſous ceux de Metellus. On préſume que les nouvelles levées ne lui parurent pas ſupérieures en

en discipline, mais qu'il voulut être agréable aux vétérans, qui demandoient leurs congés (1).

Dès que Marius fut arrivé dans la Gaule il vit que Rome avoit pris l'alarme trop tôt & que l'Italie n'étoit pas encore en danger. Les barbares n'avoient livré des batailles que pour maintenir la réputation de leur valeur & s'ouvrir l'entrée des pays situés autour de ceux qu'ils occupoient alors. Les terres de l'Espagne leur sembloient assez fertiles & assez étendues ; ils ne projettoient de déclarer la guerre ni aux Romains ni à aucune autre nation, mais dès qu'on leur opposoit de la résistance ils livroient combat. Ils continuoient leurs migrations du côté de l'Océan, & ils n'avoient aucun dessein de passer les Alpes ou d'aller reconnoître les peuples qui habitoient ces montagnes.

On ne sait rien de ce qu'ils firent les deux années suivantes ; on dit seulement que Fulvius, préteur romain, indigné des hostilités commises par eux dans sa province, qui probablement étoit l'Espagne, surprit & sac-

(1) Frontin, *De stratagemat.* L. 4, ch. 2.

cagea leur camp. Rome cependant craignoit toujours qu'ils ne revinſſent dans la Gaule & qu'ils ne pénétraſſent en Italie; Marius fut nommé conſul une troiſieme & une quatrieme fois, & il reſta chargé durant trois ans de les ſurveiller. La poſition de la république juſtifioit ce choix, mais il le dut ſur-tout aux plébéiens, qui recommençoient à pourſuivre les nobles avec beaucoup d'animoſité & de chaleur.

CHAPITRE V.

Circonſtances qui ranimerent la faction populaire. Nouvelles loix & nouveaux réglemens qu'obtiennent les plébéiens. Etat de la république. Quatrieme conſulat de Marius. Les barbares continuent leurs migrations. Ils ſont battus par Marius à Aix en Provence. Ils le ſont enſuite par Marius & par Catulus en Italie.

LE ſénat, depuis la ſuppreſſion des troubles excités par Fulvius & par le dernier des Gracques, jouiſſoit de toute ſon autorité & contenoit les tribuns dans les bornes que fixoit la conſtitution; mais après les intrigues de Jugurtha & la mauvaiſe conduite de la guerre de Numidie, le peuple accuſa hautement les ſénateurs. Salluſte ſemble donner la plus grande étendue à ces accuſations; il reproche à toute la nobleſſe d'avoir trahi honteuſement les intérêts de Rome: il paroît ſûr que les préſens de Jugurtha furent acceptés quelquefois & qu'ils produiſirent des effets déſavantageux à la république;

LIVRE II. CHAP. V.

mais il eſt bien difficile de croire que l'ame des ſénateurs fût auſſi vénale qu'il le dit. Si la corruption eût été ſi grande ; l'état ſeroit devenu la proie de chaque puiſſance étrangere qui auroit voulu acheter le ſénat, & cependant on voit ce corps auſſi heureux dans les négociations, que les légions l'étoient dans les combats. Ces reproches décelent la malignité avec laquelle les dernieres claſſes du peuple interprêtent toujours la conduite de leurs ſupérieurs, & Saluſte ayant écrit à l'époque où les partiſans de Céſar s'efforçoient d'avilir le ſénat, fut peut-être dominé par la prévention. On ne doit pas cependant oppoſer de ſimples conjectures au témoignage poſitif de cet hiſtorien, & on le doit d'autant moins, que des faits dont on ne doute pas paroiſſent le confirmer : pour ne citer que deux de ces faits, Jugurtha trouva de la protection à Rome ; & les cenſeurs Q. Cæcilius Metellus & Cn. Domitius Ahenobarbus (1) dégraderent un grand nombre de ſénateurs.

Circonſtan- Quelle que fût la vérité des accuſa-

(1) On a vu plus haut qu'ils en chaſſerent trente-deux du ſénat.

ces qui ranimerent la faction populaire.

tions portées alors contre les nobles, le parti populaire en profita, & il vint à bout de recouvrer une grande partie de l'influence qu'il avoit perdue. Les tribuns ayant obtenu l'établiſſement d'une commiſſion particuliere pour juger tous ceux qui avoient reçu des préſens de Jugurtha, le peuple crut que l'établiſſement ſeul de ce tribunal prouvoit la corruption des nobles. L'examen de la conduite des grands employa deux années, & les diſputes antérieures, qui avoient troublé Rome, produiſirent moins d'animoſité entre les différens ordres de l'état que n'en cauſerent ces procès. On les inſtruiſoit moins pour l'intérêt de la république que pour ſatisfaire la jalouſie, la malignité & la vengeance des plébéiens. L'un des partis encourageoit la fauſſeté, la ſubornation & le parjure, & l'autre craignoit de voir tourner contre lui ces armes terribles.

Le peuple qui ſe hâtoit d'attaquer les nobles ſous le plus léger prétexte, ne diſtinguoit point les crimes des erreurs; &, bien différent des premiers Romains, il traitoit avec la même rigueur, le malheur, l'incapacité &

Nouvelles loix & nouveaux réglemens qu'obtiennent les plébéiens.

la perfidie. Les juges donnoient leurs voix par bulletins lorſque les crimes de l'accuſé n'étoient pas très-graves(1). Les tribuns établirent alors le ſcrutin dans les affaires capitales (2), de ſorte que les juges purent condamner l'innocent & abſoudre le coupable, ſans crainte d'être punis (3).

On fit des loix qui favoriſerent en même-tems les intérêts du peuple & ſa haine contre les grands. La loi agraire de Gracchus avoit fixé d'une maniere très-préciſe le nombre d'arpens que les citoyens pouvoient poſſéder. Pour que ce réglement fût d'une utilité immédiate aux pauvres, on décida, à l'époque dont je parle, que les propriétaires dont les poſſeſſions excédoient la meſure déterminée, garderoient cet excédent, mais qu'ils paieroient une redevance applicable aux citoyens admis au partage des terres. Les plébéiens recueillirent ainſi les fruits de ce partage, ſans aucune des peines qu'il devoit entraîner &

(1) *Lex Caſſia tabellaria.*
(2) *Lex Cælia tabellaria.*
(3) Cicéron, Traité des loix, L. 3.

ſans quitter la capitale ; ils purent vivre à Rome dans l'oiſiveté (1).

Le conſul Servilius Cæpio voyant les ſénateurs expoſés à tant de perſécutions, & jugés d'une maniere ſi partiale, propoſa d'en mettre toujours quelques-uns au nombre des jurés & de leur rendre ainſi un privilege dont l'édit de Gracchus les avoit privés (2). Ce réglement fut adopté ; mais Servilius Glaucia le fit annuller enſuite d'une maniere expreſſe, & Cæpio ne tarda pas à reſſentir l'animoſité de la faction populaire. Il fut accuſé juridiquement de s'être mal conduit lors de la bataille contre les Cimbres : les juges le condamnerent, & enſuite, en vertu d'un réglement obtenu par Caſſius, l'un des tribuns, on le déclara incapable de rentrer au ſénat (3).

An de Rome 647.

Lex Servilia de judiciis

J'ai oublié dans le récit des guerres & des batailles, d'autres faits qui acheveront de montrer au lecteur quelle étoit l'animoſité de la faction populaire. Le peuple inſtruiſit le procès

Etat de la république.

(1) Appien, *De bello civili.*
(2) Valere Maxime, Liv. 5, ch. 9.
(3) Aſconius Pædianus, *in Cornelianam Ciceronis.*

de M. Junius Silanus, qu'on accuſoit d'avoir mal rempli ſes fonctions de général; & celui de M. Camilius Scaurus, prince du ſénat, à qui on reprochoit du mépris pour la religion; mais l'un & l'autre furent abſous. Cette fureur de traduire les nobles en juſtice & de faire des réglemens nuiſibles aux ſénateurs, dura juſqu'au ſecond conſulat de Marius; & même à cette époque, M. Marcius Philippus, l'un des tribuns, propoſa de rétablir dans ſon entier la loi de Tiberius Gracchus ſur le partage des terres; il dit alors au peuple qu'il n'y avoit pas à Rome deux mille familles qui euſſent des biens fonds, mais enſuite il abandonna ſon projet.

Le péculat & la concuſſion ſe trouverent heureuſement parmi les crimes que la populace étoit ſi empreſſée de punir. Afin de multiplier les accuſations de cette eſpece, on permit de les intenter, non-ſeulement à ceux qu'on avoit dépouillé de leurs biens, mais à tous ceux qui auroient pu hériter un jour des propriétés envahies par les concuſſionnaires: on déclara

(1) Cicéron, *de Officiis*, L. 2.

que tout étranger qui prouveroit les concuſſions d'un citoyen de Rome, & qui le feroit rayer de la liſte du peuple, ſeroit inſcrit à ſa place (1).

On n'épargna pas même l'ariſtocratie des pontifes ; ils éliſoient eux-mêmes leurs collegues, & Domitius, l'un des tribuns, s'efforça de donner ce droit au peuple; mais il eut à combattre la ſuperſtition, qui exerce ſur les hommes un empire ſi abſolu, & il ne put en triompher complettement. Obligé d'avouer que le peuple commettroit une profanation s'il éliſoit les pontifes, il dit que le peuple étoit habile à juger des candidats & à guider le choix du college ſacerdotal (2), & ſa loi paſſa avec ces modifications. On avoit employé le même artifice, ou la même ſubtilité, pour l'élection du ſouverain pontife, qui étoit nommé par dix-ſept tribus, tirées au ſort (3). *Lex Domitia de ſacerdotiis*

Les mœurs des individus & les mœurs publiques ſe corrompoient de toutes manieres. Les plébéiens abu-

(1) Cicéron, *in Balbiana.*
(2) Aſconius, *in Corneliană Ciceronis.*
(3) Cicéron, Diſcours ſur la loi agraire.

ſoient du mot de liberté ; ils ne vouloient ſe ſoumettre à aucune entrave ; ils croyoient que la liberté autoriſoit la licence & le mépris des loix. On leur faiſoit des diſtributions de bled & d'argent qui leur permettoient de reſter oiſifs. Les richeſſes des nations étrangeres refluoient à Rome ; elles paſſoient entre les mains des commerçans, des fourniſſeurs de l'armée, des fermiers du revenu & des officiers employés dans les provinces ; ces derniers, pour ſéduire le peuple & obtenir de nouvelles commiſſions ou de nouveaux emplois, dépenſoient en fêtes publiques, en combats de gladiateurs ou de bêtes féroces, les ſommes qu'ils avoient amaſſé d'abord.

Les loix ſomptuaires qu'on établiſſoit contre le luxe & les exemples de ſévérité qu'on donnoit quelquefois, ne pouvoient arrêter que foiblement ce déſordre. Les veſtales devoient ſervir de modeles aux dames romaines ; on en condamna quelques-unes qui avoient enfreint leur vœu de chaſteté ; & elles furent punies de mort avec les chevaliers romains qu'on ſuppoſa complices de leurs crimes. On érigea un temple à Vénus ſous le nouveau titre

de *Verticordia*, & l'on inſtitua des prieres par leſquelles on conjuroit la déeſſe de veiller ſur la pureté des femmes de Rome (1).

Le mot de luxe a pluſieurs ſens ; il déſigne tout à la fois la ſenſualité ou l'excès, en ce qui a rapport aux plaiſirs de la vie animale, & l'effet de la vanité en ce qui a rapport au faſte & à la magnificence. Il eſt probable que le luxe des Romains du ſiecle dont nous parlons, n'étoit encore que de la premiere eſpece, & que par les loix ſomptuaires portées à cette époque, on ne vouloit pas reſtreindre la vanité, mais mettre un frein à la débauche. Durant le ſéjour de Jugurtha à Rome on ajouta un nouvel article à la loi ſomptuaire de Fannius ; on diminua les dépenſes de table permiſes juſqu'alors aux citoyens, & on fixa la quantité & l'eſpece des mets. On leur défendit de dépenſer plus de trente as (2) par jour ; on leur ordonna de manger toujours de la viande ſéchée ou ſalée, & de n'en pas laiſſer ſervir au-delà de trois ou quatre livres. On ne déter-

(1) Oroſius, L. 5, ch. 15. Jul. *Obſequens.* Ovide, Faſtes, L. 5.

(2) Environ quarante-ſix ſols tournois.

mina point la quantité des légumes (1). Selon Aulugelle, la loi permettoit de dépenſer cent as certains jours de fêtes, & deux cens les jours de mariage. Il faut obſerver que cette loi étoit encore en vigueur quand Cicéron parvint à l'âge de virilité (2). La gourmandiſe des épicuriens de ſon tems ſe bornoit à faire apprêter les légumes avec plus de ſoin.

Au commencement de la guerre de Numidie on compta quatre cens trois mille quatre cens trente-ſix citoyens en état de porter les armes ; c'eſt à cette époque que les cenſeurs Quintus Cæcilius Metellus, & Cn. Domitius Ahenobarbus, chaſſerent trente-deux patriciens du ſénat.

Tandis que Rome faiſoit la guerre en Afrique, ſes armées avoient auſſi des ennemis à combattre dans quelques-unes de ſes autres provinces ; les naturels de l'Eſpagne ſe révoltoient par intervalles ; l'un de ſes préteurs fut tué en attaquant les rebelles ; dans une autre occaſion ils taillerent en

(1) Macrobe, Saturnales, L. 2, ch. 17.

(2) Cicéron, *Epiſt. ad famili.* L. 7. *Ad Gallum.*

pieces les légions romaines; & pour garantir les poſſeſſions de la république, il fallut y envoyer une nouvelle armée.

Les Scordiſques, les Triballes & les autres peuples de la Thrace continuoient leurs hoſtilités ſur la frontiere de Macédoine, & le pro-conſul Rufus ayant gagné des victoires contre eux, obtint le triomphe.

Deux citoyens illuſtres, M. Tullius Cicéron, & Cneius Pompeius Strabon, appellé depuis le Grand Pompée, naquirent ſous le conſulat d'Attilius Seranus & de Quintus Servilius Cæpio, l'année qui ſuivit le premier conſulat de Marius. Ainſi nous ſommes arrivés à l'époque où ces hommes qui déterminerent le ſort de la république romaine reçurent le jour ou entrerent dans les charges; le lecteur s'appercevra que leur enfance & leur jeuneſſe ſe paſſerent au milieu des dangers; que dans un âge avancé ils virent des troubles plus conſidérables encore, & qu'enfin au moment où ils terminerent leur carriere la conſtitution étoit détruite.

Marius paſſa l'année de ſon ſecond conſulat ſur la frontiere de la Gaule

An de Rome 650.

troiſieme conſulat de Marius ; elle ne fut diſſipée que deux ans après. Il fallut bloquer les rebelles dans leurs fortereſſes, & ils ne ſe rendirent que parce qu'ils manquoient de proviſions (1).

A peu près à la même époque Rome fut obligée d'équiper une eſcadre contre les pirates de Cilicie, qui infeſtoient les mers ; elle en donna le commandement à Marc-Antoine, ſurnommé l'Orateur. Tout ce qu'on ſait de cette expédition, c'eſt qu'elle fut conduite avec beaucoup d'habileté & de ſuccès (2).

Calpurnius Piſon battit les Thraces dans la Macédoine, & il s'avança juſqu'aux montagnes du Rodhope & du Caucaſe.

Telle étoit la poſition de Rome, lorſque Marius revint de la Gaule pour préſider à l'élection des conſuls ; la voix du peuple l'appelloit au conſulat pour la quatrieme fois ; mais il affecta de la modeſtie, & il fit ſemblant de refuſer cet honneur : le tribun Aqui-

(1) *Idem.* Liv. 4, ch. 19.

(2) *Idem.* Liv. 3, ch. 6. Cicéron, Dialogues de l'orateur, L. 1.

leius Saturnius, ſa créature, joua un ſingulier rôle, il dit hautement que Marius ſeroit un traître s'il refuſoit de ſervir ſa patrie; & celui-ci qui avoit voulu, par ce ſtratagême, cacher ſon ambition, ſe rendit (1).

An de Rome 651. Coſſ. Caius Marius, pour la quatrieme fois. L. Lutatius Catulus.

Durant ce quatrieme conſulat, Marius, toujours chargé du même département, donna de grandes preuves de courage & de talent. Les barbares, après leur retour d'Eſpagne, marchoient en corps ſéparés, dont chacun formoit une armée nombreuſe & formidable. Les Cimbres & les Tectoſages avoient traverſé la Gaule entiere juſqu'au Rhin, & deſcendu le Danube au milieu de la Norique ou de l'Autriche, & ils s'avançoient du côté de l'Italie par la vallée de Trente. Le conſul Lutatius Catulus étoit poſté à la deſcente des Alpes, afin d'obſerver leurs mouvemens.

Les barbares continuent leurs migrations.

Les Ambrons & les Teutons menaçoient le territoire romain dans la Gaule, entre la Garonne & le Rhône, & cette diviſion ſembloit vouloir entrer en Italie par la route de Gênes ou celle de Savoie.

(1) Plutarque, Vie de Marius.

Marius les voyant approcher ſe poſta ſur le Rhône à l'endroit où ce fleuve reçoit l'Iſere, & il fortifia ſon camp avec beaucoup de ſoin ; les barbares le traiterent de lâche, parce qu'il prenoit tant de précautions ; ils le défioient au combat d'une maniere inſolente ; Marius leur répondit que les Romains ne conſultoient pas leurs ennemis pour ſavoir quand ils devoient livrer bataille, & cette réponſe acheva de leur perſuader que les troupes du conſul étoient dignes de mépris. Ils réſolurent d'aller en avant, ſans s'inquiéter de l'armée qu'ils laiſſoient ſur leurs derrieres. Marius les ſuivit & les atteignit près de la colonie de Sextius (1) ; il reconnut que leurs diviſions étoient éloignées l'une de l'autre, & qu'elles marchoient ſans aucune précaution. Il les attaqua ; le déſordre où ils ſe trouvoient ne leur permit pas de réſiſter beaucoup, & il en fit un affreux carnage. On dit que deux cens mille d'entr'eux reſterent ſur le champ de bataille (2), & que

Les barbares battus par Marius à Aix en Provence.

(1) Aujourd'hui Aix en Provence.

(2) Plutarque, Vie de Marius. Oroſius, L. 5, ch. 16. Florus, L. 3, ch. 3. Velleius Paterculus. Eutrope.

quatre-vingt-dix mille autres tombèrent au pouvoir du vainqueur avec Teutobochus un de leurs rois.

Lorſque les nouvelles de cette victoire arriverent à Rome, on ſavoit qu'une autre diviſion des barbares, non moins terrible, menaçoit toujours l'Italie, & l'on fut perſuadé que le conſulat & le commandement de Marius ſeroient prorogés. La populace, excitée par pluſieurs des tribuns, lui donna des marques ſignalées d'attachement, & elle traita avec beaucoup de mépris & d'inſolence ſes antagoniſtes ou ſes rivaux, & ſur-tout Metellus Numidicus qu'il avoit ſupplanté dans le commandement de l'armée contre Jugurtha. Ce reſpectable citoyen exerçant alors l'emploi de cenſeur, un impoſteur né dans la ſervitude, & dont le nom étoit Equitius, ſe préſenta ſous celui de Caius Gracchus, fils de Tiberius, & demanda à être inſcrit ſur la liſte des citoyens. Le cenſeur fit appeller Sempronia, ſœur des Gracques; il lui demanda ſi elle connoiſſoit cet homme, qui ſe diſoit ſon neveu; Sempronia ayant répondu qu'elle ne le connoiſſoit point & que c'étoit un menteur, Metellus

refusa de l'inscrire. La populace saisit cette occasion pour insulter Metellus; elle attaqua sa maison & elle l'obligea de se réfugier au Capitole. Le tribun Saturninus alloit l'y égorger, mais il fut arrêté par un corps de chevaliers romains qui avoient pris les armes pour défendre le censeur. On dissipa cette émeute, mais non sans effusion de sang.

An de Rome 653. Coss. Caius Marius, pour la cinquieme fois. M. Aquilius.

Tandis que la faction populaire poursuivoit Metellus avec tant de fureur, elle témoignoit à Marius une bienveillance extrême; elle le nomma consul pour la cinquieme fois. La victoire complette qu'il venoit de remporter à Aix en Provence justifia ce choix, & Rome n'avoit peut-être pas de meilleur général à opposer à l'autre division des barbares qui marchoit vers l'Italie par la vallée de Trente. La république entretenoit sur les bords de l'Athesis (1) une armée qui attendoit les barbares; Catulus, qui la commandoit, reçut ordre d'obéir à Marius. Celui-ci fit venir aussi-tôt ses légions victorieuses de la Gaule, & il se disposa à joindre Catulus.

(1) Aujourd'hui l'Adige.

Catulus, poſté au-deſſus de Véronę, avoit jetté un pont ſur l'Atheſis, & il avoit garni de redoutes les bords de cette riviere pour reſter maître du paſſage. Les barbares arriverent dans les environs avant la jonction de Marius. La grandeur de leurs travaux apprit au général romain que leur armée étoit extrêmement nombreuſe. Ils obſtruerent le canal de l'Atheſis; ils changerent ſon lit, qui ſe trouva derriere eux. Après avoir détourné l'Atheſis, ils y jetterent une ſi énorme quantité de bois, que ces bois arrêterent d'abord le courant de l'eau & renverſerent enſuite le pont conſtruit par Catulus. L'armée de la république, témoin de cette opération des barbares, fut ſaiſie de frayeur. Une multitude de ſoldats déſerterent & s'enfuirent à Rome d'une ſeule marche. Catulus crut devoir ordonner une retraite, & de cette maniere il s'efforça de ſauver l'honneur de ſes troupes en paroiſſant autoriſer ce qu'il ne pouvoit prévenir.

La plaine qui borde le Pô ſe trouva expoſée aux incurſions des barbares; les habitans de l'Italie furent très-alarmés. Le peuple romain déclara traîtres à la patrie tous ceux qui

avoient abandonné leurs drapeaux. Marius, qui étoit à Rome ſur ces entrefaites, ſuſpendit le triomphe que le ſénat lui avoit accordé; il alla recevoir ſon armée au pied des Alpes, & il ſe hâta de joindre Catulus.

Dès que les deux armées furent réunies, ceux qui avoient abandonné leurs drapeaux reprirent du courage, & les généraux réſolurent de livrer bataille ſans perdre de tems. On dit que les barbares de cette diviſion ne ſachant pas encore la défaite des Ambrons & des Teutons de l'autre côté des Alpes, avoient envoyé un défi au conſul romain; qu'ayant appris ce déſaſtre lorſque l'action alloit commencer, ils ſe battirent avec moins de férocité & de confiance. Catulus les reçut en front; Marius fit un mouvement pour les attaquer en flanc; mais comme ils étoient cachés par les tourbillons de pouſſiere qui s'élevoient de la plaine, il s'égara, ou ſes troupes ne purent charger les ennemis qu'au moment où, repouſſés par Catulus, ils prenoient la fuite. La déroute fut très-ſanglante; on aſſure que cent cinquante mille Cimbres furent maſſacrés, & que ſoixante mille furent faits priſonniers.

La derniere diviſion des barbares battue en Italie par Marius & Catulus.

Les autres ſe donnerent la mort eux-mêmes ; & on lit dans les hiſtoriens que les femmes & les enfans eurent auſſi la force & le courage de ſe tuer. Ces hordes de barbares, qui avoient inondé l'Europe, peut-être durant pluſieurs générations avant d'attaquer les Romains, ſe trouverent entiérement détruites (1).

Rome retentit d'acclamations de joie, dès qu'on y ſut cette nouvelle victoire, & le peuple, au milieu de ſes ſacrifices, adreſſa à Marius les actions de graces qu'on rend aux dieux. Sylla, qui avoit ſervi durant toute cette guerre, méditoit ſes vaſtes projets d'ambition, & malgré ſa jalouſie pour Marius, il aimoit mieux reſter dans les camps que d'aller ſolliciter les charges. Ce dernier ſuccès ne devoit pas être attribué à Marius plutôt qu'à Catulus. En effet, dès que les armées furent de retour à Rome, il rendit juſtice à Catulus, & il l'admit au partage de ſon triomphe. Lorſque

(1) Plutarque, Vies de Marius & de Sylla. Oroſius, Liv. 5, ch. 16. Florus, L. 3, ch. 3. Velleius Paterculus. Eutrope. Appien, *in Celtica*.

les deux triomphateurs monterent au temple de Jupiter, on ne vit point à leur ſuite des voitures chargées d'or, d'argent & de dépouilles précieuſes, mais des trophées plus honorables, les armes briſées de l'ennemi. Ces armes qui rempliſſoient une multitude innombrable de charriots, furent dépoſées au Capitole.

CHAPITRE VI.

Caractere & ambition démeſurée de Marius. Mort de Nonius. Saturninus eſt continué tribun du peuple. Il excite une ſédition, & il s'empare du Capitole. Mort de Saturninus. Le bon ordre ſe rétablit. Rappel de Metellus. Mort violente du tribun Furius. Naiſſance de Jules-Céſar. Loi Cœcilia Didia. Lacune dans l'hiſtoire romaine. Sylla demande la préture. Edits des cenſeurs contre les rhéteurs latins. Valeur des lingots d'or & d'argent qui ſe trouvoient dans le tréſor de Rome. Groupe d'or maſſif donné aux Romains par le roi de Mauritanie. Actes de Livius Druſus. Révolte des alliés d'Italie. Politique des Romains lorſqu'ils étoient contraints de ſe ſoumettre à la néceſſité. Loix de Plotius.

LIVRE II. CHAP. VI.

LORSQUE Rome eut détruit les barbares qui menaçoient les domaines de la république, aucun ennemi étranger ne troubloit la paix de l'Italie. Les guerres contre les Thraces & les Eſpagnols ne s'étendoient pas au-delà de

de ces contrées. Le consul Aquilius avoit à peu près dissipé la révolte des esclaves de Sicile.

Caractere & ambition demesurée de Marius.

Marius, chargé de distinctions & d'honneurs, pouvoit abandonner la carriere des emplois. On l'avoit nommé si souvent consul dans les tems de danger, parce qu'on le croyoit seul capable de sauver la république, qu'un consulat paisible ne devoit rien ajouter à sa gloire. Il eût paru bien plus grand s'il eût joui du repos qu'il avoit procuré lui-même à l'état.

Mais l'amour du pouvoir & l'animosité contre ses rivaux le dominoient, & son caractere n'offroit rien de magnanime. On n'avoit vu jusqu'alors dans son ambition que la haine de l'aristocratie. On s'apperçut bientôt que s'il mépriſoit les grandes familles, c'étoit moins par intérêt pour les plébéiens que par vanité, & que s'il avoit cherché à détruire la subordination des rangs établie à Rome, il falloit attribuer ses démarches au dépit secret d'être né dans les dernieres classes du peuple. Il voulut être consul une sixieme fois. A chaque occasion où il avoit prévu qu'on le presseroit d'accepter le consulat, il

avoit affecté de la modération & paru raſſaſié d'honneurs ; mais il employa alors tout ſon crédit, & il répandit de l'argent pour obtenir les ſuffrages. Ses intrigues réuſſirent, & il fut nommé conſul avec Valerius Flaccus. Il intrigua non ſeulement pour lui, mais pour Flaccus ; il l'aimoit moins qu'il ne haïſſoit Metellus, ſon compétiteur, dont il redoutoit l'influence & dont il ne ſe ſoucioit pas d'être le collegue.

An de Rome 653. Coſſ. Caius Marius, pour la ſixieme fois. L. Valerius Flaccus.

Afin d'avoir plus de reſſources dans l'exercice de ſon pouvoir, il concerta ſes opérations avec le tribun Apuleius Saturninus, & il eſt vraiſemblable qu'il promit ſes ſecours à ce démagogue, qui ſollicitoit la prolongation de ſon tribunat. On n'avoit vu de pareilles demandes que dans les tems les plus factieux de la république, & cette réélection étoit la plus dangereuſe de toutes. La perſonne des tribuns étant ſacrée, leur volonté étoit abſolue. La crainte de ſe voir obligés de rendre compte de leur conduite à la fin de l'année, étoit la ſeule barriere qui les contînt ; en laiſſant le tribunat pluſieurs années de ſuite au même citoyen, le pouvoir d'un tribun devenoit plus formidable que celui

des dictateurs, & il n'avoit plus d'autre contrepoids que l'opposition de ses collegues.

Le préteur Glaucia se réunit à la faction de Marius ou du tribun Saturninus. Il avoit reçu un affront sanglant de celui-ci; un jour qu'il siégeoit sur son tribunal, Saturninus alla briser son siege, sous prétexte qu'il donnoit audience tandis que le peuple étoit assemblé; mais il desira si vivement de partager la considération populaire dont jouissoient Marius & Saturninus, qu'il oublia cette insulte.

A l'approche de l'élection des tribuns, le sénat & les nobles employerent tout leur crédit pour que Saturninus ne fût pas nommé de nouveau. Neuf des nouveaux candidats réunirent d'abord les suffrages, sans que la faction se plaignît. Nonius Sufenas, que l'aristocratie avoit aidé de toute son influence, obtint ensuite la dixieme place, & alors le parti de Saturninus, irrité de n'avoir pu réussir, eut recours à la violence; il força Nonius, déja revêtu du caractere sacré de tribun, à se réfugier dans un attelier, & quelques partisans de Marius l'y massacrerent. L'assemblée fut dis-

Mort de Nonius.

ſoute, & les citoyens du parti populaire qui avoient quelque modération ſe retirerent pleins d'épouvante & de douleur.

Marius avoit lieu de craindre une réſolution violente de la part du ſénat, & il ne ſe hâtoit pas d'aſſembler ce corps. Sur ces entrefaites, Glaucia, ſuivi d'une troupe de factieux armés de poignards, s'empara, la nuit, du Capitole & du Champ de Mars; il procéda dès le grand matin à une nouvelle élection, d'une maniere très-irréguliere, & il proclama Saturninus tribun à la place que laiſſoit vacante la mort de Nonius. Quoique ce furieux démagogue eût attenté à la perſonne de Nonius, le gros du peuple révéroit toujours le caractere ſacré des tribuns, & perſonne ne ſongeoit à le punir. Dès qu'il ſortoit de chez lui il étoit eſcorté d'une troupe de bandits ſans fortune, que Marius avoit admis dans les légions, contre les loix; ces miſérables, fiers des victoires de leur général, auxquelles ils avoient eu part, montroient une extrême inſolence, & ils comptoient obtenir des terres & des établiſſemens avantageux, ſi le parti populaire triomphoit des nobles.

Saturninus eſt continué tribun du peuple.

Marius & sa faction devinrent maîtres de la république à l'aide de cette multitude d'assassins, qui regardoient les nobles comme les ennemis de leur cause. Les plébéiens des premieres classes n'osoient plus aller aux assemblées publiques, & personne n'avoit le courage de demander qu'on fît des recherches sur la mort de Nonius, & qu'on punît ceux qui avoient violé la loi la plus sacrée de l'état (1).

Lex agraria.

Saturninus se hâta de proposer des loix agréables au peuple; il ranima la question du partage des terres, mais sous une nouvelle forme. Il demanda qu'on saisît au nom du public les terres des environs du Pô, dont les barbares s'étoient emparés, & qu'on les distribuât aux pauvres citoyens (2).

Il proposa en outre de donner cent arpens de terre dans la province d'Afrique à chacun des vétérans (3); de former de nouveaux établissemens en Grece, en Macédoine & en Sicile;

(1) Appien, *De bello civili.* Plutarque, Vie de Marius. Valere Maxime, L. 9, ch. 7. Orosius, L. 5, ch. 57. Florus, L. 3, ch. 16.

(2) Appien, *De bello civili*, L. 1.

(3) Aut. *De viris illustribus in Saturninum.*

d'acheter avec l'argent pris au temple de Toloſa (1), des terres qu'on diſtribueroit de la même maniere; d'autoriſer Marius à inſcrire trois étrangers ſur la liſte des citoyens, dans chacune de ces nouvelles colonies (2); de rendre au peuple le prix des bleds qu'il avoit achetés juſqu'alors des greniers publics, & de lui en donner déſormais pour rien.

Lex frumentaria.

Q. Servilius Cæpio, l'un des queſteurs, repréſenta que cette derniere loi porteroit un coup mortel à l'induſtrie, au bon ordre & à la tranquillité du gouvernement, & que le tréſor de la république ne ſuffiroit pas à une pareille dépenſe. Il exhorta le ſénat à la combattre de toutes ſes forces. Le ſénat déclara que quiconque entreprendroit de la faire adopter, ſeroit réputé ennemi de Rome. Ce décret menaçant n'arrêta point Saturninus. Il propoſa la loi ſelon les formes; l'aſſemblée étant compoſée de citoyens dévoués à Marius pour la plupart, la loi alloit paſſer. Saturninus avoit eu la précaution d'établir de diſtance en

(1) Aujourd'hui Toulouſe.
(2) Aut. *De viris illuſtribus in Saturninum.*

distance, des baluſtrades & des urnes; Cæpio, ſuivi d'un certain nombre de ſes partiſans, eut le courage d'attaquer le tribun; il renverſa les baluſtrades & les urnes, & il diſperſa l'aſſemblée: la faction de Marius l'accuſa enſuite de haute trahiſon (1).

Saturninus qui vouloit accroître l'autorité des aſſemblées populaires & écarter tous les obſtacles qui s'oppoſoient à ſes deſſeins, propoſa quelques nouveaux réglemens; l'un pour confirmer un ancien ſtatut qui donnoit force de loix aux réſolutions des tribus; un autre pour déclarer traître quiconque interrompoit un tribun propoſant une queſtion au jugement du peuple; un troiſieme pour obliger le ſénat à ratifier dans cinq jours les actes des tribuns, impoſer une amende & dégrader tout ſénateur qui ne prêteroit pas ſerment de ſe ſoumettre à ces actes. Tandis que les comices délibéroient ſur ces motions, un citoyen du parti des nobles obſerva qu'il tonnoit, ce qui, ſelon les maximes des augures de Rome, devoit ſuſpendre la délibération & diſſoudre l'aſſemblée.

(1) Voyez la rhétorique à Herennius.

» Si vous ne vous taiſez pas, lui dit » Saturninus, vous verrez auſſi qu'il » grêle ». Il y eut un léger combat. Les partiſans de Saturninus chaſſerent les partiſans des nobles & firent recevoir la loi. Le ſénat ſe trouvoit ainſi abandonné au peuple; il n'étoit plus membre du corps légiſlatif que pour la forme, & même il ne conſervoit plus la liberté de refuſer ſa voix. Marius aſſembla les ſénateurs; il leur dit de bien examiner ce qu'ils devoient réſoudre ſur une innovation ſi importante, & en particulier ſur le ſerment qu'on vouloit exiger d'eux: afin de perdre Metellus, on aſſure qu'il ſe permit en cette occaſion la plus déteſtable des fourberies. Il déſapprouva le ſerment d'une maniere très-vive; les autres ſénateurs furent de ſon avis, & Metellus ſur-tout déclara qu'il ne le prêteroit jamais.

Les ſénateurs, perſuadés de la bonne foi de Marius, virent approcher ſans inquiétude le jour où ils devoient prêter le ſerment exigé par le peuple. Le ſurlendemain Marius les convoqua de nouveau, il parla des dangers qui menaçoient la république, il dit qu'on avoit de grands troubles à crain-

dre, ſi les ſénateurs refuſoient de ſatisfaire le peuple ſur ce point, que les rues étoient remplies de factieux qui attendoient l'iſſue du conſeil, & il les invita à prêter ce ſerment; il le prêta lui-même au grand étonnement des nobles. La populace, aſſemblée par Saturninus, pouſſa des cris de joie; Metellus ſeul refuſa de le prêter; ſes amis lui peignirent en vain les dangers qui le menaçoient. « S'il n'y avoit » point de danger à faire le bien, leur » répondit-il, perſonne ne voudroit » faire le mal; ce qui diſtingue l'homme » vertueux, c'eſt qu'il ne manque ja- » mais à ſes devoirs, lors même qu'il » prévoit qu'on l'en punira. »

Le jour ſuivant Saturninus entra au ſénat, & ſans être arrêté par l'oppoſition de quelques-uns de ſes collegues, il arracha Metellus de ſon ſiege, il le déclara coupable de haute trahiſon, & il le bannit pour avoir refuſé le ſerment ordonné par le peuple. Une foule de citoyens reſpectables propoſerent à cet illuſtre ſénateur de le défendre de force; mais il ne voulut pas ſouffrir qu'on répandît pour lui une goutte de ſang, & il alla en exil.

Tandis qu'on préparoit l'acte de ſon

banniſſement, il dit à ſes amis : « Si le » calme ſe rétablit dans la république, » on me rappellera ; & ſi les factieux » reſtent maîtres du gouvernement, » ce ſera un bonheur pour moi de » vivre éloigné de Rome. » Il fixa ſon ſéjour à Smyrne ; il y jouit de cet empire naturel que donne la vertu ſans le ſecours des dignités ; & il ſentit vraiſemblablement qu'il étoit glorieux d'être chaſſé de ſon pays par des hommes auſſi vils & auſſi corrompus.

La faction oppoſée à Saturninus ne comptant plus ſauver la république, ſe livroit à tout l'abattement du déſeſpoir, & cet odieux citoyen réuſſit à ſe faire nommer tribun pour la troiſieme fois. Pour mériter davantage les bonnes graces du peuple, il affecta de croire qu'Equitius étoit réellement fils de Tiberius Gracchus, & il intrigua ſi bien, que cet impoſteur fut nommé ſon collegue dans le tribunat. Le nom de Gracchus ranima le reſſentiment des plébéiens. Il paroît que Marius fut alors abandonné par Saturninus, & que celui-ci vouloit l'exclure du conſulat, & y porter Glaucia ; on a du moins lieu de le penſer, d'après la

conduite qu'il tint ſur la fin de ſon adminiſtration.

Les nobles favoriſoient Marc-Antoine & C. Memmius; le premier fut déclaré conſul, & le ſecond alloit l'emporter ſur Glaucia; mais il s'éleva une querelle au milieu des citoyens qui donnoient leurs voix, & Memmius fut aſſaſſiné. Le peuple, alarmé d'une violence auſſi extraordinaire, fut ſaiſi de frayeur & prit la fuite.

Saturninus excite une ſédition.

On ſut la nuit que Glaucia, Saturninus & le queſteur Saufeius tenoient une conférence ſecrette, & tous les citoyens qui mettoient de l'intérêt au repos de l'état, s'aſſemblerent afin de prévenir les nouveaux bouleverſemens que ce triumvirat pouvoit entreprendre. Chacun d'eux accuſa Saturninus des troubles & des meurtres qui en avoient été la ſuite; on propoſa de le ſaiſir mort ou vif; mais ayant prévu l'orage qui le menaçoit, il arma ſes partiſans, & il alla s'emparer du Capitole, bien réſolu de s'y défendre & d'intimider l'aſſemblée du peuple. Marius qui avoit fomenté ces troubles par averſion pour les nobles, étoit alors indécis ſur le rôle qu'il devoit jouer. Le ſénat lui ordonna, ainſi qu'à ſes collegues, de

Il s'empare du Capitole.

veiller ſur les dangers qui menaçoient la république. Ces deux officiers, quoique diſpoſés à favoriſer la ſédition, ſe voyant ainſi armés du glaive de l'état, furent obligés de l'employer au maintien de la tranquillité. Les ſénateurs, les chevaliers & tous les citoyens d'un rang diſtingué, prirent les armes & ſe rangerent ſous les drapeaux des conſuls. Marc-Antoine, conſul déſigné, fut placé dans les fauxbourgs de Rome, avec ordre d'écarter de la ville les citoyens de la campagne qui étoient du parti de Saturninus (1). On inveſtit le Capitole, les rebelles ne paroiſſoient pas ſonger à ſe rendre, & on coupa les tuyaux qui fourniſſoient de l'eau à la garniſon. Cet expédient produiſit l'effet qu'on en attendoit; Saturninus & ſa troupe ſe ſoumirent aux conditions qu'on leur propoſa. Marius les fit enfermer dans le palais du ſénat, juſqu'à nouvel ordre. Quelques-uns des citoyens armés pour la république, impatiens de ces délais, & croyant qu'il étoit dangereux de faire grace à de pareils ſcélérats, les égorgerent après avoir

Mort de Saturninus.

(1) Cicéron, *pro L. Rabirio*.

chaſſé les gardes que leur avoit donné Marius (1).

Il paſſa pour conſtant alors que Caius Rabirius, ſénateur diſtingué, avoit coupé la tête de Saturninus, & que, ſelon les mœurs groſſieres de ce tems, il la porta en triomphe durant quelques jours aux feſtins qui furent donnés à cette occaſion; mais lorſqu'il fut traduit en juſtice, ſon défenſeur nia cette anecdote (2).

Ce fut la quatrieme ſédition dangereuſe excitée par les tribuns, & étouffée par la vigueur & l'intrépidité des nobles. Marius ayant été contraint de ſervir d'inſtrument au ſénat, ſes projets furent découverts, & ſon crédit diminua beaucoup. Plutarque raconte que, bientôt après, il s'éloigna de Rome, & qu'il s'embarqua pour l'Aſie mineure, ſous prétexte d'y accomplir un vœu qu'il avoit fait à la

(1) Plutarque, Vie de Marius. Appien, *De bello civili*, L. 1. Oroſius, L. 5, ch. 17. Florus, L. 3. Aut. *De viris illuſtr.* Cicéron, *in Sextianâ*, *in Catil.* Liv. 1, Philippiques, L. 8, *pro Caio Rabirio.*

(2) Rabirius fut traduit en juſtice quelques années après, pour avoir tué Saturninus, & Cicéron le défendit.

mere des Dieux, mais que ſon deſſein étoit d'y ſuſciter à la république de nouvelles guerres. Comme il étoit né pour les combats & peu propre à l'adminiſtration, il eſpéroit rétablir ſa gloire & ſa puiſſance.

Le bon ordre ſe rétablit.

On avoit violé les loix avec tant d'audace, on avoit eu ſi ſouvent recours aux armes ſous l'adminiſtration de Saturninus, que s'il ſubſiſta encore quelques déſordres après la mort de ce tribun, la république jouit néanmoins d'une ſorte de tranquillité, & l'on peut dire que l'ordre public fut rétabli. L'élection des conſuls ſe fit ſans trouble, & le choix tomba ſur Marc-Antoine & ſur Poſtumius Albinus. Les autres élections furent également favorables aux nobles; la plupart des tribuns eux-mêmes étoient diſpoſés à regarder le ſénat & l'ariſtocratie comme les principaux ſoutiens du gouvernement.

An de Rome 654.
Coſſ. M. Antoine.
A. Poſthumius Albinus.

Rappel de Metellus.

On propoſa tout de ſuite de rappeller Metellus d'exil. Q. Pompeius Rufus & L. Porcius Caton, deux des tribuns, ſeconderent cette motion; mais Marius l'ayant combattu avec tout ſon crédit, & le tribun Publius Furius ayant interpoſé ſa voix

négative, elle ne passa point alors. Le tribun Callidius renouvella la même proposition bientôt après ; Furius interposa encore sa voix négative ; Metellus, fils de l'exilé, se jetta aux pieds de Furius en présence du peuple, il embrassa ses genoux ; il le supplia de ne pas s'opposer au rappel de son pere, & il fut, depuis cette action, surnommé *le Pieux*. Furius, au lieu de le relever, eut l'insolence de l'accabler d'outrages. Le peuple fut ému d'indignation & de pitié. Sans égard pour l'opposition du tribun, il ordonna le rappel de Metellus. Le messager de la république qui porta cette nouvelle à Metellus, le trouva parmi les spectateurs d'une fête qui se donnoit à Tralles, ville de la Lydie ; Metellus attendit la fin des jeux pour ouvrir ses lettres, & il reçut ainsi cette faveur d'une populace désordonnée avec le même mépris qu'il avoit reçu son exil.

Le sénat devenu la puissance prépondérante à Rome par les haines qu'inspiroient à tous les citoyens raisonnables les violences du parti opposé, ne se contenta pas de faire rappeller Metellus, il voulut perdre

quelques-uns des tribuns qui avoient fomenté les derniers troubles. La loi de Saturninus déclaroit traître envers la république quiconque interrompoit un tribun propoſant une motion à l'aſſemblée du peuple. Publius Furius, qui étoit alors généralement abhorré, ayant été accuſé de ce grief par Canuleius, un de ſes collegues, la populace, toujours entraînée par le torrent & toujours prête à maſſacrer, l'empêcha de ſe défendre, & elle le mit à mort, quoiqu'il fût revêtu du caractere de tribun. Decianus, un autre des tribuns, qui appuyoit l'accuſation de Canuleius, s'aviſa de parler avec regret de la mort de Saturninus, & ſur ce ſeul délit il fut traduit en juſtice & banni de Rome (1). Ainſi le peuple avoit abſolument changé de ſyſtême & de conduite. Les violences que ſe permettent des factieux retombent ſouvent ſur eux-mêmes; on s'étoit ſervi du meurtre de Nonius pour juſtifier celui de Saturninus, & l'un & l'autre furent ſuivis de celui de Furius. Saturninus, en propoſant une loi qui déclaroit traître à l'état qui-

Mort violente du tribun Furius.

(1) Valere Maxime, L. 8, ch. 1.

conque interrompoit un tribun dans l'assemblée du peuple, n'avoit voulu que prévenir les oppositions à ses projets, & il ne songeoit pas que sa faction en feroit un jour la victime.

Au milieu de ces victoires du parti aristocratique, Sextus Titius, l'un des tribuns, eut le courage de proposer l'exécution de la loi agraire de Gracchus. Le peuple accueillit sa proposition & l'édit passa (1); mais on objecta ensuite que durant la délibération des comices sur cette affaire, deux corbeaux s'étoient battus dans les airs au-dessus de l'assemblée; & le college des augures ayant déclaré ce présage funeste, annulla le décret (2). Titius fut condamné bientôt après, parce qu'il gardoit dans sa maison la statue de Saturninus (3).

Le pro-consul Aquilius revint de Sicile. Il avoit réduit les esclaves de cette province, & on lui décerna l'ovation ou le petit triomphe; mais l'année suivante il fut accusé de s'être permis des concussions envers les Siciliens.

(1) *Julius obsequens.*
(2) Cicéron, traité des Loix, L. 2.
(3) Cicéron, Discours pour Rabirius. Dialogues de l'orateur, L. 2, ch. 28.

Il ne daigna ni ſe diſculper, ni ſolliciter ſes juges ; au moment où on alloit prononcer l'arrêt, Marc-Antoine, qui avoit plaidé la cauſe, déchira la robe de ſon client & fit voir aux juges & à l'aſſemblée les cicatrices des bleſſures qu'Aquilius avoit reçû au ſervice de ſon pays : à ce ſpectacle les juges ſaiſis de reſpect & de pitié, changerent de réſolution, & l'accuſé fut abſous.

Naiſſance de Jules Céſar.

Parmi les événemens qui diſtinguerent le conſulat de Marc-Antoine & de Poſthumius Albinus, il faut compter la naiſſance de Jules Céſar, dont l'ambition profita dans la ſuite avec tant d'adreſſe des germes de déſordre ſemés à cette époque par les tribuns. On dit qu'elle fut accompagnée de pluſieurs préſages qui annonçoient ſa grandeur future. S'il étoit poſſible de croire que la nature avertît ainſi les mortels des révolutions des états, il ne faudroit pas s'étonner qu'elle eût multiplié les prodiges au moment où naquit un homme qui devoit changer la politique du monde entier & plonger dans l'eſclavage du Gouvernement militaire, Rome & toutes les nations qu'elle avoit conquiſes.

Q. Cæcilius Metellus & Titius Didius furent nommés consuls après Marc-Antoine & Albinus. La république faisoit toujours la guerre en Espagne, & Titius en fut chargé. Il se rendit dans cette province & le pro-préteur Dolabella revint à Rome. Comme ce dernier avoit remporté des victoires, on lui décerna l'honneur du triomphe. On donna à Metellus le soin des affaires de l'Italie.

An de Rome 655. Coss. Q. Cæcilius Metellus Nepos. T. Didius.

L'administration de cette année est distinguée par une loi que proposerent les deux consuls, & qui porta leur nom. Le peuple romain avoit souvent éprouvé combien les formes de sa législation étoient défectueuses. Les tribuns pouvoient faire passer des réglemens par surprise; ils pouvoient y insérer une multitude de clauses; & en obligeant les comices à les approuver ou à les rejetter dans une seule délibération, il n'étoit pas rare de voir passer des loix très-dangereuses, à l'aide de quelques clauses populaires. Afin de prévenir cet abus, Cæcilius & Didius demanderent qu'avant qu'une loi reçût la sanction du peuple elle fût affichée dans le Forum trois jours de marchés consécutifs;

Loi Cæcilia Didia.

qu'on votât ſéparément ſur chacune de ſes clauſes, & que le peuple fût le maître de la rejetter en tout ou en partie (1).

Cette loi produiſit des effets ſalutaires, & quoiqu'elle ne ſuffît pas à beaucoup près pour prévenir le retour des déſordres qui venoient de troubler la république, elle arrêta du moins quelques années le torrent de la force tribunitienne; mais tant que la ſource demeuroit ouverte, une ſtagnation paſſagere ne faiſoit qu'accroître l'impétuoſité avec laquelle ce torrent renverſoit à la premiere occaſion toutes les barrieres que lui oppoſoient la police où les loix. L'inefficacité des meſures que prennent les états après une ſédition dangereuſe, montre combien il eſt difficile de faire conſentir les hommes à une réforme abſolue & complette.

Il faut remarquer qu'à cette époque où le peuple montroit une ſi grande animoſité contre le ſénat & les nobles, les premieres claſſes des ci-

(1) Cicéron, Philippique troiſieme, cinquieme diſcours *pro domo ſuâ*. Lettre à Atticus, L. 2.

toyens défendoient les loix ſomptuaires, tandis que les tribuns vouloient les abolir. Lorſque le tribun Duronius propoſa d'annuller la loi ſomptuaire de Fannius, il dit aux plébéiens, « quelle eſt votre liberté, ſi » vous n'êtes pas les maîtres de jouir » de ce que vous avez; ſi vous êtes » aſſervi à des regles dans la dépenſe » de vos tables, ſi vous êtes gênés » dans vos plaiſirs? Détruiſons ces » triſtes veſtiges de l'antiquité & ac- » cordons-nous le droit de diſpoſer » des biens que nous avons acquis » & de ceux que nous ont tranſmis » nos ancêtres (1) ».

L'année ſuivante les cenſeurs chaſſerent ce tribun du ſénat pour avoir employé des expreſſions ſi contraires aux bonnes mœurs; & Duronius ſe vengea en accuſant le cenſeur Antoine d'avoir donné de l'argent pour obtenir ſon emploi.

An de Rome 656. Coſſ. Cn. Cornelius Lentulus. P. Licinius Craſſus.

Cn. Cornelius Lentulus, & Publius Licinius Craſſus, ayant été nommés au conſulat, le dernier fut envoyé en Eſpagne, & le premier demeura en Italie. On trouve ici une lacune de

Lacune dans l'hiſtoire romaine.

(1) Valere Maxime, L. 2, ch. 9.

quelques années dans l'hiſtoire romaine; on ne connoît guere que les noms des conſuls & quelques faits particuliers, qui ne donnent pas une idée de ce qui ſe paſſa à Rome, ou chez les nations étrangeres, durant cet intervalle. Nous allons rapporter ces faits particuliers, dont les dates ne ſont pas très-ſûres.

An de Rome 656. Le ſénat publia cette année deux édits remarquables, l'un qui condamna l'uſage de la magie, & l'autre qui défendit les ſacrifices humains (1). Le premier fait voir quelle étoit alors la crédulité des Romains, & le ſecond nous montre les reſtes d'une ſuperſtition barbare, qui dominoit toujours le peuple, quoiqu'elle ne fût pas autoriſée par le gouvernement (2).

Sous le conſulat ſuivant, Ptolomée Appion légua à la république le royaume de Cyrene. Mais les Romains, qui faiſoient ſemblant de protéger la liberté des nations, lorſqu'elles ne s'en rendoient pas indignes, par des actes d'ingratitude & de perfidie, ne profiterent point de cette conceſſion; ils laiſſerent

(1) Pline, L. 30, ch. 1.
(2) Dion Caſſius, L. 42.

les peuples de Cyrene jouir quelque tems de leur indépendance, & ils leur donnerent une eſpece de gouvernement populaire, mais enſuite ils réduiſirent cette contrée en province romaine, avec toutes les autres qui en dépendoient.

An de Rome 658. Coſſ. L. Licinius Craſſus. Q. Mucius Scevola.

On avoit fait jadis des loix pour exclure de la ville les étrangers, & il paroît qu'on les renouvella & qu'on les étendit ſous le conſulat de Licinius Craſſus ou de Mucius Scevola; car les hiſtoriens parlent d'une loi ſur cet objet, qui porte leur nom. Les habitans de l'Italie continuoient à refluer à Rome; ils eſpéroient obtenir en corps les droits de citoyens, ou du moins ſe faire enrôler furtivement dans quelques-unes des tribus. Pluſieurs d'entre eux y furent enrôlés en effet, & arriverent aux premieres dignités de l'état.

Lex Licinia Mucia de civibus regendis.

Les factions étoient très-favorables à cette ſupercherie des étrangers; les chefs de parti connivoient à l'enrôlement de quiconque vouloit défendre leur cauſe; les tribuns, quelques fuſſent leurs diſpoſitions à l'égard des alliés qui réclamoient en corps le titre de citoyens, favoriſoient ce projet, comme un moyen de s'oppoſer au ſénat. Ils

comptoient que plus il y auroit de plébéiens, & plus il leur ſeroit aiſé de diminuer le pouvoir des nobles, & de dominer la république. La loi de Licinius & de Mucius ordonna des recherches ſur cette matiere, & tous ceux qui exerçoient ſans titres les privileges de citoyens de Rome, furent renvoyés dans leur patrie (1).

On dit que Servilius Cæpion fut accuſé dans ce conſulat de s'être mal conduit dix années auparavant, lorſqu'il commandoit l'armée contre les Cimbres. Il avoit déplu à la faction populaire, en s'oppoſant à la loi de Saturninus, qui ordonnoit de diſtribuer gratuitement du bled au peuple, & ſes ennemis crurent trouver une occaſion favorable pour le perdre; le peuple le condamna, & chaſſa d'une maniere violente de l'aſſemblée deux des tribuns qui voulurent interpoſer leur voix négative en ſa faveur. Valere-Maxime obſerve que les hiſtoriens de ſon tems n'étoient pas d'accord ſur la ſuite de cet arrêt; les uns ſoutenoient que Cæpion fut mis à mort en priſon, que ſon corps fut enſuite traîné dans

(1) *Aſcon. in orat. pro Cornelio Majeſt. reo.*

les

les rues & jeté dans le Tibre, & les autres, que le tribun Antiſtius l'arracha des mains de la populace, & lui fournit des moyens de s'évader (1).

Norbanus, qui paſſoit pour l'inſtigateur de la condamnation de Cæpion, fut lui-même accuſé l'année ſuivante de malverſation & de ſédition; mais il jouiſſoit d'une ſi grande popularité, & l'orateur Antoine le défendit avec tant d'adreſſe, qu'il fut abſous (2).

La guerre continuoit toujours en Eſpagne. Rome, après avoir gagné des victoires dans cette province, y envoya dix commiſſaires pour y rétablir la paix; leurs efforts n'eurent point de ſuccès, les hoſtilités recommencerent l'année ſuivante.

L. Cornelius Sylla, qui avoit été queſteur l'an de Rome 646, ſollicita la préture ſans avoir été édile. Il dédaignoit depuis quatorze ans les honneurs de l'adminiſtration; on ignore ſi c'étoit par indolence ou par défaut d'ambition. On peut, d'après ſon caractere, expliquer ſa conduite de l'une ou de l'autre maniere; car il aimoit

An de Rome 660. Coſſ. C. Valerius Flaccus. M. Herrenius. Sylla demande la préture.

(1) Valere Maxime, L. 4, ch. 7.
(2) Cicéron, Dialog. de l'orateur, L. 2.

beaucoup le plaiſir, & il ne ſe ſoucioit point des diſtinctions de la magiſtrature. Les plébéiens eſpéroient de magnifiques jeux durant ſon édilité; ils ſuppoſoient qu'il feroit venir un grand nombre de bêtes farouches de la Mauritanie, dont le roi étoit ſon ami, & ils voulurent le choiſir pour édile, avant de le nommer préteur. Sylla promit de donner durant ſa préture les jeux qu'on attendoit de ſon édilité, & l'année ſuivante il fut élu préteur; il remplit les eſpérances du peuple, car dans un de ſes jeux on vit, au milieu du cirque, cent lions mâles qui combattirent des chaſſeurs Maures (1). C'eſt par de tels moyens que les aſpirans aux emplois obtenoient les ſuffrages du peuple de Rome.

Tandis qu'une multitude capricieuſe & déſordonnée gouvernoit l'état, des citoyens vertueux donnoient des preuves de magnanimité & de grandeur d'ame. P. Rutilius réforma durant ſa queſture en Aſie une foule d'abus introduits par les chevaliers qui étoient chargés de la perception des impôts; il fut accuſé des concuſſions qu'il s'étoit

(1) Pline, Liv. 8, ch. 16.

efforcé de punir, & traduit devant un tribunal composé de chevaliers. Indigné de cette manœuvre odieuse, il refusa les secours de ses amis; il expliqua à ses juges pourquoi ses accusateurs étoient acharnés contre lui, & après leur avoir déclaré qu'il ne se défendroit pas d'une autre maniere, il leur dit qu'ils pouvoient donner leur arrêt. Il fut condamné, & il se retira à Smyrne, d'où il ne voulut plus sortir. Sylla devenu maître de l'état, essaya vainement de le rappeller à Rome (1); on ne doit pas blâmer le ressentiment de Rutilius, son cœur fier & noble ne put pardonner une condamnation aussi injuste.

Les proconsuls Didius & Crassus obtinrent l'honneur du triomphe à leur retour d'Espagne. Valerius Flaccus fut chargé de la guerre qui éclata de nouveau dans une de ces Provinces, Perpenna commandoit dans l'autre. Flaccus remporta une victoire signalée près de Belgida; il tua environ vingt mille

(1) Valere Maxime, Liv. 2, ch. 7. Tite-Live, L. 70. Orosius, L. 5, ch. 17. Cicéron, Dialogues de l'orateur & Dialogue des orateurs illustres. Pædianus, *in Divinationem*. Velleius Paterculus, Liv. 2.

hommes à l'ennemi, mais il ne put ſubjuguer le canton. Ceux des naturels qui étoient diſpoſés à capituler, furent environnés par leurs compatriotes; la maiſon où ils s'étoient réunis pour délibérer ſur les termes de la capitulation, fut miſe en feu, & ils périrent tous au milieu des flammes.

An de Rome 661. Coſſ. C. Claudius Pulcher. M. Perpenna.

Les Thraces ayant auſſi rallumé la guerre ſur les frontieres de la Macédoine, Geminius qui y commandoit en qualité de propréteur, fut battu, & la province ravagée par l'ennemi.

Sylla, à la fin de ſa préture, fut envoyé en Aſie, avec ordre de rétablir Ariarathes ſur le trône de Cappadoce, qu'avoit uſurpé Mithridate, & Pylamenes ſur celui de la Paphlagonie, dont Nicomede, roi de Bythinie, l'avoit chaſſé. Après avoir exécuté heureuſement ces deux commiſſions, il continua ſon voyage vers l'Euphrate, & il eut une conférence, & ſigna un traité avec un ambaſſadeur d'Ariarathes, roi des Parthes (1).

Edit des cenſeurs contre les rétheurs latins.

D'après l'édit des cenſeurs, Cn. Domitius Ahenobarbus, & C. Licinius

(1) Plutarque, Vie de Sylla. Appien, *in Mithridat.* Juſtin, L. 33. Strabon, L. 12.

Craſſus, qui ſupprima les écoles des rhéteurs latins (1), il paroît que les Romains s'efforçoient toujours d'arrêter le progrès des lettres, ainſi que celui des autres arts. « Nous avons » appris, diſoient les cenſeurs dans » leur édit, que des Latins prenant le » nom de rhéteurs, ont ouvert de » nouvelles écoles, où la jeuneſſe ſe » porte en foule & paſſe ſes jours » dans l'oiſiveté. Nos ancêtres vou- » loient que leurs enfans fuſſent élevés » d'une autre maniere. Cette inſtitution » nous paroît dangereuſe, & nous » avons cru devoir témoigner aux » rhéteurs Latins & à leurs diſciples, » que nous la déſapprouvons (2). » Cicéron avoit alors quatorze ans, & comme il s'adonnoit à l'étude de l'éloquence, il eſt probable qu'il fut affligé de ce décret.

Sous le conſulat de Marcus Philippus & de Sext. Julius Céſar, il y avoit, ſelon Pline, dans le tréſor de Rome un million ſix cent vingt-huit mille huit

(1) Cicéron, Dialog. de l'orateur, L. 3, ch. 24.

(2) Aulugelle, L. 15, ch. 11.

LIVRE II. CHAP. VI. Valeur du tréſor de Rome.

cent vingt-neuf *pondo* (1) d'or (2); c'eſt-à-dire, de ſoixante à quatre-vingt millions ſterling. Un préſent que le roi de Mauritanie envoya cette année, manqua d'exciter une guerre civile, & donna une nouvelle ardeur aux paſſions qui la produiſirent bientôt après. Bocchus voulut laiſſer aux Romains un long ſouvenir des ſervices qu'il leur avoit rendus, en livrant Jugurtha, & il leur envoya vingt ſtatues d'or qui repréſentoient cet événement. Celle de Sylla, qui avoit reçu le roi de Numidie, s'y trouvoit. On placa les ſtatues au Capitole. Marius, furieux de ce qu'on l'avoit oublié dans le monument, entreprit de les en ôter. Sylla, enorgueilli d'un ſi beau trophée, s'y oppoſa; leur querelle auroit enſanglanté la république, s'ils n'avoient pas eu l'un & l'autre des affaires plus graves.

Groupe d'or maſſif donné par le roi de Mauritanie.

Actes de Livius Druſus.

Tous les habitans de Rome & de l'Italie s'occupoient alors des projets de Livius Druſus, tribun plein d'activité, qui vouloit faire des innovations de la plus grande importance. Il agit

(1) Le pondo romain étoit de 10 onces.
(2) Pline, Liv. 33, ch. 3.

d'abord de concert avec les chefs du ſénat, & il entreprit de réformer l'adminiſtration de la juſtice. L'ordre équeſtre ſe trouvoit ſeul en poſſeſſion des tribunaux. Les ſénateurs deſiroient recouvrer au moins une partie de cette prérogative, & Druſus propoſa une loi qui tendoit à rendre au ſénat la puiſſance judiciaire. Afin de prévenir l'oppoſition de l'ordre équeſtre, il admettoit trois cents chevaliers au ſénat; pour que les ſénateurs, dont le nombre ne paroît pas avoir été alors de plus de trois cents, ne déſaprouvaſſent point cette augmentation, il donnoit à chacun d'eux le choix d'un des nouveaux membres; les ſix cents ſénateurs devoient fournir les Juges (1). Pluſieurs des chevaliers approuverent cette diſpoſition, mais il paroît que l'ordre en général ne la goûta point; ils crurent qu'on cherchoit à les priver du crédit que leur donnoit l'adminiſtration de la juſtice, & ils refuſerent des places au ſénat (2). Livius Druſus propoſa auſſi d'affoiblir le titre

Lex de judiciis.

Lex nummaria.

(1) Appien, *De bello civili*, L. 1. Aut. *De viris illuſtribus*, ch. 66. Cicéron, *pro Cluentio.*

(2) *Ibid.*

des monnoies d'argent, en y mettant un huitieme d'alliage. La partie de ſon projet qui regardoit les citoyens indigens & tous les habitans de l'Italie, excita de vives alarmes.

Lex de coloniis.

Il demanda qu'on établît toutes les colonies projetées par la loi de Caius Gracchus. Le conſul Marcus Perpenna ayant oſé combattre ce deſſein, Druſus le fit traîner en priſon. Les licteurs qui exécuterent cet ordre, ſe ſaiſirent de Perpenna d'une maniere ſi brutale, que le ſang jaillit de ſes narines. « C'eſt » l'aſſaiſonnement des tortues qu'a » mangé le conſul, dit Livius Dru- » ſus (1). » Ce mot groſſier & barbare donne lieu de croire que Perpenna étoit accuſé d'enfreindre les loix ſomptuaires relatives à la table.

Lex de civitate ſociis dandâ.

Les habitans de l'Italie réclamoient depuis long-tems le droit de cité. Druſus les ſeconda, & il propoſa une loi à cet effet. Toutes ſes autres loix avoient réuni les ſuffrages de l'un des partis de la république, & il les avoit fait adopter par intrigue ou par force. Celle-ci attaquoit la conſidération

(1) Aut. *De viris illuſtribus, in L. Druſ.* Val. Max. L. 9. ch. 5. Florus.

perſonnelle de chaque citoyen, & elle fut rejetée d'une voix unanime.

Ce tribun ne ceſſoit pas de dire qu'il combleroit de faveurs tous les ordres de l'état, & que ſes ſucceſſeurs n'auroient plus rien à leur accorder (1). Mais les citoyens en général étoient fatigués de ſa bienveillance, & les peuples de l'Italie ne lui tenoient pas grand compte d'un projet qu'il n'avoit pu exécuter. Peu de tems après, il eut un évanouiſſement au milieu des comices. Papirius Carbon, l'un de ſes collegues dans le tribunat, s'écria : « ô Marcus Druſus, toi qui as donné » le jour à un indigne fils, tu diſois » avec raiſon que la république eſt » ſacrée, & que ceux qui oſent l'atta- » quer ſont ſûrs d'être punis. La témé- » rité de Livius donne un nouveau » luſtre à la ſageſſe de ſon pere (2). » Ces mots adreſſés à un auditoire porté à la ſuperſtition, & prêt à faire tout ce qui ſembloit autoriſé par les dieux, déterminerent vraiſemblablement le ſort de Livius Druſus. L'aſſemblée pouſſa des cris de joie, Druſus

(1) Florus, L. 3, ch. 17.
(2) Cicéron, Dialogue des orateurs illuſtres.

fut reconduit chez lui par une foule nombreuſe, & il reçut une bleſſure ſecrette, dont il mourut (1). Bientôt après, on annulla ſes loix, comme ayant été promulguées ſous des auſpices défavorables. Les peuples de l'Italie montroient beaucoup de reſſentiment, ils délibéroient ſur les moyens de ſe venger, & leurs conciliabules alarmoient la république.

Les tribuns crurent avoir trouvé une occaſion favorable de ſatisfaire leurs animoſités particulieres, & ils fomenterent ces troubles; un décret du peuple, ſollicité par C. Varius Hybrida, ordonna des recherches contre ceux qui avoient ſecondé la demande des alliés touchant les titres & les privileges de citoyens. Calpurnius Beſtia, conſul de l'année précédente, l'orateur M. Aurelius, & d'autres hommes auſſi célebres, furent condamnés (2). Mummius Achaicus fut exilé à Delos. Emilius Scaurus, qui étoit depuis long-tems prince du ſénat,

(1) Velleius Paterculus, L. 2, ch. 13, 14. Appien, Florus, L. 3, ch. 13.

(2) Appien, Val. Max. L. 8, ch. 6. Cicéron, Dialogue des orateurs illuſtres.

fut accusé devant le peuple du même grief. Le tribun Quintus Varius, son accusateur, étoit né en Espagne; la défense de Scaurus fut très-courte; la voici: « Q. Varius, né en Espagne sur » les bords du Sucro, dit que M. » Emilius Scaurus, prince du sénat, » a encouragé la révolte de vos sujets; » il ne cite ni témoins ni preuves, » Scaurus nie le fait, prononcez (1). » Il fut absous.

L'année suivante Varius fut accusé à son tour, & condamné d'après le décret qu'il avoit obtenu. Tandis que Rome occupée de ces procès négligeoit les autres affaires civiles, & ne prenoit aucune mesure pour la sûreté de l'état, les habitans de l'Italie formoient des ligues dangereuses & levoient l'étendard de la révolte. Ils étoient d'abord irrités de n'avoir pas obtenu ce qu'ils sollicitoient, & ensuite de ce qu'on traitoit leurs défenseurs comme des criminels. Afin de concerter le plan de leurs opérations, ils envoyerent des députés à Corfinium; ces députés

Révolte des alliés d'Italie.

Guerre sociale.

(1) Cicéron, *pro M. Scauro filio.* Aut. *De viris illustribus*, ch. 72. Quintilien, L. 5, ch. 12. Val. Max. L. 3, ch. 7.

devoient former un ſénat, & nommer deux officiers chargés de la puiſſance exécutrice, avec le titre de conſuls.

Rome voyant que les alliés ſe donnoient mutuellement des ôtages, fut convaincue qu'ils tramoient des complots dangereux. Le proconſul Servilius, qui commandoit dans le Picentin, inſtruit qu'on tenoit à Aſculum des délibérations ſecrettes, s'y rendit, afin de les arrêter; mais ſa préſence hâta la révolte. Les habitans jugerent, d'après ſes remontrances & ſes menaces, que leur deſſein étoit connu, & qu'il y auroit du danger à en différer l'exécution. Ils prirent les armes & ils égorgerent Servilius, ſon lieutenant, & tous les citoyens de Rome qui ſe trouverent dans la place. Chacune des villes qui avoit pris part au complot, ſe déclara; les Marſes, les Samnites, les Peligniens, les Veſtiniens, les Marciniens, les Picentins, les habitans de Ferente, d'Hirpinum, de Pompeia, de Venuſe, de la Pouille & de la Lucanie, envoyerent une nouvelle députation à Rome, & ils demanderent de nouveau qu'on leur accordât le droit de cité.

Le ſénat refuſa de les entendre; il

leur fit dire qu'on leur donneroit audience lorsque les alliés ne tiendroient plus d'assemblée, & renonceroient à leurs prétentions.

La guerre étant ainsi déclarée, on se prépara au combat de part & d'autre. Les alliés mirent en campagne cent mille hommes divisés en plusieurs corps, & commandés par différens généraux. Rome se retrouva dans la position où elle avoit été trois cents ans auparavant; son territoire ne s'étendoit plus qu'à quelques milles au-delà de ses murailles; elle n'avoit jamais vu si près d'elle un si grand nombre d'ennemis, mais son enceinte étoit beaucoup plus étendue; chacun de ses sujets étoit également propre à servir l'état en qualité de guerrier & en qualité de citoyen; elle leur ordonna de prendre le sagum ou l'habit militaire, & après avoir réuni sous ses drapeaux les peuples Latins, les colonies qui lui demeuroient fidelles, & quelques mercenaires de la Gaule & de la Numidie, elle rassembla des forces égales à celles de ses alliés.

An de Rome 663. Coss. L. Jul. César. P. Rutilius Lupus.

Les consuls furent mis à la tête des deux armées principales; Lucius Julius César établit ses quartiers dans le pays

des Samnites (1), & Rutilius dans celui des Marſes (2). Ils avoient ſous leurs ordres les officiers les plus célebres & les plus expérimentés de la république. Excepté les noms des généraux romains & des généraux ennemis, on ſait peu de choſe de cette guerre. Pompeius Strabon, pere du grand Pompée, Cæpion, Perpenna, Meſſala & Caius Marius, étoient lieutenans de Rutilius (3). Lentulus, Didius, Craſſus & Marcellus, ſervoient dans l'armée de Céſar. T. Afranius, P. Ventidius, Marcus Egnatius, Q. Pompedius, C. Papius, M. Lamponius, C. Judacilius, Hireus, Aſſinius & Vetius Caton, commandoient les alliés. Les troupes des deux partis avoient la même diſcipline & les mêmes armes. Les Romains devoient ſe trouver inférieurs en nombre & en reſſources après la premiere campagne, mais ils

(1) Il fait aujourd'hui partie du royaume de Naples.

(2) Le pays des Marſes touche à la frontiere de ce qu'on appelle maintenant l'Etat du Pape.

(3) Le même qui avoit défait les Cimbres & les Teutons, & qui avoit été conſul ſept fois.

jouissoient de plus de réputation, on les craignoit davantage, & leurs généraux étoient plus connus. Les alliés avoient si bien pris leurs mesures, & ils firent avec tant d'ardeur cette guerre qu'ils méditoient depuis quelques années, que les Romains furent d'abord surpris & battus en plusieurs rencontres.

On n'a point de détail complet sur ces opérations, & on ne peut former une relation intéressante ou instructive avec les monumens qui nous restent. Je me bornerai à indiquer les combats & à dire quelle fut l'issue de cette guerre.

Lucius César, l'un des consuls, fut défait par Vetius Caton, près d'Esernie, & il laissa deux mille morts sur le champ de bataille. Les alliés investirent la ville d'Esernie, & quelques officiers romains de distinction se virent réduits à s'évader de la place, déguisés en esclaves. Deux cohortes de la république furent taillées en pieces à Venafre, & cette colonie tomba au pouvoir de l'ennemi. Rutilius, l'autre consul, fut aussi battu par les Marses, & il fut tué avec huit mille de ses soldats. Le sénat écrivit à Lucius César

de revenir à Rome préſider à l'élection du ſucceſſeur de Rutilius; mais la poſition des ennemis ne lui permettant point de s'éloïgner, Rome n'eut qu'un conſul le reſte de la campagne, & ſa ſeconde armée fut aux ordres des proconſuls Marius & Cæpion.

Rutilius & les autres citoyens qualifiés furent enterrés à Rome; mais le peuple ayant montré beaucoup de conſternation au milieu des ces funérailles publiques, le ſénat ordonna d'enterrer déſormais les morts dans l'endroit où ils ſeroient tués.

Sur ces entrefaites, Lucius Céſar remporta une victoire dans le pays des Samnites; le ſénat, pour ranimer la confiance du peuple, & faire croire que les alliés étoient ſoumis, enjoignit aux ſujets de la république de quitter l'habit militaire (1).

L'époque des élections conſulaires étant arrivée, Cn. Pompeius Strabon, & Porcius Caton, furent choiſis.

An de Rome 664. Pompée gagna une victoire complette ſur les Marſes; & malgré la dé-

(1) Tite-Live, L. 74. Appien, Oroſius, L. 5, ch. 18. Florus, L. 3, ch. 18. Velleius Paterculus, Eutrope.

Coss. Cn. Pompeius Strabon. * L. Porcius Caton.

ſenſe opiniâtre de la garniſon, il réduiſit la ville d'Aſculum, où les hoſtilités avoient d'abord commencé, & où les Romains avoient eſſuyé de ſanglans outrages. Les principaux habitans furent mis à mort, & les autres vendus à l'encan. Caton, l'autre conſul, voulut attaquer les retranchemens des Marſes, & il fut tué; & quoique Marius & Sylla euſſent remporté des avantages en pluſieurs endroits, l'iſſue de la guerre étoit toujours extrêmement douteuſe.

Les Umbriens, les Etruſques & les habitans des autres diſtricts de l'Italie qui avoient héſité juſqu'alors ſur le parti qu'ils devoient embraſſer, ſéduits par la perſévérance & les ſuccès de leurs voiſins, ſe déclarerent en faveur des rébelles. La révolte alloit gagner les diſtricts les plus éloignés de l'empire; les habitans de ces parties éloignées avoient beaucoup de peine à faire paſſer à Rome des proviſions & l'argent des impôts, & l'on étoit perſuadé qu'ils ne tarderoient pas à refuſer à la république la ſoumiſſion qu'ils lui devoient en qualité de provinces conquiſes.

Mithridate, roi de Pont, profita de ces circonſtances; il mit toutes ſes

forces en mouvement, il chaſſa Nicomede de la Bythinie, & Ariobarzane de la Cappadoce, & il ſe rendit maître de la plus grande partie de l'Aſie mineure.

Politique des Romains lorſqu'ils [illegible]nt contraints de ſe ſoumettre à la néceſſité.

Rome ainſi preſſée de toutes parts, crut devoir accorder aux alliés ce qu'ils demandoient; mais le ſénat eut l'adreſſe de paroître généreux, & d'ôter à cette conceſſion l'apparence de la foibleſſe ou de la crainte.

Les Latins qui étoient demeurés fideles à la république, obtinrent d'abord tous les privileges de citoyens de Rome. On accorda enſuite la même faveur aux Umbriens & aux Toſcans, qui ne s'étoient pas encore déclarés, ou plutôt qui s'étoient déclarés les derniers. Les autres habitans de l'Italie crurent qu'on leur donneroit de bonne grace ce qu'ils eſſayoient d'emporter de force; ils ne firent plus la guerre avec la même ardeur, & ils ſe retirerent de la ligue afin qu'on leur tînt compte de cet empreſſement.

Les Marſes, les Samnites & les Lucaniens, qui avoient été les premiers auteurs de la révolte, ou qui avoient montré le plus de haine pour la république, ne purent obtenir alors le droit

de cité. A la fin de la guerre civile qui éclata bientôt après parmi les citoyens de Rome, ces peuples ſe trouverent anéantis, & on établit des colonies romaines ſur leur territoire, ou bien ceux qui ſurvéquirent ſe rangerent du parti de Sylla, & ils obtinrent de cette maniere le privilege qu'ils réclamoient. Ainſi en peu d'années tous les habitans de l'Italie, du Rubicon au détroit de Meſſine, devinrent citoyens de Rome. Le nombre de ceux qui avoient part à la ſouveraineté, déja trop conſidérable avant la guerre ſociale, le fut bien davantage à cette époque; la conſtitution ſe trouva ſurchargée, & ſi ce vice ſeul ne devoit pas la détruire, on ne doutoit point qu'il ne produiſit bientôt une révolution fatale à la république. Les aſſemblées générales avoient toujours été tumultueuſes; mais du moment où tous les peuples d'Italie eurent droit d'y vôter, elles devinrent impraticables ou elles n'offrirent plus que des attroupemens déſordonnés qui rempliſſoient les rues de Rome & les champs voiſins; & lorſque les hiſtoriens nous diſent que le peuple donna des décrets contraires au ſénat, il y a

lieu de croire que l'adminiſtration étoit ſuſpendue par le parti qui gouvernoit la populace.

Licinius Craſſus & L. Julius Céſar furent nommés cenſeurs & chargés de faire de nouveaux rôles du peuple. Cette opération fut difficile & ennuyeuſe ; il fallut examiner ſoigneuſement les regiſtres de chaque communauté, afin de connoître ceux qu'on devoit ajouter à la liſte des citoyens de Rome. La loi de Papirius Carbon, qui venoit d'accorder le droit de cité à ceux qui étoient nés en Italie, ou qui s'y trouvoient naturaliſés dès long-tems, & même à tous les étrangers qui étant incorporés dans un des municipes & y faiſant leur réſidence, s'inſcrivoient chez le préteur durant ſoixante jours (1), augmenta encore la difficulté de ce travail ; ainſi l'état ne jouit plus ſeul du droit de créer ſes citoyens ; chacun des municipes en jouit également.

On ne ſait pas quel nombre d'étrangers les cenſeurs inſcrivirent ſur les rôles, mais il égala probablement

(1) Cicéron, Oraiſon pour le poëte Archias.

celui des anciens citoyens, & dès cet instant ils auroient pu former dans l'état une faction puissante & dangereuse, si on n'avoit pas pris des mesures efficaces. On en fit huit tribus particulieres (1); ils n'eurent ainsi que huit voix sur trente-cinq (2), & les autres citoyens conserverent une grande majorité; mais ce stratagême fut bientôt découvert par ceux dont il rendoit la position désavantageuse, & il produisit de nouveaux troubles.

Tandis que les Romains méditoient & opéroient ce changement, ils trouverent le loisir de s'occuper de la tranquillité de la ville & de l'administration de la justice.

Lex Plotia de judiciis. Loix de Plotius.

Plotius, un des tribuns, fit passer une loi nouvelle sur l'élection des juges; cette loi déclara que chaque tribu choisiroit annuellement quinze citoyens, sans distinction de rangs;

(1) Velleius Paterculus, L. 2, ch. 20.

(2) Tous les historiens disent ici qu'aux trente-cinq tribus on en ajouta huit nouvelles; mais les écrivains de Rome ont toujours parlé depuis de trente-cinq tribus; & il y a lieu de croire que réellement leur nombre ne fut pas augmenté. *Voyez* Cicéron, second discours sur la loi agraire, L. 2.

qu'on formeroit enſuite une liſte de tous les citoyens nommés, & qu'on en tireroit les juges de toutes les cauſes qui ſurviendroient (1) : elle parut équitable en ce qu'elle donnoit à toutes les claſſes des Romains un droit égal à être choiſis pour jurés, & à chaque individu l'eſpoir d'être jugé par ſes pairs.

Lex Plotia de vi. Le même tribun fit paſſer une autre loi pour le maintien de la tranquillité de Rome; celle-ci déclara que ce ſeroit un crime capital de ſe montrer en public avec une arme ou un inſtrument de mort; d'occuper un poſte fortifié dans la ville, de violer l'aſyle d'un citoyen ou de troubler une ſociété quelconque, d'interrompre une aſſemblée du ſénat, du peuple ou des juges. Catulus y ajouta une nouvelle clauſe qui ſoumettoit à une peine capitale ceux qui mettoient des hommes armés autour du ſénat, ou qui faiſoient violence à un magiſtrat (2).

(1) Pædianus, *in Cornelianam Ciceronis.*

(2) Cicéron, Diſcours *pro Cœlio* & *de Haruſpicum reſponſis.*

CHAPITRE VII.

Triomphe de Pompeius Strabon. Progrès de Sylla. Guerre contre le roi de Pont. Accroiſſement du royaume de Pont. Sylla eſt chargé de la guerre contre Mithridate. Progrès & violences du tribun Sulpicius. La commiſſion de Sylla révoquée en faveur de Marius. Sylla marche à Rome. Il chaſſe de la ville Marius & ſa faction. Ses opérations en Grece. Siege d'Athenes. Bataille de Chéronée. Bataille d'Orchomenos. Ce qui ſe paſſoit à Rome. Progrès de Cinna. Cinna s'enfuit. Il revient à Rome. Traité de Sylla avec Mithridate. Sylla paſſe en Italie. On lui oppoſe des armées nombreuſes. Il a tour à tour des ſuccès & des revers. Il finit par triompher. Ses proſcriptions. Il eſt nommé dictateur. Loix qu'il établit. Son abdication & ſa mort.

QUOIQUE la guerre ſociale n'eût pas été heureuſe, elle fut ſuivie d'un triomphe. Le ſénat fut obligé de ſe ſoumettre aux prétentions de l'ennemi; mais ſous prétexte des avantages qu'a-

LIVRE II. CHAP. VII. Triomphe de Pompeius Strabon.

voient remportés les Romains en différentes rencontres, il crut devoir dépoſer des trophées au Capitole; il chargea Pompeius Strabon de la cérémonie; on lui fit cet honneur, ou parce qu'il avoit réduit la ville d'Aſculum, qui leva la premiere l'étendart de la révolte, ou parce qu'il avoit gagné la derniere victoire qui précéda la paix. C'étoit en apparence un triomphe des anciens citoyens ſur les nouveaux, & dans le fait c'étoit le triomphe de ces derniers. Ventidius Baſſus, qu'on avoit pris durant la guerre & qui ſuivit le char du triomphateur, fut admis au rang des citoyens. Il arriva par la ſuite aux plus hautes dignités de l'état, il gagna des batailles & il conduiſit à ſon tour des trophées & des captifs au Capitole (1).

Sylla avoit eu des ſuccès durant la guerre ſociale, par-tout où il avoit eu à ſes ordres des diviſions ſéparées, & il avoit donné des preuves d'un talent ſupérieur. Sa grandeur d'ame dans toutes les occaſions; ſon courage intré-

(1) Valere Maxime, L. 6, ch. 9. Aulugelle, L. 15, ch. 4. Pline, L. 7, ch. 43. Dion Caſſius, 43.

pide

pide au milieu des dangers; sa fermeté à l'égard de l'ennemi; ses prodigalités envers les troupes, lui méritèrent l'attachement & la confiance de ses soldats; mais il est vraisemblable qu'il ne suivoit alors que l'impulsion de son caractere, & qu'il ne formoit aucun des projets qu'il réalisa depuis. Il veilla toujours négligemment sur la discipline militaire; Albinus, son lieutenant, ayant été tué dans une émeute, il traita cette violence de bagatelle, & il se contenta de dire que les troupes expieroient cette faute un jour de bataille (1).

An de Rome 665. Coss. L. Cornelius Sylla. Q. Pompeius Rufus.

De retour à Rome il se mit au nombre de ceux qui demandoient le consulat; il fut choisi, & on lui donna Quintus Pompeius Rufus pour collegue.

Le sénat crut devoir garder des troupes en Italie jusqu'à ce que la tranquillité publique fût rétablie entiérement; l'armée qui avoit été sous les ordres de Cneius Pompeius Strabon l'année précédente fut destinée à ce service, & on en donna le commandement à Quintus Rufus.

(1) Plutarque, Vie de Sylla.

LIVRE II. CHAP. VII.

Guerre contre le roi de Pont.

La guerre contre Mithridate, roi de Pont, occupoit ſur-tout les conſeils de la république, & Sylla fut chargé d'aller combattre ce prince avec l'armée qui ſe trouvoit alors dans la Campanie.

Accroiſſement du royaume de Pont.

La monarchie du Pont s'étoit élevée ſur les ruines des établiſſemens Macédoniens en Aſie, & elle étoit devenue un des royaumes les plus conſidérables de l'Orient.

Mithridate avoit reçu de ſes aïeux un pays d'une vaſte étendue, dont la longueur, d'après le témoignage de l'ambaſſadeur de ce prince, qui ſe trouve dans Appien, étoit de vingt mille ſtades, c'eſt-à-dire de plus de deux mille milles. Il y avoit joint le royaume de la Colchide & les autres provinces ſituées ſur le Pont-Euxin. Ses troupes nationales montoient à trois cens mille fantaſſins & quarante mille cavaliers; la Thrace & cette partie de la Scythie qui bornoit les Palus-Méotides & le Tanaïs, où il exerçoit une domination voiſine de la ſouveraineté, lui fourniſſoient d'ailleurs beaucoup d'auxiliaires. Il conſervoit auſſi des prétentions ſur la Bythinie & la Cappadoce; mais, craignant Rome,

il avoit négligé juſqu'alors de les faire valoir, ou il ſe préparoit ſécrettement à lutter contre cette puiſſance formidable. Il y a lieu de croire qu'à l'exemple de tous les monarques il multiplioit ſes prétentions à meſure qu'il augmentoit ſes forces, & qu'il n'y mettoit d'autres bornes que celles de ſes moyens. Tels étoient ſes reſſources & ſon caractere, que s'il avoit rencontré ſur la frontiere de l'Europe un ennemi moins puiſſant que les Romains, l'empire du Pont ſeroit probablement devenu ſous lui une des plus grandes monarchies dont parle l'hiſtoire.

A l'époque où la guerre ſociale commença en Italie, Caſſius Longinus, Manius Acquilius & C. Oppius furent envoyés avec différens titres dans la province d'Aſie, & ils prirent ſous leur protection tous les peuples qui pouvoient arrêter les progrès de Mithridate.

Nicomede qui venoit d'être rétabli ſur le trône de Bythinie, encouragé par les généraux de la république, porta ſes hoſtilités juſques dans le royaume de Pont. Mithridate en fit des plaintes à Rome; on ne lui donna

point de ſatisfaction; perſuadé qu'il n'avoit rien à craindre des Romains durant les troubles qui diviſoient alors l'Italie, il envoya dans la Cappadoce une armée commandée par ſon fils Ariarathe, & il lui ordonna de chaſſer Ariobarzanes, allié de Rome, & de s'emparer de ce royaume. Il entra lui-même en campagne, & il marcha contre Nicomede & contre les généraux Romains, qui ayant raſſemblé toutes leurs forces & celles de leurs alliés, ſe trouvoient à la tête de cent vingt mille hommes, diviſés en différens corps.

Il attaqua chacune des diviſions de l'ennemi, & après avoir battu Nicomede, & enſuite Manius, il demeura maître de la campagne; Manius ſe rapprocha de Rhodes, Caſſius ſe retira à Apamée & le roi de Bythinie à Pergame. Sa flotte, compoſée de trois cens galeres, paſſa l'Helleſpont; elle prit tous les vaiſſeaux romains qui croiſoient dans le détroit, & bientôt il traverſa lui-même la Phrygie & l'Aſie Mineure, juſqu'à la mer de Cilicie & de la Grece. Toutes les villes de l'Aſie Mineure ſe déclarerent alors contre les Romains, & elles lui ou-

vrirent leurs portes. Oppius s'étoit réfugié à Laodicée avec un corps de mercenaires; les habitans de la place le livrerent au roi de Pont; ce prince rendit la liberté aux mercenaires; mais Oppius fut mené priſonnier au quartier général, & pour ſe moquer de ſon titre de gouverneur romain, on le fit paſſer au milieu des villes qui ſe trouvoient ſur ſa route, & on portoit devant lui les faiſceaux & les autres ſymboles de ſa dignité.

Manius Acquilius tomba auſſi au pouvoir de l'ennemi; il fut outragé de la même maniere & traité avec une barbarie que rien ne peut juſtifier ſi elle ne fut pas une repréſaille. On le traîna dans les villes de l'Aſie, monté ſur un âne; on l'obligea de déclarer dans chaque place, que ſa cupidité avoit produit la guerre; & on lui donna la mort en lui rempliſſant l'eſtomac d'or fondu.

Tandis que Mithridate accabloit ainſi ſes ennemis & bloquoit l'iſle de Rhodes, pour achever la conquête de l'Aſie Mineure, il ordonna à Archelaüs, ſon général, de pénétrer dans la Grece par la route de la Thrace & de la Macédoine.

LIVRE II. CHAP. VII.

Sylla eſt chargé de la guerre contre Mithridate.

Telle étoit la perſpective fâcheuſe de la guerre au moment où les troubles de l'Italie commencerent à ſe calmer. L. Cornelius Sylla eut ordre de s'embarquer pour la Grece avec ſix légions qui ſe trouvoient dans la Campanie, & on lui recommanda d'arrêter, s'il étoit poſſible, les progrès de Mithridate.

Mais avant ſon départ il s'éleva de nouvelles querelles dans le ſein de la république; les citoyens ſe battirent au milieu de Rome & remplirent la ville de carnage.

Il reſtoit une foule de mécontens prêts à recommencer la guerre civile; un homme d'une audace & d'une corruption extraordinaires, le tribun Publius Sulpicius ranima l'ancienne animoſité des plébéiens & des grands. Les voies de rigueur employées juſqu'alors par le ſénat & les magiſtrats envers les ſéditieux, avoient eu du ſuccès & ſuſpendu pour un tems la ruine de la république; mais ces exemples de ſévérité, loin d'arrêter ceux qui méditoient les mêmes crimes, avertirent ſeulement les chefs de faction qu'ils devoient combiner leur plan avec plus de ſoin, & n'adopter

Projets & violences du tribun Sulpicius.

des projets contre l'état qu'après s'être bien préparé. Ils calculerent mieux en effet leurs meſures; & lorſque Sulpicius parut ſur la ſcene, il s'y montra comme un général qui entame une négociation les armes à la main. Il avoit, ſelon Plutarque, trois mille gladiateurs à ſa ſolde, & malgré la loi de Plautius, il étoit toujours eſcorté par une troupe nombreuſe munie de poignards & d'autres armes offenſives; il donnoit à ces ſatellites le nom d'*anti-ſénat*, & il diſoit ouvertement qu'il les entretenoit pour dompter le ſénat. Il propoſa au peuple de rappeller d'exil ceux que les derniers troubles avoient chaſſés de Rome, & d'admettre indifféremment dans toutes les tribus les nouveaux citoyens & les eſclaves affranchis, qui, par un ſage décret du ſénat, venoient d'être enrôlés dans quatre tribus particulieres. Cette opération auroit donné une prépondérance décidée, ou trop d'influence dans les délibérations publiques, aux citoyens des dernieres claſſes; les tribuns auroient dicté les loix & ils auroient formé les rôles du peuple de la maniere la plus avantageuſe pour eux.

Sulpicius eut la hardieſſe de promettre le droit de cité à tous ceux qui s'adreſſeroient à lui, & il ne rougit pas de trafiquer au milieu du Forum des priviléges de ſes concitoyens.

Les magiſtrats & les hommes les plus reſpectables de la république, eſſayerent en vain d'arrêter ces abus; les partiſans de Sulpicius les attaquerent & les chaſſerent ſouvent du Forum ou des comices. Ils eurent recours à la ſuperſtition, afin de ſuſpendre au moins les entrepriſes du tribun; ils établirent des fêtes, pendant leſquelles il étoit défendu de vaquer à aucune affaire. Sulpicius ſomma les conſuls de révoquer les fêtes; & ſur leur refus, il ordonna à ſes ſatellites de les maſſacrer. Le jeune Pompée, fils de l'un des conſuls, fut tué en voulant ſecourir ſon pere; Sylla lui-même, qui avoit pris la fuite, & qui fut réduit à diſſimuler ſon reſſentiment, crut devoir révoquer les fêtes qu'il avoit établies (1).

La faction populaire exerçoit dans Rome une véritable tyrannie; Sylla alla joindre ſon armée qui étoit aux environs de Capoue; il crut devoir,

(1) Plutarque, Vie de Marius.

avant tout, remplir la commiſſion qu'on lui avoit donnée à l'égard de Mithridate, & laiſſer la fureur des tribuns s'épuiſer. Bientôt après ſon départ, on reconnut que Marius étoit d'intelligence avec Sulpicius, & qu'à l'aide de ce tribun, il comptoit ſatisfaire des vues ambitieuſes qui étoient au-deſſus de la vigueur de ſon eſprit & de la force de ſon corps. Afin d'humilier ſon rival, il voulut d'abord faire révoquer, par un décret du peuple, la commiſſion que Sylla avoit obtenue du Sénat, & le ſupplanter dans le commandement de l'armée contre Mithridate. Sulpicius n'eut pas de peine à obtenir ce décret, dans une des aſſemblées partielles qui ſe tenoient au milieu des rues de Rome, & qui oſoient agir au nom de tous les habitans de l'Italie. Marius ainſi nommé général de l'armée de la Campanie, envoya à Sylla deux tribuns légionnaires, avec ordre de le dépoſſéder.

Commiſſion de Sylla, révoquée en faveur de Marius.

Sylla eut l'adreſſe de perſuader à ſes troupes que ce changement leur ſeroit auſſi préjudiciable qu'à lui-même; que Marius avoit des légions favorites qu'il ne manqueroit pas d'employer; & qu'après avoir obtenu de force

un décret pour ſupplanter le général, il ne craindroit point de les renvoyer, & de nommer d'autres officiers ou d'autres ſoldats à l'expédition d'Aſie, qui devoit procurer tant de richeſſes. Son armée d'ailleurs lui étoit attachée, & ſes diſcours produiſirent l'effet qu'il en attendoit (1).

Les officiers envoyés par Marius ne tarderent pas à voir que Sylla oppoſeroit la force aux violences de Sulpicius & de ſon parti : on les écouta avec dédain ; les ſoldats entrerent en fureur ; & quoique les députés fuſſent revêtus d'un caractere public, & qu'ils ſignifiaſſent un ordre du peuple Romain, ils les menacerent. Marius & Sulpicius uſerent de repréſailles, à l'égard de quelques parens & de quelques amis de Sylla ; & l'on jugea que Rome ſeroit bientôt inondée du ſang de ſes citoyens (2).

Les factions ſont ſouvent aveugles & elles ne voient pas qu'en uſant de violence elles s'expoſent à être traitées de la même maniere. On dit que Sylla ne ſe décida à la vengeance qu'après

(1) Appien, *De bello civili*, L. 1.
(2) Plutarque, Vie de Marius.

avoir héſité ; mais il étoit trop ſanguinaire & trop fier pour éviter une lutte que ſes ennemis perſonnels & ceux de l'état lui offroient ; plein de rage, & perſuadé, ſelon toute apparence, qu'on ne lui reprocheroit pas d'avoir employé la force, puiſqu'il vouloit arracher la république des mains des factieux, il propoſa à ſon armée de marcher à Rome. Ses troupes reçurent ſa propoſition avec joie & ſans aucun des ſcrupules qu'on attribue à leur général, elles lui jurerent de le ſuivre où il voudroit.

Sylla marche à Rome.

Dès qu'on fut inſtruit à Rome de ſa réſolution, l'effroi s'empara de Marius, de Sulpicius & de tous ceux qui avoient outragé Sylla ou ſes partiſans. Le ſénat & les nobles eux-mêmes furent alarmés, & avec raiſon.

Une faction avoit uſurpé l'autorité du peuple romain ; elle violoit les loix & elle gouvernoit ſelon ſon caprice ; mais on n'ignoroit pas que les armées ſont toujours dangereuſes lorſqu'elles ſe mêlent d'une diviſion domeſtique ; que les généraux auroient en vain de bonnes intentions ; que leurs ordres ſeroient en vain exécutés avec de la modération & de la grandeur d'ame,

que rien ne pourroit compenſer les maux que produiroit tôt ou tard un pareil exemple; enfin les vrais patriotes ſe diſoient l'un à l'autre, que l'état de la république n'obligeoit pas de recourir à cette voie déſeſpérée.

Le ſénat envoya à Sylla des députés qui, après l'avoir conjuré en vain de retourner ſur ſes pas, lui défendirent de continuer ſa marche; Sylla, qui ſe trouvoit à peu de milles de Rome, les écouta avec tranquillité, & il parut touché de leurs remontrances. Il ordonna aux troupes de marquer un camp, & les députés s'en retournerent perſuadés que leur meſſage avoit eu un plein ſuccès; mais il vouloit tromper ſes ennemis & les ſurprendre: les députés furent ſuivis d'un détachement qu'il chargea de s'emparer de la porte la plus voiſine, & lui-même continua bientôt ſa route avec toute l'armée.

Le détachement ſe rendit maître de la porte. Le peuple en tumulte s'efforça de la reprendre; Marius plaça des troupes au Capitole, & il ordonna à tous les habitans de Rome, libres ou eſclaves, de venir ſervir ſous ſes drapeaux. Il les poſta dans les rues à me-

ſure qu'ils s'aſſemblerent. Sylla arriva ſur ces entrefaites; ſon avant-garde étant demeurée maîtreſſe de la porte, ſes légions ſe précipiterent dans la ville; elles perdirent beaucoup de monde par les coups qu'on leur porta, des creneaux & des fenêtres; leur général, qui les voyoit chanceler, ordonna de mettre le feu aux maiſons. Il comptoit profiter du déſordre & de la confuſion que l'incendie ne manqueroit pas de produire; cet expédient lui réuſſit; il chaſſa Marius de tous ſes poſtes; il le força de ſortir de Rome, & il déſarma tous ceux qui lui oppoſoient de la réſiſtance.

Sylla chaſſe de Rome Marius & ſa faction.

Les flammes conſumoient les édifices & le ſang inondoit les rues; Sylla, après avoir placé ſes troupes dans les différens quartiers, aſſembla le ſénat & lui enjoignit de délibérer ſur les décrets qu'il propoſa. Le ſénat obéit; il déclara ennemis de la république, Marius, ſon fils, & neuf citoyens de ſa faction qui s'étoient cachés, & il ordonna de les ſaiſir ou de les tuer par-tout où on les trouveroit. La ſentence portoit qu'ils avoient violé les loix, excité les eſclaves à quitter leurs

maîtres & à prendre les armes contre l'état (1).

Les officiers de juſtice chargés de l'exécution de ce décret ſe mirent à la recherche des coupables ; ceux de la faction des nobles ne chercherent pas avec moins d'ardeur leurs ennemis particuliers. Sulpicius, réfugié dans les marais qui ſe trouvoient ſur la côte près de Laurentum, fut découvert & maſſacré. On apporta ſa tête à Sylla, qui la fit expoſer ſur la tribune aux harangues : exemple qui depuis fut ſouvent imité, & qui, ſans rien ajouter aux calamités de ces tems déplorables, montre quelles étoient l'animoſité & la fureur des deux partis (2).

Marius, qui s'étoit d'abord retiré dans ſa maiſon de campagne de Salonium, n'avoit pas eu le tems de préparer ſon départ, & il envoya ſon

(1) Appien, *De bello civ.* L. 1. Voici les noms de ceux que le ſénat déclara coupables de haute trahiſon, Sulpicius, Marius & ſon fils, P. Cethegus, Junius Brutus, Cneius & Pub. Granii, Albinovanus, Marcus Suetonius.

(2) Velleius Paterculus, L. 2, ch. 19.

fils à la ferme de Mutius, l'un de ſes voiſins, pour y demander les choſes néceſſaires à un voyage de mer. Le jeune homme fut découvert; Mutius le cacha dans un charriot de paille qui prit la route de Rome afin de mieux tromper les ſatellites de Sylla. Marius s'enfuit à Oſtia & il s'y embarqua ſur un vaiſſeau que Numerius, l'un de ſes partiſans dans les derniers troubles, lui avoit équippé. Une tempête l'ayant obligé de relâcher à Circeii, il ſe trouva dénué de tout & il ſe fit connoître à des bergers dont il implora le ſecours. Il apprit que des détachemens rôdoient ſur la côte afin de le tuer, & il paſſa la nuit au milieu d'un bois. Le lendemain il étoit à quelques milles de la ville de Minturne, & effrayé d'une patrouille d'hommes à cheval qu'il apperçut, il regagna à la hâte le rivage de la mer, & après beaucoup de peines, il monta ſur une barque qui paſſoit près de lui. Les ſoldats qui le pourſuivoient firent en vain des prieres & des menaces aux matelots de la barque; ceux-ci ne voulurent ni le livrer, ni le jetter à la mer; ils le conduiſirent à l'embouchure du Liris, & après l'avoir dépoſé à un endroit qui pa-

roiſſoit ſûr, ils l'abandonnerent à ſon ſort. Il ſe cacha d'abord au fond d'une chaumiere, & enſuite dans le lit d'une riviere; il entendit alors la patrouille qui continuoit ſes recherches, & il ſe plongea dans un marais juſqu'au col; on le vit, malgré les roſeaux qui l'environnoient, & on l'en tira tout couvert de vaſe. Il fut conduit à Minturne; les magiſtrats de la ville réſolurent d'exécuter l'arrêt du ſénat porté contre lui. Ils ſe repentirent enſuite & ils faciliterent ſon évaſion. Marius ſe rembarqua, & il retrouva dans l'île d'Ænaria quelques-uns de ſes compagnons d'infortune. Obligé de relâcher en Sicile pour y faire de l'eau, il fut encore découvert; il courut les plus grands dangers; il perdit pluſieurs de ſes matelots; mais il arriva ſur la côte d'Afrique; le préteur Sextilius qui commandoit dans la province lui ayant défendu de deſcendre à terre, il erra au milieu des îles ou dans les lieux écartés (1).

Il avoit ſoixante-dix ans lorſqu'il entreprit de boulverſer la république par des ſéditions, & qu'il demanda le

(1) Plutarque, Vie de Marius.

commandement de l'armée contre l'ennemi le plus puiſſant & le plus dangereux que Rome eût jamais eu. Cette entrepriſe ne réuſſit pas, comme on vient de le voir. Il eſſuya toutes ſortes d'aventures durant ſa fuite; les hiſtoriens qui les racontent en ont fait un tableau intéreſſant & romaneſque. Ils diſent qu'un ſoldat gaulois ou germain, chargé par les magiſtrats de Minturne de le poignarder, fut ſaiſi de reſpect en voyant le vainqueur des Teutons & des Cimbres, & qu'il n'eut pas la force d'exécuter ſa commiſſion (1); ils le montrent enſuite errant ſur la côte d'Afrique & diſant au licteur qui vient lui ordonner de ſortir de la province, ces mots ſi ſublimes & ſi ſimples: « Rapporte à ton » maître que tu as vu Marius, banni » de ſon pays, aſſis ſur les ruines de » Carthage (2) ».

Sylla aſſembla le peuple; il dit que les tribuns, devenus maîtres des comices, s'arrogeoient la puiſſance légiſlative & boulverſoient l'état; que pour détruire ces abus, il falloit ſup-

(1) Velleius Paterculus, L. 2, ch. 19.
(2) Plutarque, Vie de Marius.

primer les comices par tribus (1) & rétablir les comices par centuries dans leur premiere forme ; qu'il falloit en outre défendre de propoſer déſormais aucune loi ſans y avoir été autoriſé par le ſénat ; déclarer qu'après avoir exercé le tribunat, on ſeroit incapable de toute autre magiſtrature, & interdire aux tribuns ces harangues continuelles, qui n'étoient propres qu'à exciter des ſéditions. Ces propoſitions faites par un conſul qui ſe trouvoit au milieu de Rome à la tête des légions ne pouvoient être rejettées. On caſſa enſuite le décret qui donnoit à Marius le commandement de l'armée contre Mithridate, & on annulla la loi de Sulpicius, par laquelle les nouveaux citoyens avoient été diſtribués dans les anciennes tribus.

Sylla, avant de ſortir de Rome, tint les comices pour l'élection des magiſtrats de l'année ſuivante, mais il n'employa point ſon crédit pour faire tomber les ſuffrages ſur des hommes du parti des ſénateurs ; il laiſſa nommer conſul, Cinna, ami de Marius, & attaché au parti du peuple ;

(1) Appien, *De bello civili*, L. 1.

seulement il exigea de lui une promesse de ne pas troubler l'ordre public & de ne rien entreprendre contre son honneur durant son absence (1).

Sylla part pour la Grece.

Sylla, après avoir ainsi rétabli l'autorité du sénat & la paix, partit avec son armée pour la Grece; Quintus Rufus, son collegue, se rendit en même tems dans le pays des Marses, où il devoit relever Cn. Strabon qui y commandoit quelques légions; mais étant moins agréable aux troupes que son prédécesseur, les soldats se révolterent & le mirent à mort. On soupçonna Strabon d'avoir eu part à cet attentat; on lui permit néanmoins de garder son commandement. Il se commettoit alors tant de crimes dans la république, que les désordres les plus crians se succédoient avec rapidité & demeuroient impunis.

An de Rome 666. Coss. L. Cornelius Cinna. Cn. Octavius.

Virgilius, l'un des tribuns, accusa Sylla, la veille de son départ, d'avoir violé les loix dans tout ce qu'il avoit fait depuis son retour de la Campanie; Sylla profita de la loi de Memmius, qui permettoit à un général chargé

(1) Florus, L. 3, ch. 21. Appien, *De bello civili*, L. 1.

d'une expédition, de renvoyer à un autre tems les accuſations qu'on lui intentoit.

Le roi de Pont, quoiqu'il n'eût pu s'emparer de Rhodes, étoit devenu maître de l'Aſie Mineure; il avoit fixé ſa réſidence à Pergame; ſes armées & ſes flottes nombreuſes portoient la guerre en différens endroits, & il faiſoit des conquêtes rapides du côté du Boſphore de Scythie & de Thrace, dans la Macédoine & la Grece. Archelaüs avoit réduit la plupart des îles de cette derniere contrée, & les diſtricts de terre ferme alloient éprouver le même ſort; Délos venoit de ſe révolter & de ſecouer le joug de la Grece lorſqu'elle tomba au pouvoir de Mithridate. Ce prince ſongea à profiter de cette acquiſition pour ſoumettre les Athéniens. Il fit ſemblant de vouloir leur rendre Délos & le tréſor qu'on y avoit trouvé; Ariſtion, Athénien d'origine, qui ſervoit alors dans ſes troupes, ſe rendit aux portes d'Athenes avec ce tréſor, eſcorté de deux mille hommes. Ariſtion fut reçu dans le Pyrée ſous ce prétexte, & il ne voulut plus ſortir de la ville. Il aſſembla enſuite des forces dans l'Attique, & il

envahit la Béotie, l'Achaïe & la Laconie.

Ces uſurpations ſur le territoire de Rome, les outrages & les violences que Mithridate s'étoit permis envers les généraux de la république qui étoient tombés entre ſes mains, demandoient vengeance; mais un acte de barbarie, tel qu'on n'en trouve pas un pareil dans l'hiſtoire, acheva d'irriter le peuple romain. Ce prince avoit ordonné aux commandans de toutes ſes places & de toutes ſes garniſons, de la Grece & de l'Aſie Mineure, de maſſacrer le même jour tous les citoyens de Rome qui ſe trouveroient dans le pays, & de promettre une récompenſe aux eſclaves romains qui tueroient leur maître. Ses ſatellites exécuterent cet ordre abominable avec la derniere rigueur. Les habitans d'Epheſe, de Pergame & de quelques autres villes de l'Aſie, ſe réfugierent dans les temples & embraſſerent les autels; on les en arracha ſans diſtinction d'âge ou de ſexe, & chacun d'eux fut égorgé. On ne ſait pas d'une maniere préciſe combien il périt de monde dans ce maſſacre (1).

(1) Appien, *De bello Mithridat.* Quelques

Opérations de Sylla en Grece.

Le reſſentiment ſi naturel en cette occaſion, & le danger réel qui menaçoit l'empire, juſtifierent Sylla, qui étoit parti de Rome ſans répondre aux griefs allégués contre lui par Virgilius. Il arriva à Dyrrachium avec ſix légions; il prit la route de la Theſſalie & de l'Etolie; après avoir exigé de ces deux pays des contributions de vivres & d'argent, il reçut la ſoumiſſion des Béotiens, que Mithridate avoit contraints de ſe déclarer en ſa faveur, & il marcha vers Athenes, où Ariſtion, qui occupoit la ville, & Archelaüs, qui occupoit le Pyrée, ſe diſpoſoient à faire une réſiſtance vigoureuſe. Mithridate, qui étoit maître de la mer, raſſembla toutes les troupes qu'il avoit mis dans les iſles; il fit venir d'Aſie un renfort conſidérable, & il réſolut d'aller avec cette armée au ſecours d'Athenes, par la Béotie.

Siege d'Athenes.

Sylla preſſa le ſiege de la place, afin de s'en rendre maître avant l'arrivée du roi de Pont; il tenta d'abord l'eſcalade des murs du Pyrée; mais il fut re-

---

hiſtoriens évaluent à 80 mille & d'autres à 150 mille le nombre des Romains qui périrent dans ce maſſacre.

poussé, & il eut recours aux moyens d'attaque ordinaires. Il fit construire des tours; & après les avoir élevées à la hauteur des murailles, ses soldats se trouverent sur le même niveau que les assiégés, & ils lancerent sur l'ennemi des armes de trait. Il battit les remparts avec les machines de siege, où il en mina les fondemens avec des galeries, & il établit des places d'armes près des endroits où il comptoit faire une brêche. Mais la défense de la garnison d'Athenes fut si opiniâtre & si bien conduite, que tous les travaux des assiégeans devinrent inutiles, & qu'ils se virent obligés de convertir le siege en blocus, & d'attendre les effets de la famine, que les habitans commençoient à éprouver.

Elle ne tarda pas à devenir extrême; les assiégés avoient consommé tous les herbages, & tué tous les animaux qui se trouverent dans l'enceinte des murs; ils étoient réduits à se nourrir de cuir, ou d'autres corps d'une digestion aussi difficile, & à manger des cadavres. La garnison avoit perdu beaucoup de monde, & la plupart des soldats étoient malades & découragés. Aristion, qui n'attendoit point de quartier du général romain, ne montroit aucun desir

de capituler. Sylla profita de ces circonſtances; il fit un dernier effort, & il pénétra dans la ville, au milieu d'une attaque qui fut très-meurtriere. Ariſtion, qui s'étoit retiré dans l'Acropolis, fut pris & maſſacré bientôt après.

Archelaüs voyant que les Romains alloient auſſi ſe rendre maîtres du Pyrée, vint à bout de ſe ſauver par mer, & il ſe hâta de joindre l'armée qui s'aſſembloit du côté de la Theſſalie. Athenes tomba au pouvoir de Sylla, qui en raſa les fortifications.

L'armée de Mithridate s'avançoit dans la Béotie. Elle vivoit dans le luxe & l'abondance; elle étoit compoſée d'une cavalerie nombreuſe & richement équippée; d'une infanterie dont les ſoldats combattoient les uns avec la lance & l'épée, & les autres avec des armes de trait; d'une multitude de charriots armés de faulx, qui devoient balayer la plaine les jours de bataille; on y comptoit environ cent vingt mille hommes. Il paroît que le roi de Pont, malgré tous ſes talens, comptoit plus, à l'exemple des nations barbares, ſur le nombre que ſur la diſcipline. Sylla ne pouvoit lui oppoſer que trente mille guerriers.

Archelaüs,

Archelaüs, qui commandoit en chef, ſerroit de près les Romains avec toutes ſes forces, & il tâchoit d'engager une action générale ; Sylla l'évitoit ſoigneuſement ; il attendoit une occaſion qui privât l'ennemi des avantages que lui donnoit la ſupériorité du nombre. Les deux armées marchoient dans la Béotie ; Archelaüs ſe poſta mal-adroitement près de Chéronée ſur la croupe d'une colline que des bancs de rochers diviſoient en terraſſes, & dont le ſommet, très-étroit, étoit en forme de pic. Il y entaſſa ſon infanterie, ſa cavalerie & ſes charriots, perſuadé que ſa poſition, quoique défavorable, étoit inacceſſible & à couvert des entrepriſes de Sylla.

Sylla, qui s'étoit retranché à peu de diſtance, l'obſervoit. Quelques habitans du pays vinrent lui dire que la colline ſe trouvoit acceſſible ſur les derrieres d'Archelaüs, & qu'une partie des Romains pouvoit gagner le ſommet de ce côté. Il réſolut d'attaquer l'ennemi. Il mit ſon armée en bataille au front de la colline, & il envoya en même tems un gros détachement ſur les derrieres.

Bataille de Chéronée.

Ce détachement gagna le ſommet

de la colline & produiſit parmi les troupes ennemies l'alarme & la confuſion qu'on en eſpéroit; il deſcendit avec tant d'impétuoſité ſur le camp d'Archelaüs, que les dernieres lignes de celui-ci ſe replierent en déſordre ſur les premieres. Sylla commença ſon attaque dans ce moment critique, & il ſe précipita ſur les troupes du roi de Pont, qui n'avoit fait aucun préparatif pour le recevoir. Elles étoient reſſerrées pêle mêle dans un eſpace étroit, & elles ne purent ni combattre ni ſe retirer. Le plus grand nombre des ſoldats qui occupoient le centre furent écraſés ou étouffés par le choc du bord extérieur du peloton, ou ils furent maſſacrés par leurs camarades, tandis qu'ils s'efforcerent de s'ouvrir un chemin pour prendre la fuite. Archelaüs qui ſe retira à Chalcis, ville de l'Eubée, ne put y raſſembler que dix mille hommes; & ainſi il en perdit plus de cent mille. On dit, & il eſt mal aiſé de le croire, qu'à la fin de l'action, il n'en manquoit que quinze à l'armée de Sylla, & même que deux revinrent le lendemain (1).

(1) Plutarque, qui cite les Mém. de Sylla.

Archelaüs étoit toujours maître de la mer, & il tira des proviſions & des renforts de l'Aſie & des iſles voiſines; on ne le pourſuivit pas dans l'Eubée, & il fit des incurſions fréquentes ſur les côtes d'alentour. Tandis que Sylla s'efforçoit de couvrir la Béotie & l'Attique, Mithridate chercha à reprendre ces deux contrées. Il y envoya une nouvelle armée de quatre-vingt mille hommes, commandée par Dorilaüs, auquel ſe joignit Archelaüs avec les ſoldats qu'il avoit ſauvés de la derniere déroute. Le terrein de la Béotie, plat & abondant en fourrages, étoit très-favorable à la nouvelle armée de Mithridate, compoſée principalement de cavalerie. Quoique Sylla deſirât ſe tenir ſur les hauteurs où il ſe trouvoit moins expoſé à la cavalerie de l'ennemi, il fut obligé, pour couvrir le pays d'où il tiroit ſes ſubſiſtances, de deſcendre dans les plaines aux environs d'Orchomenos. Il ſe plaça dans des marais, & il entoura ſon camp de foſſés profonds. Tandis qu'il achevoit ſes ouvrages, il fut attaqué par la cavalerie Aſiatique. Les travailleurs & les détachemens qui les couvroient furent ſaiſis d'épouvante, & prirent la fuite.

Bataille d'Orchomenos.

Après avoir eſſayé vainement de les rallier, il deſcendit de cheval, ſe ſaiſit de l'une des enſeignes, & ſe précipita ſur l'ennemi. « Il eſt glorieux pour moi, » dit-il à ſes ſoldats, de périr à cette » place. Quant à vous, ſi on vous de- » mande en quel endroit vous aban- » donnâtes votre général, vous pour- » rez dire que ce fut à Orchomenos ». Son diſcours ranima le courage de ceux qui l'environnoient, ils revinrent à la charge, & ils arrêterent & repouſſerent l'ennemi par-tout. Dès que l'ordre fut rétabli dans l'armée romaine, il remonta à cheval, il pourſuivit les ennemis juſques dans leur camp, & il les y força au milieu d'un affreux carnage.

Il paroît qu'après la perte de cette ſeconde armée, Mithridate n'eſpéra plus rétablir ſes affaires dans la Grece. Sylla prit tranquillement ſes quartiers d'hyver au milieu de la Theſſalie, & le roi de Pont ordonna à Archelaüs de traiter de la paix.

Ce qui ſe paſſoit à Rome.

Les deux partis y étoient également diſpoſés, Mithridate par ſes pertes, & le proconſul romain par l'état des affaires en Italie. Quoique Sylla commandât dans la Grece par autorité du

sénat de Rome, un décret du peuple lui avoit ôté le commandement, & l'avoit déclaré ennemi de la république. Il avoit, il est vrai, fait annuller ce décret avant son départ de Rome, mais il avoit employé la violence (1), & cette révocation, n'étoit pas réputée valide. Les désastres arrivés à Mithridate ne se bornoient pas aux deux armées perdues dans la Grece; il se trouvoit pressé par une autre armée romaine en Asie. Fimbria qui la commandoit, étoit tout à la fois l'ennemi de Sylla & du roi de Pont; il s'avançoit rapidement, il avoit réduit plusieurs villes sur la côte, & il venoit de se rendre maître de Pergame, où Mithridate avoit manqué de tomber entre ses mains.

Sylla étoit absent de Rome depuis deux ans, il n'en avoit tiré aucun secours, & il avoit soutenu la guerre avec les contributions levées dans la Grece, l'Etolie & la Thessalie, & avec les trésors des temples grecs qu'il avoit converti en especes monnoyées (2). La faction de Marius avoit

(1) Son armée étoit au milieu de Rome & environnoit les comices.

(2) Plutarque, Vie de Sylla & de Lucullus.

rétabli ſa domination dans Rome, & anéanti à bien des égards l'autorité du ſénat. Immédiatement après le départ de Sylla, Cinna, malgré ſes engagemens avec le proconſul, eſſaya de ſoumettre les grands & de remettre toute l'autorité entre les mains du peuple.

Projets de Cinna.

Le parti populaire aſpiroit au même but que Tiberius & Caius Gracchus; mais pour y arriver, il avoit changé d'objets, & la faction elle-même n'étoit plus compoſée de la même maniere. Sous les Gracques, on n'y trouvoit que la populace de Rome & les citoyens les plus pauvres, & c'étoit une lutte des pauvres contre les nobles & les riches; elle vouloit des diſtributions de grains, de nouveaux établiſſemens, ou un partage des terres. Sous Cinna, elle étoit compoſée des habitans des municipes, à qui on venoit d'accorder le droit de cité, & de ceux qui le réclamoient, & elle avoit pour ennemis le ſénat & les anciens citoyens. Elle demandoit que les privileges fuſſent égaux pour tous les citoyens. Les nouveaux citoyens, mécontens de ce qu'on les reléguoit dans des tribus particulieres, vouloient être

admis ſans diſtinction dans toutes les tribus, & jouir d'une conſidération & d'un pouvoir proportionnés à leur nombre.

Le conſul Cinna ſe chargea de propoſer des loix ſur chacun de ces objets & de demander en outre la révocation du décret d'exil porté contre Marius & ſes partiſans. Octavius, l'autre conſul, & la plupart des ſénateurs & des anciens citoyens, ſe diſpoſoient à diriger l'oppoſition; & ils devoient être appuyés par tous les nouveaux citoyens qui arrivoient à Rome en foule, & par les amis des exilés. Le jour des comices, des troupes nombreuſes de nouveaux citoyens s'emparerent du champ de Mars (1), & on obſerva qu'ils étoient armés de poignards & de courtes épées. Les tribuns interpoſerent leur voix négative, & la délibération n'eut pas lieu. Octavius, qu'une eſcorte d'anciens citoyens armés comme ceux de la faction de Cinna, & prêts à agir ſelon les circonſtances, reconduiſoit chez lui, ap-

(1) Où ſe tenoient ordinairement les comices.

prit que la faction contraire attaquoit d'une maniere violente les tribuns qui avoient empêché la délibération; il vola à leur ſecours, il mit les factieux en déroute, & il y eut quelques hommes de tués. Cinna s'efforça de réſiſter à ſon collegue, & il promit la liberté aux eſclaves qui viendoient ſe ranger ſous ſes drapeaux. Mais s'appercevant que les anciens citoyens étoient maîtres de tous les quartiers de Rome, il ſe retira dans les municipes, qu'il excita à prendre les armes. Il alla d'abord à Tibur & à Preneſte, il paſſa enſuite à Nola, & il exhorta les habitans de ces trois villes à l'aider contre leur ennemi commun. Il étoit accompagné de Sertorius & de quelques autres ſénateurs qui avoient adopté ſes projets; en tout autre tems, leurs ſollicitations auroient été inutiles. Malheureuſement la république entretenoit alors en Italie des armées, pour achever de ſoumettre ceux qui s'étoient révoltés durant la guerre ſociale. Cn. Strabon en commandoit une dans l'Umbrie, Metellus en avoit une ſeconde à ſes ordres ſur les confins de la Lucanie & du pays des Samnites, & Appius Claudius une troiſieme dans la Campanie. Ces trois

Cinna s'enfuit.

armées, compoſées ſur-tout de citoyens indigens devenus ſoldats de fortune, ſe trouvoient à la diſpoſition du général. Elles s'étoient formées ſous ſon nom, elles lui avoient prêté le ſerment militaire, & c'eſt de lui qu'elles attendoient des établiſſemens & des récompenſes à la fin de leur ſervice. Ne ſongeant qu'à la fortune & au pillage, elles étoient prêtes à ſe déclarer pour la premiere faction qui leur montreroit un eſpoir bien fondé de chaſſer de Rome ſes antagoniſtes.

Cinna ſe défia de Pompée & de Metellus. Croyant qu'il auroit plus de ſuccès auprès d'Appius Claudius, il ſe rendit au camp de celui-ci, & il eut l'adreſſe de gagner les troupes qu'il commandoit.

Le ſénat, ſans rien prononcer ſur la conduite de Cinna durant la derniere émeute, déclara que ce conſul ayant manqué à ſes devoirs d'une maniere très-grave, & quitté Rome contre les loix, s'étoit démis lui-même du conſulat, & fit nommer à ſa place L. Cornelius Merula.

Coſſ. Octavius. L. Cornelius Merula.

Marius informé qu'un des conſuls, maître de l'une des trois armées d'Italie, ſe diſpoſoit à le ſoutenir, aban-

donna promptement l'Afrique où il s'étoit réfugié; il débarqua dans la Toſcane; un grand nombre de ſes partiſans le joignirent, & lui offrirent les marques extérieures de la dignité de proconſul; mais afin de mieux exciter l'indignation & la pitié, il leur répondit qu'il ne feroit aucun uſage de ſes droits de citoyen de Rome, juſqu'à ce qu'on eût révoqué le décret de banniſſement prononcé contre lui. Il parut devant le peuple comme un ſuppliant; la pauvreté de ſes habits & la pâleur de ſon viſage, annonçoient la miſere qu'il avoit éprouvée depuis ſon exil; mais, ſelon la remarque d'un hiſtorien, ſon regard, qui étoit naturellement farouche, excitoit plutôt la terreur que la compaſſion (1). Il implora la protection des villes municipales, il leur perſuada qu'il avoit été la victime de ſon zele pour elles, & que leurs intérêts étoient les mêmes que les ſiens. La plupart de ceux qui avoient ſervi dans les légions ſous ſes ordres, lui étoient dévoués, il jouiſſoit d'une réputation extraordinaire & de beaucoup de crédit, & il raſſembla en peu

(1) Plutarque, Vie de Marius.

de tems des forces considérables, à la tête desquelles il marcha vers Rome, de concert avec Cinna, Sertorius & Carbon.

Ces trois généraux investirent Rome en trois divisions séparées; Carbon l'environna du côté de l'Apennin, Sertorius plaça ses troupes au-dessus du Tibre, & Marius plaça les siennes au-dessous. Ce dernier, afin d'enlever à la place les secours qu'elle pouvoit recevoir par mer, se rendit maître du port d'Ostie, & Cinna envoya un détachement à Rimini, pour intercepter tout ce qui viendroit de la Gaule cisalpine.

Le sénat, dans cette extrêmité, eut recours à Metellus; il lui recommanda de faire un traité avec les alliés d'Italie, & de venir promptement au secours de Rome. Metellus se conduisit avec tant de lenteur, que Cinna & Marius le devancerent auprès des alliés. Chacun des partis leur offrant les privileges qu'ils réclamoient, ils se décidérent pour la faction populaire, ce qui fit pencher la balance en sa faveur.

Metellus néanmoins pénétra dans le Latium, & après s'être réuni au consul Octavius, il plaça ses troupes sur la

colline d'Albe. Les ſoldats paſſoient en foule dans l'armée de Marius & de Cinna. N'ayant plus qu'un petit nombre d'hommes, il déſeſpéra de réuſſir, & il ſe retira en Afrique. Octavius rentra dans Rome.

Pompeius Strabon avoit été tué par la foudre au milieu de ſon camp. Son armée étoit ſans général, & n'inſpiroit aucune confiance aux ſénateurs. Strabon avoit héſité lui-même entre les deux partis, & ſes ſoldats étoient diſpoſés à choiſir le plus favorable à leurs intérêts. Le ſénat, au milieu de cette perplexité embarraſſante, aima mieux ſe liguer avec Cinna & Marius, qu'être réduit à leur ouvrir forcément les portes de Rome. Il offrit de rétablir Cinna dans le conſulat, & de rendre les privileges de citoyens à Marius & à tous les exilés, mais à condition que Cinna & Marius ne feroient point mourir leurs ennemis, ou qu'ils procéderoient contr'eux, ſelon les loix de la république. Durant cette négociation, Marius, qui affectoit toujours la modeſtie d'un homme rendu par un décret d'exil, incapable de ſe mêler des affaires de l'état, garda un ſilence obſtiné. Lors même que l'arrangement

Cinna & Marius reviennent à Rome.

fut terminé, & qu'on eut ouvert les portes à lui & à ſes partiſans, il refuſa d'entrer, juſqu'à ce que ſon banniſſement fût révoqué d'une maniere formelle. Le peuple s'aſſembla donc pour annuller le décret d'exil; Marius alors leva le maſque, il vouloit ſurprendre ſes ennemis, & il n'attendit pas la fin de la délibération. Tandis qu'on recueilloit les voix, il pénétra dans la ville avec quatre mille eſclaves & d'autres hommes armés, & il ſe vengea impitoyablement de tous ceux qui avoient contribué à ſon expulſion. Il s'aſſura des portes, & malgré cette précaution, la plupart des ſénateurs ſe ſauverent de Rome. La maiſon de Sylla fut démolie, un grand nombre de ceux qui paſſoient pour ſes amis furent maſſacrés, pluſieurs autres s'évaderent avec ſa femme & ſes enfans. Marius avoit ordonné à ſes troupes d'égorger ſur-le-champ tous ceux qu'il ne ſalueroit pas, & d'après ces inſtructions, quelques citoyens d'un rang diſtingué furent poignardés à ſes pieds. Ses ſatellites qui avoient auſſi des haines particulieres, ne laiſſerent pas échapper une ſi belle occaſion de ſe défaire de leurs ennemis. Rome ref-

ſembloit à une ville priſe d'aſſaut; on outrageoit les femmes, on voloit, on aſſaſſinoit dans tous les quartiers. Cette horrible ſcene dura cinq jours & cinq nuits ſans interruption.

Le conſul Octavius fut égorgé ſur ſon tribunal en préſence de ſes licteurs, deux ſénateurs du nom de Céſar, Caius & Lucius, deux autres du nom de Craſſus, le pere & le fils, eſſayerent de ſe ſauver, & lorſqu'ils virent qu'on alloit les arrêter, ils ſe tuerent de leurs propres mains. Les corps d'Attilius Serranus, de Publius Lentulus, de C. Numitorius & de M. Bæbius, tous quatre membres du ſénat, furent attachés à une corde, & traînés dans les rues. Marc-Antoine, l'un des hommes les plus diſtingués du ſénat, qui cultivoit les arts, & qu'on ſurnommoit l'orateur, fut découvert dans un réduit où il s'étoit caché, & poignardé par des aſſaſſins. Sa tête fut apportée ſur la table de Marius, celles des autres furent expoſées ſur la tribune aux harangues. Catulus, l'un des plus reſpectables ſénateurs de ce ſiecle, qui avoit été le collegue de Marius dans le conſulat, & qui avoit commandé en chef avec lui, lors de la victoire déci-

ſive remportée contre les Cimbres, fut au nombre des proſcrits. Marius qu'on ſollicita de l'épargner, répondit : *Il faut qu'il meure.* Catulus voulut prévenir les outrages qu'on feroit à ſon corps, il s'enferma dans une chambre, & il s'étouffa avec de la vapeur de charbon.

Merula, qu'on avoit nommé conſul à ſon inſu après la dépoſition de Cinna, ſe coupa les veines, pour ne pas laiſſer à Marius le plaiſir de fixer le genre de ſon ſupplice ; mais comme il étoit prêtre de Jupiter, il ſe donna la mort aux pieds de la ſtatue de ce dieu, qu'il arroſa de ſon ſang ; les loix de la religion défendoient aux hommes revêtus de ce caractere de mourir avec la mître ſur la tête, & on trouva près de lui un écrit dans lequel il atteſtoit qu'avant de rendre le dernier ſoupir il avoit eu la précaution d'ôter cet ornement ſacré.

Cinna lui-même, fatigué des meurtres qui ſe commettoient dans Rome, pour aſſouvir la cupidité des miſérables aventuriers qui avoient ſuivi Marius, & ſatisfaire l'animoſité des eſclaves fugitifs contre leurs anciens maîtres, voulut terminer cet affreux maſſacre ;

il ne trouva d'autre moyen que de tuer ceux qui le continuoient, & la plupart furent égorgés par ſes ordres. Marius & lui réſolurent de prendre une ſorte de titre; on les auroit ſûrement nommés conſuls dans les comices, mais ils aimerent mieux ſe nommer eux-mêmes & s'arroger l'appareil & le pouvoir du conſulat, ſans ſe donner la peine d'aſſembler le peuple (1). Marius, revêtu de la dignité de conſul, n'en agit pas moins comme un chef de bandits; il autoriſa les déſordres de ſes ſatellites, il avoit proſcrit ſes ennemis en rentrant dans Rome, & il veilla ſecrétement à l'exécution de cet ordre.

Le nom de Sylla & le bruit de ſes victoires dans la Grece, troubloient le repos de Marius, & lui annonçoient le châtiment de ſes proſcriptions; il étoit agité par des ſonges ſiniſtres, & il donnoit des ſignes de folie; il croyoit entendre une voix qui lui répétoit ſans ceſſe : *L'antre du lion doit inſpirer l'épouvante.* Pour ſe diſtraire de ſes frayeurs, il ſe livra à des excès de vin; il fut attaqué d'une pleuréſie, & il mourut le ſeptieme jour de ſa ma-

(1) Tite-Live, Epitome, Liv. 3.

ladie, le dix-ſeptieme de ſon conſulat, à l'âge de ſoixante-dix ans. Les miniſtres de ſa tyrannie ne tarderent pas à être punis.

Marius fit-il plus de bien à la république en qualité de guerrier, qu'il ne lui fit de mal en qualité de citoyen? Il paroît que Tite-Live examinoit cette queſtion dans la partie de ſon hiſtoire que nous n'avons plus (1). Malheureuſement pour ſa gloire il termina ſa carriere par des forfaits. On ignore juſqu'à quel degré il conſerva ſes talens après ſon retour à Rome. Son ambition inſatiable parut s'accroître avec la vieilleſſe; la haine qu'il avoit conçue pour les nobles dans les premieres années de ſa vie ne diminua point, lorſqu'il eut illuſtré ſon nom & ſa famille. Il mourut en s'efforçant de bouleverſer l'état, & de faire punir tous ceux qui avoient la volonté ou les moyens de maintenir la conſtitution.

A la mort de Marius, Cinna con-

(2) Tite-Live, Epitome, L. 8. Appien, *De bello civil.* L. 1. Plutarque, Vie de Marius. Florus, L. 3, ch. 21. Velleius Paterculus, L. 2, ch. 19, & Dion Caſſius, *in Fragment.*

tinua de gouverner la république. La plupart des ſénateurs & des autres citoyens contraires à la faction dominante, ſe réfugierent auprès de Sylla. Sylla lui-même fut déclaré ennemi de l'état, on confiſqua ſes biens; ſa femme & ſes enfans échappés avec peine aux aſſaſſins du conſul, arriverent dans la Grece.

Cette perſécution domeſtique ne changea rien à la conduite de Sylla envers Mithridate, & il ne diminua point les conceſſions qu'il exigeoit de ce prince. Il diſoit tous les jours familiérement qu'il puniroit ſes ennemis de Rome, & qu'il vengeroit le ſang de ſes amis, mais qu'avant tout il puniroit le roi de Pont de ſes crimes envers les Romains, & les alliés de la république en Aſie.

Cinna effrayé de ces menaces n'oublia rien pour ſe mettre en état de défenſe; il choiſit Valerius Flaccus pour ſon collegue dans le conſulat, & il lui ordonna d'aller prendre le commandement de l'Aſie, avec deux nouvelles légions.

Dès que Flaccus fut arrivé en Theſſalie, une partie de ſon armée l'abandonna & paſſa ſous les drapeaux de

Sylla. Lorſqu'il fut en Macédoine, il eut une querelle avec Fimbria ſon lieutenant; il fut tué, & Fimbria commanda en chef. Ainſi la guerre civile avoit tellement corrompu les citoyens, qu'ils ne reſpectoient pas même le gouvernement pour lequel ils s'étoient déclarés.

Fimbria fit des progrès rapides en Aſie à la tête des troupes qu'il avoit débauchées, & dont il avoit tué le général. Mithridate qui ſongeoit à demander la paix, comme je l'ai obſervé plus haut, profita d'une ſi belle occaſion; il connoiſſoit les talens de Sylla, ſon deſir de retourner à Rome pour ſe venger de ſes ennemis; il imagina qu'il obtiendroit des conditions favorables en lui offrant des ſecours durant la guerre qu'il auroit à ſoutenir en Italie.

Archelaüs ayant invité Sylla à une conférence dans l'iſle de Delos, promit au nom de Mithridate de lui donner de l'argent, des troupes & des vaiſſeaux pour deſcendre en Italie, s'il vouloit ſe liguer avec le roi de Pont & faire la guerre aux Romains. Sylla, de ſon côté, propoſa à Archelaüs d'abandonner Mithridate, de livrer la flotte & l'armée qu'il avoit ſous ſes ordres;

il ajouta que les Romains le protégeroient & ne tarderoient pas à l'établir ſur le trône de Pont. Archelaüs rejeta cette propoſition avec horreur, & Sylla lui dit alors : « Vous l'eſclave, » ou ſi vous préférez ce titre, l'ami » d'un tyran barbare, vous n'oſez pas » trahir votre maître, & vous oſez me » propoſer une perfidie ! les champs » de Chéronée & d'Orchomenos de- » vroient vous apprendre à mieux » connoître les Romains. »

Cette réponſe fit ſentir à Archelaüs qu'il n'obtiendroit pas des conditions avantageuſes, &, en effet, il ſouſcrivit les articles ſuivans.

Traité de Sylla avec Mithridate.

La flotte du roi de Pont, compoſée de ſoixante-dix galeres, ſera livrée aux Romains.

Mithridate retirera ſes garniſons de toutes les places qu'il a priſes durant la guerre.

Le diſtrict de l'Aſie qui forme la province romaine ſera évacué, ainſi que la Paphlagonie, la Bithynie & la Cappadoce, & la frontiere de Pont ſervira déſormais de limite au territoire de Mithridate.

Mithridate paiera aux Romains deux

mille talens (1) pour les frais de la guerre.

Il rendra les prisonniers & il livrera tous les déserteurs.

Ces articles furent envoyés à Mithridate, & tandis qu'on attendoit sa ratification, Sylla continua ses préparatifs pour assurer le passage de son armée en Asie. Il envoya Lucullus (2) auprès des puissances maritimes de l'Orient, & il lui ordonna d'équiper une flotte. Après avoir fait quelques incursions dans la Thrace, afin de donner à ses soldats les dépouilles des nations qui avoient pillé si souvent la province romaine, il continua sa route vers l'Hellespont. Les ambassadeurs de Mithridate vinrent lui dire que leur maître consentoit à tous les articles, excepté à la cession de la Paphlagonie. Voulant faire un mérite au roi de la préférence qu'il avoit donnée à Sylla, ils ajouterent qu'il auroit pu obtenir des conditions plus favorables de Fimbria. « Fimbria, s'écria le proconsul, » est un traître que je punirai bientôt » de ses crimes; quant à votre maître,

(1) Environ 386,000 liv. sterling.
(2) Plutarque, Vie de Lucullus.

» je ſaurai à ſon arrivée en Aſie s'il
LIVRE II. » veut la paix ou la guerre. »
CHAP. VII. Une flotte que lui amena Lucullus lui donna les moyens de paſſer le détroit; il reçut une autre députation de Mithridate, qui lui demandoit une entrevue perſonnelle. Elle eut lieu en préſence des deux armées, & le roi de Pont ſigna chacun des articles dont je parlois tout-à-l'heure. Il eſt probable qu'il s'y détermina par des vues politiques, autant que par l'embarras où il ſe trouvoit. Il eſpéroit, après ce traité, tourner les armes de Sylla contre la république; il croyoit que cette paix produiroit en Italie une guerre plus fatale aux Romains, que toutes ſes hoſtilités ſur leurs domaines en Aſie. Il ſe retira dans ſon royaume de Pont avec cet eſpoir bien fondé; il forma des alliances où il acquit de nouvelles provinces ſur les côtes ſeptentrionales de l'Euxin, & il ſe diſpoſa à profiter des diviſions de Rome & de la révolution dont elle étoit menacée.

Sylla, après avoir terminé la guerre de Mithridate d'une maniere ſi honorable, & enrichi ſon armée des dépouilles de la Grece & de l'Aſie, ſe vit maître d'une immenſe ſomme d'argent

& d'une flotte nombreuſe. Il étoit ſûr de l'attachement de ſes ſoldats, qui connoiſſoient ſa libéralité, & qui attendoient un établiſſement avantageux du ſuccès de ſes nouvelles entrepriſes; il ne ſongea plus qu'à ſe venger de ſes ennemis & des partiſans de Cinna. Il ſuivit ſon deſſein avec beaucoup de jugement & de précaution; & comme ſi Rome eût joui d'une tranquillité parfaite, il voulut avant tout réduire l'armée de Fimbria, rétablir la tranquillité dans la province romaine d'Aſie, & replacer Nicomede ſur le trône de Bithynie, & Ariobarzane ſur celui de Cappadoce.

Il ordonna d'abord à Fimbria de réſigner le commandement qu'il avoit uſurpé. Fimbria répondit que Sylla lui-même étoit un uſurpateur, & qu'un décret public l'avoit banni de Rome; mais ſon armée l'abandonna à l'approche de ce général, & il s'enfuit à Pergame, où il commanda à un de ſes eſclaves de le tuer. Sylla reçut ſous ſes drapeaux les troupes de Fimbria, il exigea des habitans de la province d'Aſie, qui s'étoient déclarés en faveur de Mithridate, un tribut équivalent aux impôts ordinaires de cinq années.

Il chargea Curion d'aller rétablir ſur le trône les rois de Cappadoce & de Bithynie, qui n'avoient point abjuré l'alliance des Romains, & il envoya au ſénat un détail de toutes ſes opérations, ſans parler du décret qui lui ôtoit le commandement, & qui le déclaroit ennemi de la république (1). Avant de s'embarquer pour l'Italie, il publia néanmoins un mémoire de ſes ſervices, des injuſtices qu'on lui avoit faites, & des violences qu'on avoit exercées à l'égard des ſénateurs qui s'étoient réfugiés dans ſon camp; il finiſſoit par des menaces à ſes ennemis, & ceux de la république, par des aſſurances de protection aux citoyens en général. Son mémoire lu au ſénat frappa d'épouvante pluſieurs ſénateurs, & on propoſa divers expédiens pour réconcilier les deux partis, & détourner les malheurs qu'alloit produire la guerre civile. On lui envoya des députés, & on preſſa vivement Cinna de ſuſpendre les levées, juſqu'à ce qu'on eût la réponſe du vainqueur de Mithridate. Cinna, au mépris de ces inten-

(1) Appien, *In bell. Mithrid.* Plutarque, Vie de Sylla.

tions

tions pacifiques, ſuivit ſes préparatifs de guerre. Il ſe continua de lui-même dans le conſulat, & il prit pour ſon collegue Cn. Papirius Carbo, ſans aucune forme d'élection. Dans le partage des départemens, il ſe réſerva l'adminiſtration de l'Italie, & il donna à Carbo le commandement de la Gaule. Les deux conſuls enrôlerent à la hâte des ſoldats, & chacun d'eux eſſaya de gagner les villes de ſon diſtrict.

An de Rome 669. Coſſ. L. Cornelius Cinna, pour la quatrieme fois. Cn. Papirius Carbo.

Carbo voulut exiger des ôtages de toutes celles du ſien, mais comme il n'étoit point autoriſé par le ſénat, il en obtint ſeulement de quelques-unes. Il dit à Caſtricius, premier magiſtrat de Plaiſance, vieillard qui refuſoit de le ſatisfaire ſur ce point : « Vous ne » ſavez donc pas que je ſuis le maître » de vos jours. — Vous oubliez, lui » répondit Caſtricius, que j'ai déjà » vécu trop long-tems (1) ».

Cinna, après avoir raſſemblé des forces nombreuſes, réſolut d'aller attendre Sylla dans la Theſſalie; ſes troupes refuſerent de s'embarquer, il voulut les y contraindre, & il fut maſſacré par ſes ſoldats ; on ne vit

(1) Valere Maxime, L. 6, ch. 2.

plus que du déſordre & de l'anarchie parmi les Romains de ſa faction. Carbo fit ſemblant de procéder à l'élection du ſucceſſeur de Cinna; mais ſuppoſant des préſages ſiniſtres, il interrompit deux fois les comices, & il demeura ſeul conſul.

On reçut à cette époque la réponſe de Sylla au projet de réconciliation formé par le ſénat. Il déclara « qu'il » n'auroit jamais aucune liaiſon avec » des hommes coupables de tant de » crimes atroces; que ſi le peuple ro- » main jugeoit à propos d'accorder » une amniſtie, il ne s'y oppoſeroit » pas, mais que les citoyens qui vou- » droient ſe réfugier dans ſon camp, y » trouveroient plus de ſûreté que dans » celui de ſon ennemi. » Il avoit embarqué ſon armée à Epheſe, & il arriva en trois jours au port d'Athenes. Il eut une attaque de goutte, & on lui conſeilla les bains chauds d'Adipſus; il alla y paſſer quelque tems, il s'y livra aux plaiſirs & à la joie, & il y fut entouré d'hiſtrions & de baladins, comme s'il n'avoit pas été occupé des affaires les plus ſérieuſes. Sa flotte, ſur ces entrefaites, côtoya le Péloponeſe, & reprit à bord l'armée qui étoit venue

par la Theſſalie à Dirrachium. Craignant que les ſoldats des légions ne déſertaſſent lorſqu'ils ſe verroient en Italie & ſi près de leurs familles, ou que, fiers de leur importance dans une guerre civile, ils ne ſe livraſſent au pillage & au déſordre, il exigea d'eux un ſerment particulier; il leur fit promettre de ne point quitter leurs drapeaux, & d'obſerver la diſcipline la plus rigoureuſe durant leur marche ſur le territoire de Rome. Les troupes, afin de mieux détruire les ſoupçons qui avoient donné lieu à ce ſerment, offrirent à Sylla l'argent qu'elles avoient amaſſé dans la guerre de Mithridate. Il ne voulut point l'accepter, & il mit à la voile, plein de confiance dans ce témoignage d'attachement.

Sylla repaſſe en Italie.

Il avoit cinq légions, ſix mille cavaliers Italiens, & pluſieurs corps Macédoniens & Grecs. Toutes ces troupes formoient, ſelon Appien, environ ſoixante mille hommes. Il débarqua en Italie devant une multitude d'armées, dont chacune étoit égale ou ſupérieure en nombre à la ſienne. Les ennemis qu'il venoit combattre paſſient pour avoir deux cens mille hommes ſur pied en différens endroits.

LIVRE II. CHAP. VII

An de Rome 670.

Coſſ. L. Cornel. Scipion. C. Jun. Norbanus.

L. Cornelius Scipion & C. Junius Norbanus, chefs de la faction des nouveaux citoyens après la mort de Cinna, s'étoient fait nommer conſuls. Norbanus commandoit dans la Pouille une grande armée, Scipion en avoit une ſeconde à ſes ordres ſur les confins de la Campanie. Sertorius, le jeune Marius, Carbo, en qualité de proconſuls, & pluſieurs autres, commandoient également des diviſions ſéparées. Plutarque dit, d'après les mémoires de Sylla, qu'il n'y avoit pas moins de quinze généraux, chacun à la tête d'une armée, & que leur réunion formoit quatre cens cinquante cohortes (1). Aucun d'eux n'oſa s'oppoſer au débarquement de Sylla, ou interrompre ſa marche les premiers jours. Il s'avança donc ſans trouver d'obſtacles; mais la nobleſſe de Rome, dont il avoit embraſſé la défenſe, s'étoit oppoſée aux prétentions des nouveaux citoyens, qui cherchoient à ſe faire enrôler indiſtinctement dans toutes les tribus, & les habitans de l'Italie annonçoient des diſpoſitions dangereuſes, & ſembloient diſpoſés en fa-

On oppoſe des armées nombreuſes à Sylla.

(1) Environ 225,000 hommes.

veur de la faction qui dominoit depuis quelque tems. Pour calmer leur haine ou les empêcher de se déclarer contre lui, Sylla convoqua les magistrats des villes qui se trouverent sur son passage, & il leur promit de confirmer les privileges qu'elles avoient obtenu, si elles ne donnoient point de secours aux séditieux qui bouleversoient la république.

Il fut joint par Metellus Pius, qui, après avoir essayé vainement de se réunir au consul Octavius, pour mettre Rome à l'abri des entrepriſes de Marius & de Cinna, s'étoit retiré en Afrique, & qui, chassé d'Afrique par Marius, étoit revenu en Italie. Metellus gardoit le titre de proconsul, & lorsque l'armée de Sylla arriva de la Grece, il occupoit la Ligurie, avec quelques troupes qu'il tâchoit de maintenir sur pied, afin de soutenir l'espoir de son parti.

Cneius Pompeius, fils de Pompeius Strabon, que le lecteur a vu sur la liste des derniers consuls, joignit en outre Sylla à-peu-près dans le même tems. Quoiqu'il fût trop jeune pour être revêtu d'un caractere public, il avoit cependant rassemblé un corps nom-

breux, afin de jouer un rôle dans la guerre civile. Il n'avoit que dix-neuf ans, mais il étoit affable & populaire; ſa phyſionomie annonçoit du courage, & inſpiroit de l'attachement & du reſpect (1). Il regarda peut-être comme un privilege de ſa naiſſance, ces hommages qu'il ne recherchoit pas, & ils lui donnerent de bonne heure ce ſentiment de ſupériorité ſur ſes concitoyens, qu'il garda toute ſa vie. Il avoit ſervi dans les légions que Cinna vouloit mener contre Sylla en Aſie & en Grece; mais n'aimant pas le parti des nouveaux citoyens, il ſe retira lorſqu'elles furent prêtes à s'embarquer. Comme il diſparut tout-à-coup, on crut qu'il avoit été aſſaſſiné par ordre de Cinna, & ce ſoupçon contribua à la révolte, où le général fut tué. Il paroît que Sylla lui-même fut ſéduit par les avantages extérieurs de ce jeune homme, & qu'il en eſpéroit beaucoup; car il l'accueillit d'une maniere très-diſtinguée.

Pluſieurs des ſénateurs & des nobles qui avoient eſſuyé juſqu'alors les outrages de la faction oppoſée, ſe rendirent auprès de Sylla. Le conſul Nor-

(1) Plutarque, Vie de Marius.

banus, réuni au jeune Marius, campoit à Canusium. Sylla, qui se disposoit à l'attaquer, lui fit des ouvertures de paix qui furent rejetées. Ce refus produisit l'effet qu'il en espéroit, il excita l'indignation de ses troupes, elles se battirent avec fureur, elles tuerent six mille hommes (1) à l'ennemi, & elles n'en perdirent que soixante-dix.

Norbanus, après cette défaite, se retira à Capoue. Couvert par les murs de la place, il y attendit l'arrivée de Scipion, qui devoit le joindre avec son armée. Sylla marcha vers Tianum afin d'empêcher la jonction, & dès que l'avant-garde de Scipion parut, il essaya de négocier. Les deux généraux, suivis de peu de monde, eurent une conférence au milieu des deux armées, & ils convinrent des termes de paix; mais Scipion dit qu'avant de les signer, il vouloit consulter Norbanus. Sertorius fut envoyé à Capoue, & on suspendit les hostilités jusqu'à son retour. Celui-ci, qui vraisemblablement désapprouvoit le traité, rompit la treve en s'emparant du poste de Suesse, où Sylla avoit mis garnison; & durant la

(1) Plutarque, Vie de Sylla.

négociation, il y eut entre les généraux & les ſoldats des deux armées, une de ces correſpondances toujours dangereuſes dans les guerres-civiles à l'un ou l'autre des partis. Les troupes de Sylla vanterent les richeſſes qu'elles avoient amaſſées ſous leur général, elles ſéduiſirent les ſoldats de Scipion, & les exciterent à l'abandonner. Le conſul fut laiſſé preſque ſeul dans ſon camp, Sylla ſe contenta de recevoir les déſerteurs, il ne fit aucune tentative pour ſe ſaiſir du général, & il continua à marcher vers la capitale avec le renfort qu'il venoit de ſe procurer. Norbanus en même tems évacua Capoue, & il tâcha, par des marches forcées, d'arriver aux portes de Rome.

Sertorius qui avoit été nommé propréteur d'Eſpagne avant que cette guerre eût commencé, déſeſpéra des affaires de l'Italie, dans leſquelles vraiſemblablement on ne le conſultoit pas aſſez; il ſe rendit à ſa province, & il réſolut d'éprouver ce que le génie d'un général romain pourroit faire avec les peuples guerriers de cette contrée.

Les chefs du parti de Marius raſſemblerent à Rome le plus de forces qu'il leur fut poſſible. Carbon apprenant

que Sylla avoit débauché l'armée de Scipion : « dit qu'il avoit à combattre » un lion & un renard, mais que le re- » nard étoit bien plus dangereux que » le lion. »

Dès que Norbanus fut entré dans Rome, il déclara ennemis de la république, en vertu d'un décret du peuple, Metellus & tous ceux qui étoient allé joindre Sylla. Sur ces entrefaites, un incendie brûla le capitole. Cet accident fit naître beaucoup de soupçons, mais aucun des partis n'ayant intérêt de détruire le temple de Jupiter, il est probable que le feu y prit par hasard. Les Romains, qui étoient enclins à la superstition, & qui se plaisoient à voir des présages sinistres dans les événemens les plus ordinaires, furent remplis d'épouvante.

Les deux partis employerent le reste de la campagne à des négociations secrettes dans tous les cantons de l'Italie. L'époque de l'élection des consuls approchant, Papirius Carbo fut nommé pour la troisieme fois, & on lui donna pour collegue Marius, âgé à peine de vingt-trois ans, neveu, & selon d'autres historiens, fils adoptif du grand Marius, qui avoit remporté des vic-

An de Rome 671.

Coss. Cn. Papirius Carbo. C. Marius.

toires ſi éclatantes, & qui enſuite avoit fait tant de mal à la république.

Le ſénat ne ſachant alors comment payer les armes conſulaires, permit de convertir en eſpeces monnoyées tout l'or & l'argent qui ſe trouverent dans les temples. Malgré cet acte de complaiſance, on le croyoit diſpoſé en faveur de Sylla, & on avoit peur qu'il ne trahît les conſuls, ſi Rome étoit attaquée. Les préteurs Damaſippe & Brutus convoquerent les membres de ce corps, on s'aſſura des plus ſuſpects, & on les mit à mort. Quintus Mucius Scevola voulut gagner le temple où il avoit coutume d'exercer ſon miniſtere de Souverain Pontife, & il fut tué ſous le veſtibule.

Sylla a tour à tour des ſuccès & des revers.

La campagne ſuivante s'ouvrit par une grande bataille entre deux armées conſidérables, dont l'une étoit ſous les ordres de Metellus, & l'autre ſous ceux de Carinas. La derniere ayant été battue & ayant perdu beaucoup de monde, Carbo ſe rendit promptement au lieu où s'étoit paſſé l'action, afin de ſauver le reſte des troupes vaincues.

Sylla qui étoit campé à Setia, apprit que le jeune Marius s'avançoit contre lui; il alla à ſa rencontre, & il l'obli-

gea de reculer jusqu'à Sacriportum, près de Preneste, & bientôt après il lui livra bataille & remporta la victoire.

Les soldats de Marius s'enfuirent en désordre à Preneste, & ceux qui arriverent les premiers furent reçus dans la place ; mais la garnison craignant que l'armée n'y entrât avec eux, ferma les portes, & la plupart de ceux qui se trouverent en dehors furent massacrés sous les remparts. Marius lui-même fut poursuivi jusqu'au pied des murs, les habitans lui jeterent une corde, & ils l'enleverent à la vue des troupes de Sylla.

Sylla, après cette victoire, investit Preneste, & la ville n'ayant pas assez de provisions pour tous ceux qui s'y étoient réfugiés, il crut que la place ne tarderoit pas à se rendre à discrétion. Il laissa le soin du blocus à Lucretius Offella, & il marcha ensuite vers Rome avec une partie de son armée. Metellus défit dans une seconde action l'armée de Carbo, & celle de Marius fut mise de nouveau en déroute près de Sena par Pompée. Sylla se trouvant victorieux dans tous les coins de l'Italie, la capitale étoit disposée à le recevoir.

dès qu'il ſe montreroit; les partiſans de la faction oppoſée ſe retirerent, & le laiſſerent maître de Rome.

Sylla finit par triompher.

Après avoir campé ſon armée ſur le Champ de Mars, il entra dans la ville; il harangua le peuple, il imputa la guerre civile à l'injuſtice & à la cruauté d'un petit nombre de factieux qui avoient détruit le gouvernement & verſé le ſang le plus précieux de la république pour ſatisfaire leur ambition & leur reſſentiment particulier; il exhorta les Romains à prendre courage, & il leur aſſura qu'il rétabliroit le bon ordre. Il confiſqua les biens de tous ceux qui étoient de la faction de Cinna & de Marius, & il les donna à ſes troupes. Dès qu'il eut montré par cette premiere violence qu'il puniroit impitoyablement ſes ennemis, il laiſſa aſſez de ſoldats pour exécuter ſes ordres, & il ſe rendit à Cluſium, où ſe trouvoit Carbo, qui, ayant reçu un renfort conſidérable d'Eſpagne, ſe diſpoſoit à reprendre Rome, ou à donner des ſecours à Marius ſon collegue, réduit à la derniere extrémité dans Preneſte.

Les combats qui ſuivirent l'arrivée & les opérations de Sylla dans la Toſ-

cane, ne furent pas tous heureux pour lui; mais, en général, ils furent défavorables à Carbo, qui voyoit chaque jour ſes troupes déſerter, ou périr de la main de l'ennemi. L'iſſue de la guerre ſembloit dépendre de Preneſte, & le parti des nouveaux citoyens ne ſongeoit qu'à ſauver cette place. Les Lucaniens & les Samnites qui avoient embraſſé la cauſe de Marius, & qui, à ſa ſollicitation, avoient obtenu le droit de cité, craignant pour eux-mêmes ſi leurs protecteurs étoient vaincus, réſolurent de faire un grand effort afin de délivrer Marius.

Marius leur envoya un gros détachement commandé par Carinas & Marcius, & ils réſolurent de forcer les lignes des aſſiégeans à Preneſte. Ce deſſein n'ayant pas réuſſi, ils marcherent à Rome, qui étoit gardée par un petit nombre de troupes. Sylla, inſtruit de leur projet, les ſuivit en grande hâte; ils venoient de s'emparer des fauxbourgs, & ils ſe préparoient à donner un aſſaut à la ville, lorſqu'il les atteignit.

Il étoit environ quatre heures après midi, & ſes troupes étoient épuiſées de fatigues. Quelques-uns de ſes offi-

ciers lui conſeillerent de laiſſer repoſer les ſoldats juſqu'au lendemain. Il prévit que les ennemis le croyant bien éloigné, ſe battroient en déſordre, s'il les attaquoit tout de ſuite, & il fit ſonner la charge. La victoire parut d'abord incertaine, l'aîle gauche qu'il commandoit plia, mais l'aîle droite qui étoit aux ordres de Craſſus fut plus heureuſe, elle mit l'ennemi en déroute, & le pouſſa juſqu'à Amtemne.

Malgré le déſavantage qu'eut d'abord Sylla, l'iſſue de l'action fut complétement déciſive en ſa faveur. Il tua quatre-vingt mille hommes du parti de Marius, & il en prit huit mille. Carbo réduit au déſeſpoir ſe réfugia en Sicile; les troupes bloquées dans Preneſte ne pouvant plus attendre de ſecours, ſe rendirent, & tous ceux qui avoient pris les armes ſous les drapeaux des nouveaux citoyens, furent diſperſés ou taillés en pieces. Marius voulut ſe ſauver par les galleries d'une mine, il trouva ce paſſage fermé, & il ſe tua lui-même. Sylla à qui on apporta ſa tête, la fit expoſer ſur la place du marché. « Ce jeune homme, dit-il, » auroit dû apprendre à ramer, avant

» de ſe charger du gouvernail ».

L'inquiétude agita les Romains dès qu'ils virent Sylla maître de la république, il ne tarda pas à faire connoître ſes réſolutions ſanguinaires. Six ou huit mille de ceux qui avoient eu part aux violences & aux meurtres commis par la faction de Marius & Cinna, étoient tombés entre ſes mains, il ordonna de les enfermer dans le cirque & de les égorger.

Maſſacres de Sylla.

Tandis qu'on exécutoit cet ordre affreux, il convoqua le ſénat dans le temple de Bellone; la plupart des ſénateurs qui ſe trouverent à l'aſſemblée ayant favoriſé ou approuvé ſecrétement tout ce que Marius & Cinna avoient fait contre les loix, il leur adreſſa un diſcours ſur l'état de la république, il reprocha à pluſieurs d'avoir été complices des derniers troubles, & il les avertit de reſpecter déſormais le gouvernement & la conſtitution de leur pays. On entendit au milieu de ſa harangue les cris de ceux qu'on égorgeoit dans le cirque, la frayeur ſe répandit au ſénat, & la plupart des membres quitterent leurs ſieges. Sylla leur dit d'un air tranquille & ſévere, qu'ils ſe conduiſoient avec

beaucoup de légéreté. « Raſſeyez-vous, » ajouta-t-il, & délibérez ſur les affaires » qui nous raſſemblent; ce bruit n'eſt » rien, il eſt produit par quelques re- » belles qui ſubiſſent le châtiment dû » à leurs crimes. » Il continua ſon diſ- cours, & il parla juſqu'au moment où ſes ſatellites eurent achevé le maſſacre.

Il harangua enſuite le peuple, & il parla de ſes ſervices & des malverſa- tions de ſes ennemis, en des termes qui remplirent l'aſſemblée de terreur. « Si » vous ſuivez mon conſeil, vous tire- » rez le mauvais ſang qui corrompt la » république; mais que vous le ſuiviez » ou que vous ne le ſuiviez pas, je » punirai les injuſtices & les outrages » qu'on s'eſt permis envers moi & mes » amis. » Il ordonna en effet à ſes ſol- dats d'égorger tous ceux qui avoient eu part aux derniers troubles, & au milieu de ces proſcriptions, il paſſa une grande partie de ſon tems avec des bouffons & des hommes livrés à la débauche. Il ne daigna pas même exa- miner ſi on outre-paſſoit ſes ordres, & les miniſtres de ſes vengeances tuerent impunément tous ceux qu'ils haïſſoient. Catilina, qui étoit jeune alors, ſe rangea du parti victorieux, & il ſe

Proſcriptions de Sylla.

distingua parmi les bourreaux qu'employoit Sylla. Il tua de sa main une foule de Romains qui étoient ses ennemis, ou dont il vouloit envahir la dépouille ; on dit même qu'il poignarda son propre frere, & que ce meurtre fut accompagné de circonstances d'une cruauté extraordinaire.

« Quel terme mettras-tu donc aux » malheurs de tes concitoyens, osa lui » demander en plein sénat le jeune » Caius Metellus ; nous n'attendons » pas de toi que tu pardonnes, mais » délivres-nous d'une incertitude pire » que la mort, & apprends-nous du » moins ceux que tu veux sauver. -- Je » n'en sais encore rien moi-même, ré- » pondit froidement Sylla ; j'ai proscrit » jusqu'à présent ceux dont je me suis » souvenu ; je proscrirai les autres à » mesure que je m'en rappellerai les » noms. »

Le lendemain il fit afficher dans la place publique les noms de quarante sénateurs & de seize cents chevaliers, il promit deux talens à quiconque lui apporteroit la tête de l'un d'eux, & il condamna à la mort tous ceux qui sauveroient un proscrit. Deux jours après il publia d'autres tables qui contenoient

les noms de quarante ſénateurs & d'un grand nombre des plus riches citoyens. Ainſi s'établirent les proſcriptions abominables qu'on ne manqua pas d'imiter dans la ſuite.

Les liſtes de Sylla donnerent quelque ſécurité à ceux dont les noms ne ſe trouvoient pas ſur les tables fatales; mais ils ſe virent bientôt auſſi expoſés que les proſcrits. Les ſerviteurs & les eſclaves promirent d'aſſaſſiner leurs maîtres, & les enfans eux-mêmes vendirent le ſang de leurs peres. L'appas d'une grande récompenſe excita les ſcélérats de toutes les conditions à faire un métier réſervé juſqu'alors aux licteurs & aux bourreaux. Il eſt difficile d'imaginer tous les traits de perfidie, d'ingratitude, de ſcélérateſſe & de noirceur qu'on vit alors dans Rome; mais, au milieu de ces ſcenes horribles, les citoyens vertueux déployerent de la fidélité, de la généroſité & du courage, pour ſauver les jours de leurs amis, de leurs bienfaiteurs, & même de quiconque implora leur protection, & ils ne craignirent pas de s'expoſer à l'arrêt de mort prononcé par Sylla contre ceux qui donneroient des ſecours aux proſcrits.

Rome entiere étoit livrée à la consternation & à l'épouvante, les citoyens remarquoient que les annales du monde n'offroient point de tyrannie auſſi ſanguinaire que celle de Sylla. « Si vous » égorgez dans les batailles, lui dit » Catulus (1), tous ceux que vous » trouvez en armes contre vous, & » dans les villes ceux même qui ſont » déſarmés, ſur qui donc vous pro- » poſez-vous de régner? »

Sylla écouta ces reproches comme il écoutoit les plaiſanteries; la liberté de ſes manieres & de ſa conduite, ainſi que le zele qu'il montroit en faveur de la république, parurent un effet de ſon inſenſibilité & de ſa diſſimulation; ſa tranquille barbarie le rendoit plus odieux, & inſpiroit plus de frayeur ſur la ſuite de ſes deſſeins.

Les Romains, en comparant les violences de Sylla à celles de Marius, obſervoient que le dernier avoit montré dès ſon enfance un caractere inexorable & ſévere; qu'il avoit fait mourir ſes ennemis; que ſes bonnes graces

(1) Il étoit probablement fils de Catulus, qui fut la victime des violences de Marius.

même avoient été funeſtes, mais qu'il avoit été égaré par ſes paſſions, & qu'il ne s'étoit jamais permis des cruautés de ſang-froid; que ceux qu'il regardoit avec indifférence ſe trouverent du moins en ſûreté; que lorſqu'il eut ſatisfait ſes reſſentimens perſonnels, le glaive ne fut plus en ſes mains que le ſigne de ſon pouvoir; que Sylla au contraire avoit ordonné d'un air tranquille & enjoué le maſſacre de ſes concitoyens; qu'étant ſimple particulier, il avoit montré de la douceur & de la gaieté, & même de la bonté & de la franchiſe (1); que le changement de ſon caractere avoit commencé avec ſon élévation, & qu'on ne devoit pas eſpérer de voir un terme à ſes proſcriptions, tant qu'il ſeroit revêtu du pouvoir. Son audace, ſon adreſſe & ſon aſcendant ſur la multitude, ne laiſſoient aucun eſpoir du moins prochain de réprimer ſa tyrannie. La république ſembloit anéantie pour jamais, & ſi la fureur de Sylla parut ſe ralentir après ſes premiers maſſacres, on ne crut pas qu'il eût adopté des principes de modération & de clé-

(1) Plutarque, Vie de Sylla.

mence, mais qu'il ne rencontroit plus de victimes à immoler.

Telle étoit l'affreuse perspective de ceux qui n'avoient point eu de part aux violences de Marius & de Cinna; elle étoit plus terrible encore pour ceux qui avoient lieu de craindre le ressentiment du vainqueur. Norbanus qui s'étoit réfugié à Rhodes y apprit le détail des proscriptions, & il se poignarda lui-même, de peur qu'on ne le livrât aux mains de Sylla. Carbo, qui avoit gagné la Sicile, voulut se sauver plus loin, mais il fut arrêté & égorgé par Pompée; toutes les charges de l'état se trouverent vacantes par la désertion ou la mort de ceux qui les occupoient.

Sylla, pour justifier ses opérations, ne pouvoit alléguer d'autre raison que celle du plus fort; il crut devoir se donner un titre plus légitime. Il sortit de Rome afin que l'assemblée du sénat eût une apparence de liberté; on étoit dans l'usage de nommer un inter-roi toutes les fois qu'il falloit rétablir le gouvernement & procéder à des élections, après l'époque fixée par les loix, ou lorsque par quelque accident la succession ordinaire des emplois se

trouvoit interrompue. Valerius Flaccus fut déclaré inter-roi; Sylla lui écrivit qu'il étoit néceſſaire de nommer un dictateur pour un tems indéfini, & il offrit de ſe charger de la dictature. Flaccus déclara au peuple aſſemblé qu'il venoit de revêtir Sylla de cette dignité; Sylla eut dès-lors le droit de diſpoſer de la perſonne, de la fortune & de la vie de tous les citoyens.

Sylla eſt nommé dictateur.

On n'avoit point vu de dictateur depuis cent vingt ans. Durant la premiere partie de ce période, la jalouſie des ſénateurs & des grands, & durant la ſeconde, la voix négative des tribuns avoit toujours empêché de recourir à cet expédient redouté tour-à-tour par l'une ou l'autre des deux factions qui diviſoient la république. L'élection de Sylla fut proclamée avec des cérémonies plus pompeuſes que de coutume, & ratifiée par un acte du peuple qui, de cette maniere, renonça à tous ſes droits de ſouveraineté, & ſe ſoumit au pouvoir arbitraire d'un ſeul pour un tems indéfini.

Sylla après avoir nommé Valerius Flaccus général de la cavalerie, revint à Rome avec un appareil qu'on n'avoit pas vu juſqu'alors. Il étoit précédé par

vingt-quatre licteurs qui portoient des haches & des faiſceaux; on fut bien perſuadé que ces ſymboles de la magiſtrature ne tarderoient pas à être ſouillés du ſang des citoyens que le glaive des proſcriptions avoit épargné. Il avoit d'ailleurs une garde militaire fort nombreuſe: afin de laiſſer à la république un ſimulacre de ſes anciennes formes, dans les occaſions où il n'avoit aucun intérêt de donner des ordres abſolus, il aſſembla le peuple, & il enjoignit aux comices de nommer aux charges ordinaires de l'état.

Lucretius Oſſella, qui avoit réduit Preneſte, ſe croyant ſûr des bonnes graces du dictateur & de l'armée, ſollicita la dignité de conſul. Sylla lui ayant ordonné vainement de renoncer à ce projet, le fit égorger au milieu des rues de Rome, au moment où il demandoit les ſuffrages des électeurs. Cette violence produiſit une ſorte d'émeute, le centurion qui avoit tué Lucretius fut arrêté & conduit par une foule de Romains devant le dictateur. Sylla écouta l'accuſation avec beaucoup de tranquillité, il dit qu'il avoit ordonné la mort de Lucretius, & qu'on devoit rendre la liberté au centurion.

Il renvoya enſuite la multitude après lui avoir fait cet apologue groſſier & menaçant. « Un laboureur qui tenoit » la queue de ſa charrue ſe ſentit piqué » par de la vermine; il s'arrêta deux » fois pour nettoyer ſes vêtemens; la » vermine le piqua une troiſieme fois. » Impatient alors, il ôta ſes vêtemens » & les jeta au feu avec toutes les » ordures qu'ils contenoient. Souve- » nez-vous du feu, & ne me provoquez » pas une troiſieme fois (1). » C'eſt ainſi que Sylla gouvernoit les Romains; ils prévirent que ſon adminiſtration ſeroit également funeſte à ceux qui l'avoient nommé dictateur, & à ceux qui lui avoient refuſé leurs ſuffrages.

An de Rome 672. M. Tullius Decula Cn. Cornel. Dolabella.

Il s'occupa bientôt des arrangemens qu'il avoit réſolus & de la nouvelle forme qu'il vouloit donner à la république. La récompenſe de l'armée (2) fixa d'abord ſon attention; il lui fit donner toutes les terres de ceux qui avoient embraſſé la faction

Loix qu'établit Sylla.

(1) Appien, *in bello civ.*, L. 1. Plutarque, Vie de Sylla.

(2) Tite-Live ſemble dire qu'elle étoit alors compoſée de quarante-ſept légions. Epitome, L. 89.

de

de Marius & de Cinna. Il chaſſa les habitans de Spolette, d'Interamne, de Preneſte, de Fluentia, de Nole, de Sulma, de Volterre, de la Lucanie & du pays des Samnites, & il les remplaça par les ſoldats des légions qui l'avoient aidé à ſubjuger ſes ennemis. Leur proſpérité dépendant de la ſienne, il ſe ménagea par-là des défenſeurs & des appuis. Cette opération lui offrit d'ailleurs un autre avantage; en faiſant de ſes guerriers des propriétaires ou des payſans, il détruiſit l'appareil dangereux des forces militaires, que ſes antagoniſtes & lui-même avoient établis au milieu de la république, & il aſſura la ſtabilité des réformes qu'il méditoit dans l'ordre civil. Les troupes ſongeant à jouir de leurs domaines, furent intéreſſées au maintien de la paix. Il eut peut-être des vues moins nobles, mais cet arrangement qui dépouilla un ſi grand nombre de malheureux, tendoit d'une maniere directe à rétablir la tranquillité de la république. Vraiſemblablement on ne prévoyoit pas alors que les armées & les généraux abuſeroient un jour de cet exemple, & qu'il exciteroit à des uſurpations d'une plus longue durée.

des mœurs, en ordonnant une exécution rigoureuſe des loix. La guerre & les proſcriptions des deux partis qui avoient ſucceſſivement dominé dans Rome, avoient beaucoup diminué le nombre des ſénateurs; il commença par les remplacer, il déclara que le ſénat ſeroit déſormais compoſé de cinq cent membres, & qu'il jouiroit de ſes anciennes prérogatives; il tira les nouveaux ſénateurs de l'ordre des chevaliers, mais il en laiſſa le choix au peuple.

Lex de judiciis.

Il rendit les tribunaux au ſénat; la loi qui établit ce changement contenoit différens articles; le premier défendoit de mettre ſur la liſte des jurés ou des juges (1) tout citoyen qui ne ſeroit pas ſénateur ou revêtu du privilege de donner ſon avis au ſénat (2), & le ſecond ne permettoit pas de récuſer plus de trois de ces juges ou jurés.

Une troiſieme clauſe déclaroit que

(1) Tacite, Annales, L. 1. Cicéron, Oraiſon pour Cluentius.

(2) Tous les officiers de l'état avoient droit de parler au ſénat, avant même que d'être inſcrits ſur la liſte des ſénateurs.

les juges donneroient leur ſuffrage par ſcrutin, ou de vive voix, à l'option du défendeur; & un réglement ſéparé attribua au ſénat la nomination des officiers qui devoient commander dans les provinces avec le titre de proconſuls.

Durant les derniers troubles, les tribuns s'étoient emparé de toute la puiſſance légiſlative & de toute la puiſſance exécutrice, ſous prétexte d'en revêtir l'aſſemblée des tribus. Sylla rétablit les comices centuries & il réduiſit les tribuns à leur privilege négatif, c'eſt-à-dire au droit d'arrêter tous les actes d'oppreſſion: ils s'arrogeoient celui de propoſer des loix & de haranguer le peuple, & il les en dépouilla. Il ſtatua en outre que les ſeuls ſénateurs pouvoient être nommés tribuns; & afin de déconcerter les projets des ambitieux, il fut réſolu que les ex-tribuns ne pourroient arriver à aucune autre magiſtrature.

Ce n'eſt pas tout; ranimant une vieille loi qu'on n'obſervoit plus, il défendit de mettre moins de dix ans d'intervalle entre deux conſulats d'un même citoyen, & de nommer conſul celui qui n'auroit pas été queſteur,

édile & préteur. Il y avoit ſix préteurs, il en établit huit; il porta à vingt le nombre des queſteurs; & afin de prévenir les déſordres qui avoient bouleverſé la république dans ces derniers tems, il déclara coupable de haute trahiſon tout officier romain qui, ſans l'autorité du ſénat ou du peuple, paſſeroit les limites de ſa province, ſans troupes ou à la tête d'une armée, pour faire la guerre à une nation étrangere.

Il annulla la loi de Domitius relative à l'élection des prêtres, & il rendit au college des pontifes le choix de leurs membres.

Il fit pluſieurs additions au code criminel; il y ajouta des loix contre les ſuborneurs, les fauſſaires, les incendiaires, les empoiſonneurs, les raviſſeurs, contre ceux qui commettroient des violences ou des extorſions, ou qui entreroient de force dans la maiſon d'un citoyen; il déclara criminels ceux qu'on trouveroit avec des armes meurtrieres, de quelqu'eſpece qu'elles fuſſent. Il publia enſuite une loi ſomptuaire, dont on ne connoît pas préciſément les articles; il paroît ſeulement qu'elle régloit les dépenſes

des repas ordinaires & des funérailles, ainſi que le prix des denrées (1).

Ces loix furent promulguées à pluſieurs repriſes, & accompagnées de quelques meſures qui avoient pour but de rétablir le bon ordre. Afin de terminer complettement la guerre civile, le dictateur avoit envoyé Pompée en Sicile & en Afrique, & C. Annius Luſcus en Eſpagne. Sertorius défendoit, à la tête d'une armée, la faction de Marius dans cette derniere province; il y fut attaqué par les troupes de Sylla, & comme il ne reçut pas des Eſpagnols les ſecours qu'il avoit lieu d'en attendre, il s'enfuit en Afrique. Mais ayant appris que les Luſitaniens étoient diſpoſés à prendre les armes contre le parti dominant à Rome, il repaſſa la mer & il vint commander les ſoldats de Luſitanie; il occupa quelques années les légions de la république, & il réſiſta aux plus habiles généraux.

Peu de tems après que Sylla eut quitté l'Aſie, Murena, qu'il avoit chargé du commandement de cette province, trouva un prétexte de re-

(1) Aulugelle, Liv. 2, ch. 24.

commencer la guerre contre Mithridate. Il voulut paſſer la riviere de Halys, mais il fut défait par le roi de Pont, & enſuite accuſé à Rome d'avoir enfreint le dernier traité de paix. Sylla écouta les accuſateurs & déſapprouva la conduite de Murena; il ordonna à A. Gabinius de ſe rendre en Aſie & d'y prendre le commandement; mais il révoqua bientôt cette derniere commiſſion, & il la donna à Minucius Thermus.

Le dictateur, ſur ces entrefaites, monta triomphant au Capitole pour remercier les dieux de ſes victoires en Aſie & dans la Grece. Ce triomphe dura deux jours. Le premier jour il dépoſa dans le tréſor quinze mille pondo d'or (1) & cent quinze mille pondo d'argent (2); & le ſecond jour, treize mille pondo d'or (3) & ſept mille pondo d'argent (4); rien n'an-

(1) En ſuppoſant que le pondo peſoit 10 onces, & que l'once d'or valoit 4 livres ſterling, les 15,000 pondo d'or équivalent à environ 60,000 livres ſterling.

(2) Environ 287,500 livres ſterling.

(3) Environ 520,000 liv. ſterling.

(4) Environ 140,000 liv. ſterling. Voyez Pline, L. 33, au commencement.

nonçoit ſes victoires ſur les partiſans de Marius, ſi l'on en excepte une troupe nombreuſe de ſénateurs & d'autres citoyens de diſtinction, qui s'étant réfugiés dans ſon camp, avoient été rétablis par lui dans leurs biens & leurs dignités, & qui alors ſuivoient ſon char en lui donnant les noms de pere & de libérateur de la patrie.

An de Rome 673. Coſſ. L. Cornel. Sylla. Q. Cæcilius Metel. Pius.

L'époque des élections arriva. Sylla fut de nouveau nommé conſul (1), & on lui donna pour collegue Q. Cæcilius Metellus. On chargea le dernier de ſe rendre en Eſpagne après ſon année d'exercice & d'y combattre Sertorius. Sylla exerçoit toujours l'autorité d'un dictateur, & il publioit divers réglemens qui étoient la ſuite de ceux que nous avons indiqué plus haut.

Pompée avoit battu & diſperſé, l'année précédente, les troupes qui défendoient la cauſe de Carbon; Carbon venoit de mourir, & la guerre civile ſe trouvoit terminée en Sicile,

(1) Il paroît qu'on le diſpenſa, ou plutôt qu'il ſe diſpenſa lui-même de la loi dont nous avons parlé plus haut, qui ordonnoit de mettre dix ans d'intervalle entre deux conſulats du même citoyen.

Le ſénat ordonna à Pompée de conduire ſon armée en Afrique. Domitius, chef alors de la faction oppoſée, y avoit levé des troupes & raſſemblé les débris du parti vaincu; il recevoit dans ſon camp tous les fugitifs qui venoient y chercher un aſyle. Pompée laiſſa à Mummius le commandement de la Sicile, & il embarqua ſon armée compoſée de ſix légions; la premiere diviſion débarqua à Utique, & la ſeconde dans la baye de Carthage. Il livra bataille à Domitius, qui avoit réuni ſes troupes à celles d'Yarbe, prince d'Afrique, & il remporta une victoire complette; enſuite, ſans éprouver aucune réſiſtance, il entra dans le royaume de Numidie, qui ſe trouvoit ſous la domination de Rome, mais qui n'avoit pas encore été réduit en province romaine.

La guerre étant ainſi terminée en Afrique, Sylla ne crut pas devoir y laiſſer Pompée; il lui ordonna de licencier l'armée & de garder ſeulement une légion avec laquelle il attendroit ſon ſucceſſeur. Cet ordre remplit les troupes d'indignation; croyant mériter la même récompenſe que les légions qui venoient d'obtenir des

terres en Italie ; elles refuſerent de mettre bas les armes. Elles prierent avec inſtance leur général de les conduire à Rome, où elles promettoient de le rendre maître du gouvernement. Pompée, quoique fort jeune, eut aſſez de modération pour réſiſter à cette offre flatteuſe, & avec cette tranquillité qu'il eut toute ſa vie, & ſur-tout à l'époque où il pouvoit aſpirer, auſſi bien que Céſar, à l'empire du monde, il leur déclara que ſi elles perſiſtoient dans leur projet il ſe donneroit lui-même la mort ; que jamais il ne ſeroit rebelle à l'adminiſtration de ſon pays, ni la cauſe ou l'occaſion d'une guerre civile. S'il encouragea d'abord cette révolte, comme le diſent quelques hiſtoriens, ce fut ſeulement pour avoir la gloire de ramener les ſoldats à leur devoir & de rejetter leur propoſition. Il y a lieu de penſer, d'après pluſieurs actions de la vie de Pompée, que ce citoyen, dont le caractere fut aſſez ſingulier, deſiroit la conſidération plus que l'autorité.

Tandis qu'il s'efforçoit de ramener les troupes à leurs devoirs ; la nouvelle ſe répandit à Rome qu'il venoit de lever l'étendart de la rebellion & qu'il

ſe préparoit à faire une deſcente en Italie à la tête de ſon armée. Sylla s'écria : « c'eſt donc ma deſtinée, d'avoir » des enfans à combattre dans ma vieil- » leſſe ». Il ſe diſpoſoit à rappeller ſes vétérans ſous ſes drapeaux, lorſqu'on reconnut la fauſſeté de ce bruit & le beau rôle qu'avoit joué Pompée. La conduite de Pompée en cette occaſion fut d'autant plus digne d'éloges, qu'il ne ſe ſoucioit pas de licencier ſon armée, qu'il deſiroit reconduire ſes troupes en Italie, afin de les voir ſervir d'ornement au triomphe qu'il eſpéroit obtenir, & qu'il n'obéit à l'ordre de Sylla que par reſpect pour le ſénat & pour la république.

Sylla, ſenſible à la conduite de Pompée, voulut révoquer l'ordre qu'il avoit expédié, & il propoſa aux comices de permettre aux légions qui ſervoient en Afrique de revenir en Italie.

Cette propoſition fut combattue par C. Herennius, tribun du peuple, qui malgré la diminution des privileges du tribunat, oſa intervenir directement contre la puiſſance du dictateur. Sylla perſiſta & il obtint une loi qui permettoit à Pompée d'entrer

en Italie avec ſon armée. Dès que ce général fut près de Rome, le dictateur alla le recevoir à la tête d'un corps nombreux de ſénateurs. Il le ſalua en lui donnant le nom de *Grand Pompée*. Les Romains employant beaucoup de ſobriquets ou de ſurnoms d'honneur, Pompée garda celui-ci toute ſa vie. Il faut avouer que la république commençoit à être bien corrompue, puiſque les armées oubliant le ſerment qu'elles avoient prêté à l'état, étoient uniquement dévouées à leur chef, & qu'on étoit ſi ſenſible à la fidélité d'un général qui ne trahiſſoit pas ſon pays.

Pompée demanda le triomphe. Sylla répondit d'abord qu'une pareille demande étoit contraire aux réglemens de la république, qui réſervoient cet honneur aux citoyens élevés par les comices à la dignité de conſul ou de préteur, mais il l'approuva enſuite, après avoir entendu, diſent quelques hiſtoriens, un mot ſéditieux de Pompée, qui l'avertit qu'on étoit plus diſpoſé à adorer le ſoleil levant que le ſoleil couchant.

Pompée obtint donc le triomphe. Il imagina d'entrer dans Rome ſur un char trainé par des éléphans; mais on

lui obſerva que ces animaux attelés de front, ne pourroient pas paſſer ſous les portes. Il fit des largeſſes à ſes troupes, qui les trouvant trop peu conſidérables murmurerent & même le menacerent d'une révolte; il dit alors que pour monter triomphant au Capitole il ne feroit aucune baſſeſſe, & qu'il licencieroit ſes légions plutôt que de ſouſcrire à leurs demandes déraiſonnables. Cette maniere ferme de contenir une armée ſéditieuſe, employée par un officier ſi jeune & ſi plein d'ambition, cauſa une ſatisfaction générale. P. Servilius, ſénateur d'un âge avancé, s'écria que « le jeune » homme avoit enfin mérité le triom- » phe & le ſurnom que lui avoit donné » Sylla ».

Pompée, en ſollicitant le triomphe par vanité, contre les réglemens établis dans la république, avoit terni le luſtre de ſes premiers exploits; en réprimant l'inſolence des troupes, il montra une grandeur d'ame qui lui valut l'eſtime du ſénat, mais qui lui fit perdre l'affection de l'armée. Il déploya en ces deux occaſions la foibleſſe & la magnanimité qu'on retrouvera dans le reſte de ſa vie. Il reſpectoit la

république, & il ne voulut jamais employer de moyens violens pour la détruire; mais il étoit ſi vain & ſi entiché de ſon mérite, que ces deux défauts le déterminerent toujours à une multitude d'actions particulieres qui ébranloient les fondemens de l'état.

An de Rome 674. Coſſ. P. Servilius. Ap. Claudius.

Abdication de Sylla.

On voulut proroger le conſulat de Sylla, mais il refuſa cet honmage de la flatterie, & il fit tomber le choix des comices ſur P. Servilius & Appius Claudius. Dès que ces deux conſuls furent entrés en exercice, le dictateur, ſelon ſon uſage, parut au Forum accompagné de vingt-quatre licteurs; il y réſigna ſon pouvoir d'une maniere ſolemnelle; il renvoya ſon cortege; il déclara aux Romains que ſi quelqu'un avoit des accuſations à porter contre lui il étoit prêt à y répondre, & qu'il continueroit à ſe promener dans les rues de Rome, ſeul & de la maniere qui convenoit à un ſimple citoyen; il ſe retira enſuite dans une maiſon qu'il avoit aux environs de Cumes, & il s'y occupa des plaiſirs de la chaſſe & des autres amuſemens de la campagne (1).

(1) Appien, *De bello civili*, L. 1.

Cette abdication jette un nouveau jour sur le caractere de Sylla, & dispose à l'indulgence sur les momens de sa vie qui paroissent les plus répréhensibles. Les loix qu'il publia & les établissemens qu'il fit à l'époque où il étoit revêtu de toute la puissance de la république, ne semblent plus être les opérations d'un usurpateur, mais des moyens propres à réformer un gouvernement républicain & à rétablir l'ordre que la violence & la corruption des tems avoient suspendu.

Il est sûr qu'il se vengea impitoyablement des injustices & des outrages qu'il avoit essuyés; mais il est sûr également que la gloire & le maintien de la république l'intéressoient. La premiere fois qu'il se rendit maître de Rome par la force, il prouva par ses actions qu'il vouloit réprimer les usurpations de Marius & non pas envahir le gouvernement. S'il eut de nouveau recours aux armes lorsqu'il revint en Italie, après la guerre contre Mithridate, les désordres des deux factions; qui avoient déja fait des actes d'hostilités, & la violence de ceux qui vouloient gouverner la république le justifient assez. Quant aux proscriptions qui en furent la suite,

il eſt affreux de dire que les nations peuvent ſe trouver dans un état qui exige un pareil remede; il eſt permis du moins d'aſſurer que jamais aucun peuple ne s'eſt vu dans une ſituation ſemblable, & que les maux de l'état demandoient des remedes très-violens. Rome étoit très-peuplée & la capitale d'un vaſte empire; chacun de ſes habitans vouloit dicter des ordres & des loix, & perſonne ne vouloit obéir. Ils deſiroient tous devenir les co-ſouverains d'un grand nombre de provinces; ils étoient prêts à détruire toutes les inſtitutions imaginées pour maintenir la ſubordination entr'eux; ils deſiroient tous renverſer les principes d'ordre & de juſtice néceſſaires à toutes les ſociétés, & l'on doit avouer que dans un corps auſſi vicié & auſſi corrompu, il étoit indiſpenſable de retrancher quelques membres. Les citoyens ſe réuniſſoient en troupes nombreuſes pour commettre des crimes & des forfaits; ils s'enrôloient dans les factions & ils ſe livroient à tous les déſordres qui convenoient à leurs démagogues. Parmi les moyens de réforme & les inſtrumens de guériſon qui s'offrirent à Sylla, il eſt

vraisemblable que le glaive fut le seul sur lequel il put compter, & qu'il s'en servit avec la fermeté d'un chirurgien qui veut réussir dans son opération (1).

Sous le rapport de réformateur politique, Sylla avoit à rétablir les loix & le bon ordre dans une république entiérement corrompue; & quoique sa réforme n'ait pas été aussi complette que celle des législateurs ou des réformateurs vrais ou fabuleux dont parle l'antiquité, aucun de ceux-ci ne montra plus de magnanimité & de grandeur d'ame.

Il étoit supérieur encore à sa gloire; par simplicité ou par un sentiment de dédain, mêlé peut-être de quelque superstition & dépouillé d'une fausse

(1) *Note du Traducteur.* Il seroit à desirer que M. Fergusson eût adouci & développé davantage ses idées, & qu'il eût examiné s'il est permis d'employer de pareils moyens; s'il ne valoit pas mieux abandonner la république à son sort, ou plutôt s'il n'y avoit pas d'autres expédiens; d'abord Sylla ne réforma point la république, & ensuite quand des opérations plus modérées auroient laissé des abus dans l'état, il valoit mieux leur donner la préférence.

modeſtie, il attribuoit ſes ſuccès à la fortune & à la faveur des dieux: tandis qu'il donnoit à Pompée le titre de *grand*, il ſe contentoit de celui d'*heureux*. Il étoit fort inſtruit; il aimoit les lettres, & ſes premieres années furent remarquables par un mêlange ſingulier de diſſipation & de goût pour l'étude. Il écrivit ſes mémoires; ils contenoient l'hiſtoire de ſa vie entiere, & il y inſéra ſes dernieres actions peu de jours avant ſa mort. Plutarque les cite ſouvent. S'ils étoient parvenus juſqu'à nous, nous y trouverions peut-être peu d'élégance & quelques idées ſuperſtitieuſes, mais ils ſeroient ſûrement plus curieux que tous ces volumes compoſés avec ſoin par des écrivains de profeſſion ou par des hommes en place, qui cherchent à embellir leur ſtyle.

Lorſqu'il fut fatigué des amuſemens de ſa jeuneſſe, il ſollicita les grandes charges de l'état; mais il montra ſi peu d'ambition & d'impatience, que ſi on ne l'avoit pas conduit par dégrés aux opérations violentes, en l'outrageant & en irritant ſon orgueil, il eſt vraiſemblable qu'il auroit vécu ſatisfait de la carriere ordinaire d'un ſénateur;

qu'il auroit reſpecté les droits de ſes concitoyens, comme il vouloit qu'on reſpectât les ſiens, & que l'hiſtoire ne le retrouveroit que ſur la liſte des conſuls ou parmi ceux des Romains qui obtinrent le triomphe; mais la fortune le deſtinoit à jouer un rôle plus éclatant, & s'il ſe ſoucia moins que perſonne de montrer de la douceur ou une moralité ſcrupuleuſe, jamais perſonne auſſi ne ſervit plus utilement ſes amis & ceux qui lui étoient dévoués.

Les circonſtances les plus triviales fixent l'attention dès qu'elles ont rapport à un homme auſſi extraordinaire. On dit qu'il avoit les cheveux blonds, les yeux bleus, la peau blanche & le viſage rempli de boutons. Il étoit âgé de quatre ans à l'époque de la ſédition de Tiberius Gracchus & de dix-ſept à celle de la mort de Caius Gracchus; ainſi il vit dès ſa jeuneſſe les troubles qu'excitoient les tribuns, & il y a lieu de croire qu'il reçut alors les premieres impreſſions, d'après leſquelles il ſe détermina depuis. A trente-un ans il exerça l'office de queſteur ſous Marius en Afrique; il fut conſul pour la premiere fois à quarante-neuf ou cin-

Mort de Sylla.

quante (1); il en avoit cinquante-ſix lorſqu'on le nomma dictateur; il commençoit ſa cinquante-neuvieme année quand il abdiqua, & il mourut l'année qui ſuivit ſon abdication.

Il laiſſa dans Rome une multitude de citoyens qui portoient ſon nom; on trouvoit à la campagne un corps plus nombreux encore d'officiers & de ſoldats vétérans qui poſſédoient des terres en vertu de ſes donations; il y avoit dans toute l'étendue de l'empire une foule innombrable d'hommes qui devoient leur ſécurité à ſa protection, & qui attribuoient à ſes lumieres & à ſon courage l'exiſtence de la république; la plupart des autres quoiqu'indignés de la rigueur qu'il avoit mis dans l'exercice de ſon pouvoir, admiroient la magnanimité de ſon abdication.

Il eſt ſûr que Rome lui pardonnoit les proſcriptions, car le ſénat lui décerna des funérailles publiques; ſon corps fut apporté en proceſſion de Cumes à Rome; on l'environna après ſa mort des faiſceaux & de tous les ſymboles d'honneur & de dignité qui

(1) Velleius Paterculus, Liv. 2, ch. 77.

étoient en usage dans la république. Afin d'attester leur vénération pour sa mémoire, les villes & les provinces qu'il avoit protégées, les particuliers qu'il avoit sauvés, firent frapper à la hâte deux mille médailles d'or. Les matrones romaines, à qui ses cruautés devoient sur-tout inspirer de l'horreur, oublierent tout autre sentiment pour se livrer à celui de l'admiration; elles assisterent en foule à ses funérailles, & elles remplirent son bûcher de parfums (1): on célébra ses obsèques dans le Champ de Mars. Il avoit recommandé qu'on mît sur sa tombe cette inscription qui le caractérise: « Cy-gît Sylla, qui rendit toujours » avec usure le bien & le mal qu'il » reçut de ses amis & de ses enne- » mis (2) ».

On exécuta sa volonté. On peut apprécier d'une maniere très-différente les principales actions de sa vie. On doit le regarder comme un monstre abominable, si les citoyens qu'il mit sur ses tables de proscription, sans

(1) Appien, *De bello civili.* L. 1. Plutarque, Vie de Sylla.

(2) Plutarque, Vie de Sylla.

forme de [illegible]s, ne furent point coupables, ou ſi dans l'état où ſe trouvoit la république on pouvoit encore les condamner juridiquement. Mais ſi l'une ou l'autre de ces ſuppoſitions eſt fauſſe; s'ils étoient coupables des plus grands crimes ; s'ils étoient les auteurs des troubles & de l'anarchie qui rempliſſoient Rome de forfaits & de déſordres, il ſemble mériter des éloges pour avoir arraché la république des mains de ces ſcélérats, pour avoir détruit ce ramas de brigands. Au reſte il ne recherchoit point la louange & il ne redoutoit point la cenſure; lorſqu'il étoit ſatisfait lui-même de ſes opérations, il ne s'embarraſſoit pas du ſuffrage des autres hommes. Il paroît qu'il fut toujours entraîné par la force de ſon eſprit & de ſon caractere; que s'il ſe ſoumit à d'autres guides, il ne ſuivit que la loi du reſſentiment & celle de la néceſſité.

Fin du ſecond Livre.

TABLE
DES CHAPITRES.

CHAP. I. *ETAT de Rome. Observations sur ses mœurs & sur sa police. Le sénat reçoit des plaintes multipliées contre les Carthaginois. Il paroît disposé à recommencer la guerre. Il décide qu'on empêchera Carthage d'exercer aucun empire sur la côte d'Afrique. Mesures qu'il prend pour l'exécution de son projet. Siege de Carthage. Prise & destruction de cette ville. Révolte des Macédoniens. Leur pays réduit en province romaine. Sort de la ligue achéenne. Opérations en Espagne. Conduite de Viriate. Etat de Numance. Blocus de Numance. Sa destruction. Révolte des esclaves en Sicile. Nouveaux établissemens à Rome, & observations sur les mœurs des Romains.* Page 1

CHAP. II. *Étendue des domaines de la république. Politique de Rome. Avec quelle facilité elle poursuit ses conquêtes. Altération de son caractere politique*

& moral. Caractere du peuple. Germes de diviſion. Tiberius Gracchus. Il projette de renouveller la loi de Licinius. Intervention du tribun Octave. Il ſe forme pluſieurs partis. Diviſion dans les comices. Dépoſition du tribun Octave. Commiſſaires nommés pour le partage des terres. Tiberius Gracchus demande qu'on l'éliſe de nouveau, tribun. Sa mort. Ses ſuites. Conduite de Carbon. Ambaſſade de Scipion. Affaires étrangeres. Violences des commiſſaires. Affaires domeſtiques. Page 71

CHAP. III. *Situation des alliés de l'Italie, & deſſeins qu'ils commencent à former. Premieres actions de Caius Gracchus. Décret qui ordonne aux étrangers de ſortir de Rome. Conſulat de Fulvius Flaccus, & loix factieuſes qu'il propoſe. Conſpiration de Fregelle. Caius Gracchus retourne à Rome. Il ſollicite le tribunat. Remontrances de Cornelie ſa mere. Tribunat de Caius Gracchus. Il eſt élu tribun pour la ſeconde fois. Il propoſe d'inſcrire les habitans de l'Italie ſur les rôles des citoyens de Rome. Loix populaires de Gracchus & de Livius. La faction du ſénat commence*

à prévaloir. Mort de Caius Gracchus & de Fulvius. Page 128

CHAP. IV. *Le bon ordre & la tranquillité ſe rétabliſſent dans la république. Caius Marius paroît ſur la ſcene. Guerres étrangeres. Plaintes contre Jugurtha. Invaſion des Cimbres. Guerre contre Jugurtha. Campagne & traité de Piſon. Jugurtha vient à Rome avec un ſauf-conduit. Il eſt obligé d'en ſortir. Campagne de Metellus. Campagne de Marius. Jugurtha eſt trahi par Bocchus. Il eſt exécuté après le triomphe de Marius. Marius eſt chargé d'aller combattre les Cimbres.* Page 165

CHAP. V. *Circonſtances qui ranimerent la faction populaire. Nouvelles loix & nouveaux réglemens qu'obtiennent les plébéiens. Etat de la république. Quatrieme conſulat de Marius. Les barbares continuent leurs migrations. Ils ſont battus par Marius à Aix en Provence. Ils le ſont enſuite par Marius & par Catulus en Italie.* 219

CHAP. VI. *Caractere & ambition démeſurée de Marius. Mort de Nonius. Saturninus eſt continué tribun du peuple. Il excite une ſédition, & il s'empare du Capitole. Mort de Saturninus. Le bon ordre ſe rétablit. Rappel de Metellus. Mort*

violente du tribun Furius. Naiſſance de Jules-Céſar. Loi Cæcilia Didia. Lacune dans l'hiſtoire romaine. Sylla demande la préture. Edits des cenſeurs contre les rhéteurs latins. Valeur des lingots d'or & d'argent qui ſe trouvoient dans le tréſor de Rome. Groupe d'or maſſif donné aux Romains par le roi de Mauritanie. Actes de Livius Druſus. Révolte des alliés d'Italie. Politique des Romains lorſqu'ils étoient contraints de ſe ſoumettre à la néceſſité. Loix de Plotius. Page 240

CHAP. VII. *Triomphe de Pompeius Strabon. Progrès de Sylla. Guerre contre le roi de Pont. Accroiſſement du royaume de Pont. Sylla eſt chargé de la guerre contre Mithridate. Progrès & violences du tribun Sulpicius. La commiſſion de Sylla révoquée en faveur de Marius. Sylla marche à Rome. Il chaſſe de la ville Marius & ſa faction. Ses opérations en Grece. Siege d'Athenes. Bataille de Chéronée. Bataille d'Orchomenos. Ce qui ſe paſſoit à Rome. Progrès de Cinna. Cinna s'enfuit. Il revient à Rome. Traité de Sylla avec Mithridate. Sylla paſſe en Italie. On lui oppoſe des armées nombreuſes. Il a tour à tour des ſuccès & des*

DES CHAPITRES. 387
revers. Il finit par triompher. Ses proſcriptions. Il eſt nommé dictateur. Loix qu'il établit. Son abdication & ſa mort. Page 287

Fin du Tome ſecond.

De l'Imprimerie de N. H. Nyon, Imprimeur du Parlement. 1784.

612475

Fin du Tome II.

ONALE "VITTORIO EMANUELE III" - BIB
NAPOLI

Piquet Sculp.t